

REVUE

MAI 2018
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017
DE PROJETS



EPURES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DU 29 MAI 2018



www.epures.com



@epures42

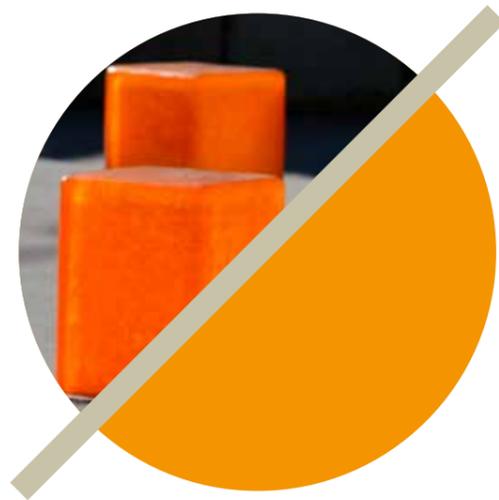


@epures42

SOMMAIRE :

OBSERVATION		ENVIRONNEMENT	
ANIMATION PARTENARIAT		FONCIER	
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MÉTROPOLITAIN		ÉQUIPEMENTS	
PROJET TERRITORIAL		ÉTUDES SECTORISÉES	
PLANIFICATION COMMUNALE		PUBLICATIONS	
PROJETS URBAINS		LEXIQUE	
HABITAT DÉVELOPPEMENT SOCIAL		TABLE DES MATIÈRES	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
DÉPLACEMENTS			

OBSER- VATION



CHIFFRE CLÉ

14

JEUX DE DONNÉES

DÉMOGRAPHIE, DÉPLACEMENTS,
ENVIRONNEMENT, MIS À
DISPOSITION DES SIG DES
PARTENAIRES GRÂCE À DES
FLUX DE DONNÉES.

OBSERVATION

00/140

A2 DEPLOIEMENT METROPOLITAIN DES OBSERVATOIRES

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle Métropolitain)

Pilote epures : Gratielle BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

Les deux Agences de Lyon et Saint Etienne organisent et renforcent une ingénierie territoriale commune sur le territoire de l'aire métropolitaine. Dans cette logique, les Agences travaillent à mutualiser certaines données d'observation (depuis l'acquisition jusqu'au traitement). Elles proposent également leur expertise dans l'animation des réseaux d'acteurs.

Contenu/Méthode :

- Un accès au serveur de données A4 pour les partenaires du réseau
- Animation du réseau des acteurs du logement
- Publication de fiches territoriales

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée.

01/006

SIG ET OBSERVATION

Pilote epures : Gratielle BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

Le Système d'Information Géographique de l'Agence d'urbanisme constitue un socle de données incontournable dans la réalisation des études, ainsi que dans la mise au point des observatoires (démographie, habitat, emploi, déplacements, quartiers, environnement, PLU, équipements, transactions foncières). Il rassemble des données géographiques (occupation du sol, droits des sols, environnement)

et des données thématiques (démographie, emploi, logement) sur l'aire d'étude de l'Agence d'urbanisme.

Les objectifs sont de :

- d'administrer (gestion, mise à jour) la base de données et la rendre exploitable par l'équipe
- poursuivre l'extension du périmètre d'observation
- développer de nouvelles techniques de constitution de données géographiques
- relancer une réflexion d'agglomération sur le partage des données.

L'actualité 2017 est marquée par une migration de l'outil qui devrait permettre une meilleure diffusion des données à l'extérieur ainsi qu'un accès facilité en interne.

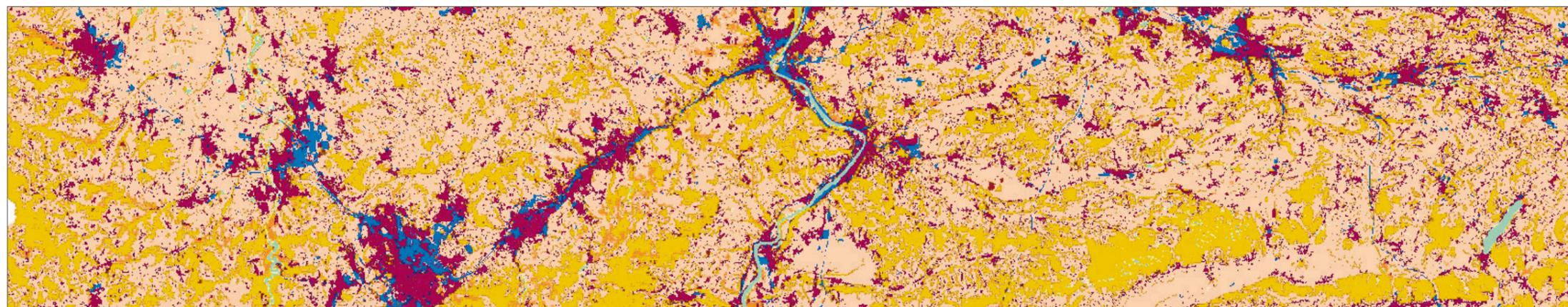
Contenu/Méthode :

- coordination mensuelle des chargés d'études produisant des données
- administration de la base
- pilotage bi-mensuel de la mission observation

Compte-rendu d'exécution :

Le premier semestre a été marqué par la mise à jour du fond de données de base : recensement, fichiers emplois, fichiers construction de logements. Tout au long de l'année, des extractions sont fournies à la demande des partenaires ou de leurs sous-traitants.

 SIG ET OBSERVATION



OBSERVATION

01/053

OBSERVATOIRE RECOLLEMENT DES PLU

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme gère un recellement des PLU. Ce travail permet, outre une vision des affectations des sols dans les documents de planification à l'échelle de chacun des EPCI et des Scot du Département, des exploitations thématiques : répartition des surfaces par type légal, par destination du sol et par niveau de constructibilité. Chaque année, sont intégrés les plans de zonage des communes dont le PLU a été approuvé l'année précédente.

- Gérer le processus de mise à jour permanente au gré des révisions des documents officiels
- Actualiser le tableau de bord
- Effectuer des exploitations en vue de contribuer aux démarches de PLU, PLUi et de Scot.

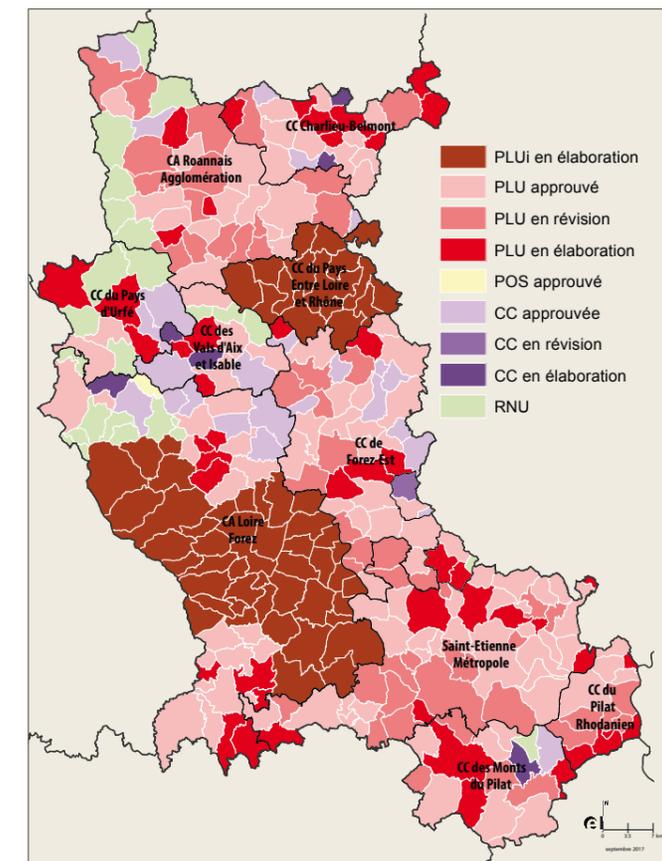
Contenu/Méthode :

- Renseignement actualisé du tableau de bord permanent de suivi des PLU
- Approche des capacités
- Représentations cartographiques au 1/25 000
- Renseignement actualisé du tableau de bord sur base de données et SIG et exploitation sur certains secteurs géographiques
- Edition d'une note de synthèse.

Compte-rendu d'exécution :

Une cartographie de l'état d'avancement des PLU a été actualisée.

 OBSERVATOIRE RECOLLEMENT DES PLU



01/106

OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES

Pilote epures : Gratienn BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

L'INSEE publie désormais chaque année les résultats officiels du recensement rénové de la population. Au 1er janvier sont communiquées les populations légales des communes. Au 1er juillet, ce sont les chiffres clés de la démographie des communes qui sont disponibles (700 variables). Des bases plus détaillées (infra-communales, fichiers de flux) sont accessibles à l'automne. L'objectif est de mettre en lumière les principales évolutions démographiques dans l'aire d'observation de l'Agence en les replaçant dans le contexte régional.

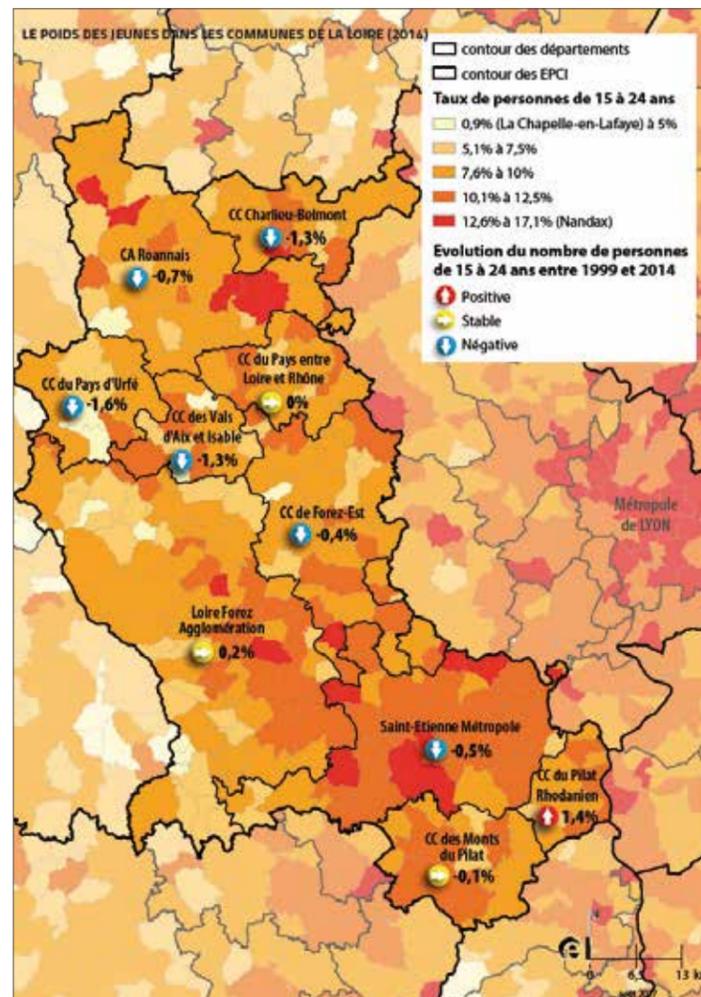
Contenu/Méthode :

- traitement des données du recensement sur l'aire d'observation de l'Agence.
- réalisation de publications sur les thèmes des jeunes.
- publication d'un document présentant les chiffres clés de la nouvelle géographie de l'aménagement
- séance des p'tits Déj Santé
- co-publication avec l'INSEE sur un sujet à déterminer
- édition d'une brochure "chiffres clés des 50 ans"
- publication de données commentées des projections démographiques OMPHALE
- édition d'un support méthodologique sur les définitions INSEE de la population

Compte-rendu d'exécution :

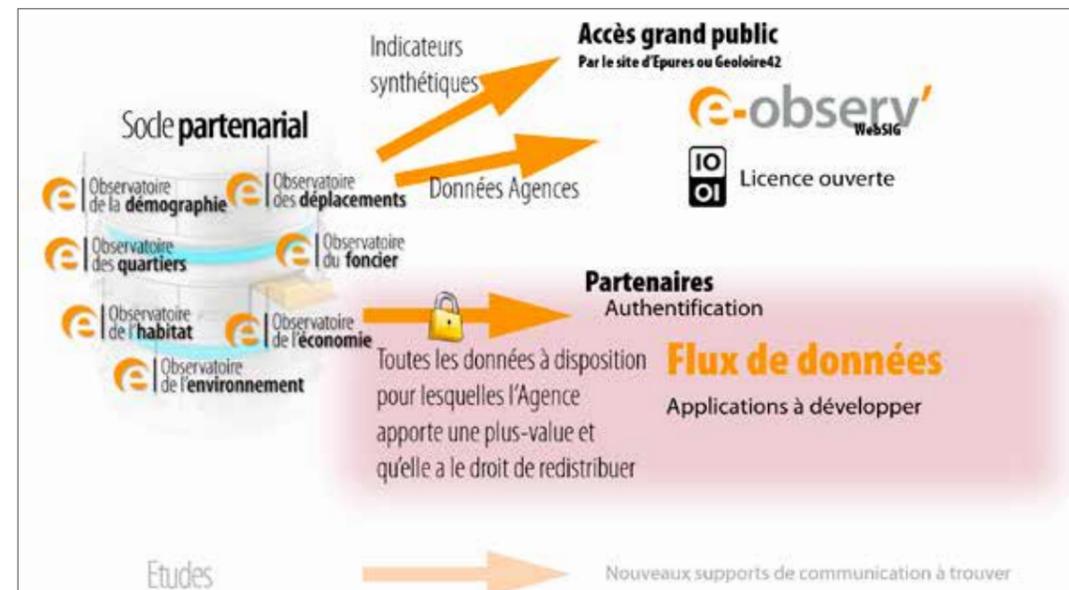
Les mises à jour de données

OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES



démographiques ont été intégrées dans la nouvelle base de données et sont pour certaines accessibles via e-observ', l'outil de cartographie en ligne d'epures. Une publication des chiffres clés de la nouvelle géographie de l'intercommunalité ligérienne a été diffusée en janvier. Les indicateurs construits à cette occasion sont également accessibles en ligne. Une note de l'observatoire sur les migrations résidentielles a également fait l'objet d'une publication. Pour mémoire, elle est porteuse d'un encart métropolitain donnant quelques tendances de référence sur l'aire métropolitaine lyonnaise.

OUTIL DE CONSULTATION EXTERNE DES DONNEES-REALISATION



01/158

OUTIL DE CONSULTATION EXTERNE DES DONNEES-REALISATION

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

A la suite de la mise en place de la directive INSPIRE, de nombreuses structures et collectivités locales ont mis en place des outils pour diffuser leurs données. Au niveau local, le SIEL a lancé un SIG départemental (geoloire42), permettant à toutes les structures adhérentes d'accéder à un outil de cartographie comme à la donnée source, les collectivités locales (Saint-Etienne Métropole, Loire Forez...) s'orientent aussi vers des systèmes d'information géographique partagés avec leurs membres et interopérables entre eux. Dans ce contexte, l'Agence, centre de ressources du territoire, par le biais de son conseil d'administration de décembre 2015, avait validé le principe de la mise en place

d'un système interfacé avec les systèmes en place ou en devenir chez les partenaires et qui doit faciliter les échanges de données et mettre en valeur les observatoires portés par l'Agence. De nombreux tests techniques ont été réalisés en 2016 et ils ont abouti au choix d'un outil technique (ArcGIS Server – ESRI) validé par le conseil d'administration de l'Agence en septembre 2016.

Contenu/Méthode :

La mise en place d'un tel système impose une refonte totale du Système d'Information de l'Agence avec la migration vers un entrepôt de données de l'ensemble des données utilisées dans les observatoires et les études. La méthode de mise en œuvre retenue est la suivante :

- Alimentation de l'entrepôt de données avec les fonds de référence dès 2017.
- Alimentation de l'entrepôt de données par bloc de compétence thématique avec dès 2017 les thématiques : démographie, environnement, habitat, déplacement, les autres thématiques étant plutôt transférées en 2018.

- Accompagner les études 2017 avec la mise en place d'outils web Sig et d'outil de partage des données dès que nécessaire
- Proposer dès l'Assemblée générale de 2017 une première version de l'outil de partage des données, outil qui poursuivra sa phase de développement et d'alimentation jusque fin 2018
- Parallèlement, un comité technique réunissant les chefs de projets SIG des collectivités membres sera mis en place et une attention toute particulière sera portée sur l'interopérabilité des systèmes entre eux.

Compte-rendu d'exécution :

- alimentation de l'entrepôt de données avec les données de références : BdTopo IGN, Orthophotos, Altimétrie, cadastres, zonages administratifs, adresses, occupation du sol
- alimentation de l'entrepôt de données avec les données thématiques : environnement, déplacement, démographie
- mise en place de l'application de cartographie et d'accès aux données e-observ', lancement effectif le 27/06/2017
- mise en place d'applications de saisies de données sur le terrain (Villerest, PLUi Loire Forez et Copler)
- mise en place d'applications de partage et de mises à jour des données avec les partenaires (projets urbains VSE)
- animation et communication interne autour de la migration des données
- échanges avec les partenaires sur les méthodes d'échange de données
- tenu d'un groupe technique pour présenter la démarche aux partenaires le 07/12/2017

01/163

SPOT THEMA

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

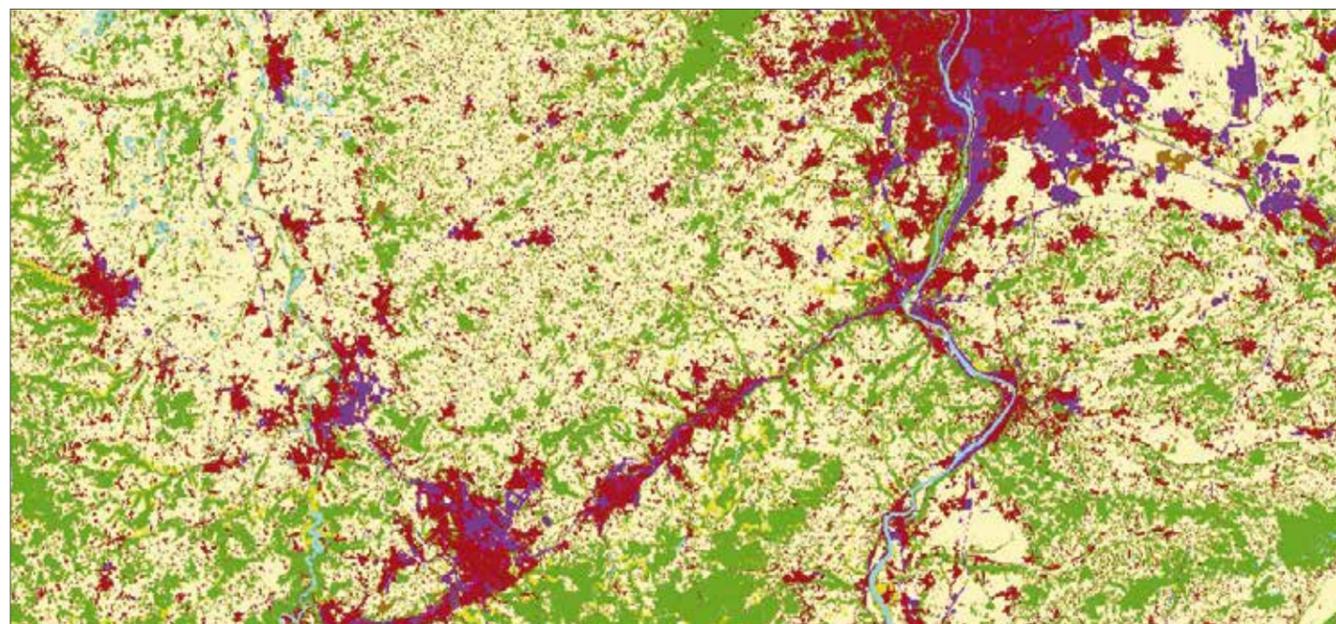
Contexte et Objectifs :

Les trois Agences d'urbanisme de Rhône-Alpes ont fait l'acquisition ensemble de la base de données d'occupation des sols Spot Thema. Depuis 2000, une mise à jour de cette base est achetée en commun tous les 5 ans. L'année 2015 a fait l'objet d'une mise à jour sur l'ensemble du territoire d'études des trois Agences. Epures a été chargée de mener les échanges et de gérer la commande pour le compte des trois Agences. Pour permettre cette acquisition, neuf partenaires de l'Agence se sont engagés à consacrer une partie de leur subvention à l'amortissement de cet achat sur 5 ans.

Contenu/Méthode :

- amortissement budgétaire
- rédaction et suivi des conventions avec les partenaires signataires
- assistance aux partenaires dans l'utilisation de la base

 SPOT THEMA
© SPOT THEMA



Compte-rendu d'exécution :

Cette ligne d'étude comprend les frais des données à amortir. Le travail produit à partir des données Spot Thema est affecté dans les différents observatoires et études concernés.

01/180

ORTHOPHOTO

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

Faisant suite à la fusion des Régions Auvergne et Rhône Alpes, le CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique) a décidé d'étendre son offre de service sur le territoire rhônalpin. Dès 2016, il a ainsi été proposé d'étendre la couverture de la photo aérienne initialement prévue sur l'Auvergne au département de la Loire. Une convention a ainsi été signée entre le SIEL et le CRAIG pour financer cette acquisition, le SIEL se chargeant de réunir le financement auprès des partenaires ligériens. L'Agence

participe par le biais d'une convention avec le SIEL à ce financement, en particulier pour ses partenaires EPORA et EPASE.

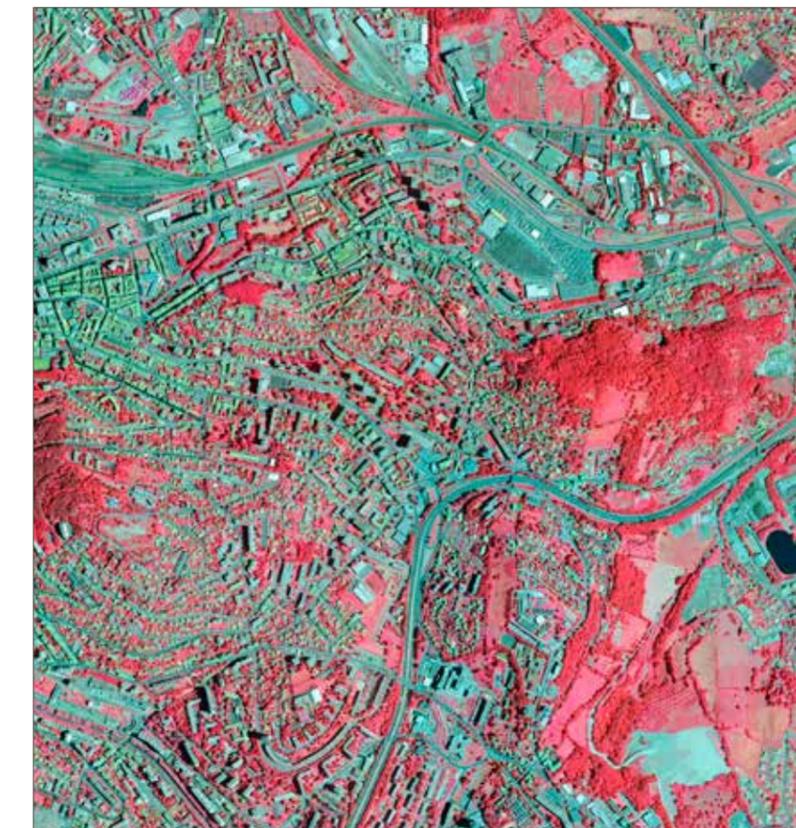
Contenu/Méthode :

- les prises de vues aériennes ont été réalisées par l'IGN en août 2016 (prises de vue 25 cm, photo classique + infrarouge)
- les post-traitements (ortho-rectification...) seront réalisés par le CRAIG
- les données seront livrées sous forme de fichiers et mises à disposition sous forme de flux de données sur les serveurs du CRAIG
- les données seront mises à disposition avec le principe de la licence ouverte.

Compte-rendu d'exécution :

Livraison du produit par le CRAIG et mise en ligne des flux de données le 01/09/2017

 ORTHOPHOTO
© CRAIG - IGN - SIEL 42 - TopoGEO DIS - 2016





OBSERVATOIRE HABITAT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE

Le marché du logement en 2017 dans le Sud Loire



04/003 et 04/071

OBSERVATOIRE HABITAT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel d'un territoire regroupant le Sud Loire et la proche Haute-Loire. Cet observatoire rassemble l'ensemble des partenaires de l'habitat, membres de l'Agence. Cet observatoire, animé par epures depuis 1997, comprend annuellement :

- des analyses des différents segments du marché immobilier : vente, terrain à bâtir, promotion immobilière... Ce dernier fait l'objet d'un dispositif particulier de pilotage et d'animation,
- l'organisation de temps d'échanges entre les techniciens, les collaborateurs et les professionnels de l'immobilier par des instances sous forme de "petits déj' habitat"
- une Rencontre habitat, séminaire de restitution de la conjoncture, au 4^e trimestre.

Cet observatoire a pour objectifs :

- de développer les échanges entre institutions, entre acteurs privés intervenant dans le champ de l'habitat
- d'apporter des éléments de compréhension sur les évolutions et cerner les dysfonctionnements des marchés du logement à différentes échelles territoriales (pôle métropolitain, département de la Loire, EPCI).

Volet promotion immobilière :

Depuis plusieurs années, les collectivités locales et leurs partenaires engagent des politiques en matière d'habitat et de renouvellement urbain pour développer l'attractivité résidentielle du bassin d'habitat stéphanois.

Ces politiques comprennent le développement de grandes opérations d'urbanisme et de projets immobiliers. Les collectivités s'appuient sur des données d'observation des marchés pour réguler la mise sur le marché des opérations et la programmation de l'offre foncière à vocation d'habitat.

Un dispositif d'observation de la promotion

immobilière existe sur le territoire du Scot Sud Loire et de la proche Haute-Loire depuis 2009. A la demande de ses partenaires et notamment de l'EPASE, epures gère aussi, depuis 2013, ce volet.

Ce volet sur le marché de la promotion immobilière doit :

- Suivre l'activité de la promotion immobilière privée ; avoir une analyse croisée de la dynamique des marchés immobiliers et fonciers avec les autres segments de marché observés
- Créer des lieux d'échanges et de débats, entre les collectivités locales, l'Etat et avec les opérateurs publics et privés
- Evaluer les effets des politiques publiques des collectivités

Contenu/Méthode :

- Mise à jour (construction neuve, promotion immobilière, parc locatif privé, production de logements publics sociaux, marché de seconde main...) et extension de la couverture de l'observatoire à l'échelle départementale lorsque les données disponibles le permettent
- Rédaction de la note de conjoncture
- Préparation et animation de la Rencontre annuelle de l'Observatoire Habitat consacrée à la présentation de la note de conjoncture et à un travail de recherche (ouverture thématique)
- Rédaction de la synthèse de la Rencontre annuelle de l'Observatoire Habitat
- Préparation et animation de Petits Déj' Habitat et rédaction d'une synthèse
- Réunions diverses organisées par nos partenaires en lien avec l'observatoire de l'habitat.

Volet promotion immobilière :

- accompagnement du prestataire dans sa mission
- livraison de publications périodiques trimestrielles, semestrielles et annuelles et d'une base SIG semestrielle
- un accès internet personnalisé sur le site du prestataire
- organisation de réunions d'échanges :



OBSERVATOIRE HABITAT rencontre décembre 2017

réunions avec la maîtrise d'ouvrage, séance de formation, comité de pilotage annuel, réunion à destination des promoteurs et collectivités partenaires

Compte-rendu d'exécution :

La Rencontre 2016 a fait l'objet d'une vidéo qui a été retravaillée et synthétisée. Cette vidéo a été mise en ligne sur le site d'epures. Pour alimenter l'observatoire de l'habitat 2017, les données ont été recueillies auprès des différents fournisseurs. En particulier, epures a acheté la base des Notaires de France-PERVAL. Un travail spécifique a été réalisé par epures pour la rendre plus facilement exploitable. L'ensemble des données de marché ont ensuite été traitées puis analysées. Une publication "la note de l'observatoire habitat 2017" reprend les grandes tendances des segments de marché de l'immobilier.

La Rencontre annuelle de l'observatoire de l'habitat, organisée et animée par epures, s'est tenue le 14 décembre.

En première partie, epures a fait part des grandes tendances du marché dans le Sud Loire.

En deuxième partie, Monique Eleb,



OBSERVATOIRE HABITAT
rencontre décembre 2017 Monique Eleb

psychologue, docteur en sociologie et chercheur au Laboratoire A.C.S. de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais, a présenté ses travaux sur les "Changements sociaux et évolutions de la conception et des usages de l'habitat". Une synthèse de la Rencontre est en cours de préparation.

Un Petit déj' Habitat a été organisé le 16 novembre. Adeline Badoil, Direction Territoriale Loire, Action Logement Services, a présenté la nouvelle organisation du groupe Action Logement et la mise en place du Diagnostic Emploi Logement.

04/075

EXPERIMENTATION NATIONALE DES LOYERS

Pilote de l'étude : Rémi DORMOIS
(Direction Départementale des Territoires)

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

Le territoire a été un des dix sept territoires retenus lors de l'appel à



OBSERVATOIRE HABITAT
Petit déj' Habitat 16 nov. 2017

candidature lancé en 2012 par le Ministère du Logement pour l'expérimentation nationale sur la mise en place d'observatoires locaux des loyers. Les premières années ont posé des jalons (rentrer dans une dynamique, identifier et sensibiliser les professionnels locaux,...), mais dans un contexte national peu propice, les objectifs fixés n'ont pu être atteints. La poursuite de l'expérimentation a permis de les atteindre et de mettre à profit les acquis méthodologiques, consolider les partenariats et créer de nouveaux liens. L'envergure nationale de ces observations permet d'assurer fiabilité et comparabilité.

La participation à cette expérimentation doit permettre :

- d'améliorer la connaissance du parc locatif privé,
- de disposer de données fiables et comparables,
- d'ajuster certaines politiques publiques locales ou en faire l'évaluation

Contenu/Méthode :

- Travail technique au niveau national
- Travail technique au niveau local, animation des comités techniques et du partenariat local
- Collecte des données auprès des professionnels et des locataires
- Contrôle et enrichissement des données collectées
- Exploitation des données et rédaction des analyses
- Elaboration d'une publication



© fotolia

- Restitution des résultats dans le cadre de l'observatoire Habitat
- Alimenter le réseau national des observatoires (site internet,...)

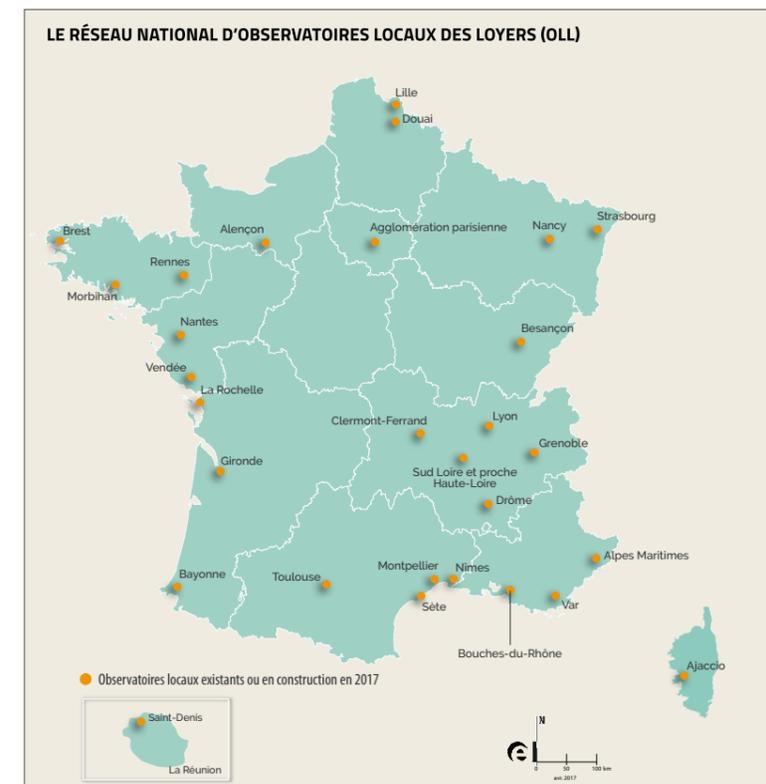
Compte-rendu d'exécution :

Au niveau national :

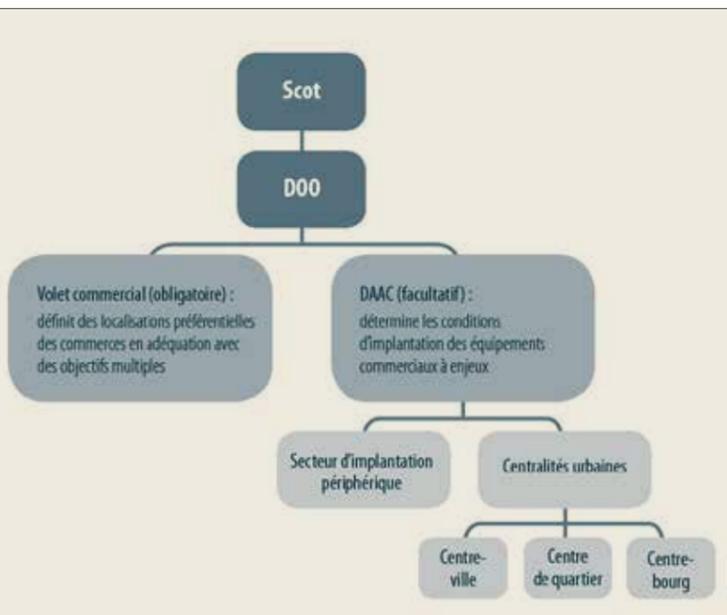
- Un dossier de demande de subvention auprès du Ministère a été constitué et transmis au cours du mois de février. Il a été accepté en avril.
- Le réseau des Observatoires Locaux des Loyers (OLL) a tenu une conférence téléphonique le 7 mars. Il s'est réuni à Paris les 6 et 7 juin et à Montpellier les 28 et 29 novembre.

Au niveau local :

- La publication des données 2015 a été réalisée. Elle a été diffusée en juin.



- Les collectivités ont été invitées à promouvoir l'enquête loyer via leur magazine et site internet.
- Un prestataire téléphonique en charge d'enquêter les logements en gestion directe a été retenu suite à un appel d'offre. Il a réalisé les enquêtes en septembre/octobre.
- Epures et la DDT ont contacté les agences immobilières à partir de l'été jusqu'à novembre. Les bases collectées ont été enrichies (date de construction,...) en décembre. Les dépôts de lots sur la plateforme nationale ont commencé en décembre.
- Les données 2016 ont été exploitées pour formaliser une publication (sortie 2018). Ces mêmes données ont été présentées au cours de la Rencontre Habitat organisée par epures le 14 décembre.



OBSERVATOIRE COMMERCE

06/004

OBSERVATOIRE COMMERCE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

Le commerce, secteur aux évolutions rapides et à l'impact fort sur l'aménagement du territoire, nécessite un suivi régulier. En

2013, l'urbanisme commercial a été un sujet d'actualité notamment lors de l'élaboration de nombreux documents d'aménagement commercial et à l'occasion des premiers résultats d'une observation :

- à l'échelle régionale (travail mené auprès de la Région Rhône-Alpes par le réseau des trois Agences d'urbanisme de Saint-Etienne, Lyon et Grenoble)

- et métropolitaine (travail mené par le réseau des deux Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne pour l'inter-Scot)

Les élus régionaux, métropolitains mais également locaux souhaitent se saisir de la question de l'urbanisme commercial et l'approfondir.

En 2017, epures met en œuvre un observatoire du commerce à l'échelle du Sud Loire, l'objectif étant d'appréhender le développement de l'appareil commercial local, de suivre les évolutions des dynamiques commerciales et les logiques des opérateurs commerciaux. L'observatoire du commerce doit être un outil complémentaire à l'observation régionale et métropolitaine. L'observatoire du commerce comporte un double objectif :

- Construire un lieu de formalisation et de capitalisation de la donnée commerciale
- Animer une communauté d'expertise locale sur la question de l'urbanisme commercial

Contenu/Méthode :

Identifier les besoins et les attentes des collectivités et des partenaires en matière d'observation commerciale.

Identifier les sujets à traiter.

Compte-rendu d'exécution :

Traitements issus de la base de données des décisions d'autorisation pour répondre à des demandes de partenaires (Scot Sud Loire, Saint-Etienne Métropole) et mobilisation de diverses données dans le cadre des démarches PLUI

- Mise à jour mensuelle de la base de données des décisions d'autorisation commerciale

- Réflexion sur la structuration de l'observatoire du commerce :

- Identification des besoins et attentes des partenaires

- Identification des livrables, du périmètre d'observation, des indicateurs à observer

- Rédaction d'une feuille de route

- Publication de la note n° 1 de l'observatoire du commerce sur les évolutions législatives de l'urbanisme commercial et application dans les documents de planification.

06/011

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

L'observatoire de l'économie s'articule autour de trois grands axes :

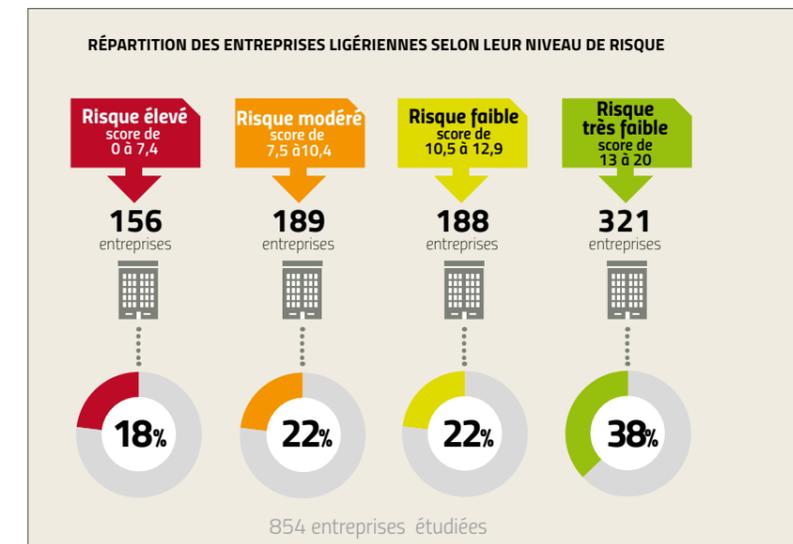
- 1 - l'analyse des évolutions économiques de la Loire : analyse annuelle de la conjoncture locale, rédigée depuis une quinzaine d'années en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire (CMA) et Emplois Loire Observatoire (ELO)
- 2 - l'animation de rencontres entre les partenaires économiques sous la forme de petits déjeuners autour des études thématiques annuelles,
- 3 - des zooms et des réflexions méthodologiques.

En 2017, epures souhaite faire évoluer le dispositif en renforçant le partenariat, notamment avec les collectivités, via la mise en place d'un groupe technique. Epures souhaite également proposer des livrables plus réguliers (notamment un tableau de bord).

En 2017, epures souhaite faire évoluer le dispositif en renforçant le partenariat, notamment avec les collectivités, via la mise en place d'un groupe technique. Epures souhaite également proposer des livrables plus réguliers (notamment un tableau de bord).

Contenu/Méthode :

- Evolutions économiques de la Loire : analyse des données de l'effectif salarié privé,



OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

participation à la publication partenariale (ELO, CCI de Saint-Etienne Montbrison, CMA, URSSAF, epures) sur les évolutions économiques de la Loire et à la préparation de la conférence-débat sur ce thème

- Organisation de 2 petits dej' économie, pour les partenaires techniques
- Réflexion sur la restructuration de l'observatoire de l'économie (création d'un COTECH + tableau de bord).

Compte-rendu d'exécution :

Evolution de l'observatoire de l'économie :
 - entre janvier et mai : réflexion avec les collectivités (entretiens avec les directions économiques) sur les évolutions de l'observatoire de l'économie : identification des besoins, réalisation d'un premier tableau de bord (Benchmark, réflexion sur les indicateurs, sur la forme du document, etc.)
 - Le 23 juin 2017 : organisation du premier COTECH de l'observatoire de l'économie. Validation du tableau de bord n°1. Les tableaux de bord sont décomposés en quatre parties : le climat des affaires, le salaire moyen par personne, l'effectif salarié du secteur privé, le chômage et les demandeurs d'emploi.

- Juillet 2017 : diffusion du tableau de bord trimestriel n°1 de l'observatoire de l'économie.
- Septembre 2017 : diffusion des tableaux de bord trimestriels n°2 et n°3 de l'observatoire de l'économie.
- Décembre 2017 : diffusion du tableau de bord trimestriel n°4 de l'observatoire de l'économie.

Transferts d'établissements :

- entre avril et juin : rédaction de la publication (mouvements d'établissements, transferts réalisés au sein d'une même zone géographique et entre deux zones, distinction selon les secteurs d'activité) et infographie.
- Juillet 2017 : diffusion de la publication "Les transferts d'établissements dans le Sud Loire et la proche Haute-Loire".

Les évolutions économiques de la Loire :

- Le 16 février 2017 : débriefing par epures de la cession 2016.
- Le 14 avril 2017 : lancement par la CMA de la cession 2017.
- Le 12 mai 2017 : suite à la volonté des partenaires de changer le format de la publication, réflexion sur le contenu et la forme de la nouvelle publication.
- Le 27 juin 2017 : validation du nouveau format suite aux maquettes proposées par epures, présentation par la CMA du thème et des intervenants potentiels de la conférence 2018. Les publications auront désormais une entrée sectorielle avec, pour chaque secteur (industrie, commerce, construction, services, artisanat) des chiffres-clefs et des informations sur les effectifs salariés, la création d'entreprises, les projets de recrutement et le commerce international.
- De juillet à mi-septembre 2017 : traitements, analyse et rédaction de la publication partenariale.
- Le 21 septembre 2017 : comité de relecture de la publication (epures, CCI, CMA, ELO, AcoS-Urssaf).

- Septembre - Octobre 2017 : relecture de la publication et mise en page par epures.
- Le 12 octobre 2017 : préparation du diaporama des chiffres-clefs en vue de la conférence, point d'étape sur l'organisation de la conférence.
- Le 07 novembre 2017 : conférence. 2 parties : la présentation par les partenaires des Evolutions Economiques dans la Loire en 2016 + un débat sur « Les enjeux de la Reprise d'entreprise », animé par Maître Nathalie Finger-Ollier (Avocate au barreau de Saint-Etienne) avec le témoignage d'entreprises et de collectivités.

Petits déjeuners économie :

- Le 18 juin 2017 : organisation du petit déjeuner économie sur la prospection et l'immobilier d'entreprise. Intervention de l'ADERLY et de Saint-Etienne Métropole sur leur partenariat de prospection. Intervention du CECIM sur son observatoire de l'immobilier d'entreprise.
- Le 05 décembre 2017 : organisation du petit déjeuner économie sur " la Loire à l'heure du numérique ". Intervention de Digital League sur la filière numérique dans la Loire. Intervention d'epures sur sa nouvelle application cartographique (e-observ).



OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE
Petit déj' Eco 5 déc. 2017

07/006

OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS SUD LOIRE

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme a mis en place un observatoire des déplacements à l'échelle de la région stéphanoise. Il a pour vocation de suivre :

- les évolutions en termes de déplacements
 - les effets des politiques de déplacements.
- Chaque année, l'observatoire est enrichi en fonction de l'évolution des politiques et de la disponibilité des données afin de :
- Suivre les évolutions des déplacements et de la mobilité dans la région stéphanoise
 - Suivre les effets des politiques de déplacements
 - Etre un centre de ressources pour toutes les questions traitant de déplacements dans la région stéphanoise
 - Etre un lieu d'échanges entre les partenaires. Dans un monde du déplacement où les compétences de chaque collectivité sont très éclatées, ce travail collectif permet à tous les partenaires de mutualiser leurs connaissances au-delà de leur(s) seule(s) compétence(s).

Contenu/Méthode :

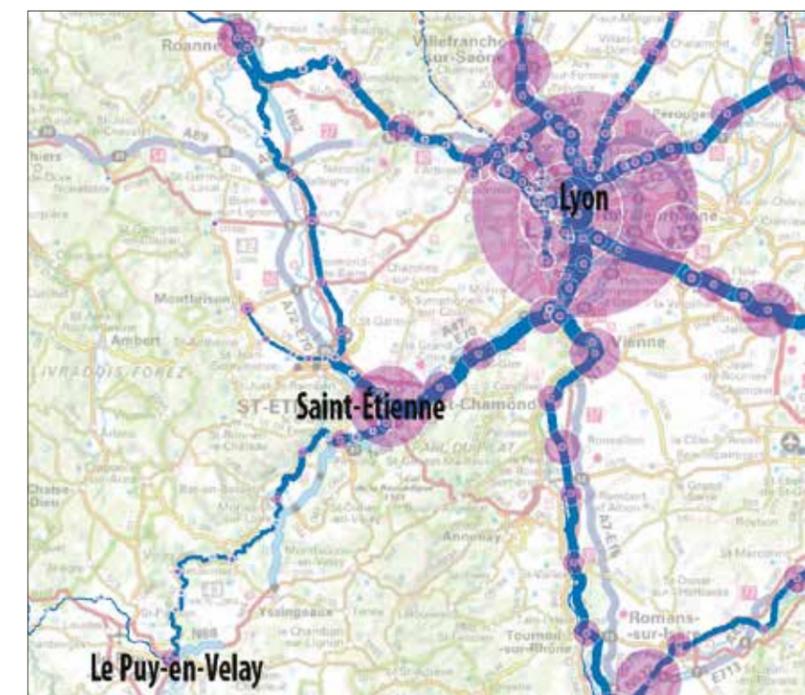
Pour l'année 2017, les travaux suivants sont abordés :

- alimentation de l'observatoire des déplacements avec les données à jour
- partage des données avec les partenaires
- travail sur les représentations innovantes des données de mobilité
- ouverture et mise à disposition des bases de données aux partenaires
- finalisation de la publication « accessibilité AURA »
- Analyse des évolutions de l'offre ferroviaire dans la Loire
- Analyse des lignes essentielles du réseau STAS

- Consolidation d'une base de données sur le stationnement à partir des différents travaux en cours à l'Agence sur Saint-Etienne Métropole et sur Loire Forez (PLUi)

Compte-rendu d'exécution :

- mise à jour des données : offre TC (TER - STAS 2016 et 2017); usages (comptages routiers, fréquentation aéroport, fréquentation TC)
- recherche sur l'intégration des fichiers d'échanges gtfs -> intégrer plus rapidement les données d'offres TC et sur des périmètres géographiques et temporels plus larges
- intégration des données gtfs TER et Grandes lignes SNCF au niveau national
- travail préparatoire à l'écriture d'une publication "6 décennies d'évolution des réseaux routiers stéphanois"
- écriture d'une note "accessibilités des préfectures d'Auvergne-Rhône-Alpes" à paraître début 2018



OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS SUD LOIRE



OBSERVATION

07/007

SUD LOIRE - MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET PARTENARIAT

Pilote de l'étude : Bruno MOMBRIAL (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Daniel ZOBELÉ

Contexte et Objectifs :

Le modèle multimodal des déplacements est développé depuis 1998. Il est implanté à l'Agence d'urbanisme et a été actualisé en 2011, notamment à partir des données de l'observatoire des déplacements, de l'enquête ménages et des données INSEE 2008.

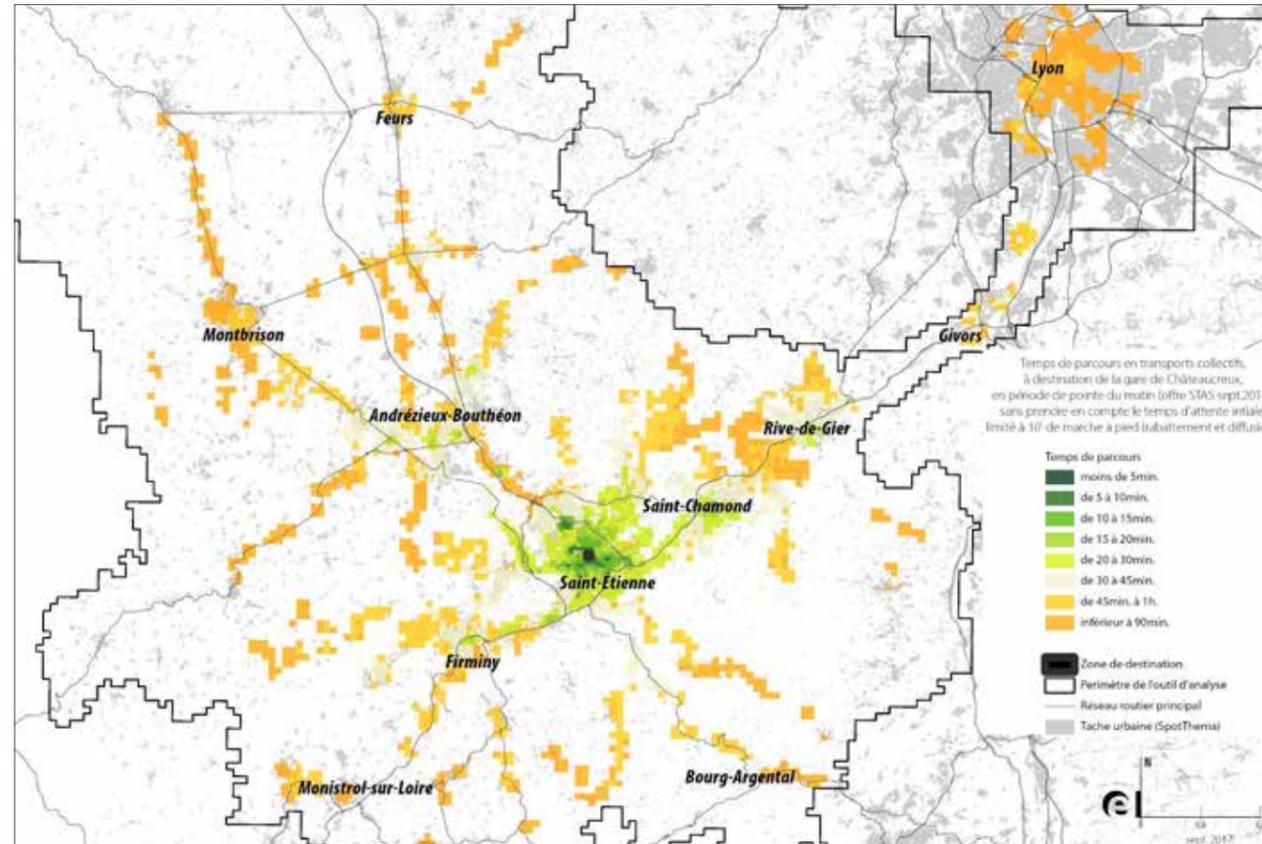
Le groupe partenarial de gestion du modèle regroupe plusieurs partenaires (l'Etat, SEM, le Département de la Loire, la Région Rhône-Alpes, Loire Forez, Scot Sud Loire...).

En plus de l'administration courante du Modèle, l'Agence d'urbanisme assure l'animation et l'expertise du modèle technique.

- Animer le groupe de gestion du modèle des déplacements
- Gérer, administrer et valoriser le modèle multimodal des déplacements du Sud Loire
- Garantir la pérennité de l'outil, proposer les mises à jour nécessaires
- Réaliser des études de modélisation.

Contenu/Méthode :

- Animation du groupe partenarial de modélisation et administration technique du modèle des déplacements (organisation de 3 CoTec)
- Intégration technique des nouveaux résultats du modèle des déplacements dans l'outil d'analyse de l'accessibilité.
- Test du Tableur socioéconomique et environnemental pour le projet de 3^e ligne de tramway
- accompagnement concernant la mise à



MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET PARTENARIAT

jour du modèle (module d'affectation TC et routier) nécessitant l'intégration de données de comptages par exemple, et expertise des résultats

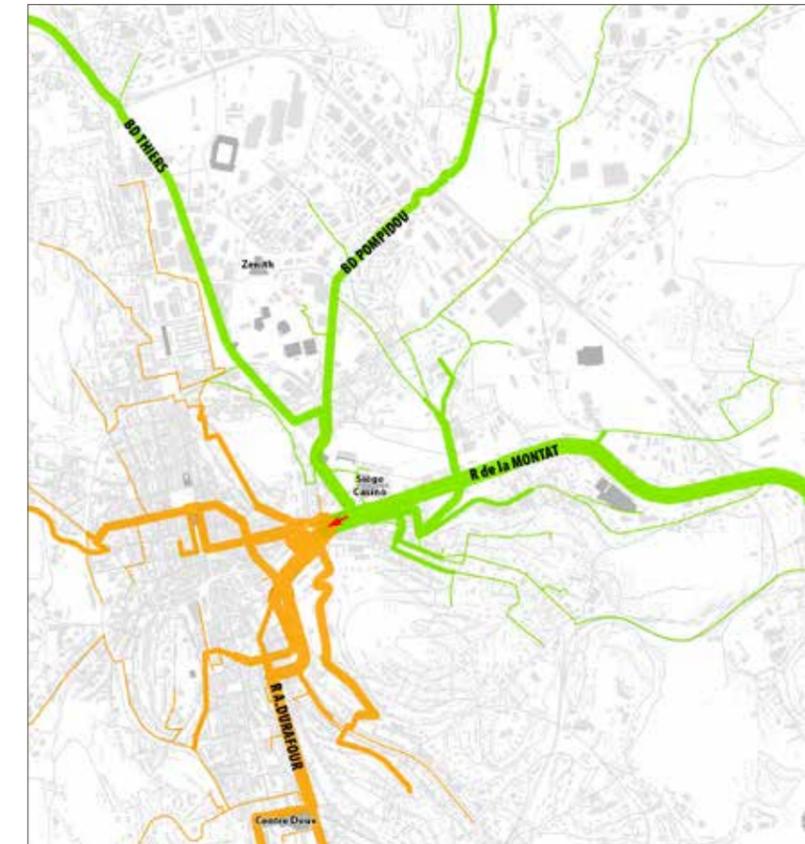
- Etude grandes infrastructures routières à l'échelle du Sud Loire (aménagement RD201, Ratarieux, RD3498) et impact sur l'organisation des déplacements.

Compte-rendu d'exécution :

- consolidation du nouveau réseau STAS
- accompagnement de la mise à jour du module d'affectation du modèle : recueil des données auprès des partenaires, intégration des données de comptages (ville de Saint-Etienne) expertise technique de la démarche
- organisation d'un CoTec : échange



OBSERVATION



08/025

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme réalise un suivi des thématiques environnementales sur le périmètre du département de la Loire. Chaque année sert à enrichir et mettre à jour les différentes données.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- le patrimoine naturel et la biodiversité
- les risques et nuisances
- les sites et sols pollués
- la qualité de l'air



OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

- l'énergie
 - les déchets
 - la ressource en eau
 - la trame verte et bleue
- Il s'agit également :
- d'identifier les besoins des partenaires en termes de données environnementales, de méthodes d'analyses et de créations de connaissances
 - de mettre en place des moyens de communication visant à analyser, décrypter et sensibiliser aux enjeux environnementaux
 - de développer une culture partagée sur le territoire
 - de participer aux démarches des partenaires et d'alimenter celles-ci en données de l'observatoire afin qu'il puisse fournir les éléments aux divers documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision.

Contenu/Méthode :

En début d'année, une réunion avec les partenaires de l'observatoire s'est tenue afin d'identifier les axes de travail et les sujets prioritaires de l'observatoire pour l'année 2017 :

- Mise à jour des données et croisements avec les autres observatoires dans un objectif de transversalité



- Mise à disposition des bases de données sur e-observ'
- Développement méthodologique SIG sur la constitution d'indicateurs environnementaux à l'échelle parcellaire
- développement d'une culture commune autour de plusieurs thèmes jugés par les partenaires comme prioritaires. Ont été ciblés pour 2017 les thèmes de la loi de

transition écologique, des démarches santé/environnement et des espaces forestiers dans les documents de planification.

Compte-rendu d'exécution :

- de nombreuses bases de données ont été mises à jour et migrées sur le serveur de base de données
- plusieurs données sont consultables sur e-observ'
- une publication sur le thème de la loi de reconquête de la biodiversité et des paysages a été réalisée et diffusée
- une publication sur des expérimentations ligériennes d'urbanisme favorable à la santé (UFS) a été commencée. Parution prévue au printemps 2018.
- un travail sur la compilation, à l'échelle parcellaire, d'une batterie d'indicateurs environnementaux a été mené en lien avec le PLUi de Loire Forez Agglo.
- des contacts ont eu lieu en préparation du petit déj' de l'observatoire sur le sujet de la forêt dans les documents de planification. Cette séance est reportée début 2018.

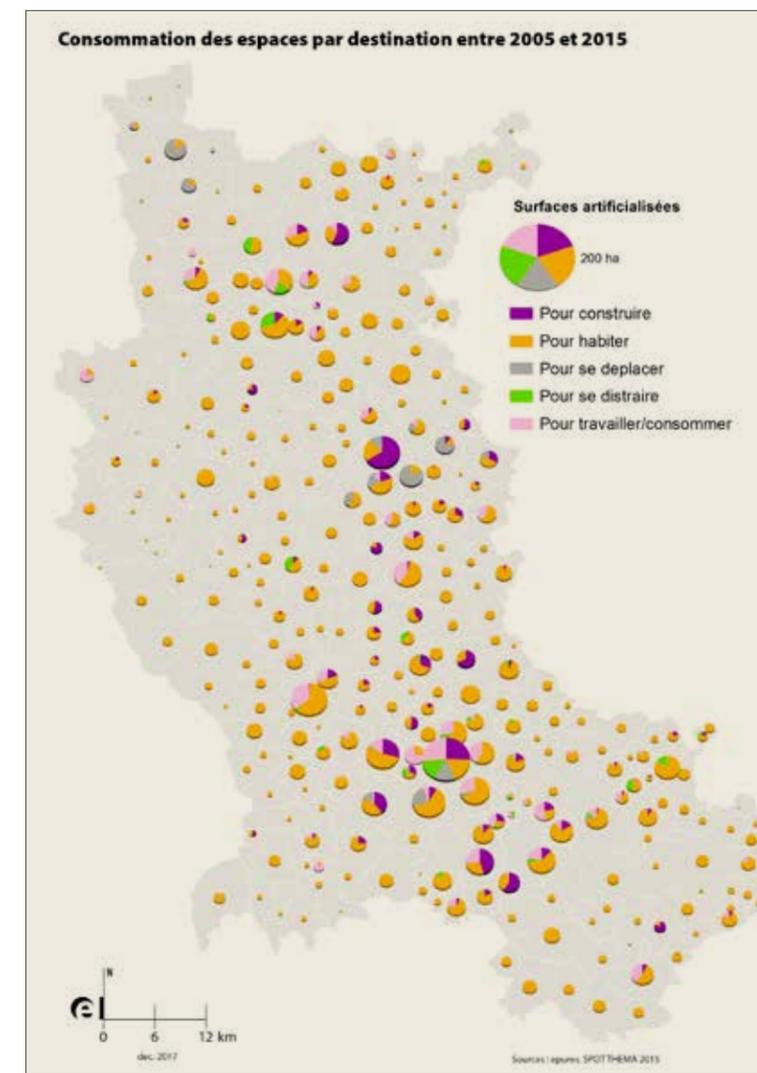
09/022

OBSERVATOIRE FONCIER

Pilote epures : Catherine ARAUD-RUYANT

Contexte et Objectifs :

L'importance des enjeux de reconquête urbaine et de maîtrise du développement de l'urbanisation a conduit l'Etat, les collectivités locales et l'Epora à s'interroger sur les stratégies foncières à mettre en œuvre dans le cadre de différentes démarches de planification et de contractualisation.



OBSERVATOIRE FONCIER

L'observation foncière constitue un préalable nécessaire à la définition d'une stratégie. L'observatoire a vocation à améliorer et capitaliser la connaissance des marchés fonciers locaux et de l'occupation et de la consommation d'espace. L'observatoire a pour objectif de suivre les évolutions, partager les analyses, proposer des méthodes et des indicateurs.

OBSERVATION

Contenu/Méthode :

- Occupation du sol et consommation foncière : publication à partir de l'exploitation de l'image Spot Théma, sur les indicateurs retenus dans l'observatoire sur l'occupation des sols, leur évolution, la consommation foncière,

- Marchés fonciers : poursuite de l'exploitation de la base de données DVF (disponible pour les Agences d'urbanisme depuis 2015), réalisation d'une note sur l'analyse technique de la base DVF (contraintes et avantages) et la présentation des principaux résultats sur le foncier non bâti.

- Animation du groupe technique partenarial de suivi de l'observatoire : 2 réunions avec les partenaires techniques pour partager sur les bases et indicateurs et les analyses, avec présentation sous forme de diaporamas.

Compte-rendu d'exécution :

Un benchmark auprès des autres Agences d'urbanisme a été réalisé sur l'organisation de leur observatoire foncier, pour voir comment améliorer l'animation et la visibilité de cet observatoire.

Les publications sur l'occupation du sol et la consommation d'espace, ainsi que celle sur la demande en valeur foncière (DVF) sont en cours d'élaboration et seront publiées début 2018.



OBSERVATOIRE FONCIER

10/008

MISE A JOUR DONNEES EQUIPEMENTS LOIRE

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

1- Contexte

L'Agence d'urbanisme a engagé la constitution d'un tableau de bord des équipements qui vise à mieux connaître l'offre existante dans les domaines : du sport, de la culture, de la santé, de l'éducation, de la petite enfance et de la gérontologie.

2- Objectifs de l'étude

- Connaître l'offre d'équipements et de services dans le département de la Loire

- Suivre ses évolutions

- Contribuer aux politiques publiques thématiques (petite enfance, santé, gérontologie, culture, déplacements...) et urbaines (PLU, PLUI, Scot...)

Contenu/Méthode :

Production attendue

1- Recueil et mise à jour des données scolaires à l'échelle de l'établissement

Sont concernés les établissements :

- préélémentaire, élémentaire (relevant des communes)

- premier cycle (relevant du Département)



OBSERVATION



© Saint-Etienne

MISE A JOUR DONNEES EQUIPEMENTS LOIRE

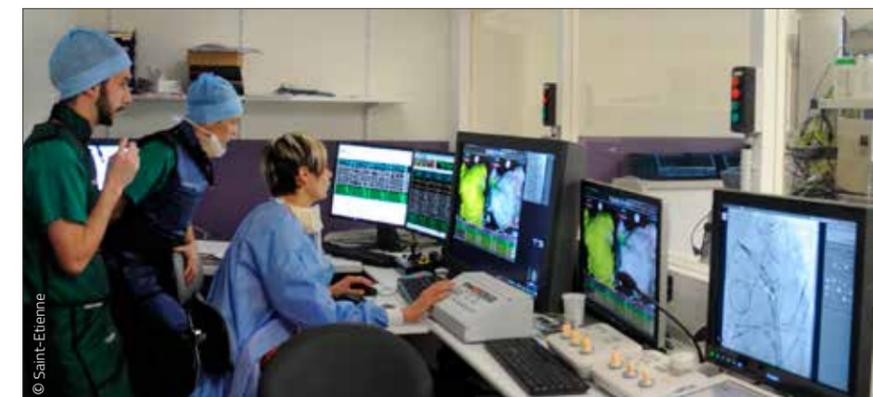
- second degré (relevant du Rectorat). Les établissements sont géolocalisés à l'échelle de la Loire. Chaque année, une mise à jour prend en compte les fusions, suppressions et créations d'établissements. De plus, les effectifs scolaires de l'année en cours sont intégrés à la base de données, afin de mesurer leur évolution d'une année à l'autre.

Concernant les établissements scolaires, l'année 2017 sera particulière puisque consacrée à une réécriture des conventions d'échange de données entre epures et le Rectorat de l'académie de Lyon.

2- Traitement de la Base Permanente des Equipements mise en ligne par l'INSEE

La base permanente des équipements regroupe des équipements dans plusieurs domaines : services administratifs, commerces, établissements scolaires, équipements sportifs, services et équipements de santé...

Chaque année, epures récupère la mise à jour qu'en propose l'INSEE et la traite pour définir les communes « pôles d'équipements » (méthodologie INSEE).



© Saint-Etienne

3- Capitalisation des données de santé
Chaque année, epures collecte et traite différentes données de santé. Ainsi, en 2017, il est prévu :

- La géolocalisation des établissements d'accueil pour personnes âgées dans la Loire
- La géolocalisation des « zones fragiles » définies par l'ARS dans le cadre de l'avenant au Schéma Régional d'Organisation des Soins

- La collecte de quelques données (état de santé, consommation de soins) issues du site Balises.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2017 a été consacrée :

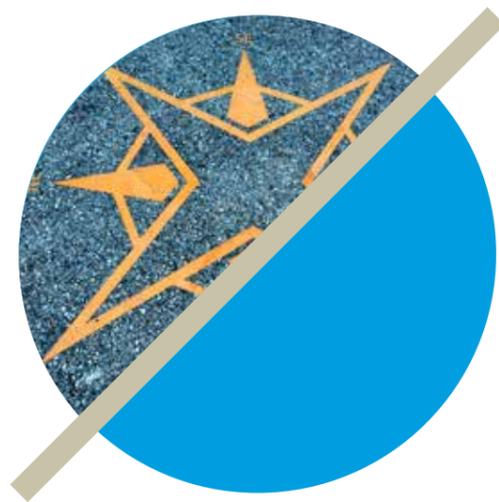
- au recueil des données 2016-2017 concernant les effectifs scolaires et géolocalisation des établissements à l'échelle de la Loire (mise à jour : fusion d'écoles, suppression, création...)

- au recueil des données concernant l'enseignement supérieur

- à la géolocalisation des résidences pour personnes âgées dans la Loire (données 2015)

- à la géolocalisation de la Base Permanente des Equipements 2017.

ANI- MATION PARTE- NARIAT



CHIFFRES CLÉS

151 missions

dans le programme
partenarial 2017

4 987 jours

d'activité réalisés

47 réunions

de préparation-suivi de
l'activité avec les différents
partenaires

2 500 études

réalisées par epures
depuis sa création

5 outils

pour diffuser l'information
aux partenaires

11/001

**COORDINATION
PARTENAIRES ET
COLLECTIVITES**

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme est un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire. Elle est un espace de dialogue qui facilite l'émergence et la mise en œuvre des projets territoriaux et la cohérence des politiques publiques conduites par ses membres.

Epures entretient des relations avec ses partenaires ainsi qu'avec le monde universitaire et professionnel (CEREMA, CGET, PUCA, Universités...) pour échanger et réfléchir aux nouvelles problématiques territoriales et locales et participer à différentes démarches nationales.

L'Agence participe activement au réseau de la FNAU à travers des participations à la rencontre nationale annuelle, des réunions techniques, les instances ainsi que différentes publications annuelles.

Compte-rendu d'exécution :

Lors du premier semestre, un certain nombre de réunions avec les partenaires de l'Agence se sont tenues, autour des questions territoriales locales.

Epures a rencontré l'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne, les enseignants du master Alterville, le CEREMA, le CECIM pour aborder la question des actions de chacune des structures et les coopérations possibles. L'Agence d'urbanisme a participé ou est intervenue dans un certain nombre de commissions ou groupes techniques ; toujours à la demande de ses partenaires. L'Agence a co-animé, avec l'Agence du Havre, un atelier sur la ville décroissante, lors de la 38^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme à Strasbourg en novembre.



COORDINATION PARTENAIRES ET COLLECTIVITES

Enfin, 2017 a été l'année des 50 ans d'epures. Cet anniversaire a été marqué tout au long de l'année par une série de moments forts : accueil du Bureau de la FNAU lors de la 10^{ème} Biennale internationale Design Saint Etienne, une Assemblée générale annuelle festive et un temps convivial en fin d'année entre membres et partenaires.

11/005

**COMMUNICATION
PUBLICATIONS DIFFUSIONS**

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme, comme acteur du partage et de la diffusion de l'information sur les questions territoriales, travaille à rendre visible et partager ses travaux et réflexions, tant auprès de ses adhérents et partenaires que d'un plus large public. Elle développe des outils de communication pour favoriser ce partage, notamment en direction de ses partenaires, via différents supports et médias.

Contenu/Méthode :

- Suivi et renouvellement de la communication auprès des adhérents
- Evolution des sites
- Organisation de l'AG et de divers événements
- Travail de réécriture des documents produits pour améliorer leur qualité communicante.

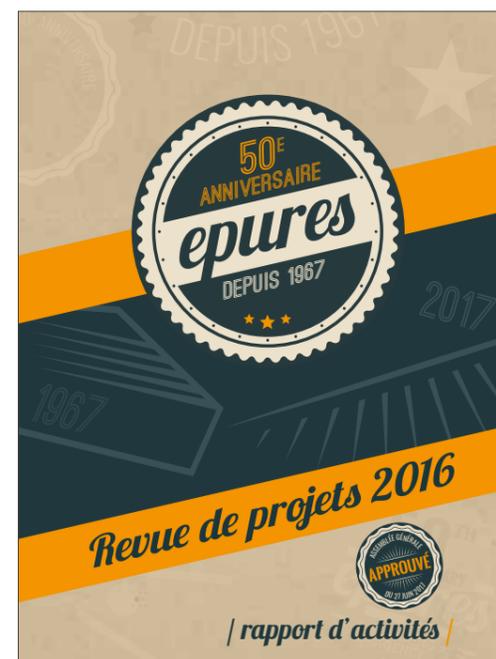
Compte-rendu d'exécution :

Le travail de diffusion régulière auprès des partenaires s'est maintenu sur les différents supports. Ainsi, l'Agence diffuse régulièrement une newsletter, complémentaire aux outils de diffusion des ressources documentaires (e-them et e-actu).

Le rapport d'activité comprenant le "Une Année" et la "Revue de projets" a été diffusé lors de l'assemblée générale de l'Agence.

De plus, la maquette de publication des notes de l'Agence a été retravaillée afin de la rendre plus agréable à lire et plus richement illustrée.

L'Agence diffuse également régulièrement une newsletter à destination de ses partenaires.



COMMUNICATION PUBLICATIONS DIFFUSIONS

11/006

FONCTIONNEMENT CENTRE DE DOCUMENTATION

Pilote epures : Emilie FRATTA

Contexte et Objectifs :

Les ressources d'epures (dossiers, études, ouvrages, archives, photos) sont accessibles aux adhérents, partenaires et publics extérieurs au service Documentation. Des outils et actions ont été mis en place pour partager plus facilement ces ressources documentaires, notamment un accès hiérarchisé à la base documentaire et à la carto-photothèque.

La documentation continue à veiller à la capitalisation et la diffusion des études réalisées dans le cadre du programme.

Concernant la pédagogie :

- la documentation continue à servir de support technique à l'équipe d'étude dans ses recherches et travaux

- elle peut être sollicitée lors des différents ateliers et tables rondes organisés par epures.

- elle produit une veille informationnelle

interne et externe (veille sur l'actualité locale et professionnelle hebdomadaire)

Contenu/Méthode :

- Gestion, traitement et diffusion documentaire

- Information interne et externe

- Conception, gestion du système documentaire

- Gestion de la photothèque

- Catalogue des études epures 2016

- Veille informationnelle interne et externe (veilles sur l'actualité locale et professionnelle hebdomadaire et mensuelle) : e-actu' et e-them'

- Recherches d'informations et recherches documentaires pour les chargés d'études et le public externe

- Fourniture d'information sur l'internet-intranet

Compte-rendu d'exécution :

135 études entrées en documentation

62 personnes extérieures renseignées

10 bibliographies thématiques établies

39 e-actu' envoyées à 525 abonnés

13 abonnés supplémentaires à e-actu'

169 personnes abonnées à e-them'



FONCTIONNEMENT CENTRE DE DOCUMENTATION



FONCTIONNEMENT CENTRE DE DOCUMENTATION

114 abonnés supplémentaires à e-them'

Participation à 45 revues de presse métropolitaines, en partenariat avec l'Agence de Lyon

11/009

ANIMATION DU SITE WEB

Pilote epures : Emilie FRATTA

Contexte et Objectifs :

Le site internet de l'Agence est effectif depuis avril 2013. Il permet une navigation aisée grâce aux techniques web contemporaines. Son rubriquage, ses différentes entrées, sa lisibilité permettent un accès rapide aux informations. Il est un véritable vivier de ressources sur les travaux passés et en cours de l'Agence.

L'objectif est de :

- Communiquer sur la structure et les missions de l'Agence d'urbanisme

- Informer sur ses activités

- Informer sur l'actualité en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- Informer sur l'état de la réflexion locale en

matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire

- Etre un portail sur d'autres sites et d'autres démarches partenaires autour de thématiques proches

- Hiérarchiser selon les supports les données et informations en direction du grand public, des adhérents et partenaires et en interne.

Contenu/Méthode :

Mises à jour régulières du site pour une fidélisation du lecteur et pour donner une image dynamique de l'Agence.

Compte-rendu d'exécution :

7 462 utilisateurs du site web du 1er janvier au 31 décembre 2017.

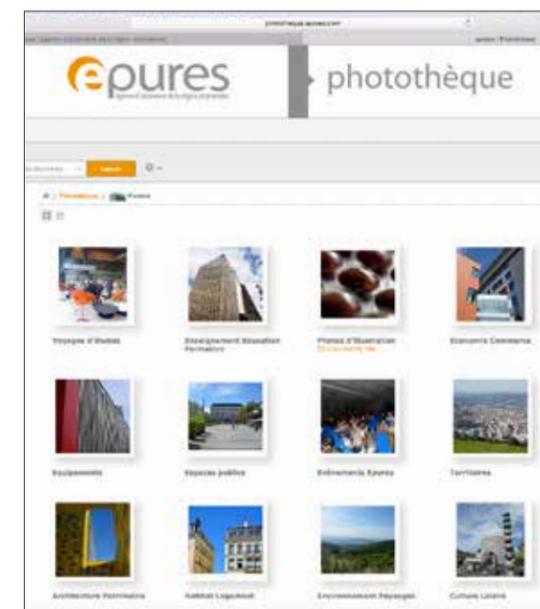
7 336 nouveaux visiteurs.

47 418 pages vues.

165 mentions j'aime et 174 abonnés à la page Facebook de l'Agence

Création d'un compte Twitter pour l'Agence en avril 2017 : @epures42

64 abonnés au compte Twitter



FONCTIONNEMENT CENTRE DE DOCUMENTATION



ANIMATION DU SITE WEB

11/010

GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme élabore chaque année un programme partenarial d'activités, voté par son Conseil d'Administration. Ce programme est un élément important dans la vie associative car il constitue le "contrat de confiance" entre les partenaires et l'Agence. Outre le temps de préparation de fin d'année et de présentation en comité technique rassemblant tous les partenaires, différents temps de travail sont prévus durant l'année entre epures et chacune des collectivités afin de s'assurer que l'engagement et le déroulement du programme se font de façon conforme aux prévisions.

Contenu/Méthode :

- Réunions de suivi du programme partenarial d'activités
- Animation d'un comité technique
- Documents de communication du programme partenarial d'activités.
- Programme partenarial d'activités
- Fiches programmes, comptes-rendus d'exécution.

Compte-rendu d'exécution :

Le programme a été définitivement calé et présenté au Conseil d'Administration du mois d'avril.

Les fiches programmes définissant les attendus de chacune des missions ont été écrites et stabilisées avec les partenaires.

Des points de suivi réguliers ont été réalisés avec les différents partenaires.

Enfin, quatre comités techniques partenariaux se sont tenus le 13 avril, le 06 juillet, le 21 septembre et le 30 novembre.

11/077

ATELIERS DU TERRITOIRE ET ATLAS AURA

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

Ateliers du territoire :

L'Agence d'urbanisme est un lieu de débats et d'échanges pour les acteurs publics (et privés) du territoire sur les questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Aussi, elle organise des séminaires d'échange et de débat entre les acteurs locaux sur des thèmes ayant trait aux dynamiques territoriales : "les ateliers du territoire".

Atlas AURA :

Les régions Auvergne et Rhône-Alpes ont fusionné pour former une seule grande région. L'élargissement déplace les visions et analyses



ATELIERS DU TERRITOIRE et ATLAS AURA

des acteurs sur les dynamiques du territoire.

En partenariat avec l'INSEE (Rhône-Alpes et Auvergne), le réseau des quatre Agences propose de dresser une série de portraits cartographiques permettant de saisir les évolutions à l'œuvre à l'échelle de ce nouveau périmètre.

Trois tomes sont prévus sur les thèmes suivants :

- géographie physique, humaine et urbaine,
- géographie du bien-être et de la qualité de vie,
- géographie des flux.

Contenu/Méthode :

Ateliers du territoire :

Présentation d'expériences locales et extérieures

- Alimentation de la réflexion locale
- Animation du débat local
- Organisation de la rencontre

- Actes du séminaire.

Atlas AURA :

- fiches thématiques sur double page avec cartes, graphiques et analyse synthétique,
- suivi des groupes de travail technique réunissant les différents partenaires (INSEE, les quatre Agences..)

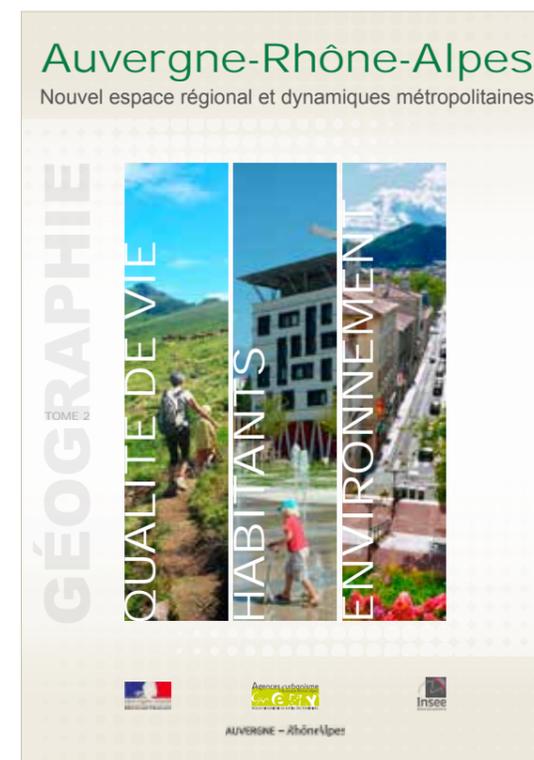
Compte-rendu d'exécution :

Ateliers du territoire :

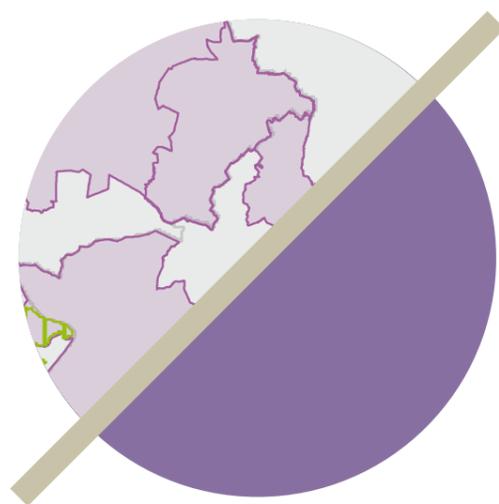
aucun n'a été prévu et tenu en 2017.

Atlas AURA :

Le troisième tome sur la géographie des flux a été réalisé et publié. L'Agence a contribué à la préparation et l'animation d'un séminaire qui s'est tenu le 03 juillet 2017 sur les thèmes des 3 tomes. Celui-ci a réuni une centaine de personnes (élus, techniciens, chercheurs).



DEVELOP- PEMENT RÉGIONAL ET METRO- POLITAIN



CHIFFRES CLÉS

AIRE MÉTROPOLITAINE
LYON SAINT-ETIENNE :

13 SCOT

44 %

de la population régionale

339

projets commerciaux
autorisés entre 2009
et 2017 pour

700 000 m²
de surface de vente

10 000

transferts internes
d'établissements (industrie,
commerce, construction,
services) par an

6%

de la consommation
énergétique est d'origine
renouvelable



URBA4

00/096

URBA4 SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Pilote de l'étude : Carole EVELLIN-
MONTAGNE (DREAL)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Après un travail partenarial de 3 années, le SRCE a été adopté par délibération du Conseil régional le 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral le 16 juillet 2014. Ce document a été élaboré par le réseau urbA4, sous coordination de l'Agence d'urbanisme de Grenoble. Les co-pilotes du SRCE, Etat et Région, ont souhaité continuer à s'appuyer sur l'assistance du réseau des Agences d'urbanisme pour mener à bien certaines missions liées à la mise en œuvre du SRCE, en particulier la déclinaison du SRCE dans les documents d'urbanisme.

2017 est la deuxième année de diffusion sur le territoire régional avec l'organisation de nouvelles formations sur le SRCE Rhône-Alpes à l'attention d'autres publics (acteurs de l'eau, bureaux d'études...).

Par ailleurs, avec la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, il a été décidé d'organiser un séminaire de présentation et de sensibilisation sur le SRCE Auvergne qui apparaît trop méconnu sur son territoire.

Enfin, les Agences travailleront à la préfiguration d'un bilan qualitatif des 2 SRCE comme demandé par la loi.

Contenu/Méthode :

- Organisation de 3 formations
- Organisation d'un séminaire de présentation et sensibilisation sur le SRCE Auvergne

- Rédaction d'une note de préfiguration du bilan qualitatif des 2 SRCE Rhône-Alpes et Auvergne

Compte-rendu d'exécution :

En 2017, les 4 Agences ont rédigé une note de préfiguration du bilan qualitatif des 2 SRCE Rhône-Alpes et Auvergne et ont assuré un cycle de formation auprès de bureaux d'études et des CAUE 73/74. Les Agences sont également intervenues dans un séminaire regroupant des porteurs de projets Contrats Verts et Bleus et ont préparé la tenue d'un séminaire de présentation et sensibilisation sur le SRCE Auvergne qui est prévu en début d'année 2018.

00/141

URBA4 - ADEME - VULNERABILITE ENERGETIQUE

Pilote de l'étude : Jean-Paul GEORGES (ADEME
Auvergne-Rhône-Alpes)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Le réseau Urba4 a été missionné pour approfondir le volet social de la transition énergétique, concernant tant la production des données socio-énergétiques que leur territorialisation, mais aussi la mise en œuvre d'approches diverses sur la précarité énergétique (expertises collaboratives interinstitutionnelles).

L'ensemble de ces connaissances et expertises, puis les participations des Agences aux travaux



URBA4 - ADEME - VULNERABILITE
ENERGETIQUE



de l'ONPE, Insee, etc. (au-delà des chantiers propres de l'Ademe Régionale), a facilité le calage d'un corpus de réflexions, permettant en retour de poser une base solide pour clarifier les défis globaux inter-territoriaux, sur lesquels peut se fonder une démarche de « livre blanc », ciblant de manière consensuelle les principales politiques publiques, leviers et actions pour assurer une transition énergétique équitable, par une diminution de la précarité énergétique. 4 ateliers inter-territoriaux (de la commune aux grands territoires) ont été organisés en 2016 autour des défis dits « génériques », regroupant des acteurs publics (collectivités territoriales, techniciens), privés (industriels, entreprises), le monde associatif, bailleurs sociaux, universitaires, organismes d'étude, etc.).

Contenu/Méthode :

En 2017, le document de restitution globale de la démarche et des ateliers menés en 2016 sera réalisé.

Compte-rendu d'exécution :

Au printemps 2017 a été engagée la phase de relecture / correction des éléments de rédaction, qui sera finalisée en 2018.

00/153

URBA4 CLUB PLUI

Pilote de l'étude : Fabienne LAROUDIE (DREAL)
Jean-Paul GEORGES (ADEME)

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ

Contexte et Objectifs :

Le Club PLUi de la Région Auvergne Rhône-Alpes a été créé fin 2015. Piloté par la DREAL, ce Club, destiné aux intercommunalités compétentes en matière de PLUi, doit permettre de créer un lieu d'échanges d'expériences autour des problématiques propres à l'élaboration d'un tel projet.

Le réseau des quatre Agences d'urbanisme (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand) a été sollicité et associé dès la phase de préfiguration de 2015. Et depuis 2016, les Agences font partie

de l'équipe d'appui à l'organisation des séances du club, ainsi qu'à leur animation, aux côtés de la DREAL, des DDT, de l'ADEME, ainsi que du CEREMA.

Contenu/Méthode :

Il s'agit de préparer et d'animer au sein de l'équipe d'appui deux clubs PLUi sur l'année, dont les sujets sont définis selon les besoins exprimés par les intercommunalités.

Le club s'appuie sur le partage d'expériences avec l'intervention de techniciens et d'élus d'EPCI prioritairement.

Compte-rendu d'exécution :

Le début de l'année 2017 a été consacré au bilan technique et à la publication du compte-rendu du club du 8 novembre 2016 portant sur le volet Habitat d'un PLUi. Le club PLUi 2017 a eu lieu le 3 octobre, à Clermont-Ferrand, sur les thèmes de la concertation et de la gouvernance politique. Un peu sur la même base que les autres séances du club, la matinée a été consacrée à deux tables rondes en plénière et l'après-midi à deux ateliers participatifs. La fin d'année 2017 a permis la mise au point des comptes-rendus pour diffusion aux EPCI sous forme de fiches synthétiques, ainsi qu'une grande partie de la préparation du club PLUi suivant. Celui-ci aura lieu en février-mars 2018 à Chambéry sur le thème du PLUi et de l'énergie.



URBA4 CLUB PLUI

URBA4

00/155

A4- DREAL OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT-DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL

Pilote de l'étude : Maxime DUPLAIN (DREAL)

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

La DREAL a missionné le Réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes pour un appui en ingénierie dans le cadre du chantier de la réforme de la demande de logement social et notamment des innovations apportées par la loi ALUR.

Au sein d'ateliers « politiques locales de l'habitat », la mission du Réseau porte sur la diffusion et le partage de la connaissance et des expériences menées à l'échelle régionale sur la question de la demande locative sociale.

Contenu/Méthode :

Organisation et animation de deux ateliers "Politiques locales de l'habitat" dans le cadre de l'Observatoire régional de l'habitat et du logement (ORHL) sur le thème de la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux

Compte-rendu d'exécution :

Un premier atelier a été organisé le 28 juin à la DREAL et animé par le Réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes. L'atelier a porté sur l'élaboration de la convention intercommunale d'attribution. Les Agences ont produit une note de contexte et problématisée sur le sujet. Elles ont contacté des intervenants extérieurs et cadré avec eux leur intervention. Des points d'état d'avancement sur l'organisation de l'atelier ont été organisés avec la DREAL. Quatre intervenants ont présenté leur dispositif respectif : une représentante de l'Assemblée des Communautés de France a présenté les enjeux de la convention intercommunale ; Dijon Métropole a détaillé l'élaboration de la CIA à partir des outils existants et en articulation avec les autres dispositifs de l'habitat ; Clermont Auvergne Métropole a exposé la réalisation du diagnostic partagé, préalable à la définition des orientations ; Annemasse-les Voirons Agglomération a développé son partenariat dans le processus d'élaboration de sa nouvelle politique d'attribution.

Un deuxième atelier est en cours de préparation sur les thèmes de la cotation et la location active. Il a été fixé au 14 mars 2018.

00/165

URBA4 ETUDES EPORA

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

EPORA a adhéré aux Agences d'urbanisme de Grenoble, Lyon et Saint-Etienne. Afin d'aider l'établissement public foncier à développer son regard territorialisé sur les questions de foncier et d'habitat, il demande aux trois Agences

de développer un langage et des indicateurs communs à partir de leurs différents observatoires.

Compte-rendu d'exécution :

Les agences ont mis en commun leur méthodologie de détection de gisements fonciers en espace bâti afin de proposer, à terme, une méthodologie partagée. Un guide méthodologique regroupant les bonnes pratiques sera élaboré en 2018.

00/167

URBA4 - ADEME -RENOVATION THERMIQUE ET POLITIQUES DE L'HABITAT

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

La requalification thermique du parc de logement est un axe fort de la transition énergétique. Il s'agit à la fois de baisser les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de limiter la précarité énergétique. La Loi de transition énergétique et pour la croissance verte prévoit d'accélérer le mouvement de requalification (500 000 logements rénovés par an).

La mission consistera à opérer un retour d'expérience des politiques de requalification développées par les différents territoires régionaux en la matière, en particulier ceux sur lesquels interviennent les Agences.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée (pilotage Agence de Grenoble)

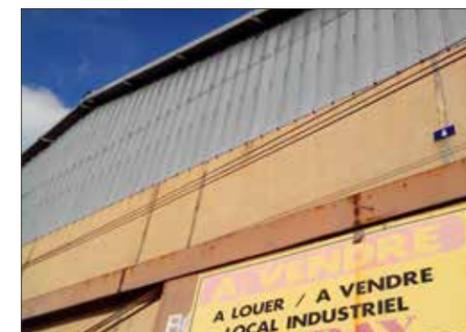
00/173

URBA4 DREAL ATLAS PAYSAGE

Pilote epures : Maud MARSAUCHE

Contexte et Objectifs :

La mission a pour objectif la réalisation d'une étude complémentaire destinée à renforcer les ATLAS du paysage des régions Rhône-Alpes et Auvergne. Cette étude porte sur les paysages urbains, actuellement peu évoqués dans les documents.



URBA4 ETUDES EPORA



URBA4 DREAL ATLAS PAYSAGE ©DREAL

Une première réunion de cadrage a été réalisée avec la DREAL et les quatre Agences d'urbanisme. Une méthodologie est en construction et devrait se concrétiser au premier trimestre 2018.

Contenu/Méthode :

- identification des enjeux et des besoins de la DREAL en termes de paysage urbain
- recensement des études sur le paysage urbain
- Identification de méthodologies mobilisables pour l'appréhension des paysages urbains dans le futur ATLAS régional



A4- DREAL OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT-DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL



A2

Compte-rendu d'exécution :

- formalisation du contenu de l'étude
- recensement d'une fiche type pour le recensement des études sur le paysage urbain

00/032

A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

En 2017, il a été proposé de travailler dans la continuité de la feuille de route 2016-2020 avec comme objectif –et non comme fin- de proposer une contribution à l'élaboration du SRADDET.

Le programme de travail est présenté selon trois entrées (1. Animation, 2.Thématiques nouvelles et 3.Veille et observation)

Cette ligne du programme de travail 2017 assure la présence d'epures sur le volet animation de la démarche.

Contenu/Méthode :

Au titre de l'animation de la démarche, 3 volets sont développés tout au long de l'année.

L'animation technique de l'inter-Scot :

Ce volet de l'activité inter-Scot vise principalement à faire vivre et rendre lisible la démarche en interne comme en externe : préparation et organisation des comités techniques, suivre et coordonner les études inter-Scot réalisées par les chargés d'études des Agences ; en lien avec les autres acteurs à l'échelle



INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE Rencontre du 14 février 2017

métropolitaine.

L'animation politique de l'inter-Scot :

Il s'agit pour l'essentiel de :

- la préparation, l'organisation, l'animation et la valorisation des rencontres des présidents (une à deux par an) pour la définition du programme d'études et le suivi de son avancée ainsi que des rencontres entre élus intermédiaires plus thématiques.
- la communication de la démarche et diffusion des études
- une activité de suivi, de veille et d'observation pérenne

Compte-rendu d'exécution :

En termes de suivi et animation de la scène de travail inter-Scot, ont été mis en place en 2017, les éléments suivants :

Les comités techniques réunissant une fois par mois les chefs de projet des Scot.

Une rencontre avec le Préfet de région et les services de l'Etat le 14 février 2017 afin d'évoquer à la fois les perspectives de collaboration, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des Scot et les perspectives liées au SRADDET.

Un échange inter-Scot et visite terrain : stratégie alimentaire / Visite du MIN de Corbas (salon agriculture de proximité, avril 2017).

Une présence dans les territoires avec des



présentations spécifiques dans les conseils syndicaux des travaux de l'inter-Scot (janvier 2017 sur la thématique "économie" dans le Sud Loire par exemple).

Une rencontre spécifique des présidents relative à la finalisation de la contribution SRADDET.

00/120

A2 POLE METROPOLITAIN MISSIONS TRANSVERSALES

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle Métropolitain)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre du développement de l'ingénierie métropolitaine, associant les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon, plusieurs chantiers transversaux ont été identifiés pour le compte du Pôle Métropolitain et de la démarche inter-Scot. Ils visent à :

- accélérer la convergence des outils, des connaissances
- assurer la coordination du travail des équipes

des 2 Agences d'urbanisme

- mettre en œuvre des convergences en matière de collecte et d'analyse de bases de données, de méthodes... au sein de l'ingénierie métropolitaine

- réaliser et diffuser une revue de presse métropolitaine auprès des adhérents des Agences d'urbanisme

Contenu/Méthode :

- suivi, animation des reportings de production tant en interne à l'Agence d'urbanisme qu'avec le Pôle métropolitain et l'inter-Scot, en lien avec le rôle de coordonnateur général du programme A2, Xavier LAURENT (Agence d'urbanisme de Lyon)

- alimentation et diffusion de la revue de presse métropolitaine hebdomadaire (Emilie FRATTA pour epures)

Compte-rendu d'exécution :

2 réunions du comité de coordination des études métropolitaines ont été mises en place. 2 réunions de calage inter-agence pour l'organisation du programme ont été mises en œuvre.

La revue de presse métropolitaine est mise en place de manière mensuelle via les outils de gestion informatique d'epures.

00/121

A2 POLE METROPOLITAIN COVOITURAGE

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle métropolitain)

Pilote epures : Adrien MEON

Contexte et Objectifs :

En 2016, une feuille de route concernant le développement du co-voiturage sur l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne a été réalisée.

En 2017, le pôle métropolitain est particulièrement intéressé à une poursuite du travail mené en 2016.

Contenu/Méthode :

Les attendus de cette étude sont :



A2 POLE METROPOLITAIN MISSIONS TRANSVERSALES



A2

- l'animation partenariale,
- l'approfondissement de connaissances,
- l'aide au lancement d'expérimentations,
- l'aide au choix de secteurs tests

Compte-rendu d'exécution :

Cette étude n'a pas eu de suite en 2017.

00/125

A2 POLE METROPOLITAIN OFFRE D'ACCUEIL ENTREPRISES

Pilote de l'étude : Camille CITERNE (Pôle Métropolitain)

Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

La mise en cohérence de l'offre territoriale d'accueil des entreprises fait partie des actions exercées par le Pôle Métropolitain pour l'ensemble de ses membres, inscrites dans ses statuts. La promotion et le marketing du territoire sont ainsi des axes majeurs de la stratégie du Pôle Métropolitain en matière de développement économique depuis sa création.

Une première phase 2011-2012, accompagnée par les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon, a permis de dresser un premier état des lieux de l'offre d'accueil des EPCI du Pôle, de partager la connaissance et les stratégies d'accueil des entreprises de chaque EPCI. Un diagnostic des outils d'observation de l'offre mise en place dans chacun des EPCI a été réalisé et des préconisations relatives au positionnement du Pôle Métropolitain sur ce sujet ont été formulées. A partir de 2013, une seconde phase plus opérationnelle a été lancée avec l'objectif

commun de promouvoir le territoire auprès des investisseurs, promoteurs et utilisateurs dans un stand commun au SIMI sous les bannières Only Lyon et Saint-Etienne.

Six ans après le premier état des lieux, le contexte économique et territorial a changé. Le Pôle Métropolitain s'est élargi à deux nouveaux EPCI, l'offre d'accueil de chaque EPCI a évolué, des stratégies d'accueil et des outils d'observation ont été développés dans les territoires. 2017 est l'occasion de remettre à plat l'ensemble de ces éléments, dans un objectif inchangé de



« mise en cohérence de l'offre d'accueil des entreprises ».

Les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon accompagnent le Pôle Métropolitain et ses membres dans cette mise en perspective de l'offre.

Contenu/Méthode :

Quatre séances de travail avec les EPCI sont retenues :

Séance 1 :

Lancement de la démarche

- Présentation du contexte et de l'historique par le Pôle Métropolitain et les Agences d'urbanisme et échange sur la proposition d'étude et le calendrier

Séance 2 :

Actualiser la liste des sites d'intérêt métropolitain

- Définir des critères de sélection des sites métropolitains

- Mettre à jour la liste des sites métropolitains à partir des critères retenus et des remontées d'information des EPCI

Séance 3 :

Positionner et qualifier l'offre d'accueil, consolider les chiffres clés sur l'immobilier d'entreprise et partager sur les outils d'observation

- Caractériser et qualifier les sites : consolider et compléter les informations existantes

- Hiérarchiser et positionner les sites

- Actualiser les données de l'immobilier d'entreprise

- Partager sur les outils d'observation et de suivi de l'offre d'accueil mis en œuvre par chaque EPCI

Séance 4 :

Restitution de l'étude

Compte-rendu d'exécution :

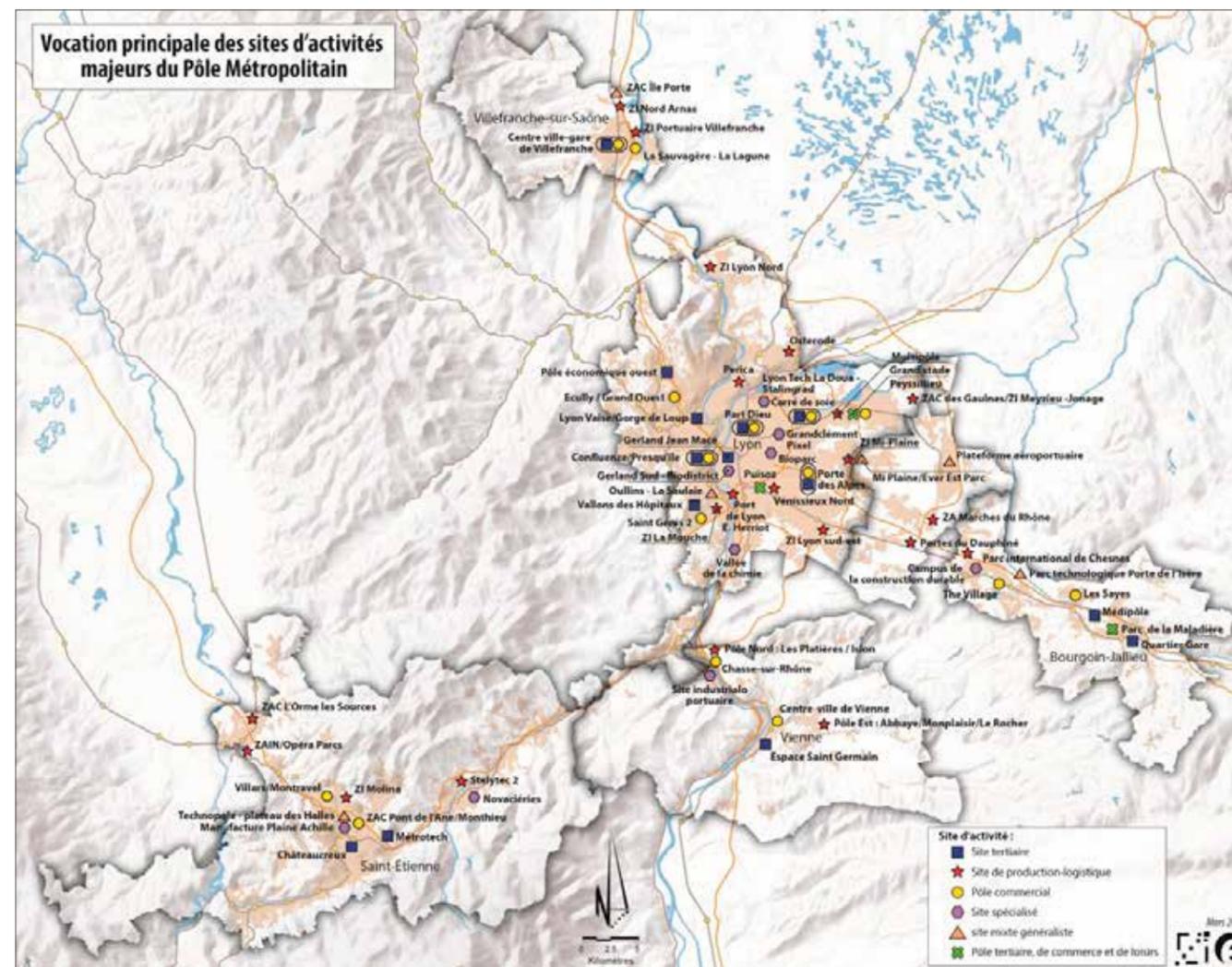
Séance 1 :

7 février 2017 : Lancement de la démarche

Séance 2 :

23 mai 2017 : Actualisation de la liste des sites d'intérêt métropolitain

- Sélection de 8 critères permettant d'identifier ce qu'est un site d'intérêt métropolitain à partir du cahier "harmonisation" de l'inter-Scot (nombre d'emplois significatif pour l'EPCI, superficie importante, capacités d'extension ou de renouvellement urbain, accueil de filières stratégiques soutenues par un pôle de compétitivité ou un cluster par exemple, site vitrine pour le territoire de par la



A2 POLE METROPOLITAIN OFFRE D'ACCUEIL ENTREPRISES



A2

qualité de son aménagement et des exigences urbanistiques qui lui sont attribuées, inscription dans le Scot ou la DTA, site emblématique pour l'EPCI qui le porte, site stratégique pour d'autres acteurs publics tels que le département ou la Région)

- Près de 70 sites retenus

Séance 3 :

21 septembre 2017 : Positionner et qualifier l'offre d'accueil, actualiser les données de l'immobilier d'entreprise et partager sur les outils d'observation

- Les sites d'intérêt métropolitain sont caractérisés et qualifiés selon 12 indicateurs renseignés par les territoires (activité principale, accueil de filière locale, accueil de filière métropolitaine, niveau de visibilité, niveau d'investissement, moyen dédié par la puissance publique, cycle de vie, niveau de services, surfaces totale/utile/commercialisée, surface disponible immédiatement/d'ici 2 à 3 ans/d'ici 3 à 10/ 10 à 20 ans/ plus de 20 ans, nombre d'établissements estimé, nombre d'emplois estimé)

- Restitution intermédiaire des résultats sur la qualification des sites (issus du croisement entre les différents indicateurs) et des surfaces disponibles (par vocation, par programmation)

- Présentation par chaque territoire de ses outils d'observation et de suivi de l'offre d'accueil

- Les territoires précisent qu'ils n'ont pas d'intérêt à l'actualisation des chiffres de l'immobilier d'entreprise pour le Simi

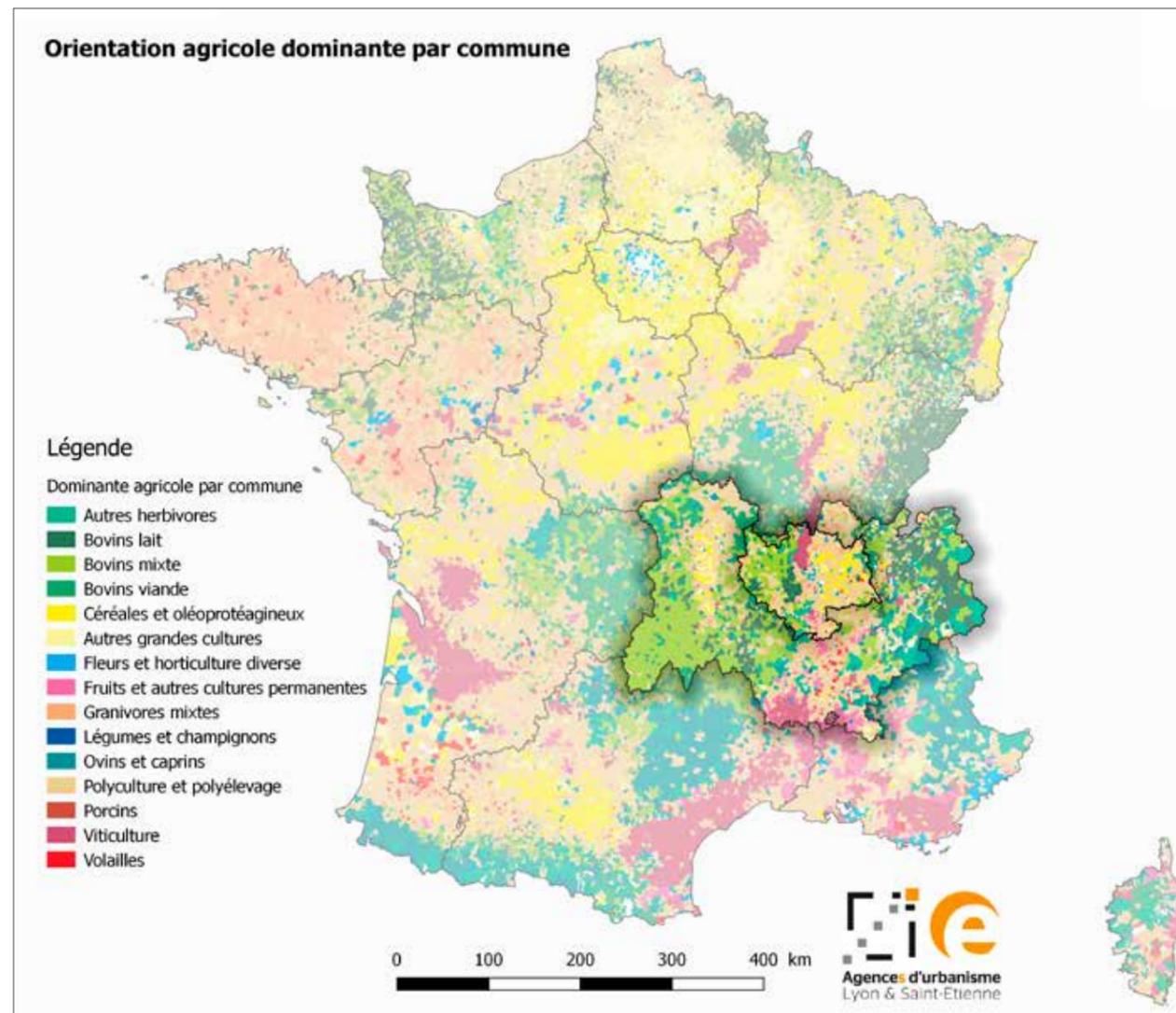
Séance 4 :

21 décembre 2017 : Restitution de l'étude

00/129

A2 POLE METROPOLITAIN AGRICULTURE PERIURBAINE - SYSTEME ALIMENTAIRE

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle Métropolitain)



A2 POLE METROPOLITAIN AGRICULTURE PERIURBAINE - SYSTEME ALIMENTAIRE

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Le Pôle métropolitain est porteur des enjeux agricoles à l'échelle des quatre agglomérations du Grand Lyon, de la Capi (Bourgoin-Jallieu), de Vienne aggro et de Saint-Etienne Métropole. Pour ce faire, une charte d'objectifs pour l'agriculture a été signée le 10 février 2012 visant à améliorer

la connaissance des dynamiques agricoles dans le territoire métropolitain et la mise en place d'actions innovantes en faveur de l'agriculture périurbaine.

- Avoir une vision partagée et comparative de l'agriculture sur les quatre agglomérations composant le Pôle Métropolitain.

- Mieux connaître les évolutions passées pour mieux agir à l'avenir.

- Des indicateurs partagés et des objectifs mutualisés.

- Placer les enjeux agricoles au cœur des documents de planification, des projets d'aménagement, des stratégies d'action. Après avoir étudié le système alimentaire de l'aire métropolitaine Lyon-St-Etienne, une étude des flux alimentaires à partir de 3 produits (le pain, la pomme et la salade) est réalisée en 2017.

Contenu/Méthode :

A partir d'interviews d'acteurs (producteurs, transformateurs, commanditaires), analyse des flux alimentaires autour de 3 produits (le pain, la pomme et la salade).

Compte-rendu d'exécution :

2017 a donné lieu à la réalisation d'un document permettant de mesurer les flux alimentaires autour de 2 produits :

- la farine à partir d'une vision des transformateurs que représentent les minoteries

- la pomme à partir de la commande publique (hôpitaux, restauration publique, université).

00/130

A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT URBANISME COMMERCIAL

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

L'urbanisme commercial a été une question centrale depuis 2013 avec notamment l'élaboration d'un certain nombre de documents d'aménagement commercial et les premiers résultats d'une observation à l'échelle métropolitaine. Les élus souhaitent aujourd'hui poursuivre le travail engagé.

Le travail mené par les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon



A2

a permis de consolider l'expertise commerciale à l'échelle de l'inter-Scot et du Pôle Métropolitain (mutualisation des dispositifs d'observation mise en œuvre à l'échelle de l'inter-Scot, epures étant plus particulièrement chargée de la partie ligérienne (Syepar, Loire Centre et Sud Loire).

L'objectif est de continuer à appréhender le développement de l'appareil commercial à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, suivre les évolutions et les logiques des opérateurs commerciaux notamment.

Contenu/Méthode :

La mission concerne deux échelles, l'inter-Scot et le Pôle Métropolitain.

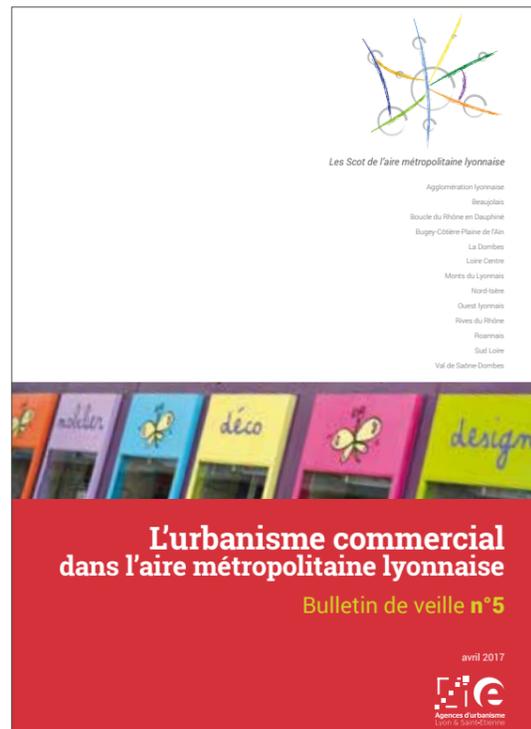
Phase 1 : Approcher les tendances et mettre à jour les données (approche générale sur les grandes tendances du commerce, poursuivre le travail de renseignement de la base de données des décisions d'autorisation des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) et de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), poursuivre la veille sur l'actualité juridique et conjoncturelle, les éléments de prospective).

Phase 2 : Analyser l'urbanisme commercial de l'aire métropolitaine lyonnaise (bulletins de veille, notes sur un concept/un sujet d'actualité).

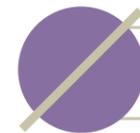
Phase 3 : Analyser l'urbanisme commercial par un zoom sur le périmètre du Pôle Métropolitain, restitution politique de l'étude menée en 2016.

Compte-rendu d'exécution :

Trois séances de travail avec le groupe projet inter-Scot commerce restreint : rôle et modalités de fonctionnement du groupe projet restreint, validation de la fiche programme et des sujets à traiter



A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT URBANISME COMMERCIAL



en 2017, pistes de réflexion pour 2018. Renseignement mensuel de la base de données des décisions d'autorisation des CDAC et de la CNAC à l'échelle de l'inter-Scot.

Restitution le 16 février 2017 en inter-commission économie et aménagement de la photographie de l'urbanisme commercial du Pôle Métropolitain (étude réalisée et restituée en groupe technique en 2016).

Publication des bulletins de veille n°5 et 6 de l'urbanisme commercial à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne (respectivement en avril et décembre 2017).

Réalisation d'une note méthodologique sur la mesure de la vacance commerciale.

00/149

A2 DYNAMIQUES METROPOLITAINES CROISEES

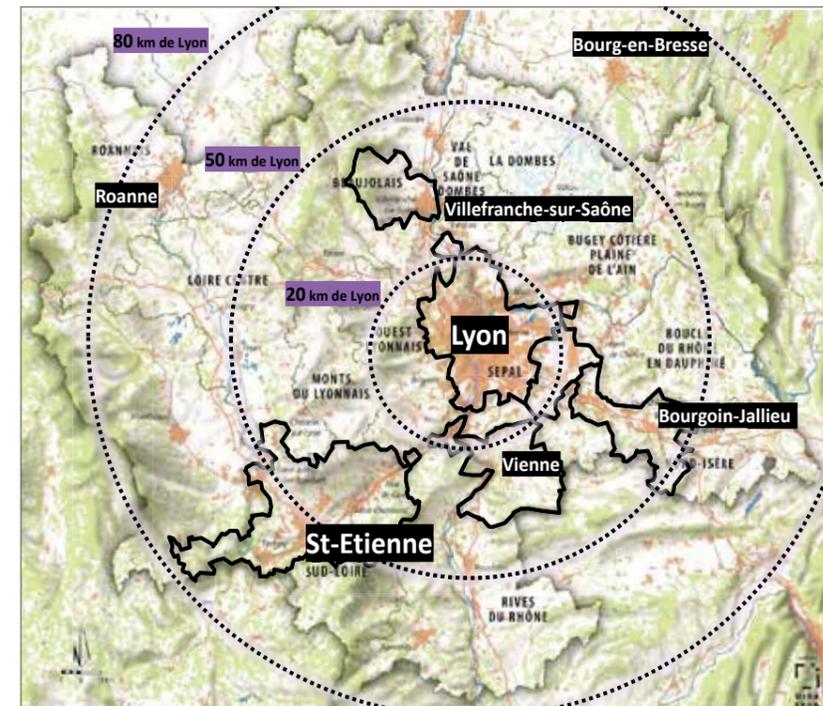
Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle Métropolitain)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Plusieurs études thématique ont été réalisées ces dernières années dans le cadre de l'ingénierie métropolitaine que constitue le travail en réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon : mobilité, dynamiques démographiques et résidentielles, vulnérabilité énergétique des territoires...

L'objectif est un croisement de résultats d'études est de transversaliser les réflexions à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne, en associant les membres du SMT-AML, du Pôle Métropolitain, et du groupe partenarial inter-Scot.



A2 DYNAMIQUES METROPOLITAINES CROISEES

Contenu/Méthode :

Finalisation de la préparation (engagée en 2016) et tenue d'un séminaire transversal mobilité / habitat, à co-organiser avec le Pôle Métropolitain et l'inter-Scot, lors duquel les 2 Agences s'attacheront à valoriser des éléments existants (notamment sous un angle prospectif), en animant les réflexions et débats à partir de nouvelles lectures transversales des enjeux mobilité / logement / énergie / vulnérabilités. Livrables : co-animation / présentation du séminaire ; réalisation de diaporamas de synthèse.

Compte-rendu d'exécution :

Le séminaire s'est tenu le 27 septembre, dans les locaux du Pôle Métropolitain, autour d'une quinzaine de participants. Un second atelier sera organisé au printemps 2018 en y associant davantage de participants.



A2

00/151

A2 POLE METROPOLITAIN OBSERVATION ROUTES

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle métropolitain)

Pilote epures : Mihaela POP

Contexte et Objectifs :

Objectif de constitution à terme d'un « référentiel de données », constitué par la mise à jour régulière des bases de données géo référencées, réalisées dans le cadre du « grand cahier déplacements » du Pôle Métropolitain, puis du schéma du SMT, ainsi que par le croisement / consolidation de ces bases avec celles de Multitud ; sur la base initiale d'un état des lieux des données existantes.

Contenu/Méthode :

Sur la base des choix opérés par rapport à la note d'interrogation méthodologique réalisée en 2015, poursuite des réflexions sur le socle d'observation, sous forme de base de données, accessible au moyen d'un utilitaire d'interrogation adéquat, avec un objectif de lancement effectif en 2017. Suivi de la mise en place de Multitud V3 en particulier pour faciliter les échanges de données entre les différentes plateformes.

Compte-rendu d'exécution :

- discussion méthodologique et échanges de données avec l'Agence d'urbanisme de Lyon dans le cadre d'un projet de publication
- constitution d'un zonage pour agréger l'EMD 2010 de Saint-Etienne à l'EDVM 2015 de Lyon
- constitution des matrices d'échanges entre les deux enquêtes
- livraison des fichiers finaux à l'Agence de Lyon le 28/11/2017

00/156

A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT VALLEE DU GIER

Pilote de l'étude : Xavier CHANTRE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Le document d'orientation initial du Pôle Métropolitain précise une ambition du Pôle en faveur de territoires à enjeux.

Au titre de l'inter-Scot, les espaces d'interface qui participent à l'articulation des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise font l'objet depuis l'origine de démarches réflexives communes : Espace interdépartemental de Saint-Exupéry, A46 nord, territoires desservis par l'A89.

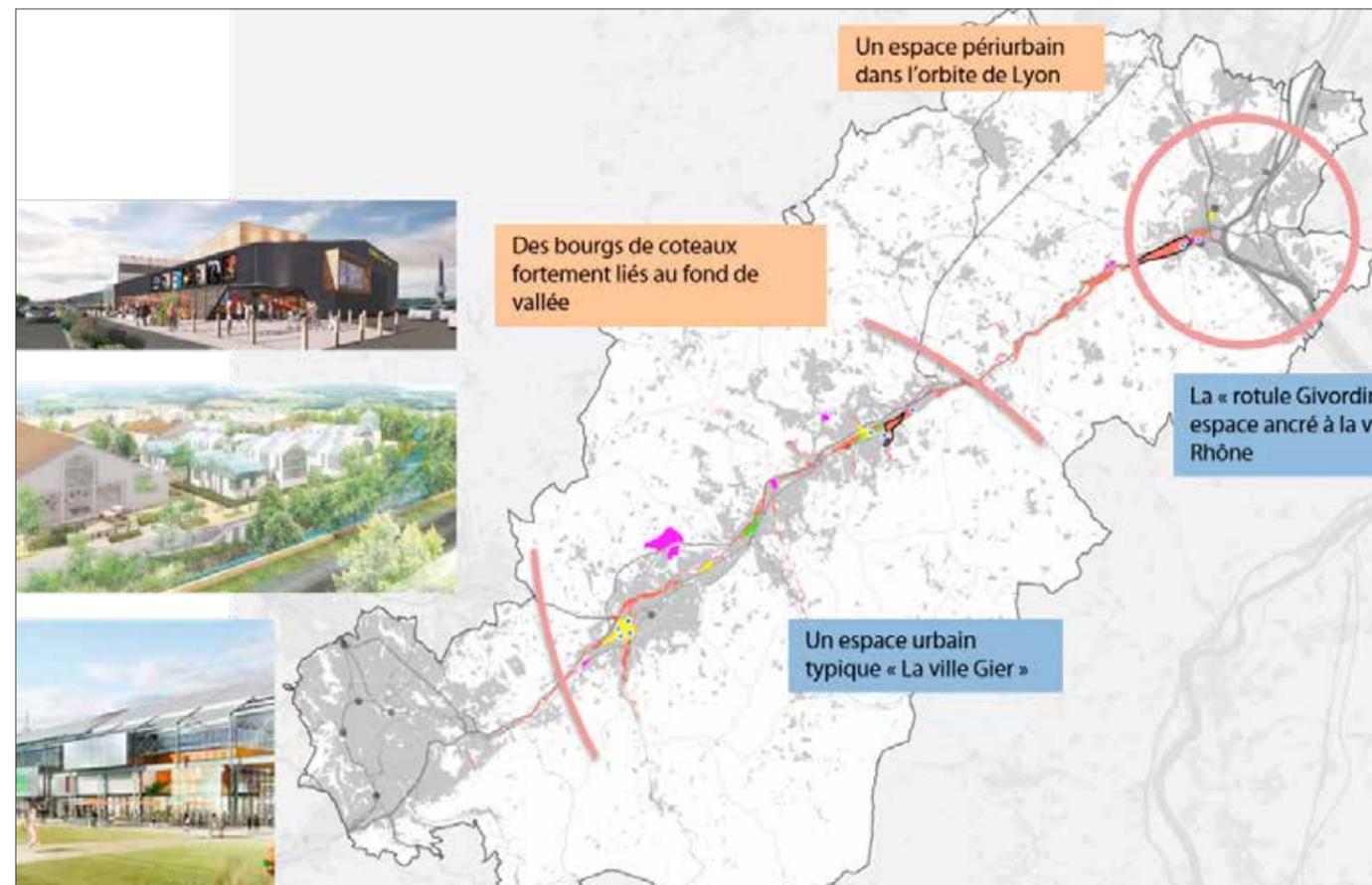
La Vallée du Gier, et son articulation avec Givors - Rhône Aval, est, à ce double titre, identifiée comme représentative de ces espaces à enjeux. Afin d'anticiper et participer à la phase amont, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont reçu, dans leurs domaines de compétences, une commande commune du Pôle Métropolitain et de l'inter-Scot Métropolitain pour une étude approfondie sur la Vallée du Gier et les interfaces potentielles avec les territoires du Mornantais et de Rhône-Aval.

Contenu/Méthode :

Une démarche en trois étapes a été initiée. Première étape : Emergence du dialogue (juillet à octobre 2017)

Un « état de l'art » qui révèle la complexité / réalité du territoire sous la forme de cartographies multi échelles croisant les différentes thématiques (économie, habitat, transport, agriculture, risques, état des engagements de la planification territoriale (PADD)... par exemple). Cette première phase, proposée par les Agences d'urbanisme, doit permettre de définir et révéler les espaces de contextualisation des dynamiques permettant de prendre en compte les trajectoires et mise en concurrence potentielle dans des périmètres divers d'influences d'un « projet vallée du Gier ».

Deuxième étape : définition des enjeux



A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT VALLEE DU GIER

d'un cadre de cohérence pour l'action (novembre 2017)

Un temps de « mise à l'épreuve » de cette lecture croisée du territoire par différents acteurs.

Finalisation : cohérence stratégique et gouvernance métropolitaine (décembre 2017)

L'attendu de rendu final consiste à aboutir à une proposition stratégique pour la mise en action.

L'élaboration de cette proposition stratégique vise à :

- faire émerger des éléments de projet (potentialités) fédérateurs et porteurs d'une véritable « vision » globale
- définir les échelles de projet et leurs

limites spatiales les plus pertinentes

- orienter un cadre organisationnel permettant de mobiliser les acteurs locaux dans un processus de projet

- guider le choix d'un modèle de gouvernance permettant une action globale, coordonnée et efficace

- orienter le « cadre d'élaboration d'un projet « vallée du Gier »

- décrire les outils à mobiliser pour valoriser le cadre de cohérence produit : un territoire prêt à soumettre son ambition dans des appels à projet, comme par exemple contribution au pacte Etat - Métropole de Saint-Etienne ...

Compte-rendu d'exécution :

Le cadrage global de cette mission est désormais finalisé. Elle est mise en oeuvre à partir de juillet



A2

2017 en visant les objectifs suivants :
-approche globale d'un territoire à grande échelle ;
-combinaison des thématiques reconversion économique / habitat / culture / agriculture / environnement /paysage ;
-clef d'entrée majeure : le développement économique
-la volonté d'éviter une démarche « descendante » mais plutôt de s'appuyer sur les porteurs de projet, les acteurs locaux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble et un schéma de cohérence spatiale ;
-l'approche du projet comme un « processus » évolutif dans la durée.
En 2017 une vingtaine d'acteurs a été auditionnée et 2 réunions du groupe technique de suivi ont été réalisées. Ainsi, fin 2017, l'Agence a mis en exergue les invariants d'un cadre de cohérence à rechercher sur la vallée du Gier.

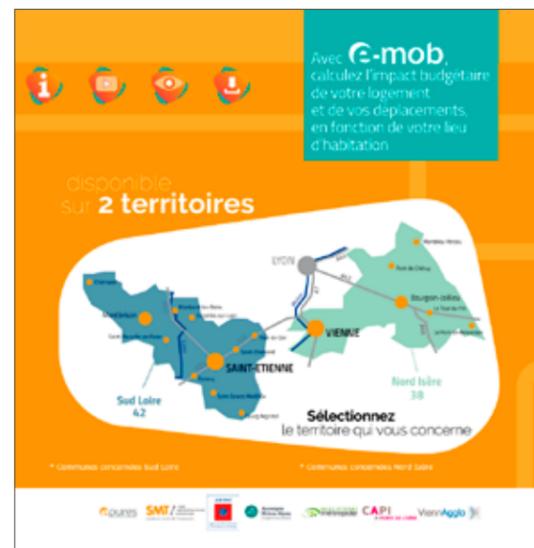
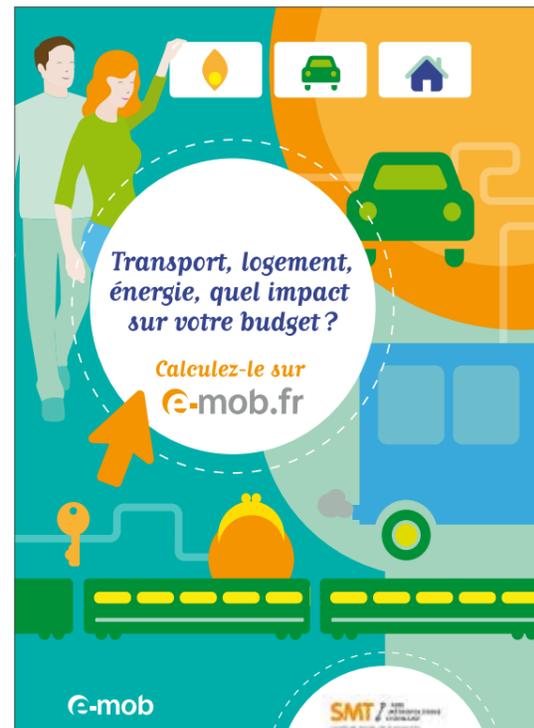
00/159
A2 POLE METROPOLITAIN
SMT DEPLOIEMENT E-MOB
METROPOLITAIN

Pilote de l'étude : Rachel HAAB-LAB (SMT AML)

Pilote epures : Daniel ZOBEL

Contexte et Objectifs :
Les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon ont proposé au SMT AML de travailler à l'adaptation de l'outil e-mob à l'échelle du territoire d'observation du SMT AML et du Pôle Métropolitain. L'outil e-mob de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne s'appuiera sur l'interface et la structuration de la base de données développées à l'échelle du territoire du Sud Loire.

Contenu/Méthode :
Dans un premier temps, la transposition d'e-mob sera réalisée à l'échelle du territoire du nord Isère : la Communauté d'agglomération



A2 POLE METROPOLITAIN SMT DEPLOIEMENT E-MOB METROPOLITAIN



Porte de l'Isère et ViennAgglo
- Phase 1 : recenser et vérifier la disponibilité des données
- Phase 2 : consolider les référentiels de données et réaliser la mise en ligne de l'outil. Cette étape permettra d'adapter l'interface utilisateur si nécessaire, mais exclusivement sur les contenus textuels
- Phase 3 : évaluer la démarche auprès des structures relais et d'une sélection de ménages

Compte-rendu d'exécution :
Les bases de données nécessaires à la transposition de l'outil e-mob à l'échelle du territoire nord Isère ont été consolidées et l'outil mis en ligne. En parallèle, les Agences ont accompagné le SMT AML à l'organisation de la communication autour de l'outil, à sensibiliser de l'intérêt de l'outil et former certaines structures locales à l'utilisation d'e-mob (ADVIVO, AMOS42, Action Logement, ALEC42).

00/160
A2 -POLE METROPOLITAIN
INTERSCOT ENERGIE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :
Les questions de la prise en compte et de la traduction des enjeux de la transition énergétique dans les territoires et de leurs intégrations dans les documents locaux de planification (Scot en élaboration, révision ou modification, et/ou des PLU intercommunaux) sont encore devant nous. La COP 21 et la loi de Transition énergétique ont rappelé les urgences, les opportunités et les moyens accordés à ce champ, qui doit

constituer une rupture majeure dans les modalités d'aménagement des territoires.
Le SRCAE et la nouvelle génération des PCAET réinterrogent directement les Scot (dans des rapports de prise en compte différents).
Les Scot ont tous tenté d'intégrer cette dimension dans leur exercice de cohérence territoriale, mais souvent sans avoir de moyens d'étude très importants ou de capacité de participer pleinement à la gouvernance locale de l'énergie.
Les syndicats mixtes expriment le besoin aujourd'hui d'échanger sur leurs expériences et de se donner plus de moyens de positionner leurs enjeux dans une vision stratégique à l'échelle métropolitaine :
- Mieux connaître les implications de la mise en œuvre du SRCAE sur l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne pour nourrir un positionnement inter-Scot utile au dialogue avec l'échelle régionale.



A2 -POLE METROPOLITAIN INTERSCOT ENERGIE



A2

- Etablir un Livre Blanc de l'énergie à l'échelle de l'aire métropolitaine dont les attendus seraient de :
- Partager les enjeux avec les acteurs publics et privés de la filière.
- A termes co-construire une vision partagée des enjeux énergétiques (voire décliner un « scénario énergétique vertueux » pour l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne à horizon 2030-2050).

Contenu/Méthode :

Phase 1 :

Identifier les enjeux métropolitains de la transition énergétique et ceux portés par le SRCAE en Rhône-Alpes.
Analyser le SRCAE, document cadre de la stratégie régionale pour le Facteur 4 et la transition énergétique.

- en tirer les éléments de connaissance du contexte énergétique sur l'aire métropolitaine Lyon/Saint-Etienne,
- en évaluer les implications réglementaires et autres recommandations à partir de l'outil territorialisé, échange avec les services porteurs du SRCAE (DREAL, Région).

Phase 2 :

Compléter les connaissances du contexte énergétique : état des lieux métropolitain.
- Consolider un état des lieux de l'énergie - fonctionnement, acteurs, opportunités, contraintes- à l'échelle de l'aire métropolitaine/inter-Scot à partir des diagnostics existants. Cet état des connaissances sera réalisé à partir d'un recueil des données clés des territoires et à partir d'une enquête auprès des Scot visant à identifier les freins repérés par les territoires dans la mise en œuvre de politiques énergétiques dans les Scot (enquête qualitative auprès des porteurs de Scot)

Phase 3 :

Organiser un séminaire de restitution/débat de ces résultats avec les élus
Créer un espace d'échanges et de débats entre les Scot, les acteurs de l'énergie, l'Etat et la Région à partir des éléments issus des 2 premières phases.
Faire intervenir les énergéticiens et s'engager en 2018 dans la rédaction d'un livre blanc « contribution de l'inter-Scot à la gouvernance énergétique du territoire de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, ainsi qu'un chapitre commun énergie.

Compte-rendu d'exécution :

Organisation d'un séminaire technique (18/01/17) réunissant acteurs Scot et TEPOS
Objectif de la séance :
Dégager des axes de positionnement de l'inter-Scot de l'AML en matière d'énergie
Les problématiques «fil conducteur » du séminaire : l'inter-Scot, un espace pertinent pour réfléchir aux forces et faiblesses de l'éco-système territorial de l'énergie.
Mise en oeuvre en 2017 d'une publication sur les enjeux des politiques énergétiques remise aux élus de l'inter-Scot.

00/162

A2 - INTER-SCOT PAYSAGE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

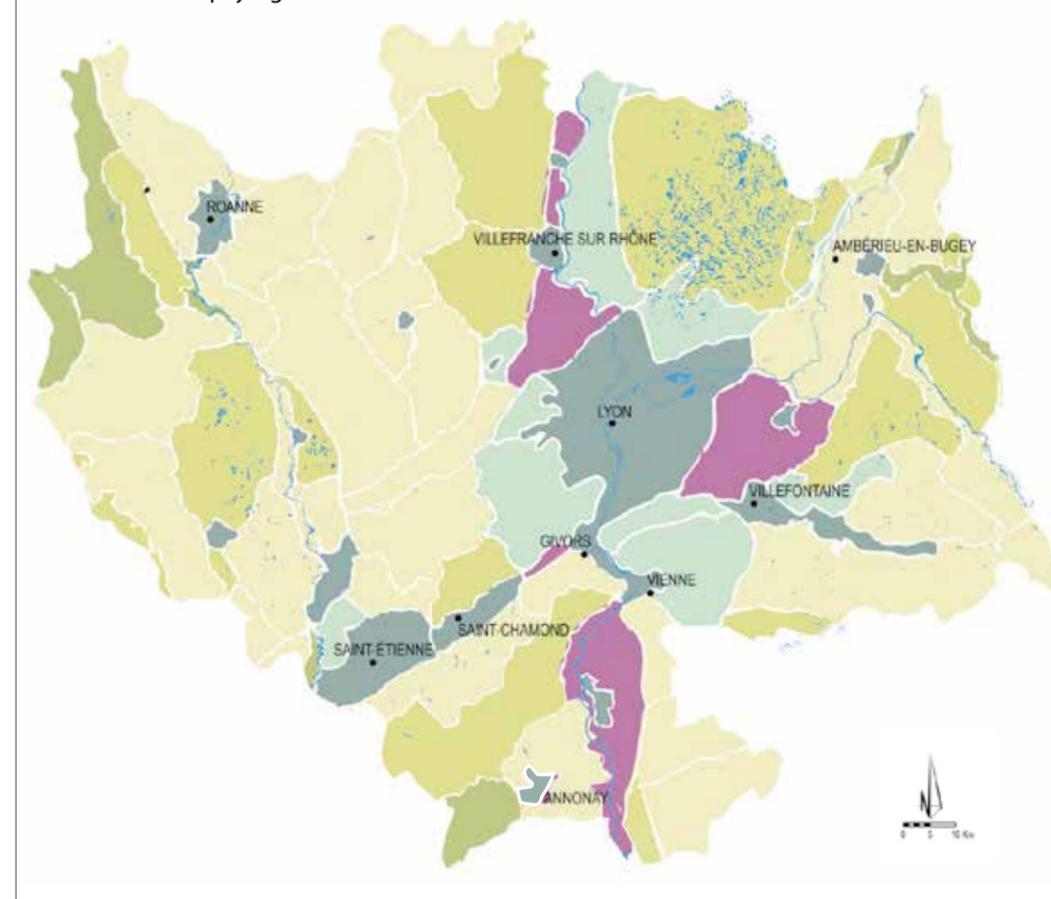
L'inter-Scot a souhaité engager une réflexion sur les paysages afin d'identifier les bonnes pratiques dans les documents de planification. L'objectif est d'élaborer un langage commun pour fédérer autour de la thématique du paysage.

Contenu/Méthode :

Ladémarche mise en oeuvre a poursuivi deux axes de travail
« Etats des connaissances »: Identifier les bonnes pratiques dans les documents de planification



Familles et unités paysagère de la DREAL



A2 - INTER-SCOT PAYSAGE

“Mise en oeuvre d'un langage commun” : un axe privilégiant les prises de paroles des acteurs locaux du paysage.
Fédérer autour de la thématique du paysage : rédaction des « Paroles d'experts », rédaction des Enjeux inter-Scot issus du Chapitre commun, rédaction des retours d'expérience en commun avec les partenaires

Compte-rendu d'exécution :

17 fiches thématiques ont été réalisées :
1 Le relief > 2 Les corridors écologiques > 3 L'eau > 4 La forêt > 5 Le végétal > 6 L'agriculture > 7 Les limites > 8

Les entrées de ville > 9 L'extension urbaine > 10 Le renouvellement urbain > 11 L'espace public > 12 Les villages > 13 Les transports > 14 Les vues > 15 Le patrimoine > 16 Le tourisme > 17 L'énergie >
Pour toutes les fiches :
- Rédaction des « Paroles d'experts »
- Rédaction des Enjeux inter-Scot issus du Chapitre commun
- Rédaction des retours d'expérience en commun avec les partenaires et les élus lors d'un atelier de travail
- Mise à jour et ajustement après le retour des partenaires
- Publication : automne 2017.



A2

00/163

A2- DREAL MODELE MULTIPOLAIRE ET INTERDEPENDANCE

Pilote de l'étude : Stéphane ROUX (DDT42)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

L'organisation multipolaire recherchée par les documents de planification tels que la DTA et les Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne oriente ainsi fortement les décisions d'aménagement des collectivités.

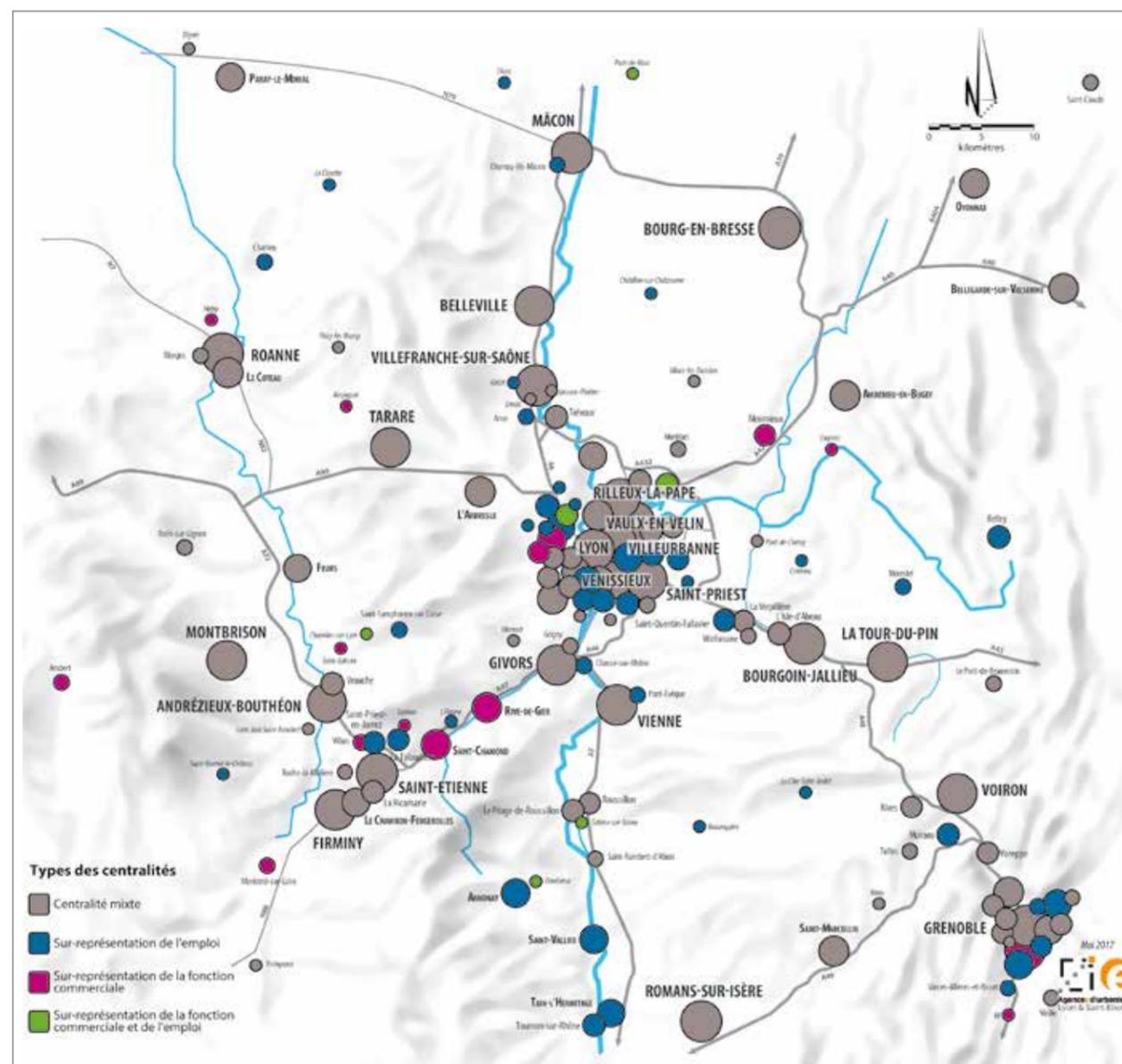
Après plusieurs décennies de mise en œuvre de ce modèle de développement, et dans la perspective des évolutions à planification (SRADDET, Scot, PLUi), il est apparu nécessaire aux Directions départementales du Rhône et de la Loire ainsi qu'à la DREAL Auvergne



A2- DREAL MODELE MULTIPOLAIRE ET INTERDEPENDANCE

Rhône-Alpes d'actualiser la réflexion sur les polarités urbaines afin de garantir la cohérence entre les visions du territoire et les dynamiques effectives.

Les résultats de ce travail offrent ainsi un regard actualisé de ce que peuvent être les centralités et le processus de polarisation dans



A2- DREAL MODELE MULTIPOLAIRE ET INTERDEPENDANCE



les aires urbaines de Lyon, Saint-Etienne et du Nord-Isère.

Contenu/Méthode :

L'approche historique le démontre : le nombre et la taille des centralités qui doivent être confortées par le modèle multipolaire diffèrent selon les échelles de réflexion.

Le premier volet du travail propose une méthodologie pour identifier de manière objective les centralités des aires urbaines de Lyon, de Saint-Etienne et du Nord-Isère.

Le deuxième volet a consisté en la mesure d'un indice de centralité. Chacun des dix indicateurs a ainsi été classé dans une des trois catégories suivantes : fonction résidentielle / fonction commerciale / fonction emploi.

Le troisième volet a consisté à objectiver le caractère polycentrique du territoire, à décrire les processus de polarisation et de dépolarisation qui s'y déroulent et à décrire l'organisation territoriale qui en découle.

Compte-rendu d'exécution :

C'est sur la base de 10 indicateurs thématiques qu'a été calculé, pour chacune des 2037 communes de l'aire d'étude, un indice de centralité. Ce tamis permet de distinguer près de 160 communes qui constituent la toile des centralités.

Un approfondissement de l'indice de centralité a permis de distinguer des profils de communes, pour mieux les caractériser et comprendre leur rôle dans l'organisation du territoire. La spécificité de ces centralités a été mesurée à partir des indicateurs constituant l'indice de centralité. Chacun des dix indicateurs a ainsi été classé dans une des trois catégories suivantes : fonction résidentielle / fonction commerciale / fonction emploi.

Fort de l'objectivation du caractère polycentrique du territoire et des processus de polarisation et de dépolarisation qui s'y déroulent, la démarche de travail a permis de faire émerger un réseau urbain reposant sur 59 polarités regroupées en trois systèmes urbains centraux, Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, dont les deux premiers sont étroitement articulés ; dix systèmes urbains secondaires ; quinze pôles d'équilibre ; trente et une centralités périurbaines ou rurales. L'étude a été finalisée en septembre 2017.



A2

00/164

A2 INTERSCOT SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre du processus d'élaboration du SRADDET initié par la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'objectif de cette mission est de produire une contribution des acteurs de l'inter-Scot afin de positionner l'échelle de référence commune Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne dès

l'entame du processus d'étude tant dans ses objectifs politiques que ses acquis techniques. Il a été proposé que cette intervention prenne forme à partir du déroulement de 4 séquences : - Séquence 1 : manifestation d'intérêt et proposition de collaboration via un courrier des présidents de Scot à la Région - Séquence 2 : l'élaboration d'une première contribution d'ici septembre 2017 - Séquence 3 : au regard de l'avancée du processus d'élaboration du SRADDET, proposer en 2017, une fois la Région plus avancée sur ses premières orientations et attendus, au maximum 3 contributions thématiques sur les sujets apparaissant comme majeurs dans la stratégie d'élaboration du SRADDET pour la Région et au regard des conséquences pour les Scot en matière de hiérarchie des normes. - Séquence 4 : poursuivre en 2018 l'investissement de la scène inter-Scot par la mise en place de scènes collectives d'analyse du projet de SRADDET, l'élaboration d'un ou de plusieurs positionnement(s) commun(s) sous la forme d'un avis commun pouvant être repris par chacun des Scot consultés en tant que PPA.

Contenu/Méthode :

Les ambitions de la contribution des acteurs de l'inter-Scot peuvent être formulées ainsi : > Positionner le territoire métropolitain dans la scène régionale en s'appuyant notamment sur les travaux réalisés par les Agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes et l'INSEE > Retraduire ce qui fait sens commun dans la démarche inter-Scot au travers des orientations du chapitre commun et des études menées depuis de longues années par les scènes métropolitaines et notamment l'inter-Scot (importance des mutualisations possibles avec PM et SMT) > Révéler au sens de l'inter-Scot les enjeux de la démarche de SRADDET au regard de ses obligations propres, de l'exercice des compétences de la Région > Inviter la Région à une collaboration efficiente par la mise en valeur d'une posture politique



A2 INTERSCOT SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES



visant à mettre en valeur les mots clefs suivants : principes de réalité, objectifs réalistes et atteignables, mise en œuvre effective, concertation, dialogue, co-construction, subsidiarité.

Compte-rendu d'exécution :

La contribution des acteurs de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne a été travaillée par un groupe de travail réunissant les chefs de projet Scot et les deux Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon. Plus spécifiquement, epures a eu la charge de co animer la démarche et de réaliser les volets déplacements -transports et trame verte et bleue de la contribution. Une contribution a été livrée en juillet 2017 et soumise à la pré-validation des représentants élus des Scot.

La finalisation et validation définitive par les Présidents de Scot a eu lieu en novembre 2017.

00/166

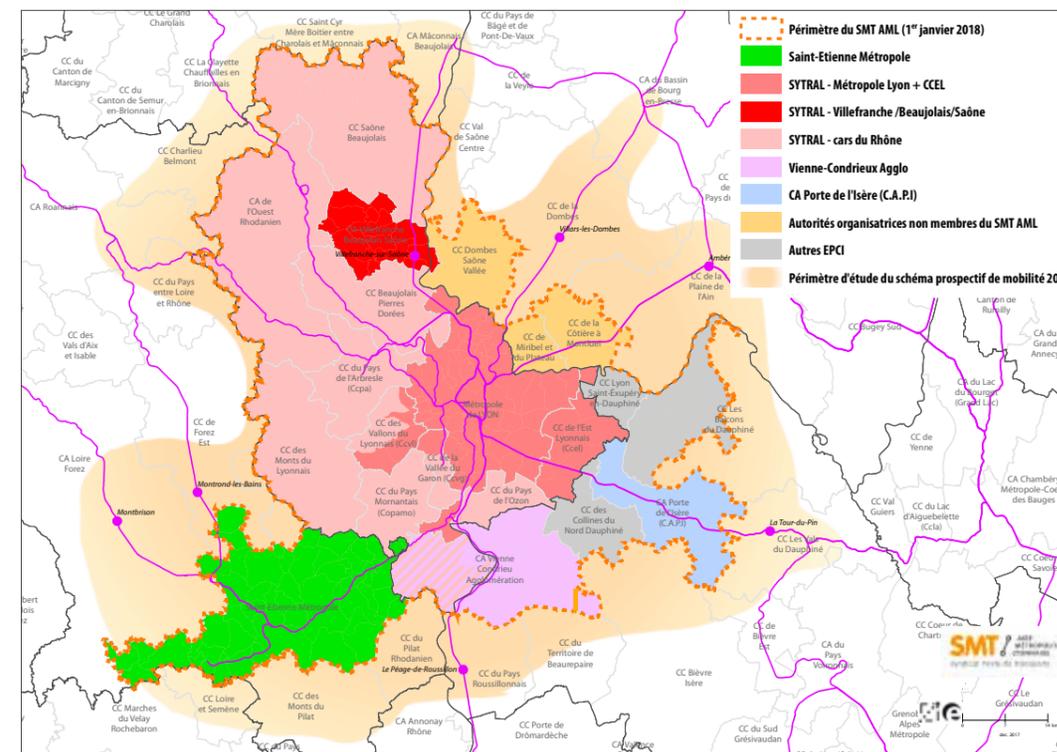
A2 SMT INGENIERIE D'APPUI

Pilote de l'étude : Jérémie MARTINEZ (Syndicat Mixte de Transport AML)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise sollicite le réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon en assistance à maîtrise d'ouvrage (suivi et animation de réunions, fourniture de chiffres, réalisation de cartographies ou schémas...).



A2 SMT INGENIERIE D'APPUI



A2

Contenu/Méthode :

Fourniture de cartographies, chiffres, synthèses en vue d'aider le Syndicat à préparer sa future "feuille de route" 2018-2021.

Compte-rendu d'exécution :

Plusieurs réunions de travail ont été tenues avec la direction du Syndicat ; des cartographies et analyses ont été réalisées.

00/168

A2 POLE METROPOLITAIN SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

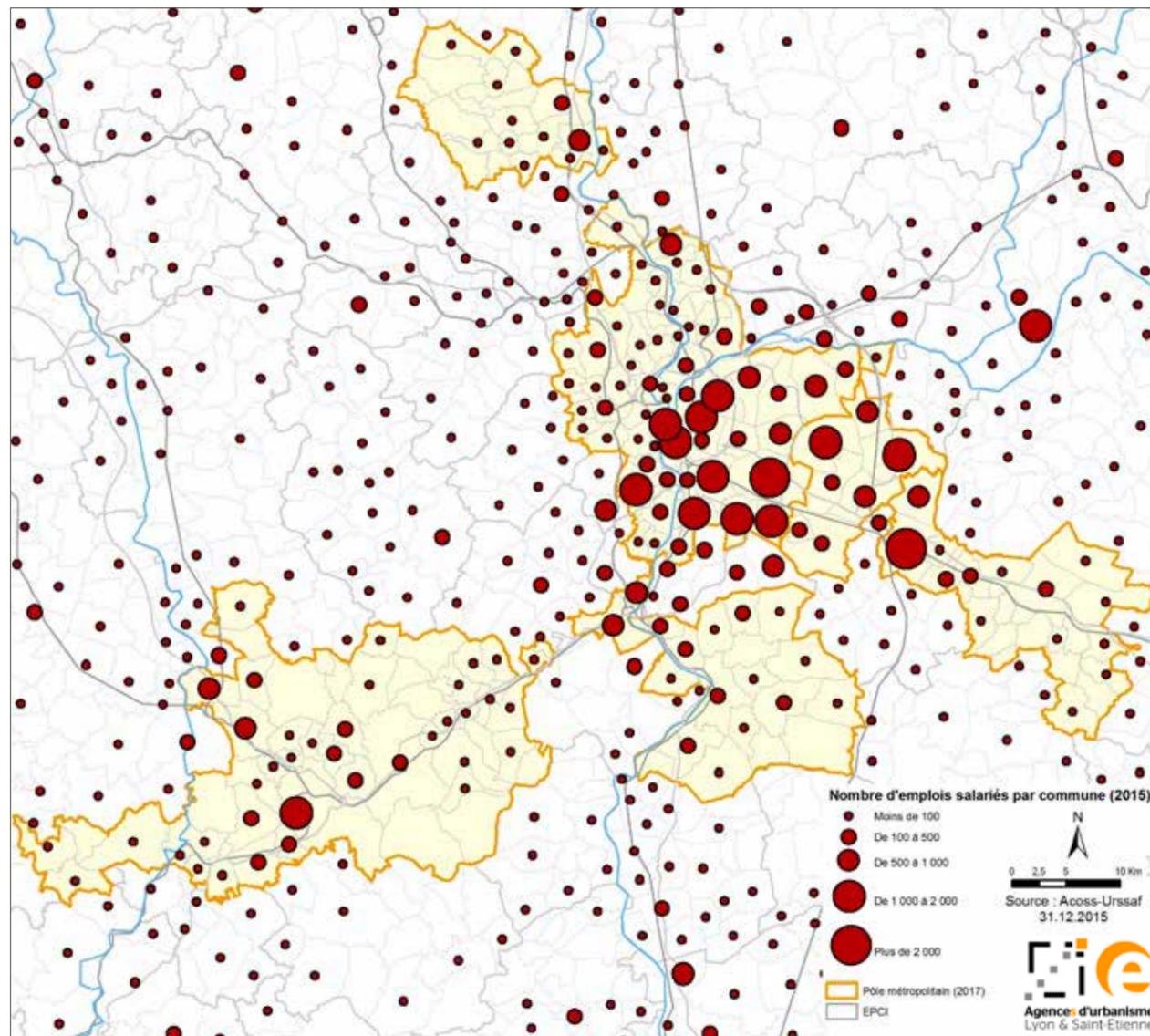
Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle Métropolitain)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Le SRADDET est un document qui vise à définir les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il est aujourd'hui convenu de reconnaître à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes des zones d'échanges sociales, culturelles et économiques d'importance organisées entre les grandes villes et agglomérations et les territoires qui leur sont associés. Le rapport entre espace urbain et espace rural fait dans la majorité des cas leurs forces et leurs singularités. Au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes, cette



A2 POLE METROPOLITAIN GROUPE PROJET LOGISTIQUE VEILLE ET AMO

diversité et la complémentarité de ces espaces font la richesse et participent au rayonnement du territoire régional.

Au travers de sa contribution, le Pôle Métropolitain témoigne de sa volonté de prendre part à l'élaboration de ce cadre stratégique et souhaite faire valoir auprès des instances régionales les principaux atouts de l'aire métropolitaine



répondant aux thématiques de l'aménagement, du transport et de l'environnement portées par le SRADDET. Pour chacun de ces objectifs, sont rappelés les grands enjeux auxquels ils répondent ainsi que les orientations qui permettront de les atteindre.

Compte-rendu d'exécution :

La contribution du Pôle Métropolitain a été mise en œuvre sous le pilotage du Pôle et un groupe de travail réunissant les directions aménagement des membres et les deux Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon. Plus spécifiquement epures a eu la charge de co-animer la démarche et de réaliser les volets déplacements - transports et vallée du Gier de la contribution.

Epures a également assuré la mise en forme définitive de la contribution. Une contribution a été livrée en juillet 2017 et soumise à la pré-validation technique.

La finalisation technique a été mise en œuvre pour septembre 2017 et présentée en comité de direction des membres du Pôle.

Les Présidents doivent effectuer la validation finale de la contribution.

00/169

A2 POLE METROPOLITAIN GROUPE PROJET LOGISTIQUE VEILLE ET AMO

Pilote de l'étude : Elie GAUME (CAPI pour le Pôle Métropolitain)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

La logistique a un rôle majeur dans le fonctionnement et la dynamique de l'économie de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne. Présentes partout sur le territoire afin d'assurer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement entre les producteurs et les consommateurs, les activités logistiques se concentrent dans les zones d'activité de grande dimension situées le long des principaux axes de transport.

Lyon Saint-Etienne ainsi que les grandes orientations d'aménagement qui pourront être adoptées afin d'en assurer le développement et l'équilibre.

Contenu/Méthode :

Après un rapide portrait du Pôle Métropolitain, la contribution est construite autour de quatre grands objectifs,



A2

La révision du schéma de cohérence logistique de la région urbaine de Lyon a conduit en mars 2015 à la production d'un document de synthèse contenant des propositions d'orientations, dont il faut aujourd'hui questionner les modalités d'activation (priorités, portage, moyens...). Les collectivités membres du Pôle Métropolitain sont fortement impactées par la croissance continue du transport de fret et des surfaces occupées par les « usines » logistiques. Elles souhaitent engager une réflexion commune quant aux perspectives de développement à moyen – long terme de la fonction logistique dans l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, dans un contexte où la modification récente de la DTA ré-ouvre des droits à construire dans la Plaine Saint Exupéry, et où la réalisation des grands projets d'infrastructures au service de l'intermodalité est incertaine. Le Pôle Métropolitain demande aux Agences d'urbanisme de l'accompagner dans cette réflexion qui doit le conduire à clarifier ses modes et capacités d'action sur la fonction logistique.

Contenu/Méthode :

La réflexion prend appui sur un groupe de travail réuni de manière trimestrielle et composé d'un représentant de chaque collectivité membre, de l'équipe du Pôle Métropolitain ainsi que des Agences. Une première phase (1er semestre 2017) consiste à réaliser et présenter une synthèse des travaux existants, animer une séance de « brainstorming » permettant de formaliser les attentes partagées par le groupe, actualiser les principales données sur l'évolution récente de la logistique (foncier, emploi,

marché...), approfondir les priorités et méthodes de travail définissant le cahier des charges de la 2^e phase. Une deuxième phase (2^e semestre 2017) consiste en la réalisation d'un benchmark sur les sites logistiques remarquables.

Compte-rendu d'exécution :

Le travail réalisé en 2017 par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne a donné lieu à trois réunions techniques avec les collectivités membres du Pôle Métropolitain ainsi qu'à une présentation en commission économie de décembre 2017, le but étant d'esquisser un programme d'action pour 2018-2020. Les travaux 2017 ont consisté en une synthèse des grandes orientations inscrites dans la révision du schéma de cohérence logistique de la région urbaine de Lyon de mars 2015, à la mise à disposition de données de cadrage sur l'activité logistique ainsi qu'en la réalisation d'un benchmark des sites logistiques exemplaires (élaboration d'une grille définissant des critères d'exemplarités, benchmark).

00/170

A2 POLE METROPOLITAIN ELARGISSEMENT ETUDE TELEMEDECINE ET E-SANTE

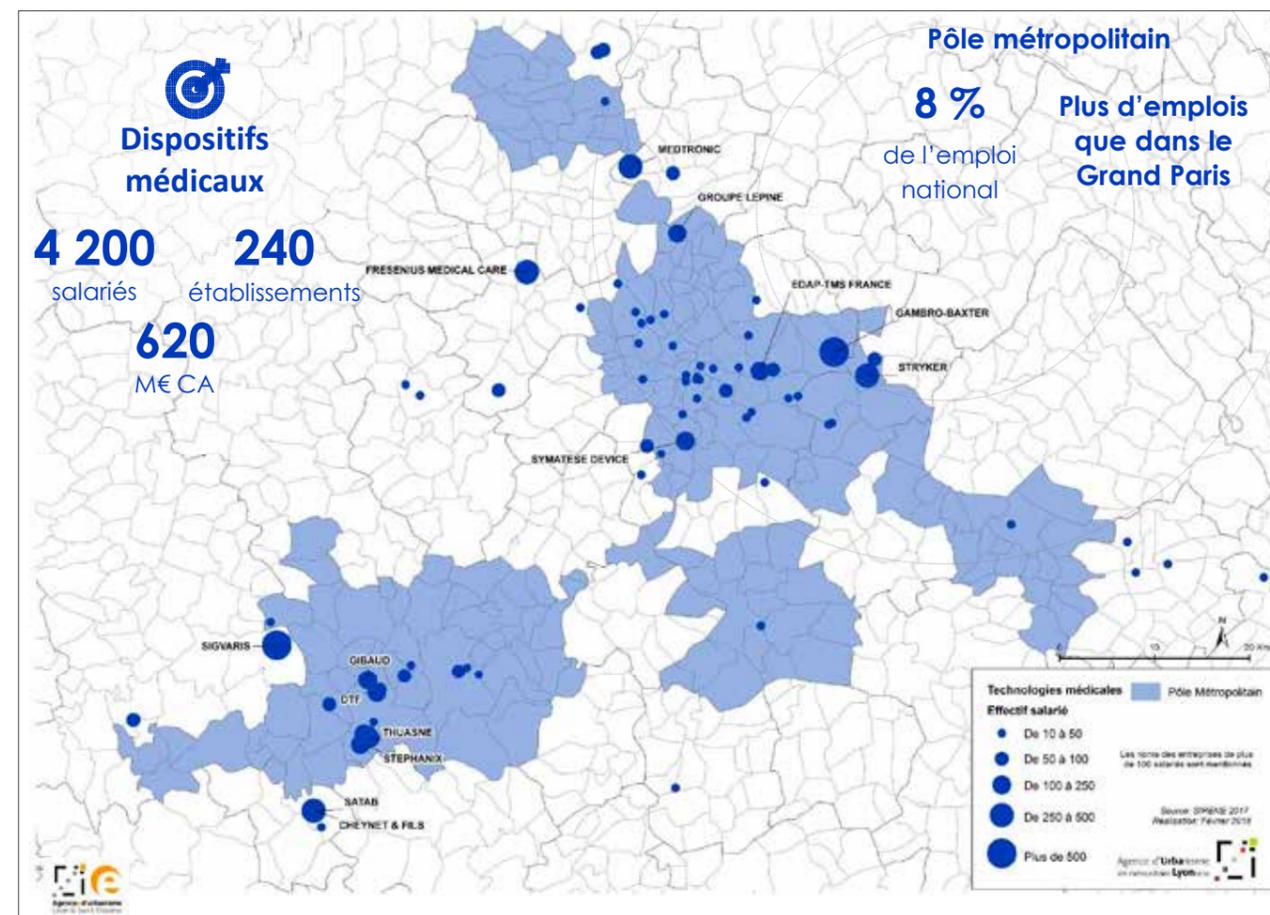
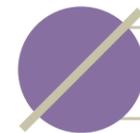
Pilote de l'étude : Aubry FRANCON (SEM pour le Pôle Métropolitain)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

Comme dans tous les domaines, le numérique vient bouleverser le secteur de la santé et fait naître de nouveaux champs d'activités (autour des systèmes d'information, de la télémédecine et de la télésanté...) à fort potentiel de croissance.

Ce secteur est présent, à des degrés divers, sur l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain. La Métropole de Lyon et le Pôle Métropolitain lancent en 2017 avec l'Opale, l'observatoire partenarial lyonnais en économie, un diagnostic



A2 POLE METROPOLITAIN ELARGISSEMENT ETUDE TELEMEDECINE ET E-SANTE

sur le secteur de la e-santé. A l'échelle du Pôle, il s'agira d'identifier les acteurs-clés (entreprises, laboratoires, structures d'appui...) et de les caractériser. Le diagnostic stratégique commun avec la Métropole identifiera les enjeux d'échelle métropolitaine et dégagera un certain nombre de pistes d'actions qu'il conviendrait de porter à cette échelle.

Contenu/Méthode :

Le diagnostic comporte :
- un volet quantitatif, qui consiste à identifier les acteurs et les caractériser (cf. ci-dessus).

- un volet qualitatif, basé sur une dizaine d'entretiens avec des entreprises ou experts du secteur.

- une identification des autres territoires français, voire européens, positionnés sur ce champ.

Le diagnostic est réalisé à deux échelles :

- la Métropole de Lyon : analyse fine des acteurs et préconisations pour la collectivité.

- le Pôle Métropolitain : recensement des acteurs clés (entreprises, structures d'accompagnement, laboratoires...).

Compte-rendu d'exécution :

Les travaux 2017 menés par les Agences



A2

d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont consisté en la définition de la e-santé, filière transversale, et à l'identification du nombre d'entreprises et d'emplois concernés par cette filière au sein des EPCI du Pôle Métropolitain. Epures, parmi d'autres acteurs (entreprises, etc.), a fait l'objet d'un entretien afin d'alimenter le diagnostic sur la partie stéphanoise. Une restitution en GT Economie du Pôle Métropolitain est prévue début 2018.

00/171

A2 POLE METROPOLITAIN CARTOGRAPHIES GRANDES INFRAS

Pilote de l'étude : Agnès GOUX (Pôle Métropolitain)

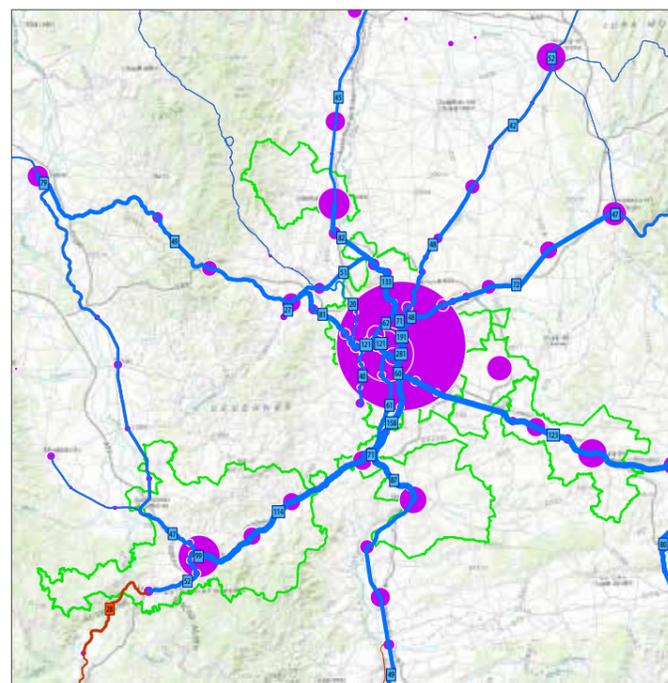
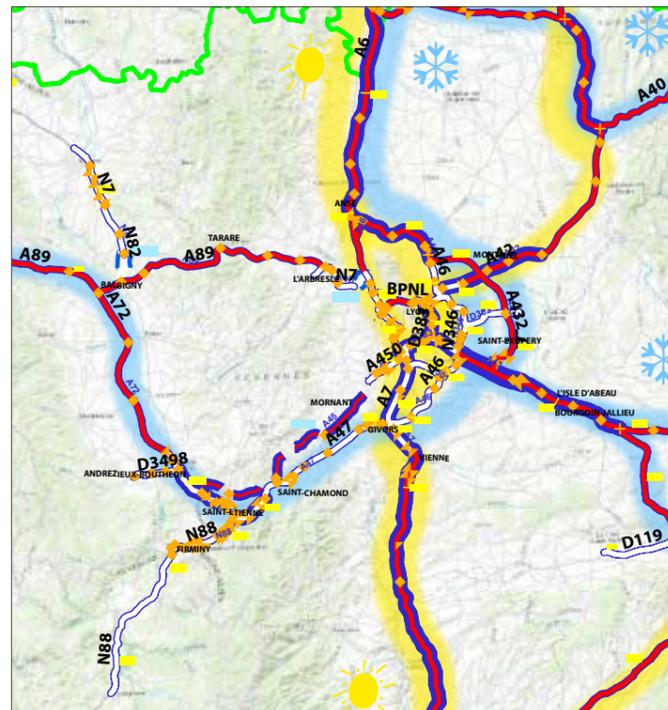
Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Principalement en vue de la rédaction d'une contribution du Pôle Métropolitain à l'élaboration du futur SRADDET régional, le Pôle a souhaité bénéficier en 2017 d'une mise à jour des connaissances sur le thème des infrastructures routières et ferroviaires à cette échelle géographique, accompagnée de la réalisation de visuels, cartographies et données quantitatives et qualitatives. Les éléments réalisés ont vocation à servir de support à la tenue de séminaires techniques organisés par le Pôle Métropolitain.

Contenu/Méthode :

Collecte et traitement de données qualitatives et quantitatives sur les infrastructures de transport routières et ferroviaires.



A2 POLE METROPOLITAIN CARTOGRAPHIES GRANDES INFRAS



Réalisation de cartographies, infographies Préparation et animation de séminaires techniques dédiés.

Compte-rendu d'exécution :

Réalisation d'une vingtaine de cartographies et infographies Préparation et animation de 2 séminaires techniques dédiés (7 avril et 19 mai), également mobilisés lors d'un CoTech inter-Scot (11 avril). Une synthèse de ces éléments sera réalisée en 2018.

00/172

A2 INTERSCOT POLE METROPOLITAIN TRANSFERT D'ETABLISSEMENTS

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

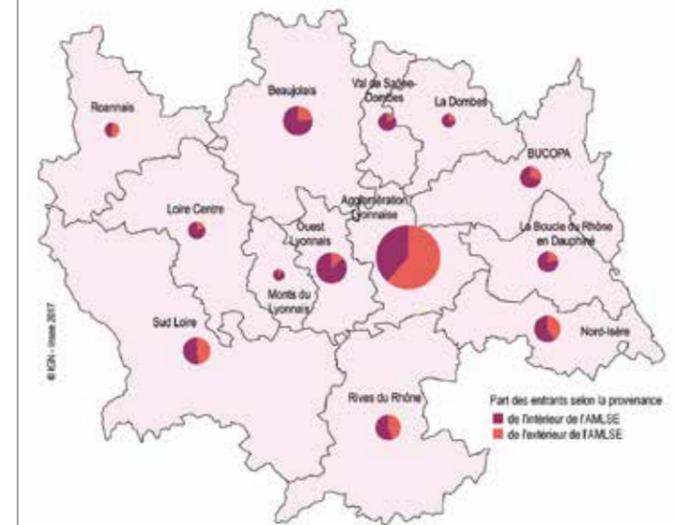
Contexte et Objectifs :

Dans la continuité du travail sur les dynamiques économiques et l'emploi conduit en 2016, l'inter-Scot souhaite approfondir en 2017, la question des interdépendances territoriales à travers l'étude des transferts d'établissements entre territoires.

Cette approche apporte une autre manière d'aborder la question des interdépendances territoriales et complète ainsi les travaux menés par Laurent DAVEZIES et Magali TALANDIER sur la circulation des revenus et les systèmes productivo-résidentiels.

Sur cette problématique des transferts d'établissements, un partenariat avec l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes paraît tout à fait pertinent. En effet, l'Insee a développé une méthodologie d'étude sur la démographie des établissements et son impact sur

Répartition des établissements entrants en fonction de la provenance (en moyenne annuelle entre 2010 et 2014)



Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

A2 INTERSCOT POLE METROPOLITAIN TRANSFERT D'ETABLISSEMENTS

l'emploi et a déjà publié un certain nombre de travaux sur le sujet.

L'objectif de l'étude est de montrer comment se renouvelle le tissu d'établissements dans les territoires, quel est l'impact des différents types de mouvement (création, disparition, établissements pérennes, transferts) sur l'emploi dans chacun des territoires ainsi que de voir si des particularités se dégagent.

Cette étude permet aussi d'objectiver l'impact réel des transferts d'établissements sur l'emploi, comparativement à l'impact que peuvent avoir les créations/disparitions et les établissements pérennes en croissance ou en décroissance.

A travers l'étude fine des transferts d'établissements au sein de l'inter-Scot, cette étude met en évidence les liens et interdépendances territoriales : quels types d'établissements (taille, secteur d'activité) déménagent, entre quels territoires s'opèrent majoritairement ces transferts.



A2

Contenu/Méthode :

Contenu : le poids des transferts dans la démographie des établissements de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, la mobilité des établissements, la provenance et la destination des établissements qui déménagent, les principaux échanges entre SCOT, les secteurs d'activité les plus mobiles.

Méthode :

- Mise en place d'un partenariat d'étude avec l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes.
 - Constitution d'un groupe projet spécifique à organiser avec les chargés de projet de Scot intéressés par le sujet et l'Insee.
 - Présentation de la méthodologie INSEE et recueil par l'INSEE des problématiques du Groupe projet.
 - Production et analyse des données.
 - Présentations régulières en GT afin de définir les grands messages.
- Deux livrables :
- un 4-pages INSEE réalisé en partenariat avec les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne.
 - une publication inter-Scot plus approfondie rédigée par les deux Agences à partir des données détaillées produites par l'INSEE.

Compte-rendu d'exécution :

- 29 mars : réunion INSEE / 2 Agences afin de caler la méthodologie.
- avril : travail sur la convention de partenariat INSEE / 2 Agences.
- 11 mai : GT inter-Scot, présentation de la démarche, objectif, calendrier.
- 20 juin : GT inter-Scot, présentation des premiers résultats de l'étude visant à caractériser et à mesurer l'impact sur l'emploi des transferts d'établissements

dans l'Aire Métropolitaine Lyon-Saint-Étienne.

- 10 octobre : GT inter-Scot, proposition des grands messages et des illustrations à faire paraître dans le 4 pages (effet des transferts d'établissements sur l'emploi, provenance et destination des transferts, secteurs d'activité concernés, etc.).
- 17 octobre : COTECH inter-Scot, présentation des principaux résultats et discussion sur l'organisation de la conférence de presse.
- Du 18 octobre au 08 décembre : allers-retours entre l'INSEE et les 2 Agences après réception du premier jet du 4 pages rédigé par



LOIRE FOREZ AMO COOPERATIONS TERRITORIALES



AUTRES

00/158

**LOIRE FOREZ AMO
COOPERATIONS TERRITORIALES**

Pilote epures : Frédéric BOSSARD

Contexte et Objectifs :

Les réformes successives liées aux lois MAPTAM, NOTRe... poussent les collectivités à réfléchir aux cadres d'exercice et aux modalités de leurs coopérations. Dans ce cadre, Loire Forez agglomération souhaite engager une réflexion visant à mesurer l'opportunité d'un rapprochement avec le Pôle Métropolitain et développer une coopération avec Saint-Etienne Métropole.

Compte-rendu d'exécution :

L'Agence a élaboré une note argumentaire proposant les thèmes pouvant faire l'objet d'une coopération. Cette note positionne également Loire Forez Agglo dans les dynamiques socio démographiques métropolitaines.

PROJET TERRI- TORIAL



CHIFFRES CLÉS

SCOT SUD LOIRE

199 communes

590 000
habitants

SCOT ROANNAIS

+ 6 000
habitants d'ici 2030

+ 13 000
logements d'ici 2030

- 50%
de réduction de la
consommation d'espace.
(en moyenne annuelle)

SUD LOIRE

01/030

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Après la période d'élaboration du Scot, une nouvelle période (2015-2020) s'ouvre pour le partenariat entre l'Agence et le Syndicat mixte du Scot Sud Loire. Cette collaboration ambitieuse est construite autour de 5 axes dont l'un d'entre eux vise à poursuivre et amplifier l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du Scot.

Contenu/Méthode :

- Assistance technique auprès du syndicat mixte (montage de cahier des charges, suivi de bureaux d'études, animation des commissions et groupes de travail)
- Suivi des instances du Syndicat mixte

Compte-rendu d'exécution :

Epures a assisté les services du Syndicat mixte dans l'animation de 2 Conseils syndicaux pour mettre en valeur les travaux de l'inter-Scot métropolitain et les données de consommation de l'espace dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du Scot
Epures a assisté le Syndicat mixte dans l'animation de deux bureaux dans le cadre des réflexions sur les évolutions des périmètres institutionnels en 2017.

01/115

SCOT SUD LOIRE - SUIVI ET EVALUATION

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

La loi impose aux Scot la réalisation d'un bilan à 6 ans de mise en œuvre. Afin de préparer ce suivi-

évaluation, il est nécessaire de constituer un état initial des indicateurs pour suivre les objectifs centraux du Scot en 2013.

Il s'agira en 2017 :

- de finaliser la mise en page du document à partir de la charte graphique fournie par le Syndicat Mixte du Scot Sud Loire
- d'intégrer au document travaillé en 2016 la partie du suivi des corridors écologiques d'échelle Sud Loire

Contenu/Méthode :

- Finalisation de la partie du suivi des corridors écologiques d'échelle Sud Loire
- Mise en page en fonction de la charte graphique du Scot Sud Loire

Compte-rendu d'exécution :

- réalisation des cartographies de la partie du suivi des corridors écologiques
- sélection des photographies qui seront utilisées pour le suivi
- intégration des remarques issues de la première relecture du document mis en page (hors partie corridors)
- mise en page définitive du document

01/151

SCOT SUD LOIRE CHARTE PAYSAGERE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Après l'approbation du Scot Sud Loire, le Syndicat mixte a souhaité engager sa mise en œuvre en apportant une attention à la prise en compte des paysages à travers l'élaboration d'une charte paysagère. Il s'agira de contribuer à l'élaboration d'une charte paysagère afin de guider la mise en œuvre des objectifs du Scot Sud Loire en matière de prise en compte des valeurs des paysages agri-naturels et urbains du territoire. Il s'agit d'anticiper la mise en révision probable du Scot en 2018

Contenu/Méthode :

- Recueil et synthèse des éléments existants (chartes, études de paysage...) sur le territoire
- recueil documentaire de chartes paysagères au regard du contexte
- Contribution à la définition des objectifs de la démarche, des éléments de contenu à mettre à disposition des acteurs du territoire



SCOT SUD LOIRE - SUIVI ET EVALUATION

SUD LOIRE

- Proposition d'organisation de la démarche et précision des rôles respectifs des différents partenaires à associer
 - Aide à l'élaboration du cahier des charges de la mission de l'architecte-paysagiste
 - Animation de la démarche, dans un cadre pluriannuel
 - Contribution à la synthèse et à la production d'un document pédagogique (charte paysagère) servant de guide de mise en œuvre du Scot Sud Loire sur les volets des paysages agri-naturels et urbains du territoire.
- Cette démarche sera conduite en lien étroit avec une mission qui sera attribuée à un architecte –paysagiste par le Syndicat mixte du Scot Sud Loire.

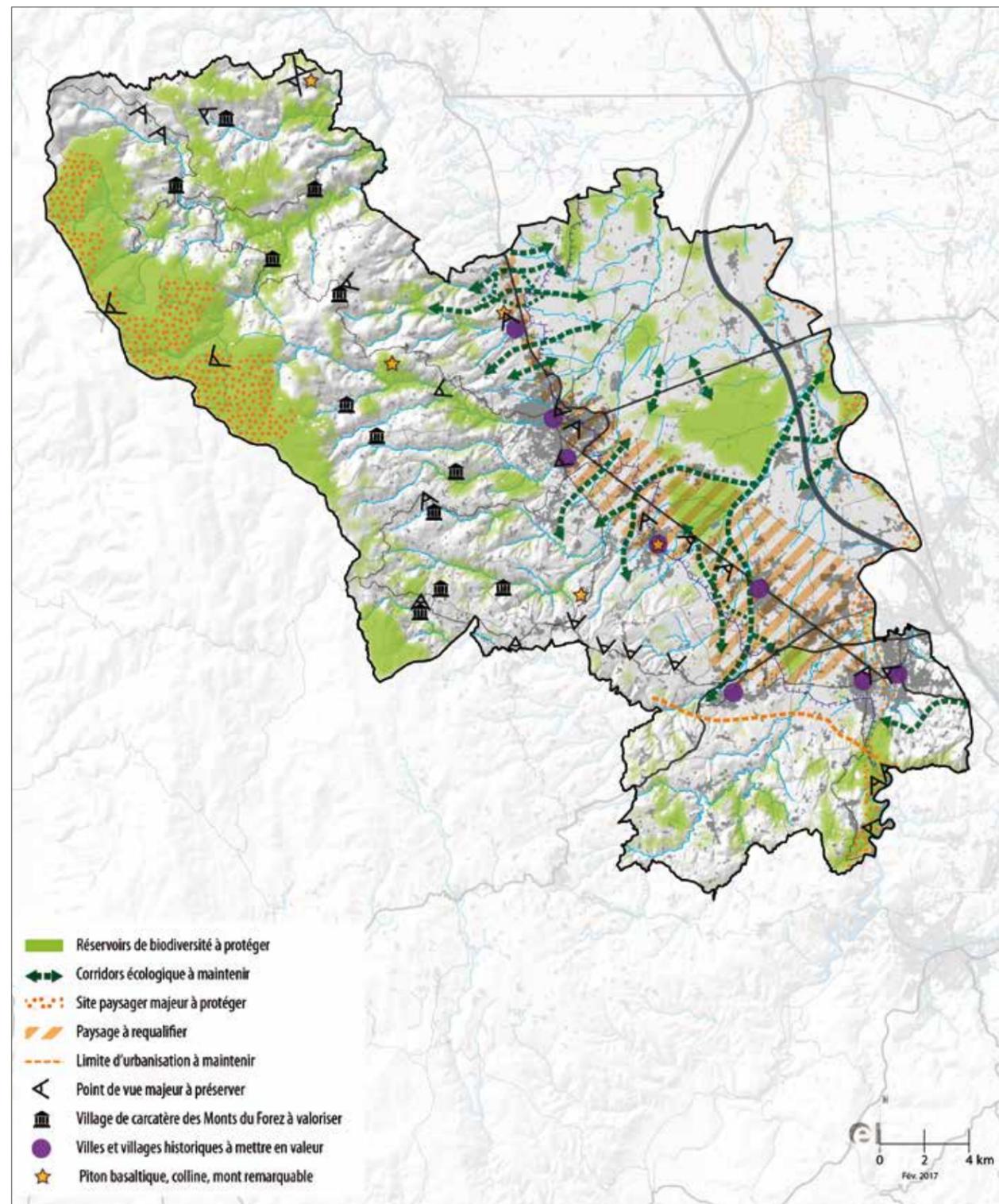
Compte-rendu d'exécution :
Attente de la relance de la démarche par le Scot Sud Loire

01/154
LOIRE FOREZ AMO PLU INTERCOMMUNAL

Pilote de l'étude : Eric LARDON (Loire Forez Agglo) Jean-Luc SUCHET (Loire Forez Agglo)

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ

Contexte et Objectifs :
Un contexte législatif porteur : La loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises, prévoyait que l'engagement d'une procédure d'élaboration d'un PLUIH avant le 31 décembre 2015 suspendait les dates et délais prévus en matière de « grenellisation », de mise en compatibilité avec le Scot et de transformation des POS



LOIRE FOREZ AMO PLU intercommunal

en PLU. Une double condition devait toutefois être respecté : le débat sur le PADD devait avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI avant le 27 mars 2017 ; et le PLUIH devait être approuvé avant le 31 décembre 2019.

C'est dans ce cadre juridique que la Communauté d'agglomération Loire Forez s'est engagée le 15 décembre 2015, pour répondre au mieux aux enjeux de planification sur son territoire, dans l'élaboration de son premier PLUIH.

L'Agence accompagne depuis janvier 2016 Loire Forez Agglo sur l'ensemble du dossier, mis à part le volet habitat, l'évaluation environnementale, et un diagnostic agricole confiés à des prestataires. Des ajustements intervenus suite à l'élargissement de l'intercommunalité à 88 communes :

Au premier janvier 2017, le territoire de Loire Forez s'est élargi pour associer 43 communes supplémentaires. Les textes législatifs permettent à Loire Forez Agglo de poursuivre sa procédure d'élaboration du PLU à 45 communes, mais l'oblige à élaborer un PLH à 88 communes d'ici fin 2018. C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération, ne souhaitant pas élargir également ce premier exercice de PLU, a délibéré début 2017 pour dissocier la poursuite de la procédure d'élaboration d'un PLU (ne valant plus PLH) sur les 45 communes concernées et la prescription d'un PLH à 88 communes.

Autre point d'évolution : la date butoir pour organiser le débat au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du projet de PADD a été supprimée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017.

Contenu/Méthode :
Compte tenu de l'ampleur du projet à conduire, du temps que son élaboration va prendre, de la volonté des services de l'Etat de s'impliquer dans le processus, les modalités d'organisation technique proposées et instaurées avec Loire Forez Agglo sont les suivantes : Equipe projet interne à l'Agence (inter-discipline) ; GTech : services Loire Forez/prestataires/epures ; CoTech : services Loire Forez Agglo / PPA / epures.

SUD LOIRE

Afin d'élaborer le PLUi en collaboration avec les communes, huit secteurs de travail géographiques ont été instaurés. Deux élus référents par commune y participent avec les services de Loire Forez Agglo. L'Organe de Synthèse Intercommunal, présidé par le Président, est composé de deux élus référents par secteur de travail, des Vice-Présidents (aménagement, habitat, économie, déplacements, tourisme) et du Conseiller communautaire délégué à l'environnement.

Le groupe de travail avec les PPA, présidé par le Président, est composé des deux Vice-Présidents Aménagement et Habitat (+ d'autres VP si besoin), des PPA.

Compte-rendu d'exécution :

Le début de l'année 2017 est caractérisé pour Loire Forez Agglo par l'élargissement de son territoire passant de 45 à 88 communes. Même si le processus de PLUi (sans le volet H désormais) n'a pas été remis en question et se poursuit à 45 communes, un réajustement du planning d'élaboration du PADD engagée en 2016 s'est opéré. Pour des raisons d'organisation et de concertation politique interne à la Communauté d'agglomération, la seconde phase de réunions par secteur avec les communes a été un peu décalée

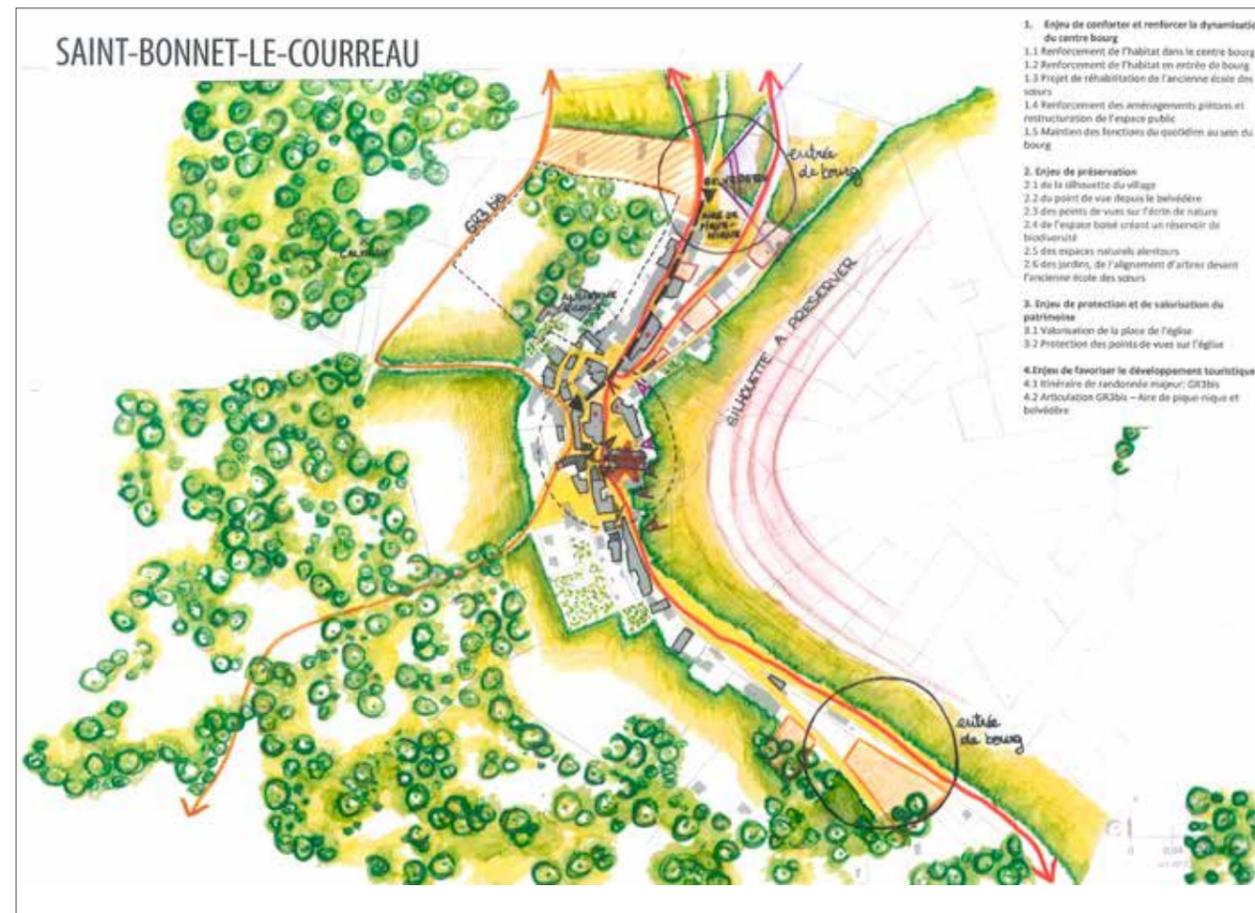


LOIRE FOREZ AMO PLU intercommunal

(elles ont eu lieu de mars à mai 2017). Ces séances, dans la continuité de celles de 2016, ont eu pour objectif de préparer la mise au débat politique des orientations générales du projet de PADD. En parallèle, des échanges ont été engagés avec les PPA (3 rdv et 1 Gtech). La date du 27 mars 2017 n'étant plus un impératif juridique pour tenir le débat en Conseil communautaire, Loire Forez Agglo a demandé aux communes de mener les débats dans chacun des 45 conseils communaux en premier (de mai à juillet). Cela lui permet d'en faire le bilan à la rentrée de septembre (GTech + OSI) avant de mettre le sujet au débat au sein du Conseil Communautaire (7 novembre 2017).

Afin de préparer, la phase dite "réglementaire" devant aboutir à l'élaboration des pièces du PLUi traduisant le projet de PADD (zonage, règlement, OAP), plusieurs démarches techniques ont été menées en parallèle du travail sur le PADD avec les élus :

- échanges et coordination avec la démarche PLH sur les projections démographiques et les objectifs en matière de logements sur la période 2020-2030 pour les 45 communes faisant déjà parti du Scot Sud Loire (1GTech, 1 rdv tel, échanges emails). L'Agence est destinataire des comptes-rendus des Copil du PLH.
- finalisation, suite aux tests terrain de janvier, de la méthode d'analyse des capacités foncières dans les espaces bâtis des 45 communes (1 Gtech avec EPCI, prestataires PLH et syndicat mixte du Scot). Le terrain a été effectué au sein des "Tissus agglomérés existants" de chacune des 45 communes entre février et juin. Le partage des résultats a eu lieu avec les services de Loire Forez Agglo début juillet.
- lancement des analyses patrimoniales : les 10 villages des Monts du Forez et les villes de Sury-le-Comtal et St-Romain-le-Puy ont fait l'objet de l'analyse patrimoniale nécessaire. Les résultats ont été partagés au fur et à mesure avec les services de l'agglomération (3 Gtech), et deux Cotech avec le service de l'ABF ont permis un partage des enjeux, des orientations et des outils à proposer aux élus en la matière dans le PLUi pour ces communes. Un partage de la démarche avec les élus de l'OSI ont eu lieu le 8 septembre 2017.
- identification des sites devant faire l'objet d'une analyse naturaliste de la part du Bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale : 13 sites ont été visités au début de l'été.
- restitution par la chambre d'agriculture du diagnostic agricole et partage avec les services et l'Agence des enjeux pour le PLUi. A la suite, epures a proposé une méthode et des critères croisés de délimitation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que les outils de traduction de la démarche TVBN (GTech du 1er juin). Ceux ci ont été validés par les élus en OSI le 30 juin, ainsi que le 8 septembre pour des compléments sur



SUD LOIRE

la traduction de la trame verte bleue noire (TVBN) au plan de zonage.

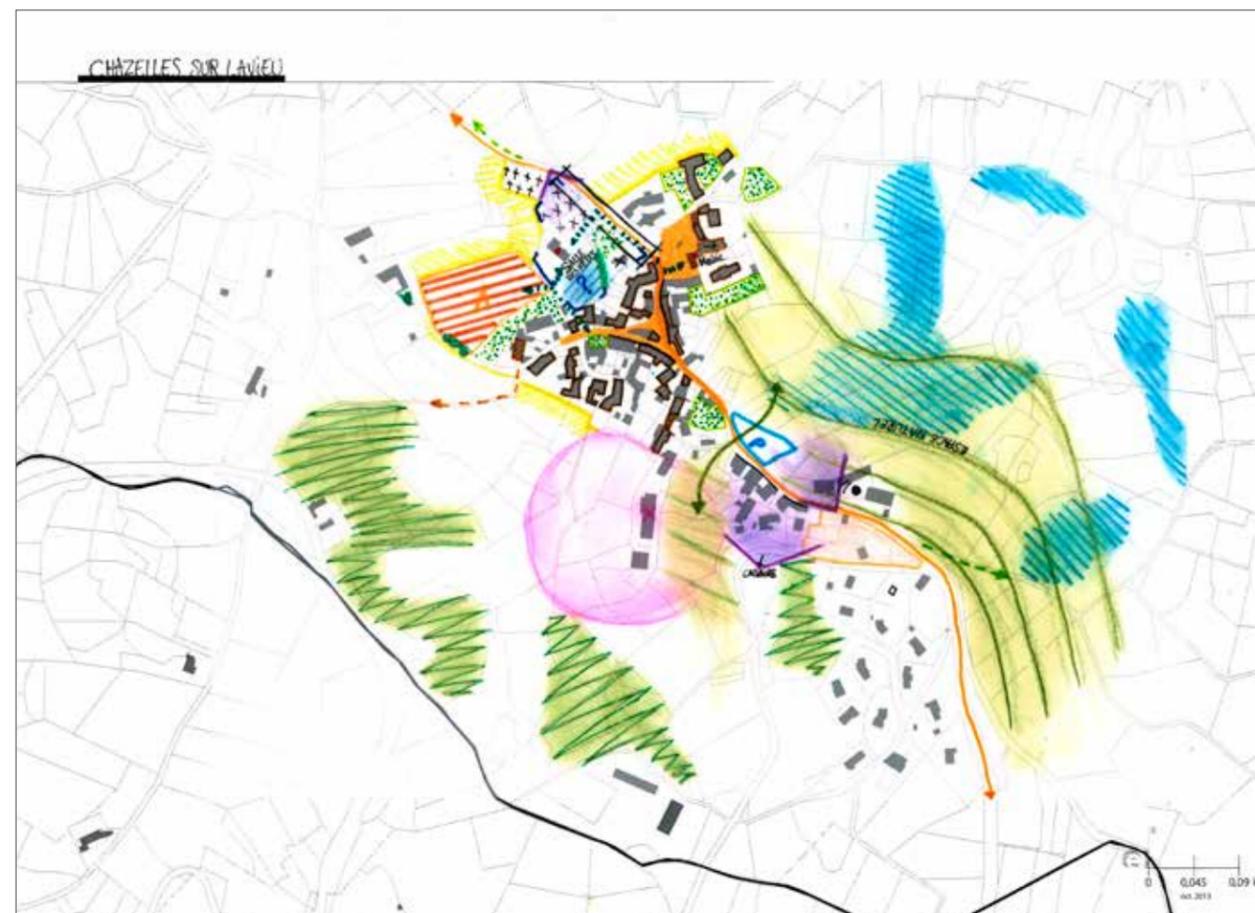
- analyse de l'accessibilité en modes doux des villes, villages, principaux pôles d'emplois ou commerciaux, équipements type gare ... Croisée à un recollement des projets communautaires ou départementaux, cette analyse mène à des propositions en matière de "Schéma modes actifs" pouvant faire l'objet d'OAP et d'emplacements réservés pour mettre en œuvre cette stratégie. C'est également une aide à la priorisation des sites de développement du territoire. Cette démarche a également été partagée avec les élus de l'OSI le 8 septembre 2017.
- coordination avec d'autres démarches de Loire Forez Agglo devant alimenter directement le projet de PLUi (TEPOS, SAE).

A partir de septembre l'Agence a engagé le travail d'élaboration des "esquisses de bourgs et de villes" sur chacune des 45 communes (hors hameaux). Cette étape permet de constituer un projet pour chacun mettant en œuvre, notamment le projet de PADD communautaire, et de servir de base de discussion avec les élus communaux pour travailler le règlement écrit et graphique, les OAP, et autres outils du PLUi. Pour alimenter ses propositions techniques, l'Agence a rencontré avec les services de Loire Forez Agglo les communes en réunion de secteur afin qu'elles puissent par le biais d'un questionnaire, et lors d'échanges en séances, faire remonter leurs projets communaux, leurs retours d'expériences en matière d'application du PLU, et poser leurs questions. Ainsi 8 réunions de

secteurs ont été menées entre le 26 juin et le 13 juillet. La méthode de travail sur ces esquisses de bourgs a été partagée en OSI le 12 octobre, ainsi que les modalités de livraison et d'échanges avec les communes. Du 8 novembre au 6 décembre 2017, une nouvelle rencontre avec les élus communaux a eu lieu dans chacun des 8 secteurs de travail pour leur remettre les esquisses de bourgs et de ville, ainsi qu'un pré-zonage des espaces agricoles, naturels et forestiers issus des critères de délimitation partagés et validés en OSI avant l'été.

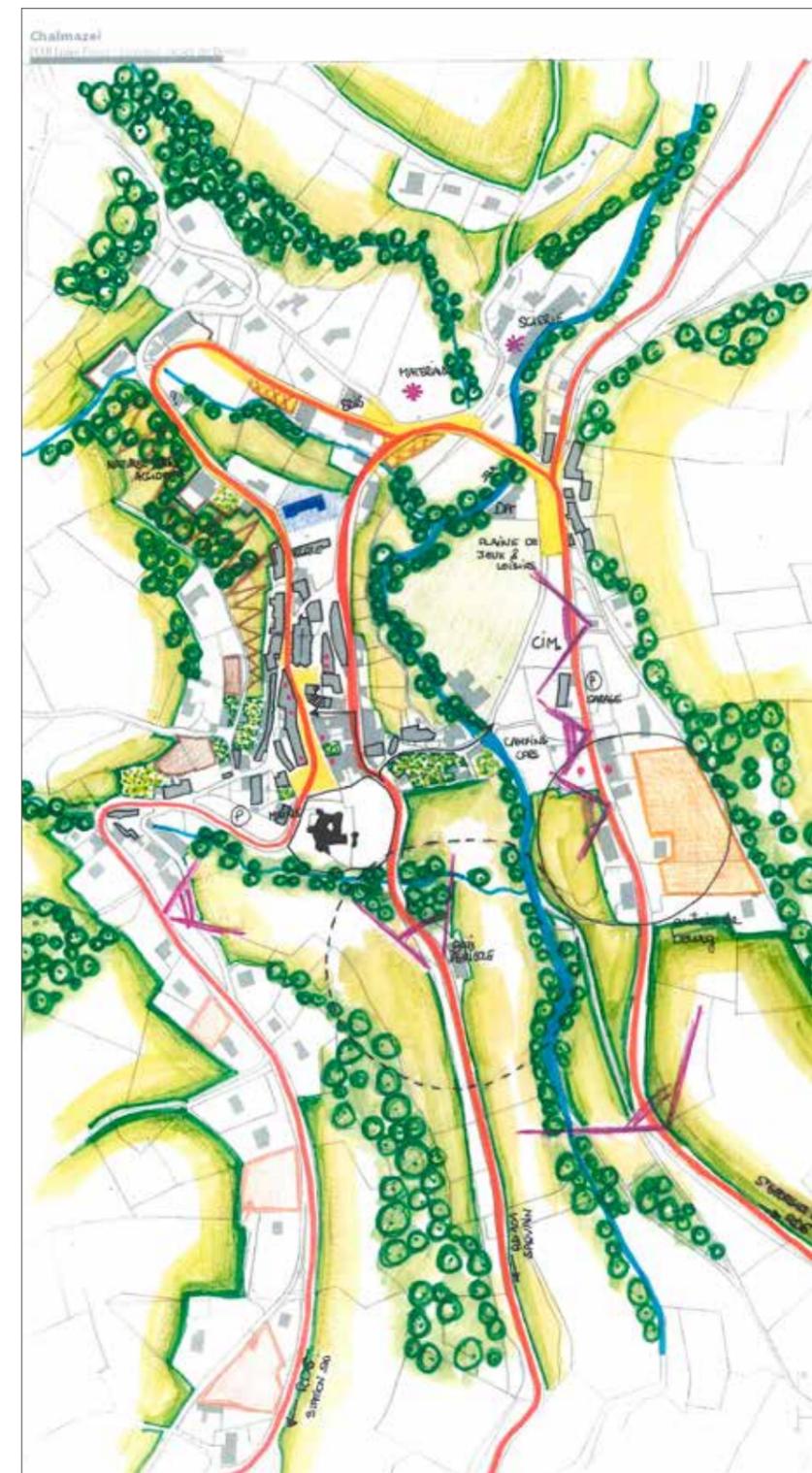
La fin de l'année a été consacrée à une première collecte par les services de Loire Forez Agglo des retours sur ces esquisses de bourgs et de villes, lors de rendez-vous en commune.

L'Agence s'est consacrée avec les élus de l'OSI



LOIRE FOREZ AMO PLU intercommunal

à un autre chantier : le traitement des espaces bâtis en milieux agricoles, naturels et forestiers. Il s'agit notamment d'aborder la doctrine CDPENAF sur la question de l'extension limitée des logements existants, la mise en œuvre du PADD sur les hameaux, les critères d'usage de STECAL pour les activités économiques non agricoles ou forestières, ainsi que les critères d'identification des bâtiments pouvant changer de destination et le choix de cette dernière. Ces sujets ont fait l'objet d'un OSI le 15 décembre 2017 et d'autres sont à venir tout début 2018. Ils servent à préparer notamment une autre salve de réunions en secteur avec les communes programmées en février 2018.



SUD LOIRE

01/162

SCOT SUD LOIRE ACCOMPAGNEMENT REVISION PLU

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

Après la période d'élaboration du Scot, une nouvelle période (2015-2020) s'ouvre pour le suivi et la mise en œuvre du Scot, réalisés avec l'appui de l'Agence d'urbanisme.

Cette collaboration ambitieuse est construite autour de 5 axes, dont l'un d'entre eux (axe 2) vise à poursuivre et amplifier l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du Scot.

Contenu/Méthode :

Il s'agit de mettre en place un accompagnement pour les PLU de communes volontaires, et ce en anticipation ou en parallèle à leur intégration au futur périmètre du Scot Sud Loire ; est prévue une capacité d'accompagnement de 3 à 5 PLU en fonction de la taille des communes concernées.

Compte-rendu d'exécution :

Cette mission n'a pas été engagée.

01/166

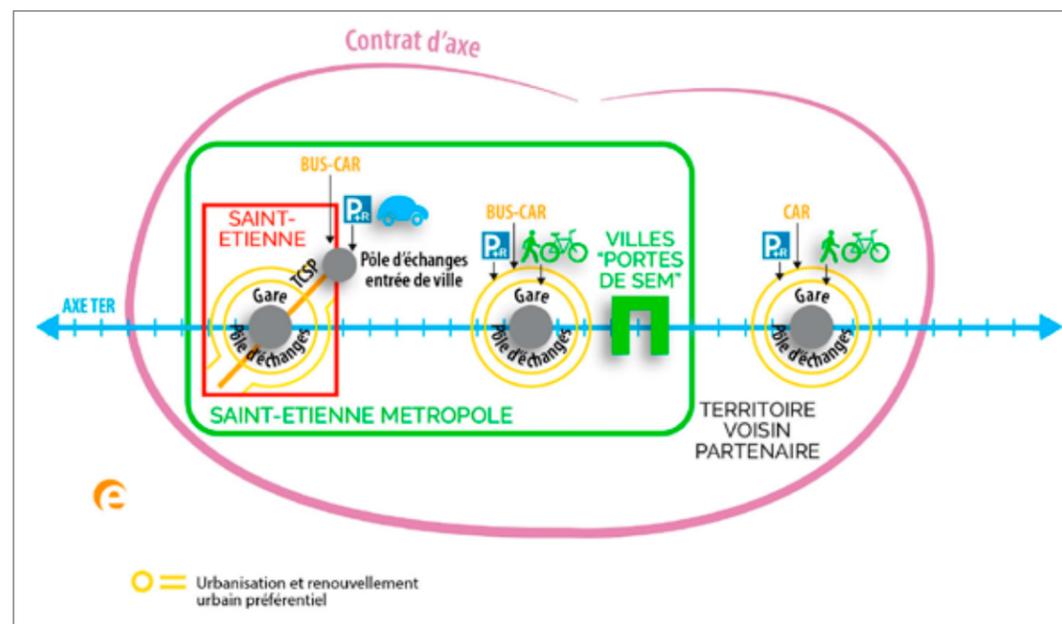
SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT

Pilote de l'étude : Jeanine MARCON (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de ses saisines et auto-saisines a sollicité l'Agence d'urbanisme sur quelques thématiques. Au premier trimestre



SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT

2017, il s'est agi d'alimenter les travaux du Conseil de développement sur deux sujets : le lien urbanisme/transport et la question des enjeux urbains autour du stade Geoffroy Guichard.

Les travaux de l'Agence remis aux membres du Conseil de développement ont ensuite permis la finalisation des travaux de ce dernier.

Plus particulièrement sur la saisine lien urbanisme/transport, l'Agence a co-animé avec le Scot Sud Loire un atelier de travail participatif début 2017.

Contenu/Méthode :

Animation du séminaire
Benchmarking
Production et partage d'expertises techniques

Compte-rendu d'exécution :

Au premier trimestre 2017 il s'est agi d'alimenter les travaux du Conseil de développement sur deux sujets : le lien urbanisme/transport et la question des enjeux urbains autour du stade Geoffroy Guichard.

Sur le premier thème, epures a accueilli dans ses locaux et animé en partenariat avec le Syndicat mixte du Scot Sud Loire un séminaire destiné aux membres du Conseil de développement sur le lien urbanisme/transport

Sur le deuxième thème, epures a réalisé un benchmarking des projets urbains autour de stades français mis en œuvre lors de l'Euro 2016 et rendu une expertise des enjeux urbains associés au stade Geoffroy Guichard dans le contexte d'une évolution de son mode de gestion.

01/177

SCOT SUD-LOIRE CDCI INTERCONNAISSANCE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

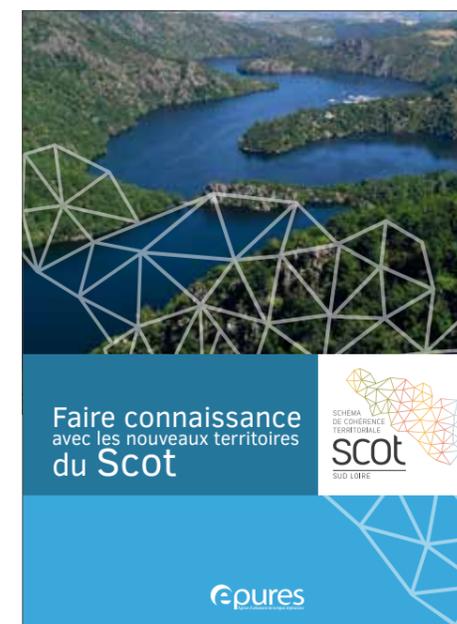
Le Syndicat mixte du Scot Sud Loire et ses membres ont souhaité mettre en œuvre au cours de l'année 2017 une approche dynamique des conséquences de la création des nouveaux périmètres des EPCI au 01 janvier 2017.

Cette volonté vise à :

- éclairer les élus sur les échéances légales associées au périmètre du Scot
- informer des conséquences de la mise en place d'un nouveau périmètre légal au 01/04/17 et notamment les incidences pour les communes et leurs démarches de PLU en cours
- proposer des éclairages aux élus, suite à la saisine du Préfet de la Loire de janvier 2017 pour la détermination d'un nouveau périmètre de Scot en juillet 2017
- analyser les démarches en cours sous leurs aspects juridiques
- proposer à l'issue de cette analyse la mise en place d'outils d'interconnaissance entre les nouveaux membres (automne 2017)
- élaborer une méthodologie de mise en révision du Scot (échéance fin 2017)

Contenu/Méthode :

Il s'est agi de mettre en œuvre des productions



SCOT SUD-LOIRE CDCI INTERCONNAISSANCE

SUD LOIRE

à destination des élus du Scot et des territoires visant à permettre une approche dynamique des évolutions possibles du périmètre de Scot.

Enfin à l'issue du premier semestre de l'année 2017 il pourrait être envisagé d'étudier une approche des évolutions souhaitables du Scot pour intégrer ces nouveaux territoires (délais, procédures, coûts...)

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre :
L'approche de l'évolution du périmètre du Scot sud Loire a été réalisée en deux temps : préalablement à l'échéance légale d'avril 2017 par une présentation des incidences de la constitution des nouveaux EPCI au 01/01/17 (une présentation en bureau) puis dans une deuxième temps par la formalisation et la communication aux élus du bureau du Scot des incidences

d'une saisine préfectorale permettant une évolution des périmètres en juillet 2017 (une présentation en bureau). L'Agence a aussi animé sur cette base une rencontre entre les élus des bureaux du Scot Sud Loire et du Scot Loire Centre. En parallèle, l'Agence a travaillé avec les services du syndicat à la définition d'axes de méthodologie pour la mise en révision du Scot.

Au second semestre, ont été mis en place des outils d'interconnaissance territoriaux sur la base du nouveau périmètre arrêté par le Préfet en septembre 2017 suite aux délibérations concordantes des 4 EPCI et projetant le périmètre du Scot dans une extension territoriale passant de 116 à 199 communes. Une publication "Faisons connaissance avec les nouveaux territoires du Scot" a été remise aux élus du Conseil syndical début février 2018.

01/178

SCOT SUD LOIRE CONSO ESPACE POUR PLU

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

Après la période d'élaboration du Scot du Sud Loire, une nouvelle période (2015-2020) s'ouvre pour le suivi et la mise en œuvre du Scot, réalisés avec l'appui de l'Agence d'urbanisme. Cette collaboration ambitieuse est construite autour de 5 axes, dont l'un d'entre eux vise à poursuivre et amplifier l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du Scot.

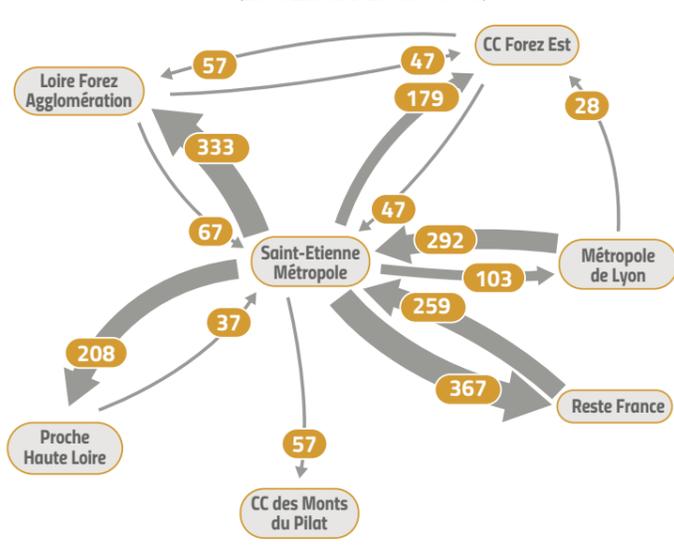
Contenu/Méthode :

- Expertise méthodologique mutualisée à l'échelle du Scot et mise en place de la fourniture, aux communes se lançant dans l'évolution de leur document d'urbanisme, d'un diagnostic des consommations d'espaces (utilisation des outils Majic III et Spot Théma).

Compte-rendu d'exécution :

- En juillet 2017, fourniture au Syndicat mixte des

CIRCULATION DES SALAIRES INTER-EPCI (EN MILLIONS D'EUROS PAR AN)



données actualisées de la consommation d'espace (2005-2014/2015) pour une dizaine de communes du territoire.
- Au second semestre 2017, aucun besoin de fourniture de données n'a été identifié sur le territoire du Scot Sud Loire.

01/179

SCOT SUD LOIRE VOLET COMMERCIAL EXPERTISE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

Le Scot Sud Loire a été approuvé le 19 décembre 2013. Le Document d'Orientation et d'Objectifs contient un volet commercial composé notamment d'un Document d'Aménagement Commercial qui établit la stratégie commerciale à l'échelle du périmètre du Sud Loire.

L'objectif de l'étude est de réaliser un bilan du Document d'Aménagement Commercial inscrit dans le Scot Sud Loire. Ce travail doit donner au Scot des pistes de réflexion quant à sa stratégie commerciale future et quant à l'intégration ou non d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) lors de la prochaine élaboration. Il s'agit de questionner le projet d'origine et de mettre en perspective les résultats de l'étude par rapport à la révision future.

Contenu/Méthode :

Analyser le contexte à l'origine du document d'aménagement commercial (DAC) du Scot Sud Loire
Apprécier la réalisation des objectifs fixés et des résultats attendus ou non pour la période 2014/2017

Estimer les réajustements qui peuvent être apportés

Compte-rendu d'exécution :

Réunion de lancement en avril 2017
Analyse du contexte à l'origine du document d'aménagement commercial

- Les orientations prescrites ou recommandées (DOO, DAC, niveau de rayonnement commercial...)
 - Les conditions de mises en œuvre
 - Les réalisations, résultats et effets attendus
- Apprécier la réalisation des objectifs fixés et des résultats attendus ou non pour la période 2013/2017

- Analyse des dynamiques commerciales (emplois, décisions d'autorisation des commissions)

- Analyse de l'offre commerciale (pratique du DAC dans les décisions des commissions, zoom par ZACOM, synthèse des bonnes et mauvaises pratiques)

Estimer les réajustements qui peuvent être apportés

- Contexte métropolitain et éléments de cadrage de l'inter-Scot en matière d'urbanisme commercial

- Contexte réglementaire actuel (application au DOO et au DAAC)

- Réflexion sur l'intégration ou non d'un DAAC

Restitution prévue début 2018

01/182

PREPARATION AUX CONTRIBUTIONS LOCALES POUR LE SRADDET

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Le SRADDET est un document qui vise à définir les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Les acteurs locaux du Sud Loire, membres du Scot Sud Loire, souhaitent mettre en œuvre une contribution locale mettant en valeur les

SUD LOIRE

spécificités des territoires sud ligériens et les enjeux que recouvrent pour eux spécifiquement et communément la mise en place du SRADDET.

Contenu/Méthode :

Mise en œuvre d'une contribution en 3 parties

- les caractéristiques et spécificités du Sud Loire
- les enjeux et objectifs communs à prendre en compte pour l'élaboration du SRADDET

Compte-rendu d'exécution :

Des réunions de cadrage technique du contenu de la contribution Sud Loire se sont tenues à partir de fin août 2017

La contribution a été remise dans une version finalisée aux cosignataires fin novembre 2017, permettant ainsi un positionnement des instances décisionnaires de chacune des parties prenantes.

La contribution finale a été finalisée début 2018 pour transmission à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

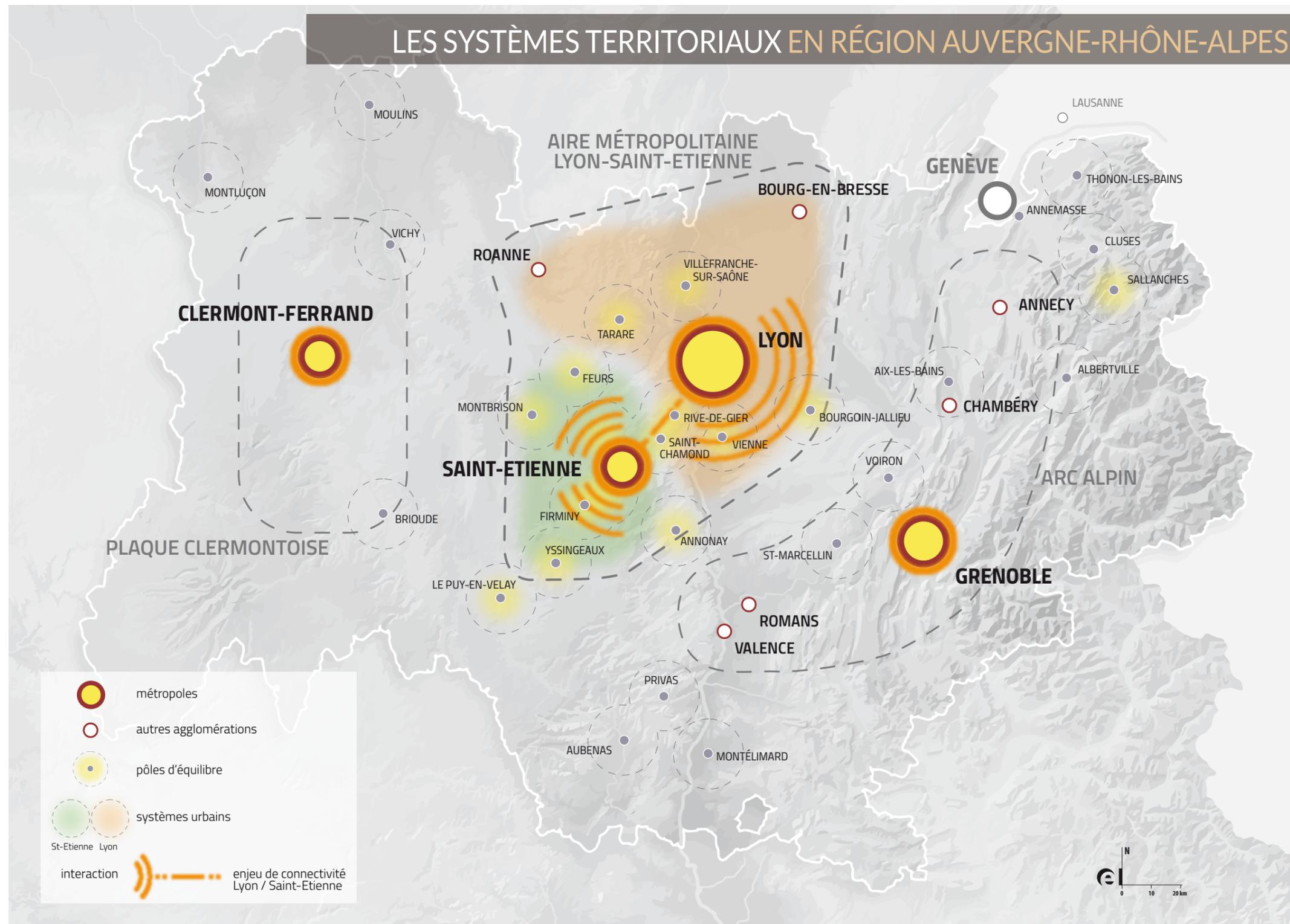
Articulée autour de trois axes, cette contribution vise :

- à mettre en valeur les dynamiques du Sud Loire,

- à exprimer un souhait de voir émerger un SRADDET mobilisateur sur les enjeux

- à porter une perspective pour construire un SRADDET porteur d'une vision de l'aménagement et du développement de l'espace régional

Collaboration originale d'une Métropole, d'une Communauté d'agglomération, de deux Communautés de communes et d'un Syndicat mixte de Scot, cette contribution a été rédigée et mise en forme par l'Agence d'urbanisme.



PREPARATION AUX CONTRIBUTIONS LOCALES POUR LE SRADDET



SRADDET RESEAU VILLES ET AGGLO
27 novembre 2017

SUD LOIRE

01/183
SRADDET RESEAU VILLES ET AGGLO

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) est un document de planification régionale intégrateur et prescriptif. Il vise à définir les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le réseau des villes et agglomérations d'Auvergne Rhône-Alpes, historiquement construit autour de huit grandes villes (Lyon, Saint-Etienne, Roanne, Bourg-en-Bresse,

Grenoble, Annecy, Valence, Chambéry) a connu des élargissements successifs, aux agglomérations en 2002 puis à la ville centre et à l'agglomération de Clermont-Ferrand en 2016, en lien avec la création de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes.

Contenu/Méthode :

Les villes et grandes agglomérations d'Auvergne-Rhône Alpes souhaitent jouer un rôle actif tout au long de l'élaboration du SRADDET en raison de l'importance du fait urbain dans l'espace régional.

La contribution, rédigée avec l'appui du réseau des Agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est construite autour de trois grands objectifs :

- Objectif de durabilité en prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques, la transition énergétique et la préservation des ressources naturelles.
- Objectif d'équilibre et d'égalité des territoires en prenant en considération les dynamiques de croissance durable et inclusive et les capacités d'entraînement des systèmes urbains.
- Objectif de connectivité nationale et internationale entre les agglomérations du réseau pour conforter les dynamiques de développement économique de chacune d'entre elles et, par effet d'entraînement, celles de l'espace régional. Il s'agit également d'assurer un bon niveau de services en matière des réseaux (robustesse et fiabilité).

Compte-rendu d'exécution :

La contribution mise en oeuvre par le réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes a été validée lors de la séance plénière du réseau des villes et agglomérations d'Auvergne Rhône-Alpes organisée à Clermont-Ferrand le 27 novembre 2017.

01/184

SAINT-ETIENNE METROPOLE PREPA AMO PLUI

Pilote de l'étude : Bruno MOMBRIAL (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

Au 1er janvier 2018, Saint-Etienne Métropole passe du statut de Communauté urbaine à celui de Métropole suite au décret ministériel du 3 septembre 2017. Dans le cadre de l'exercice de la compétence urbanisme, acquise avec le statut de Communauté urbaine, SEM a la volonté de lancer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). SEM a demandé à epures un accompagnement dans une phase de réflexion sur ce projet de planification.

Contenu/Méthode :

- échange sur les dispositifs techniques et politiques mis en place dans les autres PLUI sur lesquels travaille epures.
- apport d'informations sur les analyses à conduire sur les différents thèmes que doit traiter le PLUI et identification des travaux spécifiques à engager.
- premières réflexions sur les apports potentiels d'epures à la démarche.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a présenté une synthèse des travaux d'étude nécessaires à l'élaboration d'un PLUI. Plus spécifiquement sur SEM, epures a identifié dans une première approche les apports potentiels des services de SEM, de l'Agence d'urbanisme et les missions à confier à des Bureaux d'études ou partenaires. Epures a contribué à la mise au point d'une fiche type de renseignements à présenter aux services de SEM en vue de leur contribution au dossier.

Epures a transmis au service urbanisme de SEM des observations et remarques sur les réflexions et propositions du service concernant l'organisation politique et technique de l'élaboration du dossier de PLUI.

AUTRES TERRITOIRES

01/117

SCOT MONTS DU LYONNAIS

Pilote de l'étude : Hélène GAUTRON (Syndicat mixte du Scot Monts du Lyonnais)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Suite à l'approbation de son Scot, le Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais a souhaité poursuivre sa collaboration avec le réseau des Agences de Lyon et Saint-Etienne pour travailler à une mise à jour et des compléments du cahier pédagogique de mise en oeuvre du Scot et à l'état O, ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du Scot.

Contenu/Méthode :

Concernant le cahier pédagogique, il s'agit de mettre à jour et de compléter le document existant ainsi que de reprendre son format pour une meilleure maniabilité média. Concernant le dispositif de suivi et évaluation, il s'agit d'identifier un tableau d'indicateurs. L'Agence de Saint-Etienne travaille sur les thématiques économie et environnement. Le reste est assuré par l'Agence de Lyon.

Compte-rendu d'exécution :

2017 a donné lieu à la réalisation d'un dispositif de suivi et d'évaluation du Scot, ainsi qu'à la réalisation d'un cahier pédagogique de mise en oeuvre du Scot. Dans ce cadre, epures s'est chargé de la réalisation des volets commerce et environnement.

AUTRES TERRITOIRES

01/169

**ANNONAY
AGGLOMERATION
ACCOMPAGNEMENT PLUI**

**Pilote de l'étude : Cécile RIBAUD
(Annonay Rhône Agglo)**

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Annonay Rhône Agglo s'engage dans la réalisation d'un PLU intercommunal. UrbaLyon et epures vont accompagner l'intercommunalité dans ce projet. UrbaLyon assurera le pilotage général des travaux. Epures contribuera à l'élaboration du PLUi pour le volet environnement, et le quadrant central (Annonay- Davezieux).

Contenu/Méthode :

Epures assure les missions suivantes, sous le pilotage d'UrbaLyon :

- réalisation de l'état initial de l'environnement pour l'ensemble du territoire (hors évaluation environnementale)
- suivi de l'évaluation environnementale
- contribution à la rédaction du diagnostic multi-thématique (à partir des études et documents existants) pour le quadrant central
- contribution à l'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis pour le quadrant central

Compte-rendu d'exécution :

2017 a donné lieu à la rédaction d'une première version de l'Etat initial de l'Environnement (EIE). Par ailleurs, l'Agence de Saint-Etienne a rencontré les élus du quadrant central pour saisir

les enjeux et récolter les attentes des élus. Un travail de définition des enjeux en vue du futur PADD a été réalisé.

01/174

COPLER AMO PLUI

**Pilote de l'étude : Pierre COLOMBAT (Copler)
Vincent ROGER (Copler)**

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

En 2015, la COPLER a pris la compétence de la planification urbaine et a décidé d'engager l'élaboration d'un PLUI sur son territoire par délibération du 3 décembre 2015. La COPLER a sollicité l'Agence d'urbanisme epures pour l'accompagner techniquement dans cette élaboration. Cette intervention est prévue en trois grandes étapes. En 2017, l'intervention portera sur la mise au point des orientations thématiques et de projets sur les bourgs.



ANNONAY AGGLOMERATION ACCOMPAGNEMENT PLUI

Contenu/Méthode :

L'année 2017 est principalement destinée à :

- réexaminer les orientations du PADD, sachant que le Scot Loire Centre n'est finalement pas applicable à ce jour (le Préfet ayant suspendu son caractère exécutoire),
- conduire des réflexions sur les thèmes des déplacements, de l'énergie, de l'habitat et des espaces économiques
- mettre au point les projets sur les bourgs et les principaux hameaux des 16 communes.

L'Agence mettra au point les éléments nécessaires aux réflexions, ainsi que les documents techniques et de communication pour les réunions de travail avec les techniciens, les élus, les PPA.

Compte-rendu d'exécution :

A ce jour, epures a proposé une adaptation des orientations du PADD en lien avec la

non application du Scot Loire Centre. L'Agence a participé aux réunions de concertation avec les communes et les PPA.

Epures a animé des réunions d'échanges, mis au point des diaporamas et animé des réunions avec la Copler (techniciens, élus) sur les thèmes des déplacements, de l'énergie et de l'économie. Epures a également mis au point les documents de présentation sur ces mêmes thèmes pour la réunion d'échange entre la Copler et les PPA.

Sur le thème de l'habitat, epures a mis au point une méthode d'estimation des besoins en matière de logements et des principes de répartition entre les bourgs en cohérence avec les orientations du PADD. Epures a réalisé les documents techniques et d'animation pour les débats au sein de la Copler et avec les PPA.

En amont des projets de bourgs, epures a proposé sur les trois secteurs une première application territorialisée des orientations thématiques approfondies en début d'année (déplacements, économie, énergie) et un examen des hameaux et de leurs capacités et des sites touristiques identifiés.

Sur les 16 bourgs, epures a proposé une déclinaison de la ventilation de logements à partir de l'approfondissement sur l'habitat, une analyse urbaine de chacun d'entre eux, et des principales contraintes à l'urbanisation qui s'y appliquaient. L'Agence a ensuite mis au point un projet de développement du bourg précisant les espaces stratégiques pour son développement, les espaces qu'il convenait de protéger de l'urbanisation pour des raisons de paysage, de topographie, de milieux naturels, de distance aux équipements...

Les réflexions sur les secteurs et sur les projets de bourgs ont été présentées par epures au sein des instances de la Copler qui suivent l'élaboration du PLUI.

Cette phase a été suivie par la mise au point d'une première proposition de pré-zonage sur chacun des 16 bourgs et d'une estimation des capacités de développement de l'habitat. Ce travail a été présenté aux communes et aux services de l'Etat afin d'amorcer une discussion sur ces premiers résultats.

AUTRES TERRITOIRES

01/145

GRESELLISATION DU SCOT ROANNAIS - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Pilote de l'étude : Karen DUSSUD (SYEPAR)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Par délibération en date du 10 octobre 2014, le comité syndical du SYEPAR a décidé de prescrire la révision n°1 du schéma de cohérence territoriale du Roannais (SCOT) approuvé le 4 avril 2012. Le SYEPAR a souhaité confier à l'Agence d'urbanisme une mission d'accompagnement pour conduire les études et l'animation nécessaires à la révision n°1 du SCOT du Roannais.

Cet accompagnement est inscrit dans le programme partenarial d'études 2017 en continuité avec 2014, 2015 et 2016, années au cours desquelles epures avait réalisé un diagnostic de grenellisation, la mise en œuvre de la phase de diagnostic de la révision du Scot, l'élaboration du PADD et l'arrêt du projet de Scot.

En 2017 il s'est agi d'accompagner le Syndicat mixte sur :

- l'analyse des avis et enquête publique (phase 6)
- la mise en œuvre du projet définitif de Scot pour une approbation en octobre 2017 (phase 7)

Contenu/Méthode :

Epures est chargée de l'élaboration de la révision n°1 du SCOT du Roannais.

En parallèle, des études donneront lieu soit à une réalisation par les services de Roannais Agglomération soit à une consultation de bureaux d'études spécialisés dans ces domaines.

Le planning de la révision est organisé ainsi :

Phase 1 : mise à jour et complément – Diagnostic/ Etat initial de l'environnement (automne 2015)



GRESELLISATION DU SCOT ROANNAIS - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

SIG ET OBSERVATION PLU

01/172

ETAT ETUDE PROSPECTIVE CONSOMMATION D'ESPACE

Pilote de l'étude : Flora DARMEDRU (DDT 42)

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

La maîtrise de la consommation d'espace est un enjeu central pour un développement durable du territoire.

Ainsi, il paraît nécessaire pour accompagner les décisions de développer des outils permettant de visualiser les impacts, de faire perdurer le développement passé et d'étudier les conséquences des différentes actions envisagées (au travers des documents de planification, des projets urbains...)

L'objectif consiste à développer un modèle et un outil prospectifs de consommation d'espace, sur la base, entre autres, de l'analyse critique des modèles existants ou à créer et des modèles d'occupation des sols (MOS).

L'outil doit permettre, notamment, la modélisation de plusieurs scénarios de consommation d'espace dans une démarche de planification de type Scot ou PLUi. À partir de variables combinables, l'outil doit permettre :

- de tester les prescriptions potentielles des documents de planification sur le territoire,
- de proposer une visualisation cartographique illustrant de manière pédagogique les scénarios testés.

Ces travaux pourront faire l'objet d'un test sur un territoire restant à définir.

Contenu/Méthode :

- effectuer un benchmarking des études de prospective de la consommation d'espace réalisée à l'échelle nationale (prospectivo,

Phase 2 – actualisation/complément du projet d'aménagement et de développement durables (mars 2016)

Phase 3 : formalisation du document d'orientation et d'objectifs (DOO) (été 2016)

Phases 4 et 5 : intégration de l'évaluation environnementale et mise en forme du dossier pour l'arrêt et l'enquête publique (justification des choix, résumé non technique....) (arrêt à l'automne 2016)

En 2017 il s'est agi d'accompagner le Syndicat mixte sur :

Phase 6 : analyse des avis et enquête publique

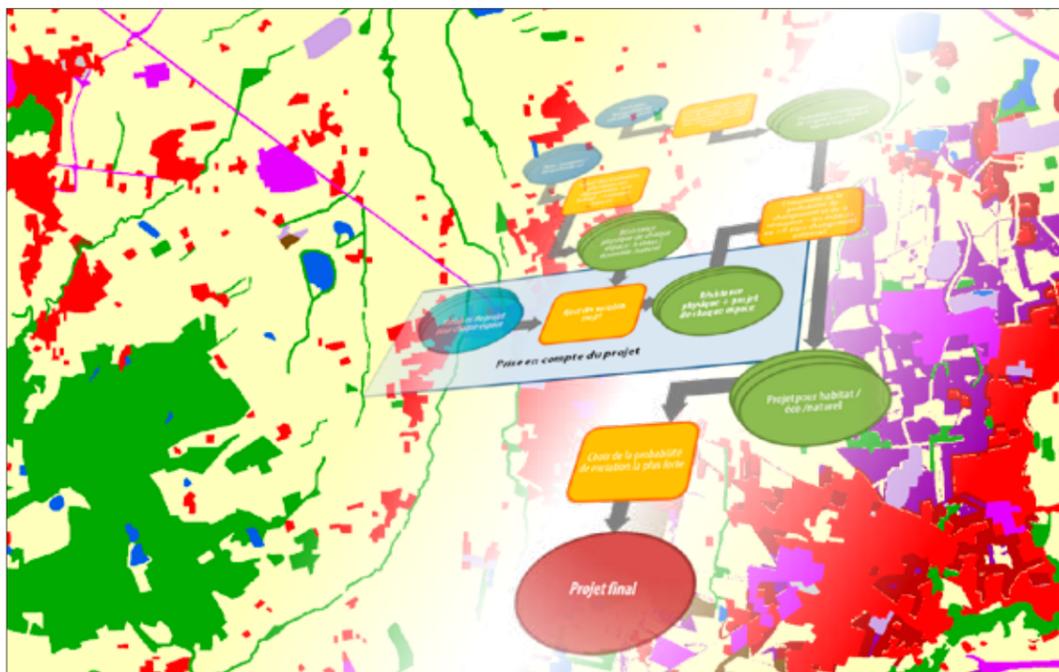
Phase 7 : mise en œuvre du projet définitif de Scot pour une approbation en octobre 2017

Compte-rendu d'exécution :

Epures a mis en œuvre le planning prévu par le Syndicat mixte porteur du Scot à savoir :

- le suivi des phases de consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique
- l'étude et la formalisation des réponses aux avis récoltés
- l'animation des instances du Scot (bureau et conseil)
- l'actualisation, la formalisation et la livraison des pièces du projet de Scot pour une approbation en octobre 2017

Cette organisation a nécessité la mobilisation d'une équipe projet resserrée au sein d'epures permettant la mise en place d'une dizaine de réunions avec la maîtrise d'ouvrage, l'animation de deux séances du Bureau et du Conseil syndical, la participation à l'animation d'une réunion du comité de pilotage associant les personnes publiques associées.



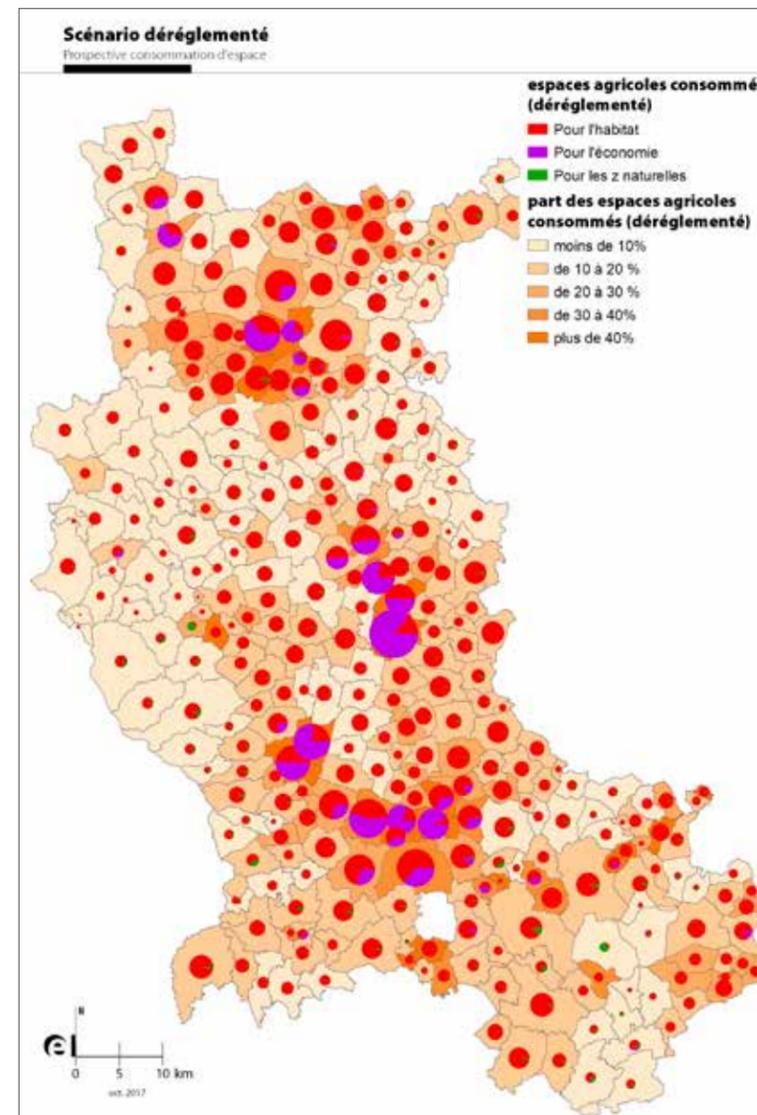
ETAT ETUDE PROSPECTIVE CONSOMMATION D'ESPACE

SIG ET OBSERVATION PLU

CEREMA, FNAU, universités ...), et établir un bilan avantages/inconvénients de ces études

- proposer une méthode de projection de type « fil de l'eau » à 20 ans en se basant sur le MOS Spot Théma disponible entre 2005 et 2015, ou une autre couche occupation des sols, à une échelle géographique pertinente tout en prenant en compte les contraintes physiques du territoire
- définir les variables permettant à une échelle géographique pertinente de caractériser une modélisation des contraintes règlementaires, écologiques, sociétales...
- construire des scénarios de modélisation sur un territoire test restant à définir à partir de ces variables, en lien

- avec les partenaires associés
 - présenter aux partenaires de l'Agence, via notamment l'observatoire foncier, les travaux réalisés
 - proposer les modalités de valorisation de cet outil d'aide à la décision avec, a minima, une publication spécifique.
- Compte-rendu d'exécution :
- réalisation du benchmark
 - mise en place de la méthode et modélisation fil d' l'eau
 - mise en place de la méthode et modélisation d'un scénario test
 - écriture du document méthodologique
 - écriture d'un résumé non technique
 - réunion de travail avec la DDT le 27/07/2017 : présentation de l'avancée du projet
 - réunion de pré-rendu le 06/10/2017 en présence de la DREAL, la DDT et le Scot Sud Loire : présentation de la méthode et des résultats des tests
 - transmission de l'ensemble des documents finaux aux partenaires financeurs le 20/12/2017



ETAT ETUDE PROSPECTIVE CONSOMMATION D'ESPACE

01/175

REFLEXIONS NOUVEAU REGLEMENT PLU

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote épures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

En application de la loi ALUR, le Code de l'Urbanisme a fait l'objet d'une

importante recodification, entrée en vigueur le 1er janvier 2016. L'évolution majeure porte sur la modernisation du contenu du PLU, et vise à rendre la règle d'urbanisme plus accessible et intelligible. Les principes directeurs qui ont guidé la réforme sont les suivants :

- simplifier le règlement du PLU et son élaboration
- offrir plus de souplesse aux auteurs du PLU, pour s'adapter aux spécificités de chaque collectivité
- permettre le développement d'un urbanisme de projet, favorable à une augmentation de la production de logements
- donner plus de sens au règlement du PLU et mieux le relier au projet de territoire.

Contenu/Méthode :

- Appropriation du contenu modernisé du PLU-PLUI, avec l'appui d'un avocat-conseil
- Réalisation d'une publication de synthèse pédagogique destinée aux partenaires financeurs
- Temps d'échange (1/2 journée) autour de la réforme, à destination des partenaires financeurs et avec l'intervention de l'avocat-conseil de l'Agence d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du 1er semestre 2017, 4 chantiers d'approfondissement ont été engagés :

- la gestion des espaces bâtis au sein des secteurs agri-naturels des PLU-PLUI, avec l'appui de l'avocat-conseil pour un cas général et un cas appliqué ; une note de synthèse a été partagée en mai 2017 avec les partenaires (Scot Sud Loire, Saint-Etienne Métropole, Etat)
- la trame bleue : un travail technique a été amorcé avec les

SIG ET OBSERVATION PLU

services de Saint-Etienne Métropole
 - l'adéquation urbanisme/réseaux : il s'agit de la refonte des « annexes sanitaires » des PLU ; une base technique a été proposée à Saint-Etienne Métropole en juin 2017
 - le thème des destinations et sous-destinations dans les règlements d'urbanisme, sous l'angle du commerce, avec l'appui de l'avocat-conseil.

Au second semestre 2017, epures a engagé un travail technique sur la prise en compte des énergies renouvelables dans les PLU, et sur la structuration des rapports de présentation (volet analyse des capacités de densification dans les espaces bâtis).

Par ailleurs, epures a participé à une réunion inter-services à Saint-Etienne Métropole portant sur la refonte des "annexes sanitaires" des PLU.

En décembre, une réunion synthèse de l'ensemble des chantiers conduits au cours de l'année a été organisée avec les partenaires financeurs.

Epures a également préparé la conférence-débat de Me Soler-Couteaux, prévue en janvier 2018 à destination de ses adhérents.

01/176

DEPARTEMENT COHERENCE OBSERVATION

Pilote de l'étude : Catherine PANSIER-BARTHELEMY (Département de la Loire)

Pilote epures : Gratiennne BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

La création d'un observatoire départemental est l'un des 42 projets

de l'Agenda 21 de la Loire adoptés en juin 2014. La finalité stratégique définie est de construire un instrument transversal d'aide à la décision présentant les données pertinentes et cohérentes avec les priorités départementales. Des travaux de diagnostic ont été conduits et des priorités ont été recensées au regard notamment des finalités de développement de l'Agenda 21 de la Loire. Dans le cadre de ce dernier, un système de pilotage de la performance des projets de l'Agenda 21 a été mis en place : une petite centaine d'indicateurs de réalisation, mais aussi de résultats et d'impact ont été construits et sont suivis dans un outil dédié.

L'actualisation de l'Agenda 21, sur les deux volets gouvernance et pilotage, entamée à l'automne sous l'égide de l'élu délégué doit se poursuivre jusqu'en juin. Cette démarche se traduit par une relecture et un questionnement des 42 projets qui le composent au regard de différents critères, parmi lesquels les évolutions induites par la Loi NOTRe sur l'action du Département et les priorités de l'exécutif.

Contenu/Méthode :

Participation à des réunions organisées par le Département :

1 – Les différentes structures Observatoire et benchmark – 1 réunion (mars – avril) – périmètre SMaP / epures

Présentation générique des différentes typologies d'observatoires et leurs spécificités en matière de structure, de fonctionnement, d'offre de service.

Analyse au regard du diagnostic et des besoins de la collectivité (priorités définies)

2 – Travail sur l'existant : observatoires thématiques – 1 réunion (mai-juin)- périmètre SMaP / epures

Séance de travail sur les observatoires thématiques.

Mutualisation des données issues des observatoires thématiques : exploration des pistes de travail.

3 – Réunion de travail avec l'équipe projet – 1 réunion (automne) – périmètre SMaP / epures / Equipe projet

4 – Réunion avec les élus (automne)

Compte-rendu d'exécution :

La tenue des instances internes au Département n'ont permis un démarrage de la démarche que mi-septembre. Jusqu'à présent, epures s'en est tenue à un travail de description de ses observatoires en lien avec les politiques thématiques du Département. Ce travail aujourd'hui consigné dans un tableau indiquant pour chaque observatoire thématique les principales bases de données exploitées devrait faire l'objet d'une présentation dans l'instance de pilotage de l'observation du Département à une date non encore fixée.

01/181

METHODOLOGIE CONSO ESPACE VIA ORTHOPHOTO

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Gratiennne BOUTANTIN

Contexte et Objectifs :

Depuis 2000, l'Agence a investi dans le produit Spot Thema pour le suivi de l'occupation du sol. La base de données est mise à jour tous les 5 ans et

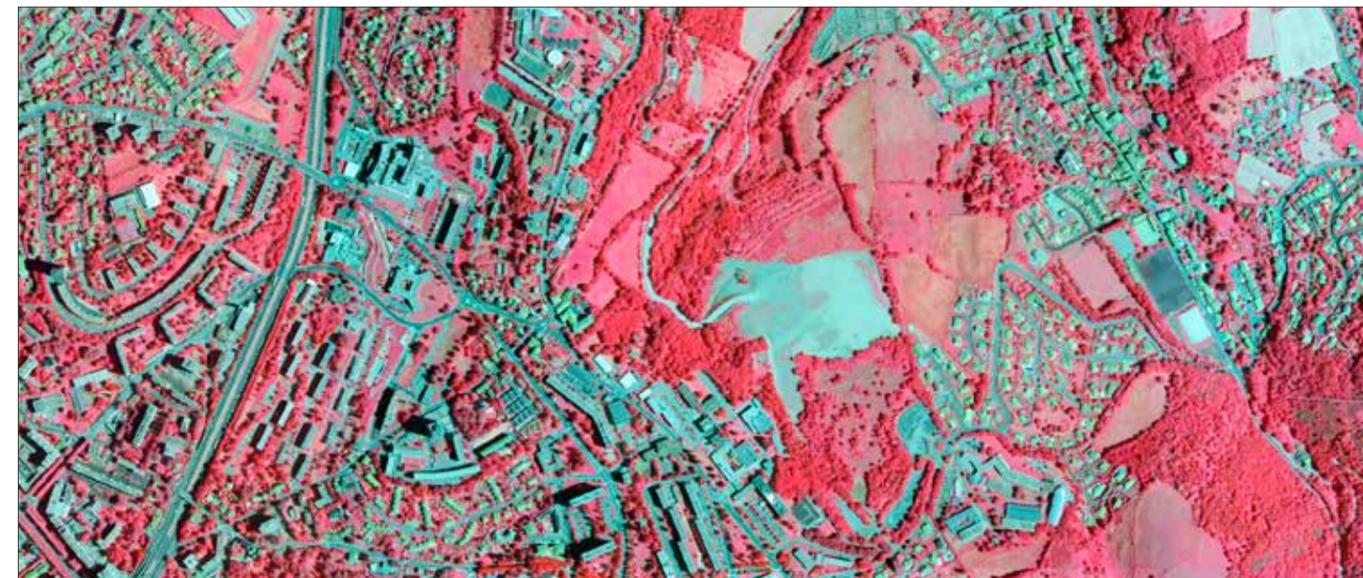
couvre l'ensemble des aires d'études des Agences d'urbanisme de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne. Ce dispositif offre un socle satisfaisant pour le suivi des évolutions urbaines à une échelle large. Néanmoins, l'évolution des outils, tant en termes de prise de vue qu'en termes de méthode d'analyse laisse entrevoir le possibilité de mettre au point une base de données plus adaptée aux attentes locales.

Contenu/Méthode :

- Tour d'horizon des sources utilisées par les principales agglomérations
- Point sur les outils développés par les grands acteurs publics
- Tests d'interprétation d'orthophoto

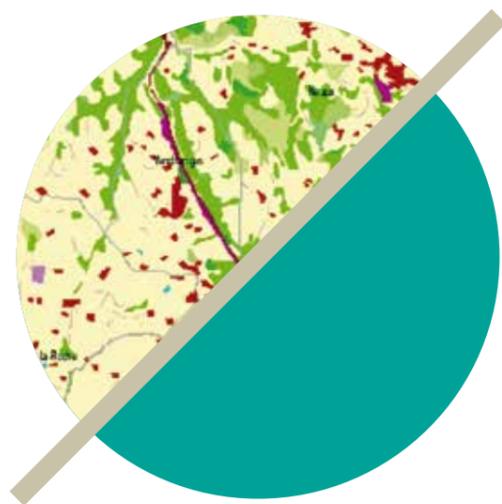
Compte-rendu d'exécution :

Un travail de recherche documentaire a été entamé qui a mis en évidence le caractère chronophage des travaux de photo-interprétation pour lesquels l'automatisation totale n'est pas possible. Des tests sur des images satellites mobilisables gratuitement ont confirmé ce premier constat. Ils sont à approfondir en début d'année 2018.



METHODOLOGIE CONSO ESPACE VIA ORTHOPHOTO
 © CRAIG - IGN - SIEL 42 - TopoGEO DIS - 2016

PLANI- FICATION COMMU- NALE



CHIFFRES CLÉS

25 PLU
engagés

plus de
400 ha
de zonage AU rendus
aux zones agricoles et
naturelles



AGGLOMERATION STEPHANOISE

02/007

LA RICAMARIE ACCOMPAGNEMENT REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de La Ricamarie dispose d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 30/03/2000. Le 25



© alphadrone42

LA RICAMARIE ACCOMPAGNEMENT
REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME



ST-GENEST-LERPT - ACCOMPAGNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME

septembre 2014, le Conseil Municipal de la commune a délibéré pour le mettre en révision et le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU), suite aux obligations législatives qui imposent aux POS d'être transformés en PLU d'ici mars 2017. Cette révision permettra par ailleurs à la commune, de disposer d'un document d'urbanisme compatible avec les documents cadres supra communaux : Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire (SCoT), Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole (PLH)...

La commune s'est adressée à epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour l'assister dans cette démarche jusqu'à son approbation.

En 2015, l'objectif est de réaliser le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les premières orientations du projet de zonage de manière partagée avec la commune, les partenaires et les habitants.

Contenu/Méthode :

- Préparation des supports nécessaires à l'animation des réunions et à la réalisation de l'étude
- Animation des groupes de travail restreints et élargis aux personnes publiques associées
- Rédaction des comptes rendus
- Préparation de supports pour la concertation avec les habitants
- Animation de certaines réunions de concertation avec les habitants
- Rédaction et mise en forme des différentes pièces du PLU
- Mise au point du dossier de PLU arrêté
- Mise au point du dossier de PLU approuvé

Compte-rendu d'exécution :

De juin 2016 à février 2017, le projet de PLU a été affiné et l'ensemble des pièces ont été précisées, ce qui a permis au bureau d'études en environnement de réaliser une pré-évaluation environnementale du document d'urbanisme. Ce projet a été présenté au public et en réunion auprès des personnes publiques associées en vue d'un arrêt prochain du dossier de PLU.



Les pièces du PLU ont été réétudiées suite à la réunion avec les personnes publiques associées, et une nouvelle proposition a été faite et présentée.

02/010

ST-GENEST-LERPT - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Saint-Genest-Lerpt dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 21/01/2009. Le Conseil Municipal a délibéré début 2015 pour le mettre en révision suite aux évolutions législatives et permettre de le rendre compatible avec les documents cadres supra communaux récemment approuvés : Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire (SCoT), Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole (PLH)...

La commune s'est adressée à epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour l'assister dans cette démarche jusqu'à son approbation.

En 2015, l'objectif est de réaliser le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les premières orientations du projet de zonage de manière partagée avec la commune, les partenaires et les habitants.

Contenu/Méthode :

- Préparation des supports nécessaires à l'animation des réunions et à la réalisation de l'étude
- Animation des groupes de travail restreints et élargis aux personnes publiques associées
- Rédaction des comptes rendus
- Préparation de supports pour la concertation avec les habitants
- Animation de certaines réunions de concertation avec les habitants

- Rédaction et mise en forme des différentes pièces du PLU
- Mise au point du dossier de PLU arrêté
- Mise au point du dossier de PLU approuvé

Compte-rendu d'exécution :

Le PLU a été arrêté en Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole le 30 juin 2016.

Le projet de PLU a obtenu un avis favorable de l'ensemble des personnes publiques associées sous certaines conditions, ce qui implique que l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté s'est déroulée du mois de novembre au mois de décembre 2016.

Une réunion d'examen conjoint avec la collectivité et les personnes publiques associées s'est tenue en janvier 2017 pour analyser l'ensemble des remarques et valider les ajustements à apporter à la finalisation du projet de PLU.

Enfin, l'ensemble des pièces a été réactualisée pour prendre en compte les remarques formulées par les personnes publiques associées et les habitants, et le PLU de Saint-Genest-Lerpt a été approuvé le 29 juin 2017 en Conseil de communauté de Saint-Etienne Métropole.

02/014

LA TALAUDIERE ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

La ville de La Talaudière est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2011, modifié à 2 reprises en 2012 et 2014. En décembre 2015, le Conseil Municipal a



AGGLOMERATION STEPHANOISE

engagé la révision du PLU, afin de le rendre compatible avec les documents-cadres (Scot, PLH ...) et les récentes lois (Alur ...).

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :

- diagnostic du territoire communal
- projet d'aménagement et de développement durables
- dossier de PLU

Animation de la démarche / assistance auprès de la commune :

- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction règlementaire
- assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Le diagnostic du territoire engagé en 2016 s'est poursuivi au cours du 1er semestre 2017, avec la tenue de 2 réunions,

dont une associant le Scot Sud Loire et l'Etat et portant sur les capacités de densification disponibles dans le tissu urbain existant.

A l'automne 2017, une réunion de travail avec Saint-Etienne Métropole et la commune a permis de dresser la synthèse du diagnostic de territoire, d'identifier les enjeux du projet de PLU, d'établir des prévisions démographiques. Le support nécessaire à une réunion avec les Personnes Publiques Associées sur le même sujet a également été préparé.

02/021

LE CHAMBON FEUGEROLLES ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Manon CHARVOLIN

Contexte et Objectifs :

La commune du Chambon-Feugerolles dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12/12/2006, puis modifié à plusieurs reprises. Le Conseil Municipal a délibéré en décembre 2015 pour le mettre en révision suite aux évolutions législatives et permettre de le rendre compatible avec les documents cadres supra communaux récemment approuvés : Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire (SCoT), Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole (PLH)...

La commune s'est adressée à epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour l'assister dans cette démarche jusqu'à son approbation.

Contenu/Méthode :

- Préparation des supports nécessaires à l'animation des réunions et à la réalisation de l'étude
- Animation des groupes de travail restreints et élargis aux personnes publiques associées
- Rédaction des comptes rendus
- Préparation de supports pour la concertation avec les habitants



LE CHAMBON FEUGEROLLES ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME



- Animation de certaines réunions de concertation avec les habitants
- Rédaction et mise en forme des différentes pièces du PLU
- Mise au point du dossier de PLU arrêté
- Mise au point du dossier de PLU approuvé

Compte-rendu d'exécution :

Suite à la finalisation du diagnostic fin 2016, le début de l'année 2017 a été consacré à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en adéquation avec les enjeux identifiés.

Depuis février, la commune a choisi de mettre en stand by la procédure. Seule une présentation des Orientations du PADD a eu lieu en septembre en commission d'urbanisme dans la commune.

Durant cette année, epures a également suivi la démarche menée par Saint-Etienne Métropole permettant d'accompagner la commune dans la prise en compte de la préservation des cours d'eau et des zones humides dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

02/022

RIVE-DE-GIER - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Rive de Gier a été approuvé en 2007. L'équipe municipale souhaite le mettre en révision dans le nouveau contexte créé par le PLH de l'agglomération et les lois Grenelle. La commune a demandé à epures de l'assister dans la conduite et la réalisation de sa révision.

- 2013 : l'élaboration et partage du diagnostic.
- 2014 : le PADD a été élaboré et débattu suite aux élections municipales de 2014.
- 2015 : mise au point du zonage notamment l'identification des espaces à reclasser pour

réduire les capacités constructibles trop importantes du document initial

- En 2016, epures a accompagné les maitrises d'ouvrage dans la mise au point des pièces nécessaires au projet arrêté. Finalement, en avril 2016, Saint-Etienne Métropole a décidé d'attendre le résultat de certaines démarches en cours pour intégrer leurs conclusions au PLU.



RIVE DE GIER ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME



AGGLOMERATION STEPHANOISE

En 2017, l'objectif est :

- d'intégrer les conclusions de ces études au PLU : le PPRI Gier, le PRIR, la démarche commerce, l'étude OPAH – RU et la démarche urbanisme et santé de l'ARS. De plus, le projet de révision doit prendre en compte une évaluation environnementale qui sera notifiée fin avril 2017 au bureau d'études choisi par Saint-Etienne Métropole.
- de mettre au point les pièces réglementaires en vue d'un arrêt et d'une approbation en 2018.

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU et plus précisément pour 2017 :

- mise à jour des capacités disponibles dans le projet de PLU révisé, recherche technique sur le commerce, le patrimoine
- remis en réunion à la commune et à SEM; mise à jour de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) pour remise à SEM pour la consultation du Bureau d'études d'évaluation environnementale, mise au point du règlement suite aux réunions de travail avec les MO.

- Participation à des réunions techniques de prise de connaissance des premiers résultats des études conduites en parallèle (PRIR, commerces, ARS, évaluation environnementale...etc).

Animation de la démarche/assistance auprès de la commune :

- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction dans les dispositions du PLU
- assistance dans le déroulement de la procédure.



 GENILAC ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte-rendu d'exécution :

En 2017, epures a conduit les travaux suivants :

- mise à jour des capacités disponibles dans le projet de PLU révisé,
- conduite d'une recherche technique sur le commerce et le patrimoine remises en réunion à la commune et à SEM,
- mise à jour de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) pour remise à SEM pour la consultation/ BE d'évaluation environnementale,
- mise au point du règlement suite aux réunions de travail avec les MO et remise de ce document aux MO afin de recueillir les ultimes observations.
- mise au point de l'ensemble des OAP et transmission aux MO pour relecture et observations.

02/029

GENILAC ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Laetitia DUCROCCQ

Contexte et Objectifs :

Dans un contexte d'évolution réglementaire (Lois "ENE et ALUR, approbation du SCOT Sud



Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :

- diagnostic du territoire communal
- projet d'aménagement et de développement durables
- dossier de PLU

Animation de la démarche/assistance auprès de la commune :

- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction dans les dispositions du PLU
- assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Le 1er trimestre de l'année 2017 a été consacré à la finalisation du dossier, et notamment les OAP modes doux, le règlement, le rapport de présentation intégrant l'ensemble des justifications, ainsi que la constitution des annexes.

Il a également été nécessaire de poursuivre les discussions avec la DDT et le Syndicat mixte du Scot Sud Loire quant au scénario retenu pour le calibrage du projet en matière de logements (coordonné avec la procédure de PLH en cours).

L'ensemble du dossier a été livré le 18 avril à Saint-Etienne Métropole pour relecture.

La phase de concertation s'est achevée le 10 mai par une dernière réunion publique accompagnée d'une exposition en mairie. Ce projet de PLU a été arrêté en Conseil Communautaire le 29 juin 2017.

La fin d'année 2017 a été consacrée par epures à l'analyse technique des avis émis par les PPA sur le projet de PLU et aux premiers échanges avec la commune et Saint-Etienne Métropole en la matière. L'objectif reste une approbation du dossier pour mars 2018.



AGGLOMERATION STEPHANOISE

02/044

ST JEAN BONNEFONDS - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

**Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX
(Saint-Etienne Métropole)**

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

La commune a décidé de faire évoluer son Plan Local d'Urbanisme pour l'adapter aux nouvelles législations en vigueur (loi Grenelle, compatibilité avec le Scot...).

La commune souhaite que son futur projet de PLU atteigne notamment les objectifs suivants :

- maîtriser le développement urbain afin de répondre aux objectifs définis dans le SCOT, le Plan Local de l'Habitat (besoins en logements, favoriser la mixité sociale)
- prendre en compte l'ensemble des problématiques environnementales (eau, déchets, transports, etc.) dans le futur document
- prendre en compte les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales du territoire
- prendre en compte les résultats du

diagnostic agricole

- identifier et tenir compte des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel.

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :

- diagnostic du territoire communal
 - projet d'aménagement et de développement durables
 - dossier de PLU
- Animation de la démarche/assistance auprès de la commune :
- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
 - assistance dans la mise en œuvre de la concertation
 - conseil dans la définition du projet et sa traduction dans les dispositions du PLU
 - assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2017 s'inscrit dans la continuité de l'année 2016. La traduction du projet de territoire dont le débat d'orientation a eu lieu au Conseil Municipal de novembre 2015.

Deux commissions d'urbanisme ont eu lieu au cours du premier semestre, ainsi qu'une réunion d'échange avec le monde agricole sur la prise en compte et la traduction de la TVB dans le PLU.

Ces commissions avaient pour objectif de :

- traduire l'étude axes de ruissellement (SEM) et de prendre en compte la trame verte et



ROCHE LA MOLIÈRE ACCOMPAGNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME



bleue dans le projet de PLU.

- travailler à la réduction des capacités constructibles dans le projet de PLU. Des choix ont été opérés dans ce sens.

- d'amorcer les premières esquisses des pièces règlementaires (zonage et règlement).

Suite aux choix opérés, la saisine de l'autorité environnementale a été formalisée. L'autorité environnementale a rendu son avis, la commune doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, il faudra donc compter un décalage de 4 à 6 mois dans la procédure.

Parallèlement, des études urbaines ont été lancées avec Epora (centre bourg) et epures (franges de ZAC). Les conclusions de ces études seront transcrites dans le projet de PLU. De fait, les études engagées conditionnent également, par leurs plannings respectifs, le calendrier du PLU.

02/045

ROCHE LA MOLIÈRE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

**Pilote de l'étude : Corinne BESSON-FAYOLLE
(Saint-Etienne Métropole)**

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Roche la Molière dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 27 décembre 2006. Le Conseil Municipal a délibéré le 27 mai 2015 pour le mettre en révision suite aux évolutions législatives et permettre de le rendre compatible avec les documents cadres supra communaux récemment approuvés : Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire (Scot), Programme Local de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole (PLH)...

Contenu/Méthode :

- Préparation des supports nécessaires à l'animation des réunions et à la réalisation de l'étude
- Animation des groupes de travail restreints

et élargis aux personnes publiques associées

- Rédaction des comptes rendus
- Préparation de supports pour la concertation avec les habitants
- Animation de certaines réunions de concertation avec les habitants
- Rédaction et mise en forme des différentes pièces du PLU
- Mise au point du dossier de PLU arrêté
- Mise au point du dossier de PLU approuvé

Compte-rendu d'exécution :

Durant le premier semestre 2017, le diagnostic a été synthétisé permettant la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce travail a ensuite été présenté aux personnes publiques associées ainsi qu'aux habitants lors d'une réunion publique. Puis, une première ébauche de zonage, concernant les secteurs urbanisés, a été présentée en juillet 2017.

De juin à décembre 2017, le projet de PADD a été débattu dans les instances de Saint-Etienne Métropole, l'étude diagnostic ruissellement/zone humide a été examinée et intégrée dans le projet de pré-zonage du PLU. Enfin, l'esquisse de zonage a été affinée sur les zones agricoles et naturelles et présentée pour avis au SCOT et à la chambre d'agriculture.

02/047

VILLARS - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ

Contexte et Objectifs :

Dans un contexte d'évolution



VILLARS ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

AGGLOMERATION STEPHANOISE

réglementaire (Lois "ENE et ALUR, approbation du SCOT Sud Loire et du PLH de SEM...), la commune de Villars souhaite faire évoluer son PLU. La commune souhaite que son futur projet de PLU atteigne notamment les objectifs suivants :
- Maîtriser le développement urbain, ce qui implique de revoir le potentiel des zones constructibles ;
- Prendre en compte la création de la ZAC de l'espace Beaunier ;
- Tenir compte du résultat du diagnostic agricole qui sera réalisé sur la commune, afin de pérenniser cette activité ;
- Maintenir les continuités écologiques le long du Rieudelet et la coulée verte de la vallée du Cluzel ;
- Revoir les dispositions réglementaires



SAINT-ETIENNE ACCOMPAGNEMENT REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME

afin de maîtriser les formes urbaines des quartiers ;
- Prendre en compte la problématique des déplacements en intégrant les orientations définies dans le plan de déplacement communal ;

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :
- diagnostic du territoire communal
- projet d'aménagement et de développement durables
- dossier de PLU
Animation de la démarche/assistance auprès de la commune :
- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction dans les dispositions du PLU
- assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

De janvier à mai 2017, aucune mobilisation de l'Agence sur ce dossier dans l'attente de la désignation d'un Bureau d'études pour l'évaluation environnementale et des avancées sur le dossier Beaunier.
Le calendrier a été recalé en mai avec Saint-Etienne Métropole et la commune. A cette occasion, le bureau d'études évaluation environnementale est venu se présenter.
Le 6 septembre, le prestataire dédié à l'évaluation environnementale est venu présenter en mairie son analyse du projet de PLU en l'état (complément état initial de l'environnement, relecture projet PADD et pièces réglementaires en l'état).
Le 19 décembre, l'Agence et Saint-Etienne Métropole sont venus échanger avec les élus communaux sur la relecture qu'ils avaient fait du projet de règlement du PLU transmis par epures avant l'été (hors espace Beaunier).

02/049

SAINT-ETIENNE - ACCOMPAGNEMENT REVISION PLAN LOCAL URBANISME

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Saint-Etienne a été approuvé le 7 janvier 2007. Il a fait l'objet de plusieurs modifications depuis. Le conseil municipal du 13 avril 2015 a délibéré pour prescrire la révision du PLU de la Ville de Saint-Etienne.

La mission d'accompagnement d'epures consiste à apporter les éléments nécessaires à la réflexion, à proposer et à conseiller le chef de projet chargé de la conduite de la révision du PLU auprès des élus.

L'Agence a une mission d'ensembliser. Elle apportera sa contribution pour garantir la cohérence globale de la démarche entre les différentes thématiques traitées.

Elle coordonnera la mise en forme d'ensemble des pièces du dossier de PLU à partir des différentes contributions établies par les services de la Ville sous forme de documents directement intégrables dans le dossier.

Contenu/Méthode :

La mission d'epures comprend les éléments suivants :

- 1. Réalisation d'études préalables spécifiques : volet économique du PLU, Etat initial de l'environnement, étude urbaine Terrenoire et étude urbaine Nord-Est, Analyse de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, bilan du PLU et analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis.
2. Mission d'ensembliser



AGGLOMERATION STEPHANOISE

- Elaboration du projet et réalisation du contenu du dossier de PLU. La rédaction du rapport de présentation sera établie par l'Agence dans son intégralité à partir des contributions réalisées par les services de la ville dans le cadre du PLU et des études connexes synthétisées.
 - Co-animation de la démarche
3. Contribution à la démarche de concertation

Compte-rendu d'exécution :

Un COTECH restreint a été organisé le 27/01 pour partager avec les techniciens de la ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et l'EPASE les éléments de synthèse du diagnostic établi en co-production en 2016. Cette réunion a également eu pour objet de préparer la réunion PPA. Cette dernière s'est déroulée le 30/01. Elle a eu pour objectif de présenter aux PPA les éléments de diagnostic. Depuis, la démarche a été mise en stand by par la maîtrise d'ouvrage.

02/050

SAINT-GALMIER ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de SAINT-GALMIER a été approuvé en date du 8 mars 2006. Il a fait l'objet de différentes modifications et révisions simplifiées. La commune souhaite apporter des évolutions à son PLU afin de l'adapter à



02/052

SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX (Saint-Etienne Métropole)

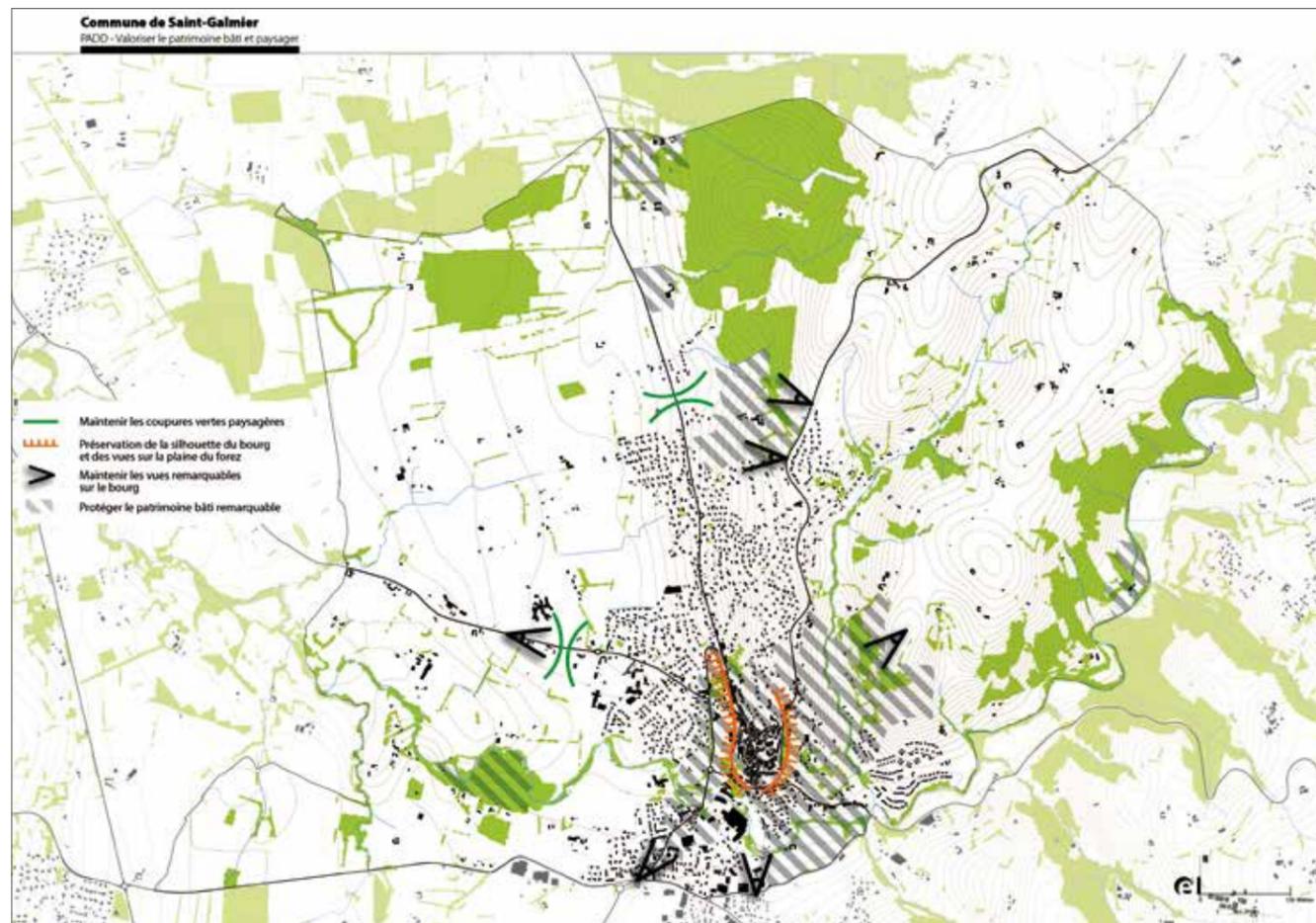
Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

Le POS de la commune a été approuvé le 20 janvier 2000. A la suite de l'approbation du Scot, les élus ont décidé d'engager la révision du document. En 2013, l'objectif est de finaliser le projet de zonage et de règlement du Plan Local d'Urbanisme. Les objectifs pressentis pour la révision de ce document sont les suivants : transformer le POS en PLU, inscrire la révision dans le contexte du Scot Sud Loire, prendre en compte les orientations de la communauté d'agglomération (PLH, PDU, etc.), diversifier le parc de logements, maintenir l'activité agricole, préserver et mettre en valeur les paysages naturels et bâtis de la commune. En 2013, l'objectif est d'arrêter le projet PLU avant l'été.

Contenu/Méthode :

- Analyse diagnostic du contexte communal (population, emploi, habitat, économie, structure urbaine, environnement)
- Animation du débat au sein du groupe de travail afin de mettre au point le PADD
- Rédaction et mise en forme du PADD
- Proposition de zonage et de règlement et animation du débat dans le groupe de travail sur ces deux documents
- Rédaction et mise en forme du règlement et du zonage
- Mise au point du document PLU.
- Dossier de PLU dans ses différentes étapes (arrêt, approbation).



SAINT-GALMIER ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

ses objectifs de développement, aux nouvelles législations et au Scot Sud Loire. Il s'agit d'accompagner la commune dans sa démarche de révision de son PLU.

Contenu/Méthode :

- Après l'élaboration d'un diagnostic de compatibilité du PLU avec le Scot Sud Loire :
- identification des points à faire évoluer dans le PLU
- accompagnement dans la démarche de révision du PLU,
- accompagnement dans le lancement d'une procédure de déclaration de projet pour les nécessités à court terme.

Compte-rendu d'exécution :

La révision du PLU de Saint-Galmier a commencé fin 2015. Après une phase de diagnostic conduite en 2016, les orientations du PADD au Conseil Municipal ont été débattues fin 2016. En 2017, l'Agence d'urbanisme a travaillé avec la commune et Saint-Etienne Métropole (intégration de St Galmier à Saint-Etienne Métropole au 1er janvier 2017) au projet de zonage, à des propositions d'OAP et à la ré-écriture du règlement. L'objectif est de fournir l'ensemble du projet pour arrêt en janvier 2018 pour un arrêt en Conseil Communautaire en février 2018.



AGGLOMERATION STEPHANOISE

Compte-rendu d'exécution :

En avril 2017, la procédure de PLU est relancée, le projet de zone artisanale est abandonné.

Une commission d'urbanisme a été organisée en vue de la finalisation du dossier de PLU. Les personnes publiques ont été associées, lors d'une réunion, pour la préparation du dossier d'arrêt de PLU. Il a été acté que la suppression de la zone artisanale modifiait l'économie générale du PADD, ce dernier devra donc faire l'objet d'un nouveau débat en conseil communautaire.

En juin 2017, la commune souhaite relancer le projet de zone artisanale via une demande de dérogation au préfet.

La procédure de PLU est à nouveau stoppée.

La commune de St-Christo-en-Jarez a fait savoir à Saint-Etienne Métropole qu'elle abandonnait son projet de zone artisanale, la commune souhaite relancer la procédure de PLU.

Le PADD a été redébatu en Conseil Communautaire le 07/12/2017 (du fait de la suppression de la zone artisanale). De ce fait, Saint-Etienne Métropole a saisi la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) le 15 décembre pour avis au cas par cas. L'avis sera rendu le 15 février, il n'est donc pas prévu de programmer de réunion avant le retour de l'avis.

Cependant, il a été constaté que l'objectif chiffré de production de logements estimé dans le PLU n'est pas en phase avec les chiffres du PLH3 (supérieur à l'objectif du PLH3), lorsque la reprise du travail sera engagée, il sera nécessaire de retravailler ces éléments.



SAINT-HEAND ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

02/061

ST HEAND - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

La commune souhaite engager une procédure de révision générale de son document d'urbanisme dont les objectifs sont les suivants :

- transformer son POS en Plan local d'urbanisme en intégrant les nouvelles dispositions législatives
- se mettre en compatibilité avec le SCOT, le futur SAGE Loire...

La commune souhaite que son futur projet de PLU atteigne notamment les objectifs suivants :

- maîtriser le développement urbain afin de



répondre aux objectifs définis dans le SCOT, le Plan Local de l'Habitat (besoins en logements, favoriser la mixité sociale)

- prendre en compte l'ensemble des problématiques environnementales (eau, déchets, transports, etc.) dans le futur document
- prendre en compte les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales du territoire
- prendre en compte les résultats du diagnostic agricole
- identifier et tenir compte des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel.

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du POS :

- diagnostic du territoire communal
- projet d'aménagement et de développement durables
- dossier de PLU

Animation de la démarche/assistance auprès de la commune :

- préparation des réunions, animation, compte-rendu
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction dans les dispositions du PLU
- assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Suite à un avis défavorable de la DDT, la collectivité décide de ne pas aller à l'enquête publique et de ré-arrêter son projet de PLU.

Au 1er semestre 2017, epures a assisté les maîtrises d'ouvrage dans la mise au point des éléments à reprendre pour conduire les discussions avec les PPA. Ainsi 2 commissions d'urbanisme et une réunion d'échange avec la DDT et le SCOT ont été organisées pour traiter des sujets suivants : capacité des espaces urbanisables, zonages des secteurs bâtis en espaces agri-naturels, orientations d'aménagement et de programmation.

Le nouveau dossier de PLU pour arrêt a ensuite été présenté lors d'une réunion aux personnes

publiques associées et lors d'une réunion publique. Des panneaux d'exposition et un plan de zonage AO ont été transmis afin d'organiser une nouvelle exposition publique.

L'ensemble du dossier de PLU de Saint-Héand a été transmis pour un arrêt par le Conseil Communautaire le 30 juin 2017. La fin d'année 2017 a été consacrée par epures à l'analyse technique des avis émis par les PPA sur le projet de PLU et aux premiers échanges avec la commune et Saint-Etienne Métropole en la matière. L'objectif reste une approbation du dossier pour mars 2018.

02/062

L'HORME ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de L'Horme a été approuvé en 2008, et modifié à 3 reprises en 2009, 2013 et 2016.

La Ville a engagé une procédure de révision fin 2015, afin de le rendre compatible avec les documents-cadres (Scot, PLH ...) et le nouveau contexte législatif (lois Grenelle et ALUR).

- Assister la commune dans la mise en révision du document d'urbanisme.

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :

- diagnostic du territoire communal
- projet d'aménagement et de développement durables
- dossier de PLU

Animation de la démarche / assistance auprès de la commune :



AGGLOMERATION STEPHANOISE

- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction règlementaire
- assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Le diagnostic du territoire engagé en 2016 s'est poursuivi au cours du 1er semestre 2017, avec la tenue de 3 réunions, dont une associant le Scot Sud Loire et l'Etat et portant sur les capacités de densification disponibles dans le tissu urbain existant.

A l'automne 2017, 2 réunions de travail avec Saint-Etienne Métropole et la commune ont permis de dresser la synthèse du diagnostic de territoire, d'identifier les enjeux du projet de PLU, d'établir des prévisions démographiques, et de définir une première série d'orientations pour le PADD.

Une réunion spécifique a eu lieu pour la restitution de l'étude "zones humides et axes de ruissellement" conduite par Saint-Etienne Métropole, et à prendre en compte dans le projet de PLU.

02/073

LA VALLA EN GIER - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

La dernière révision du Plan Local

d'Urbanisme de La-Valla-en-Gier a été approuvée en janvier 2013.

Fin 2014, pour permettre la production d'énergie éolienne sur son territoire, la commune a engagé une nouvelle procédure de révision, qui doit aussi conduire à la mise en compatibilité du PLU avec les dernières lois et documents-cadres (Scot, PLH, Charte PNR).

- Assister la commune dans la mise en révision du document d'urbanisme.

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :

- diagnostic du territoire communal
- projet d'aménagement et de développement durables
- dossier de PLU

Animation de la démarche / assistance auprès de la commune :

- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction règlementaire
- évaluation environnementale
- assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Un projet de PLU révisé a été arrêté en septembre 2015. Après consultation des



 LA VALLA EN GIER ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME



personnes publiques, l'enquête publique s'est déroulée de mi-décembre à mi-janvier 2016. La procédure a été reprise par Saint-Etienne Métropole, collectivité nouvellement compétente, au cours du second semestre 2016.

Une réunion de synthèse avec les personnes publiques associées s'est tenue en mars 2017, afin de valider les différentes modifications à apporter au dossier en vue de son approbation. Puis un travail technique a été engagé pour mettre à jour l'ensemble des pièces du PLU, y compris le rapport d'évaluation environnementale.

Le dossier définitif a été approuvé le 5 octobre 2017 par le conseil communautaire de Saint-Etienne Métropole.

02/075

PAVEZIN - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Pavezin est dotée d'une carte communale. Elle a décidé de la faire évoluer en Plan Local d'Urbanisme pour l'adapter aux nouvelles législations en vigueur (loi SRU, compatibilité avec le Scot...).

En 2013 et 2014, l'Agence d'urbanisme a assisté la collectivité dans la réalisation de son projet de zonage, de règlement et des autres pièces annexes qui ont été nécessaires à la constitution du dossier de PLU.



 PAVEZIN ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

En 2017, epures poursuivra son assistance de manière à arrêter un nouveau projet de PLU suite à un avis négatif de l'Etat sur le projet arrêté en février 2014.

Contenu/Méthode :

- Préparation des supports nécessaires à l'animation des réunions et à la réalisation de l'étude
- Animation des groupes de travail restreints et élargis aux personnes publiques associées
- Rédaction des comptes rendus
- Préparation de supports pour la concertation avec les habitants
- Animation de certaines réunions de concertation avec les habitants
- Rédaction et mise en forme des différentes pièces du PLU
- Mise au point du dossier de PLU arrêté
- Mise au point du dossier de PLU approuvé

Compte-rendu d'exécution :

Durant le premier semestre 2017, l'ensemble des pièces du dossier de PLU a été modifié et complété pour tenir compte des remarques formulées par les personnes publiques associées sur le projet de PLU arrêté en février 2014.

Les pièces modifiées ont été présentées aux personnes publiques associées en vue d'un prochain arrêt du dossier de PLU.

A la suite de cette réunion, les pièces ont été modifiées pour tenir compte des avis, et le nouveau projet a été présenté lors d'une réunion publique qui s'est tenue en octobre 2017 en mairie.



AGGLOMERATION STEPHANOISE

02/077

CELLIEU
ACCOMPAGNEMENT PLAN
LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Philippe FARDOUX
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

Dotée d'un POS approuvé en 1994, la commune de Cellieu a engagé sa transformation en PLU en 2008.



© Google Earth

CELLIEU
ACCOMPAGNEMENT PLU



© Google Earth

ROZIER COTES D'AUREC
ACCOMPAGNEMENT PLU

- Assister la commune dans la mise en révision du document d'urbanisme.

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :

- diagnostic du territoire communal
- projet d'aménagement et de développement durables
- dossier de PLU
- Animation de la démarche / assistance auprès de la commune :
- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction réglementaire
- assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Arrêté en novembre 2015, le projet de PLU a reçu des avis défavorables de la part des personnes publiques (Etat et Scot).

Au second semestre 2016, la procédure a été reprise par Saint-Etienne Métropole, collectivité nouvellement compétente.

Au cours du premier semestre 2017, des échanges techniques ont eu lieu avec Saint-Etienne Métropole et la commune : bilan de la consultation des Personnes Publiques Associées, réunion de lancement de l'évaluation environnementale, mise à jour des capacités de densification.

Fin août 2017, une première réunion de reprise de la procédure a été organisée avec les Personnes Publiques Associées, afin de partager l'analyse des capacités de densification dans le tissu urbain existant.

Le conseil communautaire de Saint-Etienne Métropole a débattu le 7 décembre 2017 des nouvelles orientations pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune. Un travail technique de pré-zonage du projet de PLU s'est déroulé fin 2017 avec les services de Saint-Etienne Métropole.



02/098

ROZIER COTES D'AUREC
ACCOMPAGNEMENT PLAN
LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Corinne BESSON-
FAYOLLE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

La commune ne dispose pas de document d'urbanisme applicable sur son territoire, le régime du règlement national d'urbanisme s'applique. La commune de Rozier-Côtes-d'Aurec avait engagé une procédure d'élaboration de PLU en date du 13 octobre 2004.

Cette procédure n'a jamais pu être menée à son terme.

Epures assiste la collectivité dans l'élaboration de son PLU. Les objectifs pressentis pour l'élaboration de ce document sont notamment les suivants :

- intégrer les évolutions législatives : prendre en compte la loi ENE dite Grenelle 2 et la loi ALUR
- prendre en compte les politiques territoriales
- maîtriser le développement urbain
- tenir compte des problématiques agricoles dans les choix de développement
- étudier et maintenir les continuités écologiques
- identifier la structure bocagère et les massifs boisés remarquables
- identifier et tenir compte des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel et favoriser la qualité architecturale
- prendre en compte l'ensemble des problématiques environnementales
- définir les dispositions réglementaires afin de maîtriser les formes urbaines des quartiers et conserver leurs aspects,

ainsi que les prescriptions relatives aux stationnement

- prendre en compte la problématique de déplacement
- maintenir les commerces de proximité
- conforter les activités économiques locale

Contenu/Méthode :

La mission d'epures consiste à apporter les éléments nécessaires à la réflexion, à proposer et à conseiller les élus.

Celle-ci comprend les phases suivantes :

- assistance à l'élaboration du diagnostic et précision des besoins
- assistance à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables
- assistance à l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme.

Outre l'élaboration du dossier de PLU décrite ci-dessus, la mission consiste à :

- animer les réunions et rédiger les comptes rendus (visés et diffusés par la collectivité)
- conseiller la commune dans la définition de son projet et sa traduction réglementaire
- assister la commune dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Lancement de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Rozier-Côtes-d'Aurec.

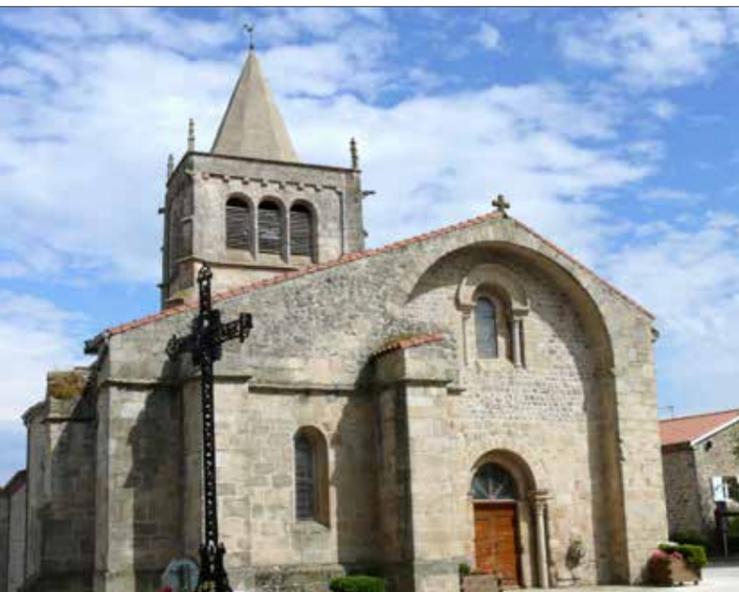
Le travail a débuté au sein de la commission d'urbanisme de la commune en septembre 2017.

2 commissions d'urbanisme et 1 séance de partage avec les Personnes Publiques Associées ont permis d'établir le diagnostic communal et les principales orientations d'aménagement pour le territoire (en vue du projet de PADD).

En décembre, le travail se poursuit avec les échanges en commission d'urbanisme, sur la définition des premières orientations du PADD.



PLANIFICATION COMMUNALE



SAINT-NIZIER DE FORNAS
ACCOMPAGNEMENT PLU

AGGLOMERATION STEPHANOISE

02/099

SAINT-NIZIER DE FORNAS ACCOMPAGNEMENT PLU

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

St Nizier de Fornas est une commune qui vient d'intégrer SEM. La commune a délibéré pour mettre en révision son PLU et les maitrises d'ouvrage ont demandé à epures de les accompagner techniquement dans cette révision.

Lancement de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de St Nizier de Fornas.

Le travail a débuté au sein de la commission d'urbanisme de la commune



LA GIMOND
ACCOMPAGNEMENT PLU

en décembre 2017 avec une présentation du diagnostic urbain, paysager, fonctionnel, socio-démographique et foncier sur la commune.

Contenu/Méthode :

Assister les maitrises d'ouvrage dans la conduite de la procédure, les réflexions d'aménagement et la mise au point des pièces du PLU.

Compte-rendu d'exécution :

Lancement de l'intervention au deuxième semestre.

02/100

LA GIMOND ACCOMPAGNEMENT PLU

Pilote de l'étude : Dominique DESHAYES (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

La Gimond est une commune qui vient d'intégrer SEM. La commune a délibéré pour mettre



PLANIFICATION COMMUNALE

en révision son PLU et les maitrises d'ouvrage ont demandé à epures de les accompagner techniquement dans cette révision.

Lancement de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de La Gimond.

Le travail a débuté au sein de la commission d'urbanisme de la commune en décembre 2017 avec une présentation du diagnostic urbain, paysager, fonctionnel, socio-démographique et foncier sur la commune.

Contenu/Méthode :

Assister les maitrises d'ouvrage dans la conduite de la procédure, les réflexions d'aménagement et la mise au point des pièces du PLU.

Compte-rendu d'exécution :

Lancement de l'intervention au deuxième semestre.

02/136

SAINT-ETIENNE METROPOLE MODIFICATION PLU

Pilote de l'étude : Bruno MOMBRIAL
(Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Ludovic MEYER

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a pris la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à partir du 1er janvier 2016. Ainsi l'agglomération peut procéder à des modifications des PLU communaux dans l'attente de l'élaboration du PLUi.

L'agglomération n'a pas les moyens d'assurer tout de suite l'intégralité de l'élaboration de ces dossiers et doit donc dans un premier temps externaliser toute ou partie de la production des documents nécessaires.

Contenu/Méthode :

Élaboration des éléments techniques des

modifications de PLU après recensement par les services de Saint-Etienne Métropole

Une provision pour AMO d'autres procédures est nécessaire afin d'accompagner essentiellement dans la production cartographique et/ou graphique des procédures gérées en interne par Saint-Etienne Métropole ou les communes.

Compte-rendu d'exécution :

- Modification simplifiée PLU Fraisses : les orientations d'aménagement et de programmation ont été étudiées sur le secteur de l'Emoureau, objet du projet de modification simplifiée, et présentées en groupe de travail communal avec Saint-Etienne Métropole en 2016. La procédure est, à ce stade, retardée dans son exécution.

- Modification du PLU de St Martin la Plaine : cette procédure sera engagée à l'issue des études pré-opérationnelles sur le secteur de la Transmillière, qui sont en cours de finalisation

- Modification du PLU de Saint-Etienne : epures n'est au final pas intervenue sur cette procédure Epures a apporté son assistance cartographique aux services de Saint-Etienne Métropole sur 3 procédures de modification.

AUTRES TERRITOIRES

02/035

MONTROND LES BAINS ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Claude GIRAUD (Maire) Yvette MORETTON (Mairie)

Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

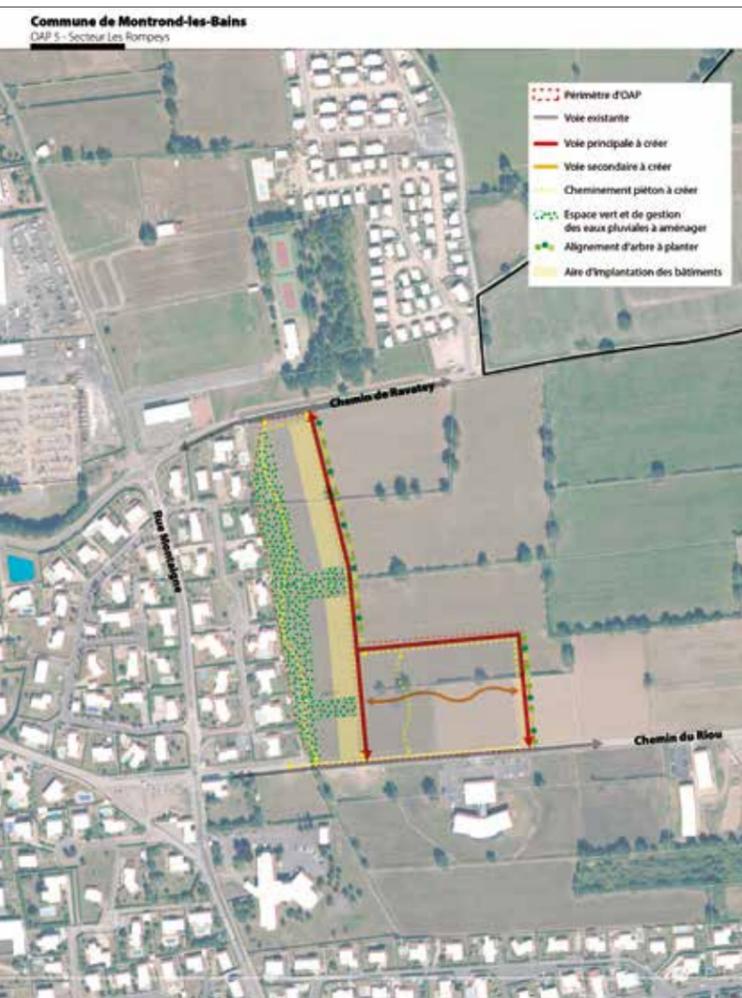
La commune de Montrond-les-Bains a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme en septembre 2012 afin notamment de traduire les projets communaux à l'échelle locale mais également d'intégrer les dernières lois (Grenelle de l'environnement, modernisation de



AUTRES TERRITOIRES

l'agriculture, transition énergétique, etc.) et les documents supra-communaux (SCOT).

Le 5 avril 2016, le conseil municipal a arrêté son projet de PLU et a lancé la consultation des Personnes Publiques Associées. Suite aux retours de cette consultation et à une première phase d'analyse des avis des Personnes Publiques Associées, la municipalité s'oriente vers un ré-arrêté du projet de PLU courant 2017.



MONTROND LES BAINS ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

La proposition d'intervention d'épures fait suite au travail d'analyse réalisé en 2016. Il a été décidé le 21 octobre 2016 que le bureau d'études en charge de la révision initiale du PLU de la commune de Montrond-les-Bains, effectuait un certain nombre de tâches identifiées. A défaut de la réalisation de ces éléments par le bureau d'études de la commune, la proposition d'épures pourrait être ré-étudiée.

Contenu/Méthode :

Dans un premier temps et au regard des principaux avis et de la première phase d'analyse, cette seconde mission, portée par épures, doit permettre de mener une réflexion sur le volet commercial, d'approfondir la prise en compte des enjeux de biodiversité, d'analyser et de retravailler les capacités du projet de PLU, de travailler sur un échéancier d'ouverture des différents secteurs urbanisables, de réaliser une Orientation d'Aménagement et de Programmation, d'apporter les modifications nécessaires au plan de zonage, de compléter les justifications du rapport de présentation, de finaliser les différentes pièces du PLU avant arrêt.

Dans un second temps, épures accompagnera la mairie de Montrond-les-Bains entre la phase d'arrêt du projet et la phase d'approbation en analysant les remarques des personnes publiques associées sur le second projet de PLU ainsi que les retours suite à l'enquête publique.

Compte-rendu d'exécution :

La prise en main du dossier a été réalisée en avril 2017.

Depuis début 2017, épures a réalisé une analyse de la consommation foncière des 10 dernières années. Le zonage a été réexaminé avec la commune et a fait l'objet d'une évaluation de la consommation future des espaces agricoles, naturels et forestiers. Une analyse des capacités constructives pour gabariser le PLU a été menée. L'Agence a repris également l'ensemble des pièces réglementaires du dossier (règlement, OAP) dans un objectif d'arrêt du projet de PLU sur le premier semestre 2018.



02/053

CUZIEU ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Armelle DESJOYAUX (Maire)

Pilote épures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Cuzieu a été approuvé en 2012. Il a fait l'objet de différentes modifications.

Les objectifs pressentis pour la révision de ce document sont les suivants :

- Mettre en conformité le PLU avec la réglementation et les documents-cadres : Grenelle 2, ALUR, SCOT Sud-Loire, intégration des trames vertes et bleues, intégration des inventaires zones humides, etc.

- Offrir une réserve foncière destinée à l'activité artisanale. La commune ne bénéficie pas de petite zone artisanale pour répondre à la demande. Un secteur est inscrit dans le plan de développement économique de l'ex Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier qui était compétente en matière économique sur le territoire.

- Trouver un zonage et un règlement adaptés au château EDF, ancien centre de vacances qui est actuellement en vente.

- Réinterroger les capacités constructives de la commune. Une partie des dents creuses de la commune identifiées au PLU ont été construites ces dernières années et il est nécessaire de retravailler sur le potentiel de densification du centre bourg et d'étudier le développement envisageable.

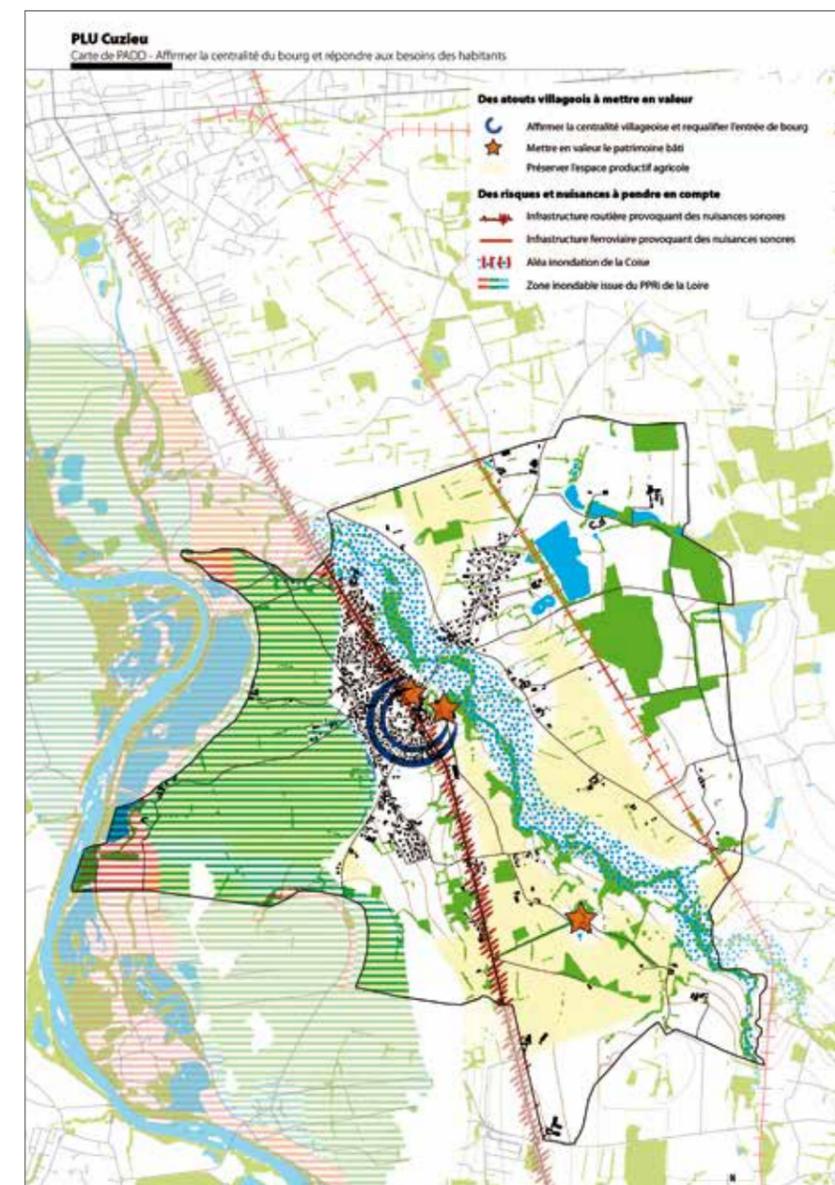
- Modifier le périmètre de protection du Monument historique (château à côté de l'église) en fonction de la visibilité réelle. Ce périmètre avait déjà été modifié lors de l'élaboration du PLU en vigueur.

- Réfléchir à la reconversion de l'ancien Indianapolis.

- Clarifier le règlement de certaines zones. La mise en vigueur du PLU a permis à la municipalité de se rendre compte de la difficulté d'appliquer certaines règles (alignements, clôtures, façades, etc.).

Contenu/Méthode :

La mission d'épures consiste à apporter les éléments nécessaires à la réflexion, à proposer et à conseiller les élus.



CUZIEU ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME



AUTRES TERRITOIRES

- Celle-ci comprend les phases suivantes :
- assistance à l'élaboration/la mise à jour du diagnostic et précision des besoins
 - assistance à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables
 - assistance à l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme.
- Outre l'élaboration du dossier de PLU décrite ci-dessus, la mission consiste à :
- animer les réunions et rédiger les comptes rendus (visés et diffusés par la collectivité)
 - conseiller la commune dans la définition de son projet et sa traduction réglementaire
 - assister la commune dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Le travail technique en vue de la révision du PLU a été lancé le 23/05/16 avec la commission urbanisme de la municipalité qui va suivre l'ensemble de la démarche. Le diagnostic est établi en 2016. En 2017, epures a mis au point avec la commune un projet d'orientation de PADD qui a été remis à cette dernière en avril 2017. Le PADD n'a pas été débattu en Conseil Municipal en 2017. En commission de travail, epures et la commune ont identifié les principaux points de modification du zonage. Certains doivent faire l'objet de demande de dérogation auprès du Préfet et du syndicat mixte du Scot sud-Loire. Pour le moment, la commune de Cuzieu ne s'est pas engagée dans cette démarche et la révision est encore suspendue à ce jour.

02/093

ANNONAY ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Antoinette SCHERER (Maire)

Pilote epures : Anne-Marie VERDIER

Contexte et Objectifs :

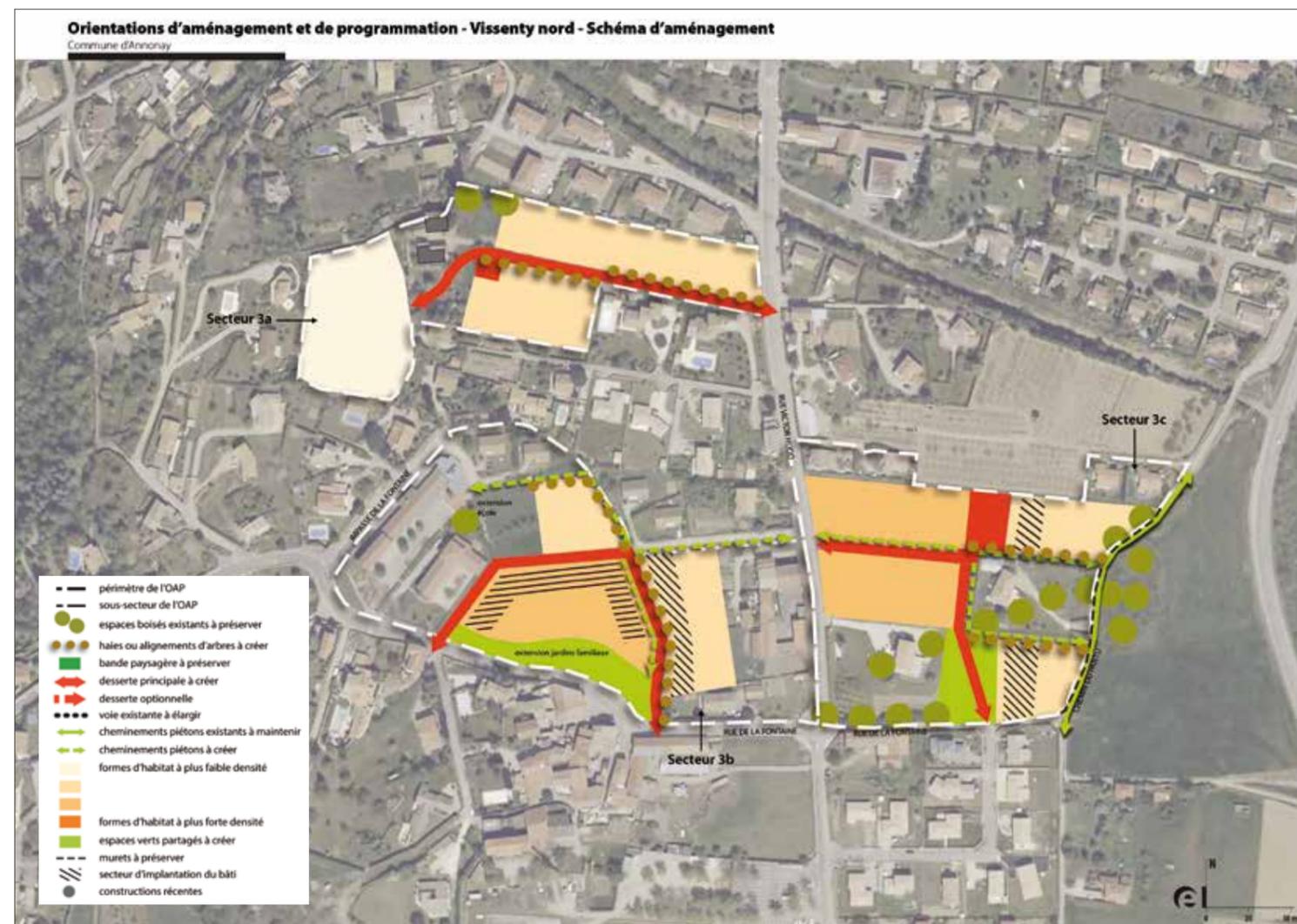
Soumise à la loi Montagne, la Ville d'Annonay est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1992. Celui-ci a fait l'objet de différentes modifications. Fin 2014, la Ville a décidé de mettre en œuvre la révision de son document d'urbanisme et sa transformation en PLU, afin d'intégrer les évolutions législatives (lois SRU, ENE, ALUR ...) et de prendre en compte les politiques territoriales.

Contenu/Méthode :

- Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :
- diagnostic du territoire communal
 - projet d'aménagement et de développement durables
 - dossier de PLU
- Animation de la démarche / assistance auprès de la commune :
- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
 - assistance dans la mise en œuvre de la concertation
 - conseil dans la définition du projet et sa traduction réglementaire
 - assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Fin 2016, les pièces réglementaires du projet de PLU ont été stabilisées et formalisées : plan de zonage, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Au cours du 1er semestre 2017, le projet de PLU a été présenté aux Personnes Publiques Associées. Dans le même temps, l'autorité environnementale a demandé à la collectivité de conduire une évaluation environnementale du projet de PLU.



ANNONAY ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Divers échanges techniques ont eu lieu pour le suivi du dossier de PLU. En juin, epures a préparé un support pour exposer une première série de modifications apportées au projet de PLU à l'Etat et au Scot des Rives du Rhône. L'Agence d'urbanisme a participé aux réunions techniques spécifiques liées à l'évaluation environnementale (en juin et août). A l'automne 2017, les OAP du projet de PLU ont été modifiées et complétées. Des échanges techniques avec la maîtrise d'ouvrage ont eu lieu afin de préparer les modifications à apporter aux autres pièces du PLU.



AUTRES TERRITOIRES

02/094

SAINT LEGER SUR ROANNE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

**Pilote de l'étude : Jean-Louis LAGARDE
(Maire)**

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

La commune de Saint-Léger sur Roanne est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 15 février 2001. Le 30 janvier 2015, par délibération du Conseil Municipal, la commune a prescrit la mise en révision du POS pour être transformé en un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principaux objectifs de la mise en révision sont les suivants :

- mettre le document d'urbanisme en conformité avec la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, et ses décrets d'application ;
 - prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi ALUR du 24/03/2014 qui, à travers son volet urbanisme, a l'ambition de répondre à la crise du logement en construisant plus et mieux, tout en préservant les espaces naturels et agricoles ;
 - prendre en compte les servitudes émanant de l'Etat.
 - mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec le Scot du Roannais approuvé le 4 avril 2012 par le Syndicat Mixte du Scot ;
 - prendre en compte les politiques d'agglomération de Roannais Agglomération, notamment le Programme Local de l'Habitat en cours de révision, les projets d'agglomérations, etc.
- Les principales étapes ont été les suivantes :

- la mise en révision a été prescrite par délibération en date du 30 janvier 2015,
- les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été débattues en Conseil Municipal le 9 juin 2016,
- le projet de PLU a été arrêté le 9 août 2016 et envoyé aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis,
- l'enquête publique s'est déroulée du 19 décembre 2016 au 25 janvier 2017.

Contenu/Méthode :

Assistance pour l'élaboration du projet de révision du PLU :

- diagnostic du territoire communal
- projet d'aménagement et de développement durables
- dossier de PLU

Animation de la démarche / assistance auprès de la commune :

- préparation des réunions, animation, comptes-rendus
- assistance dans la mise en œuvre de la concertation
- conseil dans la définition du projet et sa traduction réglementaire
- assistance dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

L'enquête publique du PLU de Saint-Léger s'est déroulée entre le 19/12/2016 et le 25/01/2017.

Deux réunions PPA se sont tenues le 30/01/2017 puis le 2/03/2017 pour présenter les modifications apportées au PLU suite à la consultation des services et à l'enquête publique.

Un mémoire en réponse au procès verbal du commissaire enquêteur a été établi.

Le dossier a été modifié pour prendre en compte ces modifications. Il a été mis au format CNIG et transmis à la commune et à l'agglomération dans son format définitif.

Le PLU a été approuvé par le Conseil Municipal le 15 mars 2017.



02/096

LA VERSANNE MODIFICATION PLAN LOCAL D'URBANISME

Pilote de l'étude : Annette SERVY (Maire)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de La Versanne a été approuvé le 27 juin 2013.

La commune souhaite y apporter des adaptations ne remettant pas en cause les orientations du PADD. Il s'agit de :

- Supprimer le pastillage Ah et Nh et de modifier le règlement des zones A et N pour permettre l'extension des constructions d'habitation existantes,
 - Identifier les bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé,
 - Modifier le règlement de la zone AUF pour permettre l'installation d'une aire de camping-car,
 - Supprimer certains emplacements réservés et en intégrer de nouveaux,
 - Modifier les principes de formes urbaines édictées par l'une des OAP.
- Il s'agit d'accompagner la commune de La Versanne dans sa démarche d'évolution de son PLU. Pour ce faire, une procédure de modification simplifiée est mise en œuvre.

Contenu/Méthode :

La mission d'epures consiste à apporter les éléments nécessaires à la réflexion, à proposer et à conseiller les élus.

Elle comprend les éléments nécessaires à la modification du PLU et à sa mise en forme, à savoir :

- . le rapport de présentation exposant le projet et les dispositions de modification du PLU
 - . le projet de règlement modificatif, et les documents graphiques modificatifs.
- Outre l'élaboration du dossier de PLU

décrite ci-dessus, la mission consiste à :

- conseiller la commune dans la définition de son projet et sa traduction réglementaire,
 - guider la commune dans l'identification des bâtiments autorisés à changer de destination : epures apportera un appui méthodologique, mais l'identification exhaustive des bâtiments sera menée par la commune,
 - prendre en compte les souhaits de modification de la commune,
 - animer les 3 réunions prévues et rédiger les comptes rendus (visés et diffusés par la collectivité) :
- 2 réunions de travail avec la commune : la première pour définir les modifications à apporter et expliquer la méthode d'identification des bâtiments pouvant changer de destination, la seconde pour échanger sur les modifications à apporter,
- 1 réunion de présentation du dossier de modification avec les PPA,
- assister la commune dans le déroulement de la procédure.

Compte-rendu d'exécution :

Une première réunion s'est tenue en janvier 2017 pour lancer la procédure de modification simplifiée du PLU. La réunion a permis de rappeler la procédure et d'évoquer les différents points à modifier dans le PLU.

Une seconde réunion s'est tenue en mars avec la commune pour présenter les modifications apportées au document d'urbanisme.

Le 16/06/2017, une réunion PPA a été organisée pour présenter le dossier de modification simplifiée aux partenaires et apporter les ajustements nécessaires avant la consultation des services.

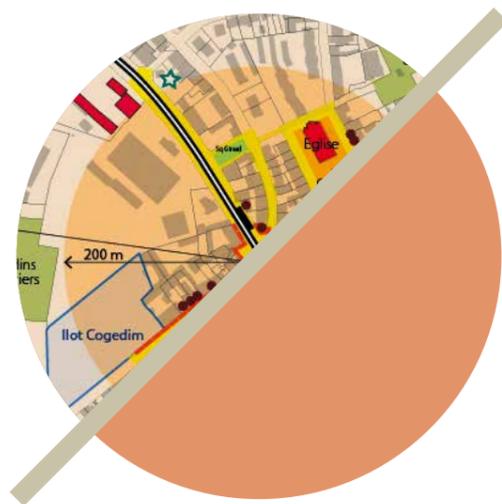
Celle-ci a été engagée début juillet suite à l'envoi du dossier par la commune aux PPA.

La mise à disposition du public du dossier a eu lieu à l'automne 2017 en mairie. Par ailleurs, Epures a préparé l'analyse des avis des PPA sur le projet de modification.

PROJETS URBAINS

LÉGENDE

- Habitat
- Equipement
- Projets d'acquisition/démolition
- Ilots opérationnels



CHIFFRES CLÉS

10 études

de projets urbains (de l'îlot à la synthèse du projet urbain Saint-Etienne)

2 démarches novatrices

Urbanisme et Santé

AGGLOMERATION STEPHANOISE

03/190

EPASE - JUSTIFICATION ACTIONS - EXPLOITATION DONNEES POUR EPASE 2

Pilote de l'étude : Anne-Sophie LHERMET (EPASE)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

L'Epase conduit de vastes projets urbains sur la ville de Saint-Etienne afin d'engager le renouveau urbain de la cité. Dans ce cadre, l'Epase sollicite l'Agence d'urbanisme, notamment pour la fourniture de données issues de ses observatoires, afin d'alimenter sa réflexion et ses cadrages d'études ou d'interventions.

Contenu/Méthode :

A la demande de l'Epase et suivant ses besoins : réalisation de notes techniques et fourniture des données. Animation et réalisation d'échanges avec les chargés d'opération de l'Epase : présentations des travaux d'observation et d'étude de l'Agence, échanges avec les techniciens de l'Epase sur leurs besoins et leurs attentes en matière de connaissance et de données.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée en 2017.

**LA TRAME VERTE AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT
ECO-HAMEAU DES COLLINES - COTTANCE (690 HABITANTS)**

-  Sorbiers
-  Pyrus
-  Prunus
-  Gazon / Grands espaces
-  Prairie fleurie
-  Potager partagé
-  Massifs arbustifs
-  Massifs bases
-  Haies



Les logements s'organisent autour d'un espace public comprenant des jeux d'enfants et des jardins partagés, irrigué par des chemins piétons. Les voies d'accès automobiles sont reportées en périphérie.

Le projet est prolongé par un parc intégrant un espace animalier (gestion assurée par la commune et les résidents), un espace de ballade et un espace de vélo cross. Il offre des aménités aux habitants du secteur, mais étoffe aussi l'offre de loisirs présente sur la commune.

L'opération a été portée par la Communauté de Communes des Collines du Matin, propriétaire du terrain.

Pour garantir la qualité environnementale, les sessions de terrains sont soumises à conditions (matériaux de construction, équipements de chauffage, respect des normes thermique, ...). Aussi, le futur propriétaire s'engage à suivre la charte de l'éco-hameau qui intègre notamment des règles de vie : participation aux activités de l'éco-hameau et du village.



PROGRAMME

- 25 parcelles, en construction libre (sur terrains de 460 à 820 m²), ou avec « pack » constructeur (intégrant l'acquisition foncière : 700 m², et la construction : 95 m²)

- 4 parcelles cédées à Bâtir et Loger (bailleur public).

DONNÉES TECHNIQUES

Surface de l'opération : 3 ha, dont 43% d'espace collectif.

03/206

SUD LOIRE FORMES URBAINES

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte du Scot Sud Loire)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

Poursuivre la constitution du référentiel d'opérations d'habitat initié en 2015, par la réalisation de fiches davantage axées sur la prise en compte des questions environnementales dans certains projets exemplaires.

Contenu/Méthode :

- Elaboration d'une dizaine de bons exemples d'opérations de logement sous la forme de fiches, mettant en évidence :

- . la qualité urbaine et environnementale (formes urbaines, densité, insertion paysagère, architecture, prise en compte des questions environnementales, prise en compte des modes doux, mutualisation du stationnement...).
- . le montage opérationnel
- . le mode de gestion, notamment dans le cas de l'habitat intermédiaire qui comprend à la fois des espaces collectifs ou semi-collectifs et des espaces individuels

- Organisation de visites d'opérations adressées aux élus et techniciens des collectivités du Sud Loire en lien avec le Scot Sud Loire et l'ADEME

Compte-rendu d'exécution :

Durant le premier semestre 2017, une dizaine de fiches ont été réalisées sur la base des informations collectées en 2016.

Ces fiches ont été finalisées et diffusées au SCoT Sud Loire pour avis en décembre 2017.

03/223

VILLE DE SAINT-ETIENNE ETUDE NORD-EST SOLEIL

Pilote de l'étude : Anne VALTAT (ville de Saint-Etienne)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

Compte tenu des évolutions importantes qui vont impacter le quartier du Soleil, la ville de Saint-Etienne et SEM ont engagé en 2016 une étude de stratégie urbaine. Cette mission s'inscrit dans le cadre des études préalables pour la révision du PLU de la VSE et des études de quartier QPV PNRUII.

L'étude a pour objectif d'accompagner VSE et SEM pour définir une stratégie d'intervention spécifique sur le quartier du Soleil en menant une étude urbaine préalable. Celle-ci vient en complément de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU engagée par SEM, de l'accompagnement à la définition du projet urbain mené par l'Agence auprès de la mission tramway et des réflexions portées par l'EPASE sur les ZAC de Châteaureux et Monthieu Pont de l'Ane.

C'est pourquoi cette réflexion globale est menée de manière partenariale en associant l'EPASE, la DTT, la mission tramway, l'ANAH, Cap Métropole.

AGGLOMERATION STEPHANOISE

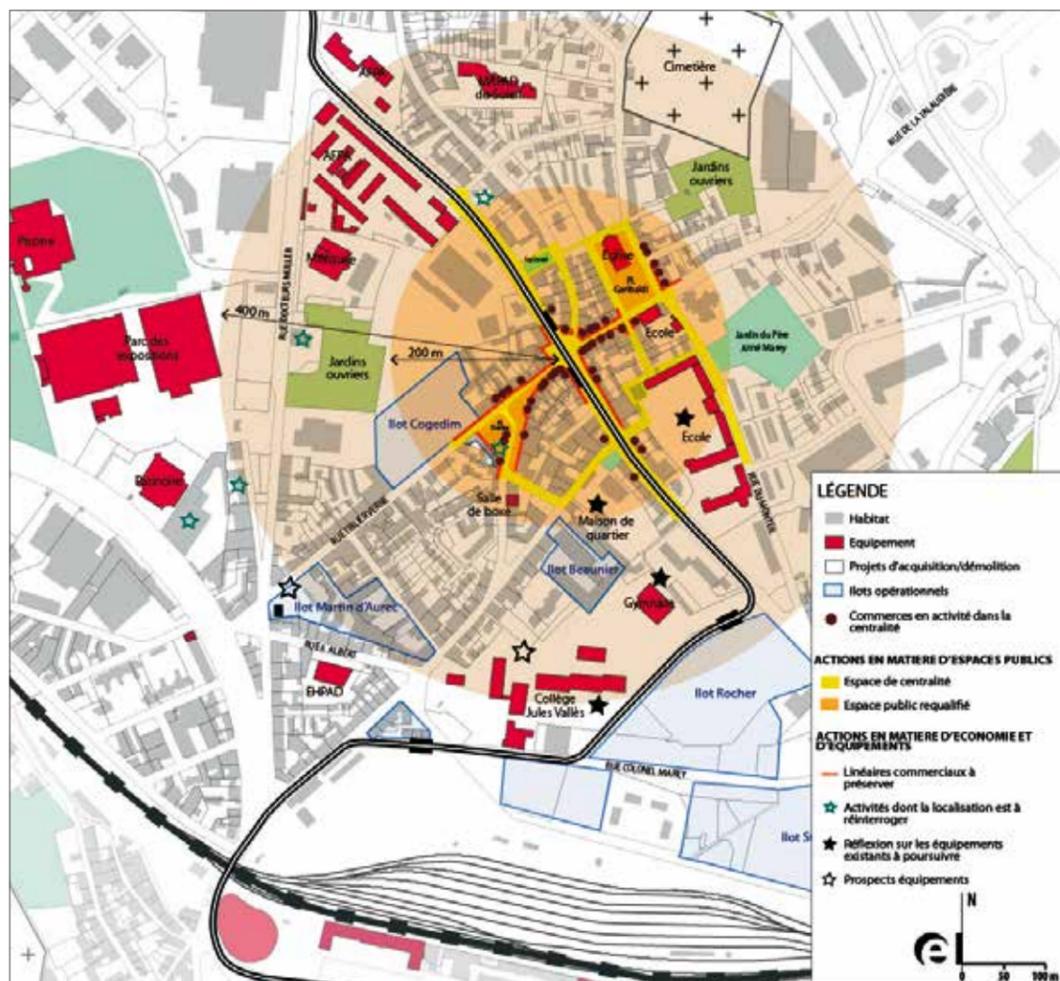
La mission a permis en 2016 :

- La réalisation d'un diagnostic urbain et résidentiel à travers :
 - . Un diagnostic général à l'échelle globale du quartier (3 IRIS) : approche historique et évolution urbaine, caractéristiques socio-économiques et résidentielles du quartier, fonctionnement urbain du quartier, approche habitat
 - . Une synthèse des problématiques et des enjeux du quartier

- La réalisation d'une approche qualitative sur la vie du quartier et les usages à travers la réalisation d'entretiens : directeur de la maison de quartier, chef de service éducatif (Sauvegarde 42), chef de projet en développement social (Ville).
- L'établissement de premières propositions de stratégie urbaine sur le quartier du Soleil : enjeux, objectifs, principes d'aménagement et un travail sous forme de « workshop » avec les pilotes de l'étude et les services associés.
- Le partage des éléments de diagnostic avec les techniciens et les partenaires.

Contenu/Méthode :

Pour 2017, il est proposé de poursuivre les



VILLE DE SAINT-ETIENNE ETUDE NORD-EST SOLEIL

réflexions sur le quartier du Soleil pour construire une stratégie et un discours global et intégrateur à l'échelle du quartier.

L'objectif est double :

- construire une stratégie urbaine à l'échelle du quartier du Soleil sous forme de grandes orientations en s'appuyant notamment sur les travaux conduits dans le cadre de la mission « urbatram »,
- définir une stratégie d'intervention sur la centralité du quartier du Soleil et son faubourg à travers l'établissement d'un plan d'actions thématiques sur le cœur du Soleil. Cette stratégie s'articulera aux axes de développement social portés dans ce quartier Politique de la ville, notamment habitat-peuplement ; équipements – besoins sociaux et évolutions sociales ; intégration des futurs habitants – mixité sociale.

L'étude se déroule de la manière suivante :
- Poursuite des investigations en matière d'habitat, de mobilités et de Trame Verte et Bleue,

- Partage des éléments de connaissance, co-construction des enjeux et des objectifs à poursuivre par thématiques (mobilités, habitat, économie, environnement...) et par sous-secteurs
- Définition des actions à mener en matière d'aménagement de voiries et de liaisons modes doux, de requalification d'habitat, d'amélioration d'espaces publics, de trame verte, ... visant à répondre aux enjeux/objectifs de la stratégie urbaine,
- Consolidation de la stratégie urbaine et du plan d'actions et définition d'un échéancier : court, moyen et long termes
- Préparation de la traduction des orientations de la stratégie urbaine à travers la modification du PLU, notamment l'identification des modifications de zonage et de règlement, et le cas échéant, des OAP.

Compte-rendu d'exécution :

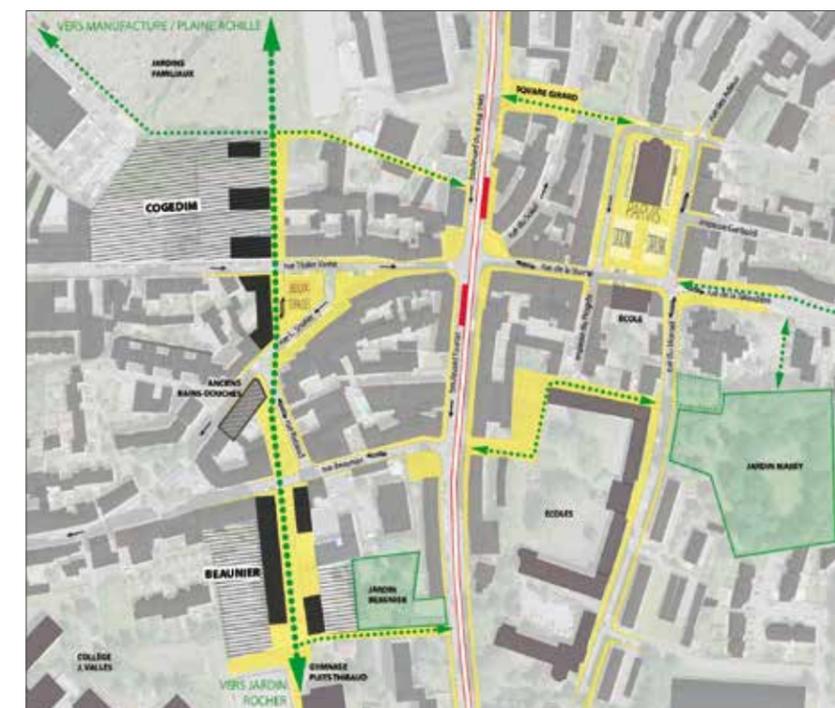
Une réunion de travail avec la maîtrise d'ouvrage a permis de redéfinir les objectifs, le contenu et le calendrier de la mission.

3 ateliers thématiques associant les techniciens experts ont été organisés pour partager la connaissance et à définir le plan d'actions :

- . un atelier mobilités-stationnement-Trame Verte et Bleue
- . un atelier habitat
- . un atelier équipements, services, commerces, économie

Suite à cette phase de concertation, une stratégie d'intervention a été définie, accompagnée d'un plan d'actions en plusieurs thématiques : habitat, déplacements, équipements.

Une présentation de l'étude aux élus de la ville de Saint-Etienne a eu lieu en fin d'année 2017. D'autres présentations doivent être planifiées au cours du premier semestre 2018., à la demande de la ville de Saint-Etienne.



VILLE DE SAINT-ETIENNE ETUDE NORD-EST SOLEIL

AGGLOMERATION STEPHANOISE

03/224

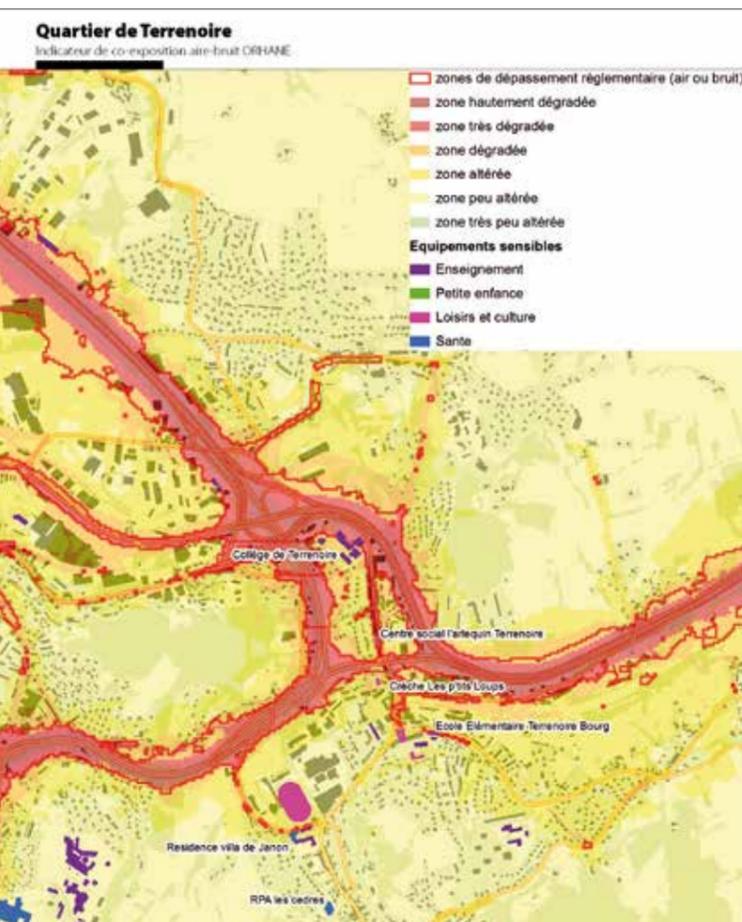
VILLE DE SAINT-ETIENNE
ETUDE TERRENOIRE

Pilote de l'étude : Guillaume PERACHE
(Ville de Saint-Etienne)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

Le quartier de Terrenoire a été peu investi jusqu'à présent, et les collectivités ne disposaient pas de connaissances d'étude urbaine et habitat suffisantes.



VILLE DE SAINT-ETIENNE ETUDE TERRENOIRE

C'est pourquoi, la ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole, et Epora ont engagé des études de quartiers politique de la Ville PNRUII et notamment une étude de stratégie urbaine. L'objectif de l'étude est de poursuivre l'accompagnement de la collectivité dans la définition d'une stratégie urbaine pour le quartier de Terrenoire à court, moyen et long termes.

- La mission a été engagée en 2016 et a permis :
- La réalisation du diagnostic urbain et social . diagnostic général à l'échelle globale du quartier (3 IRIS) : approche historique et évolution urbaine, caractéristiques socio-économiques et résidentielles du quartier, fonctionnement urbain du quartier, approche habitat . synthèse du fonctionnement, des problématiques, des enjeux du quartier
 - La réalisation d'une approche qualitative sur la vie du quartier et les usages à travers la réalisation d'entretiens : directeur du centre social, chef de service éducatif (Sauvegarde 42), chef de projet en développement social (Ville), élue référente
 - La réalisation d'un zoom sur le centre bourg : enquêtes terrain sur l'âge, l'état des bâtiments, l'occupation à la parcelle
 - La réalisation d'un zoom sur les Hauts de Terrenoire : proposition d'orientations urbaines.
 - Le partage des éléments de diagnostic avec les techniciens et partenaires.

Contenu/Méthode :

La réflexion se poursuit en 2017 avec un périmètre restreint autour du centre bourg de Terrenoire élargi au bassin du Janon. Le secteur des Hauts de Terrenoire sera appréhendé dans une autre étude « Hauts de Terrenoire-Chaleyères ». Cette mission sera conduite en lien avec l'expérimentation sur l'urbanisme favorable à la santé qui s'est engagée avec l'ARS sur le quartier de Terrenoire et qui doit permettre :

- tester et développer une méthodologie permettant de prendre en compte les enjeux de santé dans le cadre d'une étude urbaine pré-opérationnelle

03/227

SAINT JEAN BONNEFONDS
ETUDE LA RONZE

Pilote de l'étude : Coralie LAVAL (Epora)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

Le PLU de la commune de Saint-Jean Bonnefonds est en cours de révision. Dans le cadre de cette procédure, la loi ALUR demande une analyse des capacités de densification afin de limiter l'étalement urbain. C'est dans ce contexte que la collectivité a repéré comme stratégique le site de la Ronze actuellement en zones UCB et AU. A ce jour, la commune souhaite étudier les possibilités de mutation de ce secteur. Cette réflexion permettra de préciser les attentes de la collectivité, d'étudier les spécificités et contraintes du secteur, et d'en déterminer des principes d'aménagement. Ces éléments serviront de base à la rédaction d'orientations d'aménagement et de programmation à intégrer dans le PLU.

Contenu/Méthode :

La mission vise à :

- Phase 1 diagnostic : analyser le contexte urbain et paysager et de synthétiser l'ensemble des contraintes du site et de décrire ses principales

- sensibiliser les partenaires aux approches urbanisme favorable à la santé, au cours de ce travail mais aussi a posteriori, via la diffusion d'une note méthodologique au réseau d'epures (Communes, Etat, EPCI, Scot, Département..).
 - de décliner, in fine, cette méthodologie sur d'autres secteurs.
- Cette étude constituera le « volet santé » de l'étude urbaine Terrenoire dans la mesure où des analyses spécifiques sur certains déterminants de santé ont été menées (exposition au bruit, exposition à la pollution atmosphérique, approche de l'exposition aux îlots de chaleur urbains, les mobilités actives). Un travail de synthèse spatialisée sera réalisé pour fusionner au mieux l'ensemble des nuisances environnementales et éléments favorables à la santé à l'échelle des îlots, voire des parcelles. A noter que cette démarche expérimentale se veut pédagogique ; sa méthode sera diffusée aux partenaires de l'Agence d'urbanisme et de l'ARS pour qu'elle puisse servir à d'autres terrains d'étude.

Compte-rendu d'exécution :

Une présentation de l'avancement de l'étude a été réalisée auprès des élus, dans le cadre d'un Groupe Politique Habitat en mars 2017. Une réunion de travail technique associant la Ville et l'ARS s'est tenue à l'Agence sur la prise en compte des déterminants de santé en mars 2017. 2 ateliers thématiques se sont tenus en juin 2017 avec les experts thématiques pour définir de manière collective le plan d'actions : un atelier sur le fonctionnement urbain, et un atelier sur l'habitat. Une synthèse des éléments d'échanges a été finalisée. Elle constitue le plan d'actions à court, moyen et long termes du quartier de Terrenoire. Ce plan d'actions a été présenté en COTECH à l'automne 2017.



SAINT JEAN BONNEFONDS ETUDE LA RONZE

AGGLOMERATION STEPHANOISE

caractéristiques (fonctionnement urbain, paysage, topographie, etc.) et synthétiser les attentes des différents acteurs sur le devenir de ce site,

- Phase 2 scénarios : en fonction de ces éléments de diagnostic, des scénarios contrastés seront proposés sous forme d'esquisses pour visualiser les actions à conduire sur le périmètre d'étude. Il s'agit de définir les orientations urbaines et programmatiques du projet qui seront conduites sur le site (capacité en logements notamment).

- Phase n°3 Finalisation du scenario retenu :

Un scénario d'aménagement «définitif» sera ensuite retenu. Il servira de «plan guide», chaque principe sera assorti d'exemples illustrés en rapport avec les attendus du projet.

Ces éléments serviront, entre autres, à rédiger les «orientations d'aménagement et de programmation » à retenir sur le secteur et à intégrer dans le PLU.

Compte-rendu d'exécution :

Une première phase de diagnostic a débuté suite à la réunion de lancement de l'étude du 12 octobre.

Une rencontre technique entre la SOLIHA Loire et epures a été organisée en novembre afin de synthétiser au mieux les enjeux et attentes de l'étude.

Le diagnostic a ainsi été établi sur la base de ces échanges techniques, d'un travail de terrain et de l'étude des données disponibles (PLU en cours de révision, photographies aériennes, données cadastrales, transport, risques miniers, etc.).

La présentation du diagnostic et des enjeux aura lieu le 5 janvier 2018.

03/228

VSE CHALEYERES / HAUTS DE TERRENOIRE

Pilote de l'étude : Guillaume PERACHE (Ville de Saint-Etienne)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

L'étude Hauts de Terrenoire / Chaleyères s'inscrit dans la continuité des travaux engagés en 2016 qui ont permis :

- La réalisation d'un diagnostic Diagnostic général sur le fonctionnement urbain sur le secteur Terrenoire/Chaleyères, .diagnostic du site : situation, topographie, paysage, accès et relation au tissu urbain de St-Jean-Bonnefonds, infrastructures réseaux, risques miniers, bruit A 72
- . synthèse des projets et périmètres d'études
- L'établissement de 2 scénarios d'aménagement contrastés
- . Analyse critique des projets d'aménagement



VSE CHALEYERES / HAUTS DE TERRENOIRE

et des réflexions antérieures

. Proposition de 2 scénarii d'aménagement et d'organisation des fonctions (développement économique / développement résidentiel)

. Approche déplacements avec un approfondissement du fonctionnement des circulations et des usages sur le secteur Chaleyères

Elle sera conduite en parallèle de :

- l'étude sur le centre de Terrenoire qui permettra de définir un plan d'actions sur la centralité du quartier
- l'étude Franges de ZAC PAM qui permettra de définir une stratégie urbaine partagée sur les franges de la ZAC
- la révision du PLU de Saint-Jean Bonnefonds.

Contenu/Méthode :

La mission comprend 2 phases :

- Finalisation de l'approche 2016 à travers :

. la synthèse des besoins exprimés en matière d'habitat et de développement économique sur le site des Hauts de Terrenoire/Chaleyères (nécessité d'organiser une réunion technique d'échanges sur ce sujet avec les services des collectivités concernées)

. la mise en valeur des principes intangibles

. la synthèse des questions qui se posent

. et la présentation des grands scénarios

- Définition des orientations urbaines et programmatiques à travers l'établissement de 3 scénarios d'évolution du site sous la forme de schémas d'aménagement du site qui mettront en évidence :

- . les vocations possibles,
- . les formes urbaines possibles,
- . les bâtiments susceptibles d'être démolis, adaptés ou réutilisés,
- . les principes de cheminements,
- . les conditions de desserte et d'accès.
- . Test de capacité

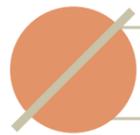
Compte-rendu d'exécution :

Une réunion technique avec la maîtrise d'ouvrage s'est tenue en avril 2017 pour redéfinir les contours de la mission, et les objectifs de celle-ci.

Une revue de projet a été organisée par la ville de Saint-Etienne en mai 2017 pour présenter l'avancement de la réflexion.

Une note de synthèse explicitant le contexte, les enjeux et les grandes options urbaines qui peuvent être envisagées sur le secteur a été établie en vue d'une présentation au DGS ou au Maire.

Une revue de projet Ville, préalable à une présentation au Maire, s'est tenue le 12 septembre 2017, à la suite de laquelle epures a complété sa note de synthèse de croquis des vues sur le site depuis l'autoroute illustrant les questions paysagères.



PROJETS URBAINS



ST-MAURICE GOURGOIS ETUDE CENTRE BOURG

AGGLOMERATION STEPHANOISE

03/230

ST-MAURICE GOURGOIS ETUDE CENTRE BOURG

Pilote de l'étude : Bernard BONNET (Maire de St Maurice en Gourgois)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Saint-Maurice-en-Gourgois est propriétaire d'un tènement bâti dégradé implanté en front de rue, face à l'église.

Il s'agit pour la collectivité d'une opportunité unique pour améliorer la qualité du cadre de vie du village et son fonctionnement, avec notamment, l'aménagement d'espace public et de stationnement.

L'objectif de cette mission est d'assister la commune dans la mise au point d'éléments lui permettant de rédiger un cahier des charges pour consulter un maître d'œuvre.

Contenu/Méthode :

Cette mission comprend 3 phases :

- diagnostic et précision des attentes



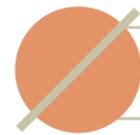
de la commune sous la forme de cartographies décrivant : l'occupation du sol, l'état du bâti apparent depuis la rue, le fonctionnement des déplacements et ses contraintes, le paysage urbain (caractéristique de la structure du centre bourg, éléments qualitatifs, points noirs visuels, repères visuels majeurs...), le patrimoine, les servitudes et contraintes techniques.

- réalisation de scénarii contrastés avec recherche d'exemples similaires

- consolidation d'un scénario, estimation sommaire des coûts d'aménagement, précision des conditions de faisabilité du projet et de sa mise en œuvre.

Compte-rendu d'exécution :

Durant le premier semestre 2017, epures a réalisé le diagnostic (cartographie de l'existant, synthèse des atouts et contraintes du site) à partir duquel des scénarii contrastés ont été élaborés. Ce travail a été présenté lors d'une réunion technique au mois de juillet 2017, réunissant les élus de la commune et les techniciens de Saint-Etienne Métropole. A l'automne, epures a rédigé les éléments nécessaires à la rédaction



PROJETS URBAINS

d'un cahier des charges de consultation de maître d'œuvre sur la base d'un scénario préférentiel chiffré. Le dossier a été finalisé et remis à la commune en novembre 2017.

03/231

FONTANES ETUDE URBAINE

Pilote de l'étude : Michel GANDILHON (Maire de Fontanès)

Pilote epures : Anaïs TIXIER

Contexte et Objectifs :

La collectivité fait appel à un architecte pour agrandir le bâtiment qui accueille aujourd'hui les associations, la MJC et la cantine scolaire.

La commune souhaite réaménager en parallèle l'ensemble de la place autour de ce bâtiment. Il s'agit pour la commune d'une opportunité pour améliorer la qualité et le fonctionnement de cet espace multi-usage, avec notamment, l'aménagement de l'espace public, des circulations et du stationnement. Elle souhaite ainsi disposer d'éléments lui permettant de rédiger un cahier des charges pour consulter un maître d'œuvre.

C'est dans ce cadre qu'intervient epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise. Notre intervention est cependant conditionnée à l'avancement du projet d'extension du bâtiment de la MJC.

Contenu/Méthode :

Phase n°1 : Diagnostic et précision des attentes de la commune

Phase n°2 : Consolidation d'un scénario et estimation sommaire des coûts d'aménagement : Sur la base du travail réalisé en phase n°1, un scénario d'aménagement « définitif » sera retenu, il servira de « plan guide ». Ce « plan guide »



FONTANES ETUDE URBAINE

fera l'objet d'une estimation sommaire des coûts d'aménagement déterminée sur la base de ratios, et permettant d'appréhender les dépenses nécessaires à la mise en œuvre.

3 réunions d'échange et de validation sont prévues avec la commune, avec pour chacune un diaporama support de présentation et un compte-rendu :

1. Validation du déroulé de l'étude + diagnostic + prise en compte du projet d'extension du bâtiment de la MJC + échanges sur la traduction du projet
2. Scénarii d'aménagement + compléments éventuels du diagnostic
3. Mise au point du parti d'aménagement retenu

Compte-rendu d'exécution :

Démarrage de la mission au second semestre 2017.

Réalisation de la phase 1 de l'étude :

- Le 12/10/2017 réunion de présentation du diagnostic et précision des attentes de la commune, définitions des enjeux en termes de composition urbaine et de fonctionnement sur le périmètre élargi intégrant la place et les voiries de desserte.

- Le 07/12/2017 présentation de deux scénarii contrastés pour visualiser les actions à conduire sur le périmètre d'étude restreint.



AGGLOMERATION STEPHANOISE

Réalisation de la phase 2 de l'étude : Sur la base du travail réalisé en phase n°1, epures transmet un scénario d'aménagement «définitif» qui fera l'objet d'une estimation sommaire des coûts d'aménagement déterminée sur la base de ratios. L'estimation sommaire des coûts d'aménagement sera étudiée. Cette estimation sera réalisée en début d'année 2018 et viendra clôturer l'étude.

03/232

SUIVI DES PROJETS URBAINS ACTEURS DE SAINT-ETIENNE

Pilote de l'étude : Jacques MOREL (Ville de Saint-Etienne)

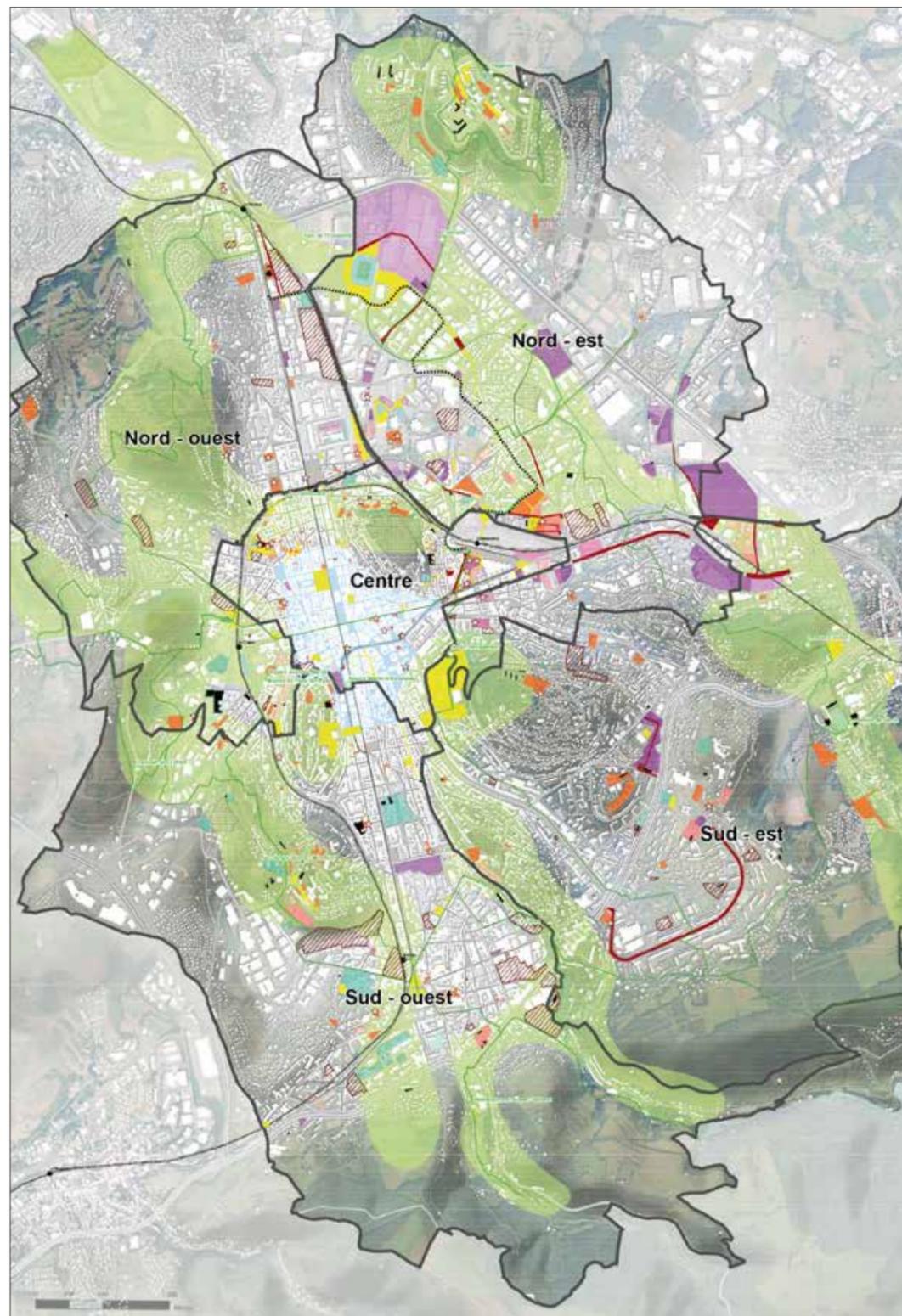
Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

Cette mission émane d'un besoin politique visant à : - Révéler la richesse des actions opérationnelles engagées (ou à venir), des projets, des potentialités de certains secteurs de la ville - Donner un cadre et une déclinaison à ces actions - Communiquer sur la vision politique et les projets : en direction des acteurs économiques et en direction de la population et des habitants Un des objectifs de cette mission consiste également à créer une base de données SIG, partagée entre la ville- l'EPASE et l'Agence, pérenne dans le temps.

Contenu/Méthode :

Cette mission correspond à un travail d'agrégation et de croisements



SUIVI DES PROJETS URBAINS ACTEURS DE SAINT-ETIENNE



permettant d'avoir une approche par territoire de la ville tout en croisant les échelles et les thèmes. Pour cela, une compilation exhaustive des projets est nécessaire.

Cela nécessite de mener un travail itératif et incrémental :

- Un travail en binôme VSE-epures : apports croisés
- Une approche secteur par secteur en partant des enjeux
- Une approche par « couche »
- 1 secteur = 3 idées-forces (étayage de la stratégie)
- La cartographie comme support de travail, fonds de collecte et vecteur de valorisation

Compte-rendu d'exécution :

Plusieurs réunions de co-construction ont été organisées à l'Agence avec les techniciens de la ville et de l'EPASE pour identifier et lister l'ensemble des actions et projets réalisés depuis 2014 ou envisagés d'ici 2020. Cette approche d'agrégation et de croisements s'est réalisée par grand secteur et a permis de constituer une base de données exhaustive de l'ensemble des projets de Saint-Etienne. Elle a aussi permis de définir des idées-forces et des questions pour chacun des grands secteurs.

Plusieurs comités de direction ont été organisés par la Ville de Saint-Etienne sur le premier semestre 2017 pour permettre de présenter l'avancement du travail :

- un CODIR sur la méthode a été organisé en février 2017,
- un CODIR sur un secteur test (Bellevue-Cotonne-La Rivière)

a été organisé en mars 2017 pour valider la méthodologie de production et présenter l'ensemble des données récoltées. - 2 CODIR de présentation des autres secteurs se sont tenus en mai et juin 2017 pour présenter le travail établi sur l'ensemble des secteurs de la ville.

03/234

EPASE ETUDE ST ROCH

Pilote de l'étude : Anne-Sophie LHERMET (EPA de Saint-Etienne)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Le quartier St Roch a fait l'objet de deux approches statistiques et enquête de terrain en 2010 et 2014 réalisées par epures, sous la maîtrise d'ouvrage de ses partenaires Epase, EPORA, VSE. Aujourd'hui, l'EPASE a enclenché la phase pré-opérationnelle sur ce quartier. Une équipe de maîtrise d'ouvrage urbaine, pilotée par NOVAE, a été désignée. Elle commence l'analyse et le diagnostic sur le quartier. Dans ce contexte, l'EPASE souhaiterait bénéficier de certaines mises à jour des études 2010-2014 d'epures et envisager certaines collaborations entre epures et l'équipe de maîtrise d'œuvre, principalement sur la thématique des déplacements urbains à l'échelle du quartier.

Contenu/Méthode :

Après confirmation de la part de l'Epase des missions pouvant être réalisées par le Bureau d'études déplacements, epures pourra expertiser et modéliser les

AGGLOMERATION STEPHANOISE

impacts en matière de déplacements sur le quartier, en y intégrant les options, projets ou contenu des documents de planification portés par d'autres partenaires (Ville, Communauté urbaine...), et des projets proposés par l'équipe de MO urbaine.

Compte-rendu d'exécution :
Participation à l'atelier citoyen "déplacements" qui s'est tenu à la maison du projet le 5 juillet.

03/236
ST-HEAND ETUDE URBAINE ENTREE DE VILLE

Pilote de l'étude : Coralie LAVAL (EPORA)
Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :
Epora accompagne la mairie de Saint-Héand dans la requalification de son centre historique. Le bourg de Saint-Héand est une ancienne place forte d'époque médiévale de valeur patrimoniale importante. Il s'agit alors de concilier restructuration du bâti et prise en compte du patrimoine. C'est pourquoi, Epora a lancé une consultation d'architectes du patrimoine afin de disposer d'un diagnostic précis permettant d'évaluer la valeur patrimoniale du centre et plus particulièrement de l'îlot Saint-Etienne. A partir du travail réalisé par le bureau d'études spécialisé en patrimoine, epures réalisera des tests de capacité mettant en évidence le type de programme envisageable (réhabilitation et/ou démolition-reconstruction, nombre de logements possibles, exigences qualitatives à respecter ...),



ST-HEAND ETUDE URBAINE ENTREE DE VILLE

accompagnés d'un pré-bilan foncier sommaire.

Contenu/Méthode :
L'intervention d'epures consiste à :

- analyser les atouts et contraintes du site à partir de la synthèse des éléments mis en avant dans l'étude patrimoine, de l'état apparent du bâti, du recensement de la structure foncière, de l'étude des particularités de la structure urbaine. Dans cette phase, il s'agit également, de synthétiser les contraintes réglementaires du Plan Local d'Urbanisme en vigueur concernant l'îlot Saint-Etienne,
- réaliser des scénarios d'aménagement contrastés, sous la forme d'esquisses, faisant ressortir la surface de terrain constructible, le nombre de logements potentiels selon la forme urbaine la plus adaptée, les exigences qualitatives attendues...

Ces esquisses pourront être illustrées d'exemples ayant des particularités similaires.

- finaliser le scénario choisi,

Bâtiments de France pour validation avant engagement de missions plus opérationnelles. Cette mission a été finalisée en décembre 2017.

03/237
SAINT-ETIENNE QUARTIER CHANTALOUETTE

Pilote de l'étude : Coralie LAVAL (EPORA)
Pilote epures : Sabine LOZIER

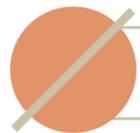
Contexte et Objectifs :
Le site d'immeubles de logements sociaux de Chantalouette à St Etienne est situé à l'ouest de Centre 2, sur les premières pentes de la colline de la Vivaraize. Cette cité, construite au début du 20e siècle, ne correspond plus aux attentes des habitants en matière de logement. Le bailleur, Cité Nouvelle, s'interroge sur le devenir de cet ensemble et réfléchit à une intervention en termes de démolition et de réhabilitation. Pour préparer l'avenir, il souhaite disposer d'une réflexion sur le devenir du quartier. Cette réflexion porte sur le potentiel d'attractivité du quartier, et sur les types de logements qui pourraient y trouver leur place. Pour cela, Cité Nouvelle a sollicité dans un premier temps le bureau d'études Adéquation qui a fait une proposition d'intervention en 2015, à laquelle le bailleur n'a pas donné suite.

- réaliser un pré-bilan foncier très sommaire, en lien avec Epora sur la base de ratios «grosses mailles».

Compte-rendu d'exécution :
Durant le premier semestre 2017, le bureau d'études en patrimoine a réalisé une expertise pour évaluer la qualité patrimoniale du centre de Saint-Héand et plus particulièrement celle de l'îlot Saint-Etienne. Une visite des sites associant les élus de la commune, l'architecte des bâtiments de France, Epora et l'Agence d'urbanisme s'est tenue. A l'automne, epures a réalisé des études de capacité sur les îlots urbains à restructurer, tenant compte des éléments de composition mis en exergue par l'étude patrimoine. Ces esquisses ont été travaillées en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires. Elles ont été présentées à l'Architecte des



SAINT-ETIENNE QUARTIER CHANTALOUETTE



AGGLOMERATION STEPHANOISE

Aujourd'hui Cité Nouvelle et Epora, qui est associé à cette réflexion, sollicitent epures et Adéquation pour proposer une intervention conjointe afin de répondre à leurs questionnements.

Cette mission a donc pour objectif d'apporter un éclairage au bailleur en termes d'analyse urbaine et de marché pour élaborer des propositions de restructuration de cet ensemble immobilier.

Contenu/Méthode :

Cette mission sera conduite en 2 phases : Une 1ère phase d'analyse et de diagnostic :

Une analyse du contexte de l'ensemble immobilier de Chantalouette

Une quantification et une qualification des typologies de clientèle

Une analyse de l'offre résidentielle de Chantalouette dans son aire de marché concurrentiel

Une synthèse et une identification des enjeux

Une 2ème phase liée aux évolutions et mutations envisageables pour l'ensemble immobilier de Chantalouette

Compte-rendu d'exécution :

Une réunion de lancement a été organisée en mars 2017 avec EPORA et Cité Nouvelle pour permettre de valider le contenu, la méthode et le calendrier de la mission.

Deux visites de terrain ont été faites :

- une visite avec le Bureau d'études Adéquation, le bailleur et Epora a permis de mieux appréhender le quartier et de connaître l'intérieur des logements

- une visite avec la ville de Saint-Etienne a permis d'échanger sur les projets alentours et le contexte urbain.

Epures a réalisé le diagnostic sous ses aspects contexte urbain général,

fonctionnement urbain, contexte réglementaire, déplacements, trame verte, analyse de l'offre sociale, synthèse du diagnostic et des enjeux.

Un premier COPIL s'est tenu début juillet pour restituer l'ensemble des travaux de diagnostic menés par epures et Adéquation dans le cadre de cette mission.

03/238

ST-JEAN-BONNEFONDS ST-ETIENNE FRANGES DE ZAC

Pilote de l'étude : François LE FRECHE (EPASE)

Pilote epures : Sabine LOZIER

Contexte et Objectifs :

Les franges de la ZAC Monthieu Pont de l'Ane constituent un secteur d'intérêt économique stratégique du fait de leur situation en visibilité directe depuis l'A72, et de leur proximité immédiate de Steel.

Ce secteur qui se caractérise par une mixité fonctionnelle avec des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat, des habitations fait l'objet d'enjeux de mutation (ex : serre Verney).

Le développement de ce secteur à cheval sur les deux communes de Saint-Etienne et Saint-Jean-Bonnefonds n'étant pas encadré par une procédure d'aménagement, son évolution risque de se faire au coup par coup, au gré des opportunités.

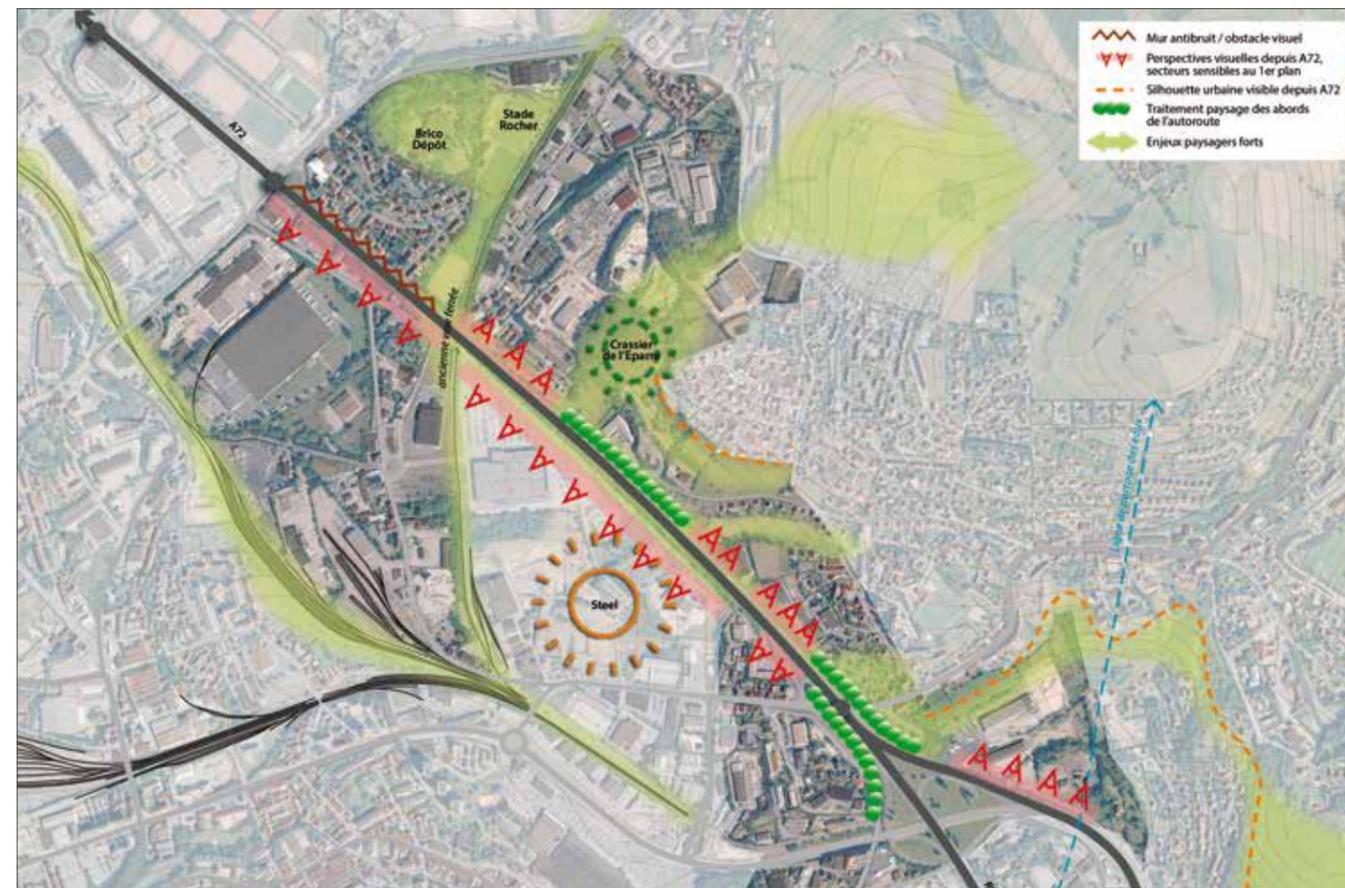
Or, un développement urbain non maîtrisé sur les franges de la ZAC pourrait à terme avoir un impact négatif sur l'image du secteur de Monthieu-Pont de l'Ane et de l'entrée Est de Saint-Etienne.

L'objectif de l'étude proposée par l'Agence d'urbanisme consiste à accompagner les partenaires dans la définition d'une stratégie d'aménagement partagée sur les franges de la ZAC Monthieu Pont de l'Ane.

Cette mission vient compléter les études préalables des révisions des PLU de Saint-Jean-Bonnefonds et de Saint-Etienne.

Contenu/Méthode :

Il s'agira à travers cette réflexion de :



ST-JEAN-BONNEFONDS ST-ETIENNE FRANGES DE ZAC

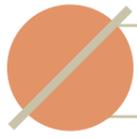
- décrire les principales caractéristiques et dynamiques à l'œuvre sur les franges de la ZAC, synthétiser les contraintes et les risques d'évolution négative, mettre en évidence les enjeux d'aménagement,
 - synthétiser les attentes des partenaires sur ce secteur de franges et définir les orientations urbaines générales sur ce secteur,
 - identifier les principaux tènements à enjeux de mutation et définir pour ces derniers des hypothèses d'évolution.
- La mission comprendra trois phases :
- Diagnostic et enjeux
 - Définition des orientations urbaines générales
 - Proposition d'hypothèses d'évolution

des principaux tènements mutables

Compte-rendu d'exécution :

Une réunion de lancement de l'étude a été organisée avec les partenaires début juillet pour valider le périmètre d'étude, les objectifs et le calendrier.

Le travail de production du diagnostic a été présenté en COTECH, puis en COPIL en octobre. Dans un second temps, les orientations et préconisations proposées par epures pour le devenir du secteur, ont été présentés en Cotech pour échanges, puis en Copil. Suite à cette intervention, un dialogue plus approfondi a été initié entre la commune de St Jean Bonnefonds et SEM sur les actions à conduire.



AGGLOMERATION STEPHANOISE

03/241

RIVE DE GIER URBANISME ET SANTE

Pilote de l'étude : Pierre MALENDRIN (Rive-de-Gier)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCOUSE

Contexte et Objectifs :

Au-delà de son rôle réglementaire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes souhaite élargir son action et promouvoir les pratiques et outils

en matière d'urbanisme favorable à la santé. L'enjeu est d'inviter les collectivités locales à mieux prendre en compte la santé dans les projets d'aménagement et dans les démarches de planification.

Après une expérimentation menée sur le quartier de Terrenoire, la délégation Loire de l'ARS mais aussi la DDT de la Loire se sont tournées vers la commune de Rive-de-Gier, dont le centre-ville fait l'objet d'une expérimentation dans le cadre du projet d'intérêt régional (PRIR) retenu par l'ANRU. L'objectif était de mener, dans un contexte de définition du projet urbain devant aboutir à la signature de convention pluriannuelle d'engagement, une démarche Urbanisme Favorable à la Santé.



Les services techniques et les élus de Rive-de-Gier ont tout de suite donné leur accord, fortement conscients des enjeux de santé dans ce secteur. Plusieurs éléments apparaissent en effet favorables à une telle démarche :

- la population de ce secteur est exposée à la fois à des nuisances (bruit, air, îlots de chaleur...) et des risques environnementaux (inondation), à une forte précarité et à un habitat dégradé
- le centre-ville de Rive de Gier va être impacté par la découverte du Gier rendue nécessaire pour maîtriser l'impact humain des inondations
- le projet n'est pas encore défini et arrêté, ce qui laisse la possibilité de discuter les choix possibles d'aménagement selon leur impact sur la santé
- le cadre proposé par l'ANRU prévoit d'associer les habitants en amont du projet et de prendre en compte leurs usages
- à l'inverse d'autres territoires (Saint-Etienne, Lyon...), la commune de Rive-de-Gier n'a pas fait l'objet d'approches expérimentales.

Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, a donc été sollicitée pour mener cette démarche urbanisme favorable à la santé, dans une logique de complémentarité et de dialogue avec les partenaires et avec le Bureau d'études chargé d'élaborer le projet.

L'objectif de cette approche est d'intégrer à l'étude globale visant à définir le projet urbain des analyses spécifiques permettant de maximiser les impacts positifs du projet sur la santé des habitants et d'en minimiser les impacts négatifs. Cette démarche s'appuiera sur l'expérience menée sur le quartier de Terrenoire et se fera en lien étroit avec l'AMO.

Contenu/Méthode :

- 1- Prise de connaissance
- Lectures des études récentes menées

sur le centre-ville de Rive-de-Gier.

2- Diagnostic

2-1- Analyse thématique

L'analyse est réalisée à partir de données existantes et porte sur :

- Quelques éléments sur la situation socio-économique (revenus des ménages) et l'état de santé des habitants (données de l'assurance maladie, vieillissement...)
- La co-exposition air/bruit (à partir de données de l'observatoire ORPHANE)
- Les modes actifs :
 - Temps de parcours à pied aux principaux équipements, services et commerces, aux espaces verts, aux arrêts de TC dont la gare (outil accessibilité d'epures - simulation pour 4-5 lieux du quartier).

- Analyse du maillage modes actifs (vélo / marche), prioritairement sur le secteur du centre-ville, sur la base de l'étude mobilité menée en 2015 sur la commune de Rive-de-Gier.

- L'habitat : traitement de la base Majic (même source que la taxe d'habitation - données « habitat dégradé » précisées à l'échelle de chaque bâtiment), prise en compte de l'étude OPAH Ru sur le centre-ville et des résultats du travail de terrain réalisé par l'AMO.

2-2- Synthèse

Un travail de synthèse spatialisée est réalisé pour fusionner au mieux l'ensemble des nuisances environnementales et éléments favorables à la santé à l'échelle des îlots, voire des parcelles. Pour ce faire, le travail se déclinera en plusieurs étapes :

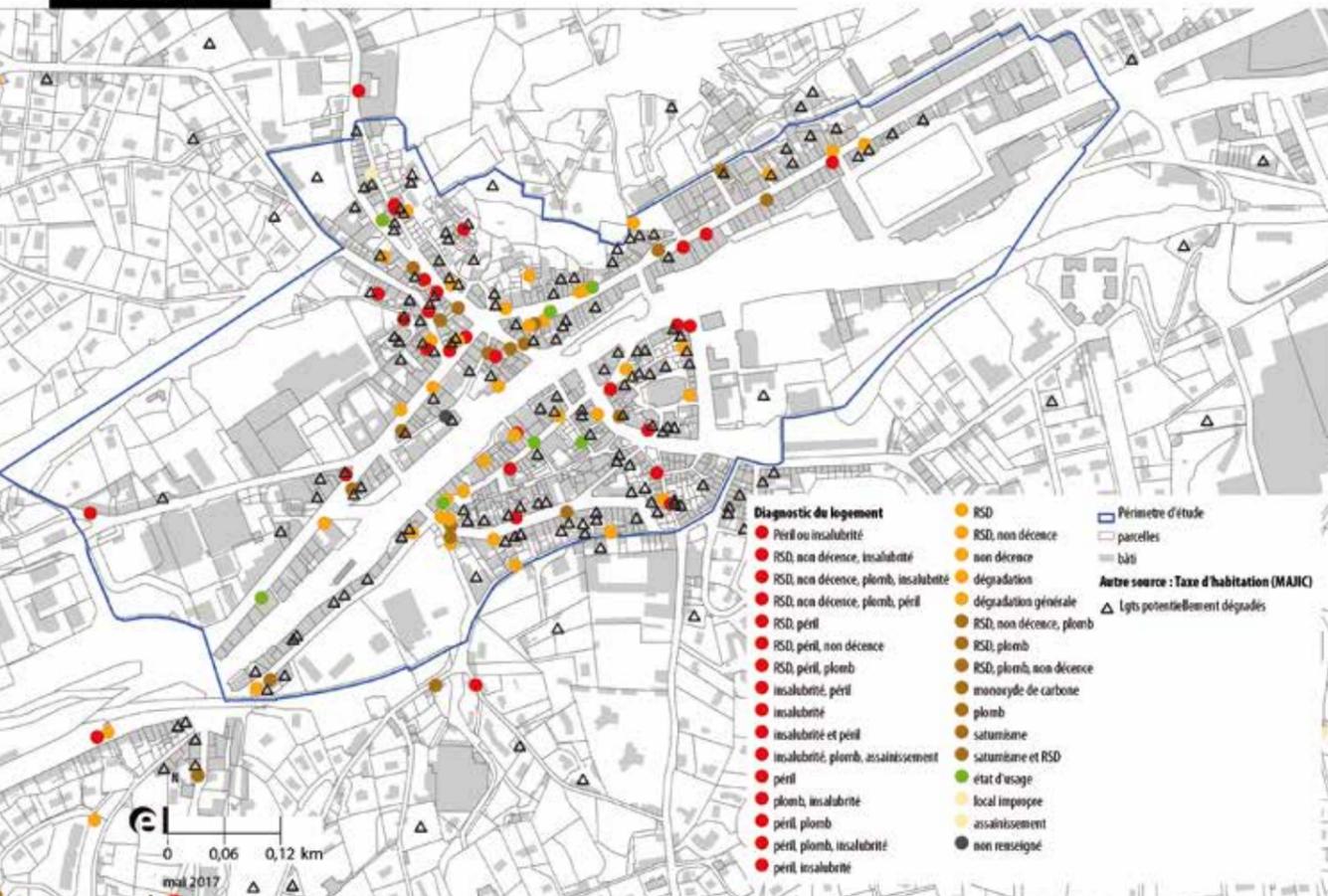
Etape 1 : classification des déterminants de santé en plusieurs catégories (ex. favorable, défavorable, neutre)

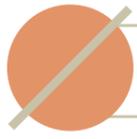
Etape 2 : superposition pour chaque îlot des différentes classes de déterminants de santé (ex : îlot X : 3 indicateurs « défavorables », 1 « neutre », 1 « favorable »)

Etape 3 : cartographie mettant en exergue les espaces « multi-favorables » par rapport aux espaces à tendance « neutre » ou « défavorable ».

Cette cartographie permet de mettre en évidence les zones « multi-favorables » à la santé et donc propices à une intervention sur le bâti

Habitat dégradé : file active du CCAS (dossiers de moins de 10 ans) et diagnostic OPAH-RU Rive-de-Gier Urbanisme favorable à la santé





AGGLOMERATION STEPHANOISE

(réhabilitation, densification, reconstruction) ou les espaces publics (restructuration des voiries, requalification, etc.) et les zones « multi-défavorables », moins prioritaires pour y développer de l'habitat (changement d'affectation, démolition, etc.).

3-3- Contribution à la définition du PRIR La définition de plusieurs scénarii puis le choix du scénario final pour le PRIR appartiennent à la commune de Rive-de-Gier, assistée par son AMO. Le rôle d'epures est d'apporter un regard intégrant les enjeux de santé, d'échanger et de conseiller la commune et son AMO dans cette perspective.

Etape 1 : à partir des résultats du diagnostic, formulation de grandes orientations / recommandations au regard des résultats du diagnostic

Etape 2 : séance de travail technique avec l'AMO afin de croiser l'approche urbanisme-santé avec les scénarii que l'AMO aura travaillés, de construire un argumentaire propre à chaque scénario, de proposer quelques ajustements.

Etape 3 : participation à un ou deux comités techniques partenariaux au cours desquels les scénarii sont débattus.

3-4- Intégration du PRIR au PLU de Rive-de-Gier

C'est epures qui assure la maîtrise d'œuvre du PLU, pour le compte de Saint-Etienne Métropole qui a pris la compétence urbanisme, et en lien étroit avec la commune de Rive-de-Gier.

Dans le cadre de la révision de PLU de Rive-de-Gier, et sur la partie centre-ville, il a été convenu de prendre en compte les analyses et les options retenues dans le cadre du PRIR afin de déterminer le volume des opérations en renouvellement urbain à prendre en compte dans le projet

global. De ce fait, les conclusions du volet santé sont intégrées à la réflexion de révision du PLU.

3-5- Finalisation

Réalisation d'un tableau très synthétique listant les principaux impacts -positifs et négatifs- du projet sur la santé des habitants.

Rendu : réalisation d'une note méthodologique reprenant l'ensemble des résultats ainsi qu'une évaluation de la mission : les enseignements de la démarche, la manière dont la santé a été prise en compte dans les arbitrages et un bilan de la collaboration avec l'AMO.

4- Livrables

- Outil Web-SIG avec des cartographies pour chaque déterminant de santé et une cartographie de synthèse

- Document de synthèse reprenant l'ensemble des résultats et une évaluation de la mission.

Compte-rendu d'exécution :

Fin mars 2017 : lancement de l'étude

- Participation au 1er comité technique du PRIR et écriture de la méthodologie

Avril / mai 2017

-Prise de connaissance des études menées dans le centre-ville de Rive-de-Gier

-Choix des déterminants de santé au cours d'une réunion rassemblant l'ARS, la DDT, la commune de Rive-de-Gier, le bureau d'études et epures. Trois thèmes ont été retenus :

-l'habitat dégradé

-les déplacements : couverture en Transports Collectifs et possibilités de modes actifs (marche à pied essentiellement)

-les nuisances environnementales : air extérieur, bruit urbain et îlots de chaleur urbains

-Travail en interne : analyse thématique, cartographies, synthèse de l'analyse thématique et mise en ligne des résultats sur e-observ'

- 24 mai : présentation des éléments en comité technique du PRIR

- 9 juin : présentation en comité de pilotage du PRIR Juin/Juillet 2017

- Travail en interne sur les orientations à donner au projet au regard des enjeux de santé



- le 7 juillet, réunion entre l'équipe d'epures, la commune et le bureau d'études Urbanica pour un échange sur les premières orientations du projet dessinées par Urbanica

- Fin juillet, transmission d'une note à Urbanica, Rive-de-Gier et l'ARS exposant :

- les impacts attendus du projet urbain sur la santé à court terme (10 ans)

- les impacts attendus du projet urbain sur la santé à long terme (25 ans)

- quelques préconisations par thématique : qualité de l'air, bruit, modes actifs et îlots de chaleur urbains

- Septembre :

- présentation de l'étude lors de la Conférence du Plan Régional Santé Environnement 3, en cours d'élaboration par la DREAL et l'ARS

- intégration des propositions de modifications de la part de la maîtrise d'ouvrage à la note sur les impacts envoyée en juillet.

AUTRES TERRITOIRES

03/226

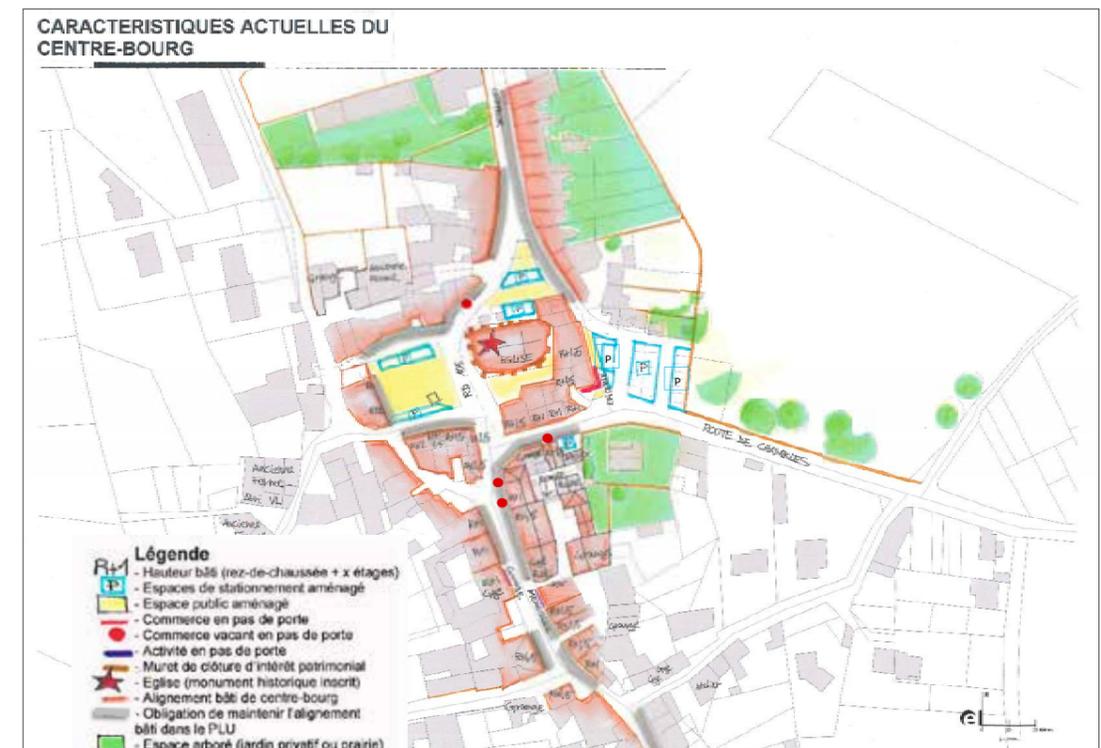
EPORA DIVERSES ETUDES CADRAGE URBAIN

Pilote de l'étude : Coralie LAVAL Anne Sylvie MIRMAND (EPORA)

Pilote epures : Ghislaine CORTEY

Contexte et Objectifs :

Epura assiste certaines collectivités dans leur projet de requalification urbaine, mais la démarche de mise en œuvre n'est pas toujours clarifiée, et nécessite une coordination entre les différents acteurs. Pour cela, EPORA a souhaité l'intervention de l'Agence d'urbanisme, de manière à préciser les attentes en termes de projets urbains à travers la réalisation d'études de cadrage sur des îlots de petites tailles et de différentes communes. En 2017, il s'agit de



EPORA DIVERSES ETUDES CADRAGE URBAIN - périgneux

AUTRES TERRITOIRES

réaliser des études de cadrage urbain pour aider à la mise en œuvre de 3 projets différents.

Contenu/Méthode :

Réaliser les analyses et propositions d'aménagement nécessaires à la mise en œuvre des projets d'aménagement identifiés par la collectivité.

Il est proposé une assistance pour clarifier 3 projets différents.

. le 1^{er} consiste en la formalisation d'un plan guide sur la commune de Périgneux, dont le centre est situé dans un périmètre de monument historique. Ce document permet d'échanger avec l'Architecte des Bâtiments de France.

. La 2nde intervention porte sur la finalisation de l'étude du quartier de la gare à Feurs.

. La 3^e intervention porte sur une réflexion sur un site d'hébergement touristique à Chalmazel.

Compte-rendu d'exécution :

- Périgneux : à partir des éléments de diagnostic patrimonial mis au point par le prestataire d'Epura sur le bourg et



EPORA DIVERSES ETUDES CADRAGE URBAIN - périgneux

les sites étudiés par epures, l'Agence a mis au point un schéma général d'aménagement et d'intervention foncière sur le bourg.

- Feurs : à partir des esquisses et travaux d'étude réalisés par epures en 2016, et des arbitrages des maîtrises d'ouvrage, l'Agence a mis au point le scénario définitif retenu.

- Chalmazel : à partir des informations transmises par Epura, epures a proposé une première trame d'intervention qui doit encore être validée par les maîtrises d'ouvrage. En novembre 2017, la réunion de lancement de l'intervention a permis de présenter une première synthèse des documents transmis par EPORA à epures et de convenir d'un calendrier de réalisation de cette intervention, qui se déroulera principalement en 2018.

03/229
AVEIZIEUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Pilote de l'étude : Sylvain DARDOULLIER (Maire)
Pilote epures : Amélie SECHER

Contexte et Objectifs :

Suite à la réalisation d'une étude de type "COCA" sur son centre bourg et au constat de plusieurs problématiques liées à la mobilité, la commune d'Avezieux souhaite approfondir la réflexion sur les déplacements dans son centre bourg. Cette étude doit répondre à plusieurs problématiques que rencontre la commune :

- . Limitation des vitesses des véhicules en entrée Est du bourg « Le Duret »,
- . Organisation des flux routiers internes au centre bourg,
- . Gestion des stationnements,
- . Réflexion sur les modes doux,
- . Organisation des cheminements entre les équipements, les espaces de stationnements, les nouveaux secteurs d'urbanisation,
- . Organisation des différents usages (bus scolaire, voitures, piétons) aux abords de l'école,
- . Lien avec le PLU en cours de révision (outils à mettre en place).

Contenu/Méthode :

La mission d'epures consiste à apporter les

éléments nécessaires à la réflexion, à proposer et à conseiller les élus.

Celle-ci comprend les phases suivantes :

Etat des lieux

- Compiler et synthétiser les études récentes réalisées le cas échéant,
- Rassembler les éléments de connaissance complémentaires en sollicitant notamment l'observatoire partenarial des déplacements de la région stéphanoise géré par epures,
- Mener des enquêtes terrains et d'analyse, notamment aux horaires scolaires pour appréhender les pratiques quotidiennes, les blocages, et proposer des solutions.

Orientations et préconisations

L'objectif est de proposer à la municipalité plusieurs scénarii d'aménagement pour le centre bourg permettant notamment de mieux partager l'espace entre les différents modes de déplacement (bus scolaire,

voiture, marche, vélo) et de réinterroger les sens de circulation et de desserte du bourg.

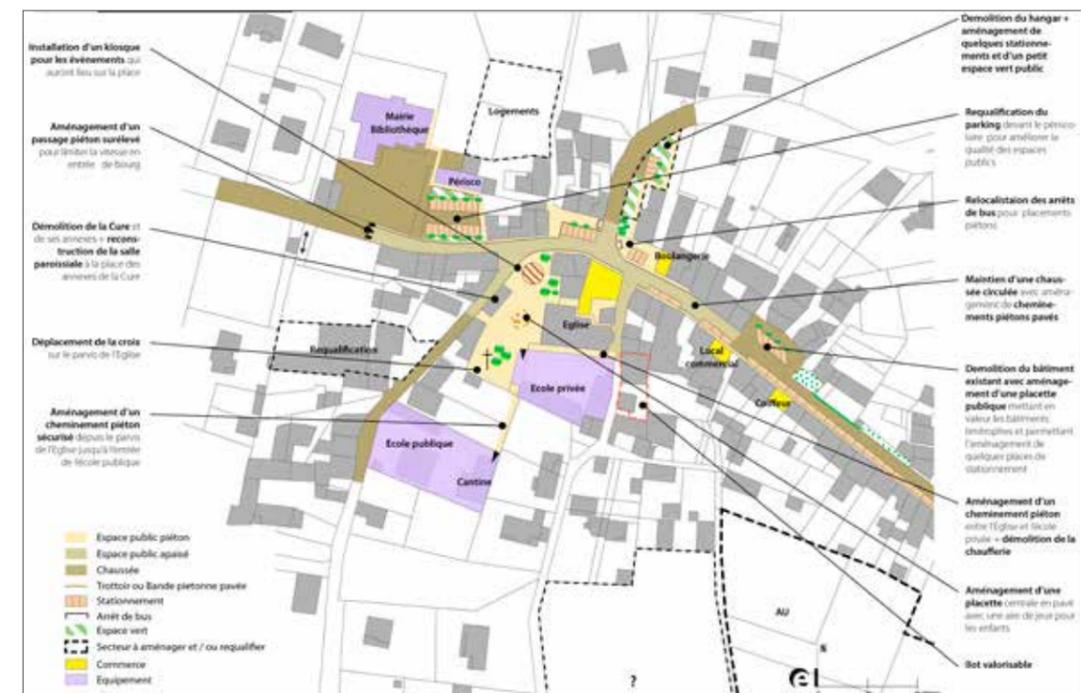
Il s'agit également de proposer plusieurs pistes de réflexion sur l'aménagement des espaces publics, des cheminements à créer pour inciter à l'usage de la marche à pied.

Sur la base des différentes propositions, la municipalité va débattre des options qu'elle souhaite intégrer au PLU. Epures, en collaboration avec le bureau d'études en charge de la révision du PLU va présenter à la municipalité les outils mobilisables dans le PLU pour mettre en œuvre leur projet.

Compte-rendu d'exécution :

Une première réunion technique avec M. le Maire a été réalisée afin d'appréhender ses attentes. Un travail d'observation des flux liés notamment aux écoles a également été fait en fin de période scolaire.

Depuis, epures a établi les éléments de diagnostic et mis au point des scénarios d'aménagement. L'ensemble a été présenté lors d'une réunion en Mairie à M. le Maire en 2017.



AVEIZIEUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG

AUTRES TERRITOIRES

03/233
BOEN ILOT ST-JEAN

Pilote de l'étude : Pierre-Jean ROCHETTE (Maire de Boën), Anne-Sylvie MIRMAND (EPORA)

Pilote epures : Manon CHARVOLIN

Contexte et Objectifs :

La commune de Boën, chef-lieu de son Canton, compte 3 278 habitants en 2013. Cette commune joue un rôle de polarité importante pour toutes les communes de son bassin de vie en termes d'équipements, de commerces et de services ; rôle identifié et reconnu dans le projet de Scot Loire Centre. Cependant, elle constate depuis plusieurs années que de jeunes ménages partent vers des communes voisines, plus petites, mais proposant de nombreux espaces à vocation résidentielle (maisons individuelles). La commune veut enrayer ce phénomène.

Parallèlement à une étude menée sur l'ensemble du bourg dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Centres bourgs", la commune souhaite réfléchir au devenir d'un secteur en particulier : l'îlot « St-Jean » situé entre la mairie et l'église ainsi que quelques bâtiments à proximité qui présentent des opportunités d'acquisition permettant d'engager des actions à court terme. L'enjeu étant à la fois d'initier un processus de revalorisation du tissu ancien, de proposer au sein du bourg une offre de logements de qualité, d'aérer le tissu urbain, d'améliorer les déplacements et de valoriser les commerces présents.

Contenu/Méthode :

- élaborer un diagnostic synthétisant l'ensemble des caractéristiques du site (état du bâti, fonctionnement urbain...)
- synthétiser les attentes de la commune sur le devenir de ce site
- définir les orientations urbaines et programmatiques du projet



BOEN ILOT ST-JEAN

Compte-rendu d'exécution :

Après une phase de diagnostic et de partage des enjeux réalisée au début de l'année, l'étude a mené au choix d'un scénario préférentiel d'aménagement et de programmation parmi différents scénarios proposés.

Ce scénario a ensuite fait l'objet d'une évaluation financière sommaire avec l'appui d'un bureau d'études d'ingénierie VRD.

L'étude a été restituée en commune au mois de juillet.

03/235
SURY LE COMTAL PLAN GUIDE

Pilote de l'étude : Coralie LAVAL et Anne Sylvie MIRMAND (Epora) Benoit GAY (Loire Forez Agglo)

Pilote epures : Chantal CONSTANTIN

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre du PLH, Epura a réalisé des études de gisements fonciers sur la commune de Sury-Le-Comtal, dont certains sites concernaient le centre bourg. Depuis, l'ABF a demandé qu'une approche patrimoniale encadre et éclaire ces projets et que ceux-ci soient repris en fonction de ces éléments.

Contenu/Méthode :

Pour conduire les actions d'aménagement nécessaires à ces projets, Epura doit missionner un architecte du patrimoine pour qu'il précise le cadre patrimonial des projets de renouvellement urbain du bourg de Sury. A partir de ces éléments, epures retravaille ses esquisses afin de prendre en compte les recommandations.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée en 2017.

03/240
VILLEREST IDENTIFICATION FONCIER LOGEMENT SOCIAL

Pilote de l'étude : Philippe PERRON (Villerest), Guy URBAN (EPORA)

Pilote epures : Manon CHARVOLIN

Contexte et Objectifs :

Avec plus de 3500 habitants et 6% de logements sociaux, la commune de Villerest est soumise à l'article 55 de la loi SRU qui exige qu'à l'horizon 2025, les communes concernées aient atteint l'objectif de 20% de logements sociaux au sein de leur parc de logements.

Villerest étant en déficit de logements sociaux (151 logements sociaux à produire entre 2016 et 2021), Epura, qui a conventionné avec la commune sur 3 sites, propose de s'appuyer sur l'Agence d'urbanisme pour accompagner la collectivité dans l'identification de gisements fonciers pouvant permettre la réalisation de logements aidés.

Le Scot fixe comme objectif de production sur Villerest la réalisation de 530 logements : 318 logements d'ici 2020 et 212 logements entre 2021 et 2030, sachant que 148 logements ont déjà été produits entre 2012 et 2015.

En cohérence avec le Scot, le PLH de Roannais Agglomération, qui a été approuvé en 2016, fixe un objectif de production de 180 logements pour la période 2016/2021, dont 151 logements sociaux. Le PLU de Villerest actuellement en vigueur date de 2007 et doit se mettre en compatibilité avec les documents cadres que sont le PLH de Roannais Agglomération et le Scot Roannais. Un projet de

révision du document d'urbanisme communal est en cours. Le travail d'identification des gisements fonciers s'appuie donc sur le projet de zonage et les outils mobilisés dans le futur PLU.

Cette étude poursuit deux objectifs principaux :

- Identifier les gisements fonciers (en dent creuse et en renouvellement urbain), et les hiérarchiser de manière à faire ressortir les sites prioritaires pour la réalisation de logements sociaux,
- Proposer des principes d'aménagement et des modes d'intervention sur les sites reconnus comme prioritaires.

Contenu/Méthode :

Une mission en 3 phases :

- Identification et évaluation des gisements fonciers selon une analyse multi-critères (cadastre, photo aérienne, données Majic, propriétés foncières, proximité du centre, des lignes de transport en commun, des équipements scolaires, des services et commerces quotidiens, zonage du PLU) et des visites de terrains.
- Sélection et hiérarchisation des gisements prioritaires (5 sites)
- Définition d'une programmation et d'un mode d'intervention pour chaque site (schémas d'aménagement, tests de capacités) avec estimation financière sommaire sous forme de pré-bilan foncier

Compte-rendu d'exécution :

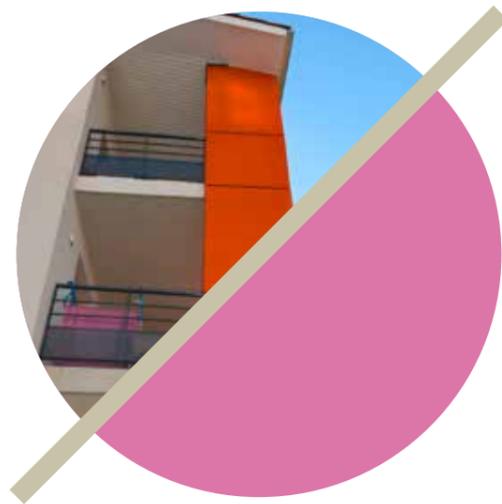
Une première phase d'identification de sites favorables pour la réalisation de logements sociaux a été effectuée en début d'année à partir d'une analyse multi-critères (cadastre, photo aérienne, données Majic, propriétés foncières, proximité du centre, des lignes de transport en commun, des équipements scolaires, des services et commerces quotidiens, zonage du PLU). La méthode de hiérarchisation des sites a été validée lors d'une réunion technique en juin 2017.

Une visite de terrain a permis d'affiner la sélection de sites prioritaires. 5 sites ont été retenus lors d'un COPII au mois de juillet.

Des propositions sous forme de schémas d'aménagement et tests de capacité ont été présentées lors d'un COTECH le 12 octobre.

Celles-ci ont ensuite fait l'objet de pré-bilans fonciers présentés et validés lors d'un dernier Comité de Pilotage le 7 décembre.

HABITAT DÉVELOPPEMENT SOCIAL



CHIFFRES CLÉS

40

quartiers en contrat
de ville suivi dans les
observatoires d'épures

16 000

personnes nouvellement
arrivées dans la Loire sur
une année

257 000

résidences principales
sur le Sud Loire

6 500

références pour l'enquête
loyers en 2017
(6500 logements
référéncés / enquêtés)

HABITAT

04/005

**SAINT-ETIENNE
METROPOLE - PLH
D'AGGLOMERATION -
REVISION PLH3**

**Pilote de l'étude : Patrice RAINERI (Saint-
Etienne Métropole)**

Pilote epures : Catherine ARAUD-RUYANT

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a adopté en 2011 son deuxième Programme Local de l'Habitat pour la période 2011-2016. La Communauté urbaine a engagé la révision de son PLH en 2016 pour pouvoir adopter un nouveau document (PLH3) pour une nouvelle période de 6 ans. Ce PLH intègre les nouvelles communes qui ont rejoint la

Communauté urbaine en janvier 2017.

Contenu/Méthode :

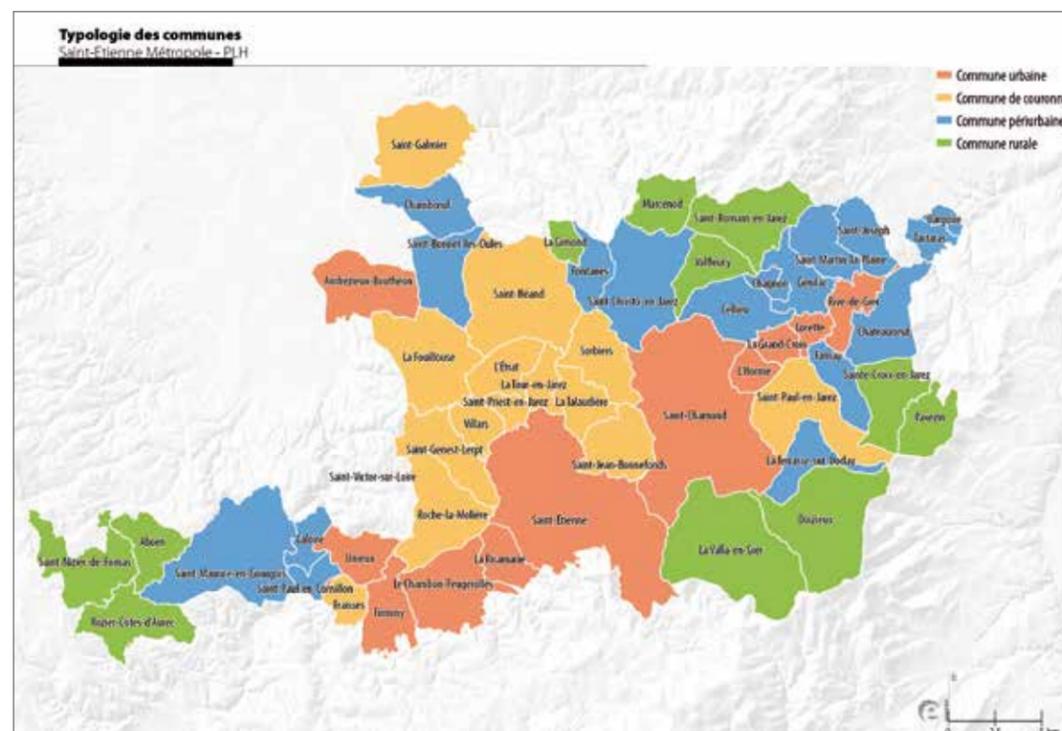
Accompagnement de Saint-Etienne Métropole dans l'élaboration de son PLH 3 par la production d'analyses et d'éléments techniques et un appui à l'animation de la démarche :

- réalisation du bilan du PLH2
- réalisation du diagnostic sur le nouveau périmètre de Saint-Etienne Métropole
- définition des orientations, du programme d'actions et de la territorialisation
- participation à la concertation technique et politique : préparation des réunions et co-animation

Compte-rendu d'exécution :

Le premier semestre a été consacré à la poursuite du diagnostic, et à la concertation sur ce diagnostic et les enjeux.

Les 8 nouvelles communes de la Communauté urbaine ont été rencontrées pour échanger sur leur territoire et proposer leur intégration dans la typologie du PLH. L'Agence a complété le diagnostic du PLH sur ce nouveau périmètre



SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH
D'AGGLOMERATION - REVISION PLH3

et sur certaines thématiques (mobilités résidentielles...) et a affiné le diagnostic par secteur géographique.

Ces éléments clés du diagnostic ont été présentés et débattus lors de 2 comités techniques (en janvier et en mars), et lors de 3 commissions habitat (janvier, mars et mai).

La synthèse du diagnostic sur l'ensemble du territoire et des enjeux par secteur a été présentée sur la deuxième quinzaine de juin lors des trois réunions de secteur (Gier, Ondaine, Furan), puis au comité de pilotage le 4 juillet et enfin au comité de concertation le 7 juillet.

Le deuxième semestre a été consacré aux propositions d'orientations et d'actions, présentées lors de trois comités techniques (en septembre et octobre) et en commission habitat (en novembre). La concertation sur les orientations et actions est prévue en début d'année 2018.

04/054

**SAINT-ETIENNE
METROPOLE -
OBSERVATOIRE DES
COPROPRIETES**

**Pilote de l'étude : Véronique POLIZZI
(Saint-Etienne Métropole)**

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

Dans son action pour lutter contre l'habitat dégradé dans le parc privé, Saint-Etienne Métropole (SEM) a souhaité mettre en place en 2005 un observatoire des copropriétés (plus de 20 logements) dans l'agglomération. L'objectif de cet observatoire est de repérer les copropriétés dégradées afin d'intervenir, en partenariat avec les syndicats de gestion, pour leur remise en état et pour lutter contre la précarité énergétique de ces bâtiments.

Un comité technique regroupant Saint-Etienne Métropole, l'ANAH et epures organise la production de l'observatoire, son suivi, ainsi que la restitution des avancées de l'observatoire aux communes concernées par ces travaux.

Traduit par la réalisation de fiches descriptives pour chacune des copropriétés recensées, l'observatoire permet de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance du parc de logements dans les grandes copropriétés (localisation, caractéristiques, évolutions, état de dégradation...)
- Établir un outil méthodologique permettant de qualifier et quantifier le parc.
- Identifier les copropriétés en difficultés et présentant des signes de fragilité afin de prioriser les secteurs d'interventions.

Contenu/Méthode :

Mission non poursuivie en 2017

Compte-rendu d'exécution :

Mission non poursuivie en 2017

04/076

**OBSERVATOIRE
DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT**

**Pilote de l'étude : Elisabeth GILIBERT
(Département de la Loire)**

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), co-piloté par le Département de la Loire et l'Etat, a été approuvé en début d'année 2013. Ce plan permet d'avoir un cadre d'actions commun et cohérent afin de répondre aux besoins du territoire et de la population en matière de logement et d'habitat.

Le suivi de la mise en œuvre du Plan est assuré par l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH). Epures a en charge sa mise en œuvre, dans le cadre de son programme partenarial.

Cet Observatoire à l'échelle départementale doit permettre de :

HABITAT



OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT / 20 déc. 2017

- suivre les dynamiques habitat et logement du département
- évaluer l'activité des politiques publiques en matière d'habitat, au regard des grands enjeux identifiés dans le PDH.

Contenu/Méthode :

- animation des instances de l'ODH (comités techniques, comités de pilotage, Section départementale -Commission régionale de l'Habitat)
- mise à jour du livret d'indicateurs de l'ODH tous les deux ans (2014-2016-2018...)
- création d'un numéro de la "Lettre annuelle de l'ODH"

Compte-rendu d'exécution :

Le comité de pilotage de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) s'est tenu le 2 février. Epures a présenté les résultats de l'étude 2016 sur les migrations résidentielles dans la Loire. Cette étude a fait l'objet d'une publication validée par les co-pilotes. Elle est en ligne

sur les sites d'épures, du Département et de la Préfecture.

La Lettre annuelle 2017 a porté sur les enjeux et connaissances en matière d'habitat sur les territoires non dotés de PLH, en lien avec l'objectif 5.3. du PDH : « Identifier et répondre aux besoins en logements locatifs sociaux dans les espaces ruraux non dotés d'un PLH ».

Deux réunions d'état d'avancement ont été organisées ; une réunion le 5 mai au cours de laquelle epures a présenté les fiches réalisées sur les EPCI non dotés de PLH ; une réunion le 26 octobre pour préparer la séance de partage et les ateliers.

Une réunion de partage avec les EPCI et acteurs locaux de l'habitat s'est tenue le 20 décembre à Saint-Germain-Laval. Les participants ont été invités à échanger au cours de deux ateliers. L'un portait sur l'attractivité des centres bourgs, le second sur les parcours résidentiels et les besoins particuliers.

04/078

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
ETAT DES LIEUX LOGEMENTS
ETUDIANT**

Pilote de l'étude : Aubry FRANCON (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

Contexte

La situation des étudiants au sein de Saint-Etienne Métropole

Comme les autres années, le contexte universitaire stéphanois est marqué par une très forte augmentation des effectifs étudiants.

Cette évolution :

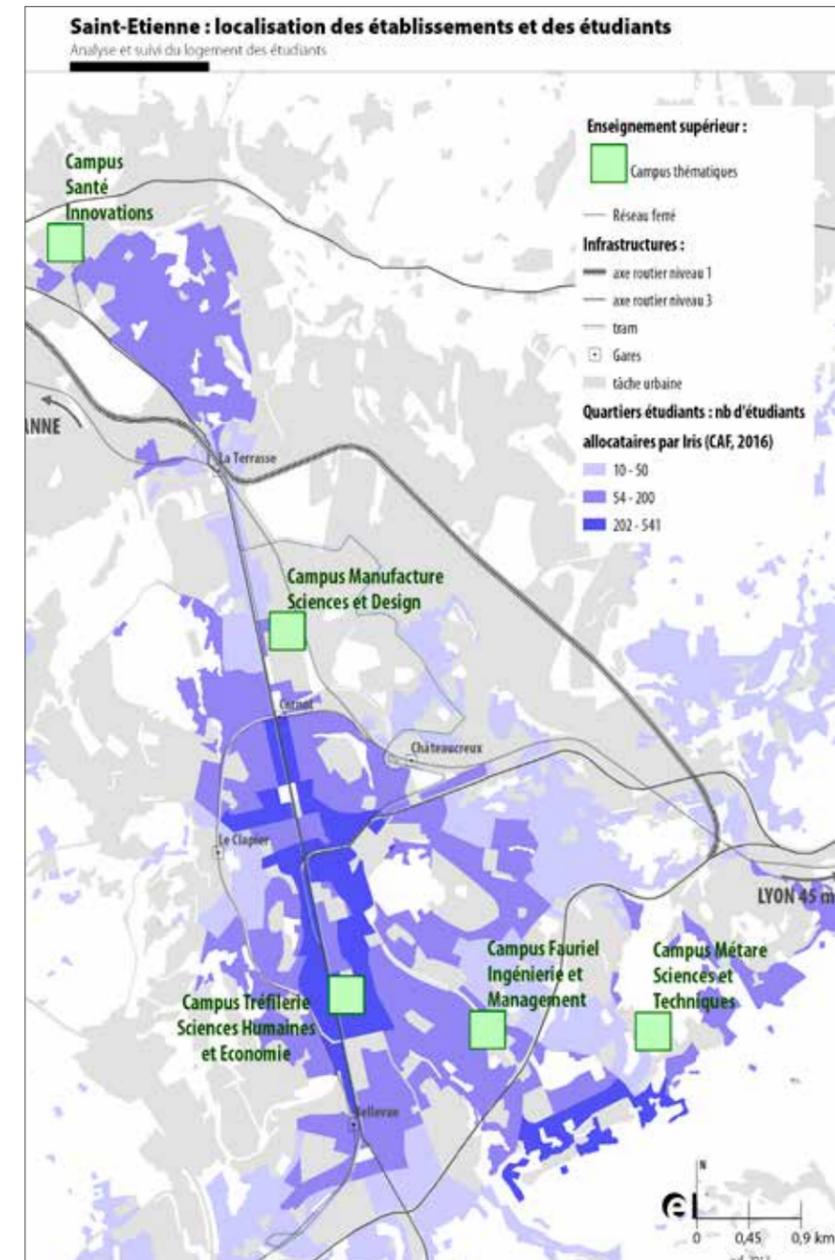
- peut amener ponctuellement un manque de places dans les établissements, les équipements (restauration, etc.) voire dans le parc locatif dédié aux étudiants
- renforce l'attractivité et le dynamisme de la ville.

Le dispositif d'analyse et de suivi du logement des étudiants

La démarche sur le logement des étudiants a commencé en 2014, suite à l'écriture du Schéma Campus. Les deux premières années ont permis d'asseoir le travail d'un groupe partenarial composé de personnes impliquées (AMOS, CROUS, DDT, UJM, VSE...) qui sont fidèles aux réunions et demandeuses d'études pour mieux comprendre le contexte stéphanois. A la demande des partenaires, une enquête qualitative a été réalisée en 2015 auprès des étudiants pour comprendre leurs attentes et leur situation par rapport au logement. L'année 2016 a été consacrée à l'analyse et la publication des résultats de l'enquête de 2015, la présentation de l'enquête auprès des élus de la commission « Habitat » de Saint-Etienne Métropole (fort intérêt des élus), l'exploitation des données de la CAF, la mise à jour des données sur les résidences étudiantes (enquête téléphonique) et à l'animation de deux groupes partenariaux (en octobre et en décembre).

Les objectifs de l'année 2017

- Renforcer la dynamique partenariale amorcée depuis 2014, favoriser les échanges
- Continuer à apporter des éléments de compréhension du territoire, de la situation des étudiants et du marché du logement ; dessiner les évolutions
- Alimenter les partenaires en pistes d'actions en sollicitant le témoignage d'acteurs du logement ou de l'enseignement (Foyers Jeunes Travailleurs, Promoteurs, Responsables de CFA / d'établissement...)
- Anticiper les tendances à venir en matière de logement au sein de l'agglomération stéphanoise que ce soit en termes qualitatifs -évolution des modes de vie avec une montée en puissance de la colocation, besoins des étudiants en alternance..) et quantitatifs (pénurie de logements étudiants du fait de l'accroissement de cette population..)



SAINT-ETIENNE METROPOLE ETAT DES LIEUX LOGEMENTS ETUDIANT

Contenu/Méthode :

- Mise à jour des indicateurs clés définis par les partenaires
- Mise à jour à partir :
 - des données transmises par les partenaires

HABITAT

(convention CAF) : base 2016 des allocataires étudiants
 – des données téléchargées sur Internet : recensement de la population (INSEE), effectifs étudiants (Atlas régional des effectifs étudiants, Observatoire de la vie étudiante de l'UJM), caractéristiques des résidences CROUS
 – des données recueillies par enquête téléphonique : caractéristiques des résidences privées
 – des données issues d'autres études epures : enquête loyer.

Animation de deux groupes de travail dans l'année
 Ordre du jour :
 – Présentation des résultats statistiques mis à jour
 – Point sur les projets en cours (relocalisation d'un établissement, projet d'un bailleur social, d'un promoteur...) mais également d'enseignement supérieur et de recherche (projets du CPER 2015-2020 notamment avec le Centre pour les Savoirs et l'Innovation et le réaménagement du Campus Tréfilerie...)
 – Dans une logique de benchmarking, focus sur un projet, une initiative, un dispositif d'intervention dans le logement, un type de logements destinés à l'accueil des étudiants... Invitation au sein du groupe de travail d'experts et de témoins/pilotes d'initiatives (issus du territoire mais aussi de l'extérieur) susceptibles d'alimenter la réflexion collective autour des leviers d'actions pour le logement étudiant.
 Organisation : les groupes de travail consistent en des séances de 2 h rassemblant une quinzaine de partenaires. Pour l'année 2017, la proposition est d'organiser un des deux groupes de travail sous la forme d'une séance participative d'une demi-journée.

Compte-rendu d'exécution :

Un groupe de travail a été organisé le 11 juillet, avec :
 – la présentation par l'URHAJ de l'étude conduite en 2016 sur le logement des jeunes en Auvergne/ Rhône-Alpes
 – la présentation de la Maison des élèves, résidence étudiante de l'école des mines de Saint-Etienne
 – la présentation, par la FASEE (Fédération des Associations de Saint-Etienne Etudiantes), de l'AGORAE (épicerie sociale et solidaire gérée par et pour des étudiants) et de la perception qu'ont les étudiants du logement à Saint-Etienne.

Un deuxième groupe de travail, élargi à d'autres partenaires (Université de Lyon, Agence d'urbanisme de Lyon, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Auvergne Rhône Alpes,...) a été organisé en novembre. L'ordre du jour était le suivant :
 – présentation par epures de données statistiques et d'analyse : "Le logement des étudiants à Saint-Etienne : les tendances"
 – présentation par Stéphanie BUYS (Directrice de projets Vie des campus, Université de Lyon) : "La montée en puissance de l'Université de Lyon et la vie étudiante à l'échelle métropolitaine"
 – présentation par Hélène AULAGNER (Directrice du Patrimoine et de la Logistique Immobilière à l'Université Jean Monnet) : "Les projets immobiliers de l'Université Jean Monnet au cœur de la ville et de ses transformations".

04/086

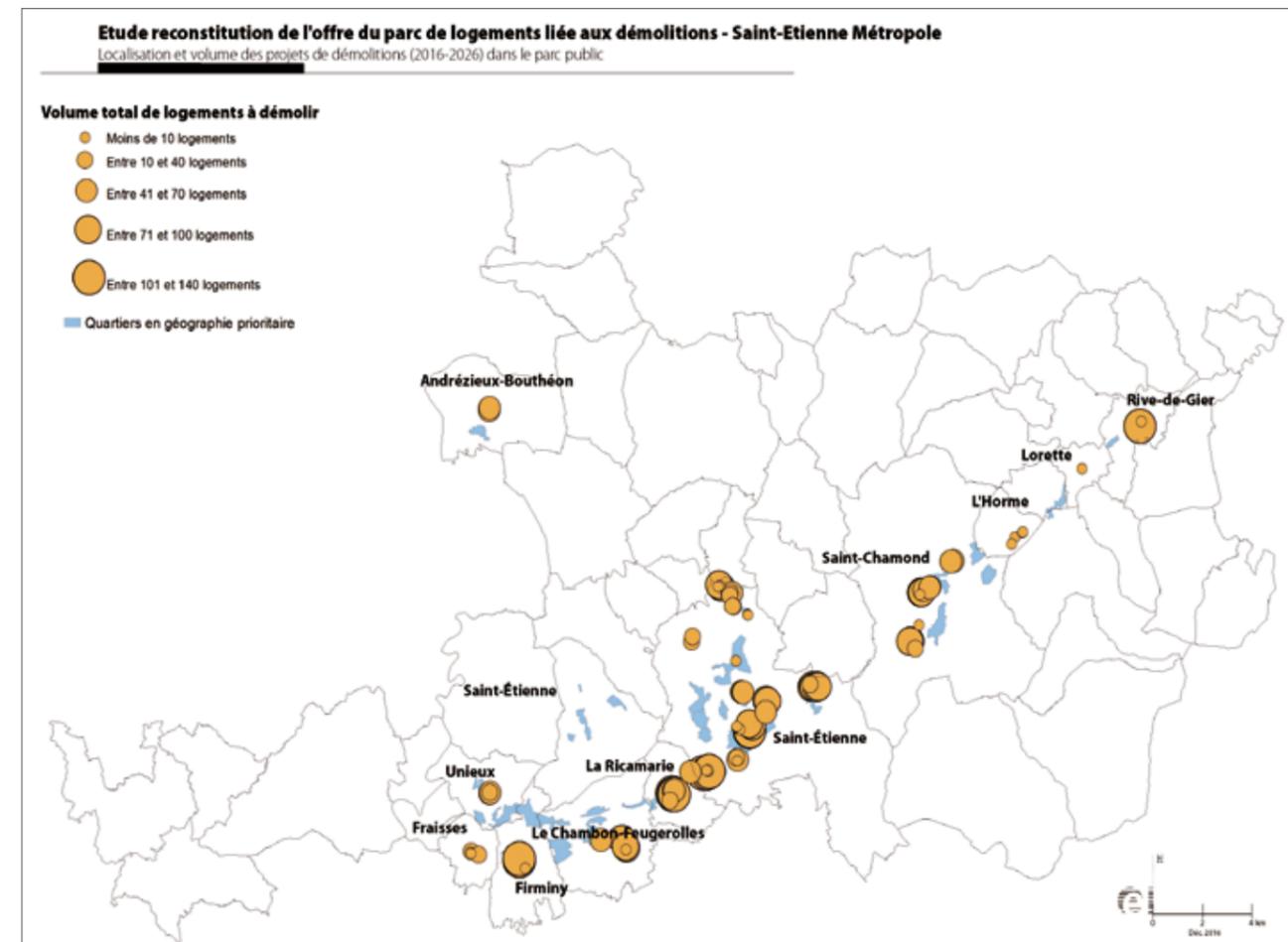
SAINT ETIENNE METROPOLE OFFRE RELOGEMENT ANRU

Pilote de l'étude : Patrice RAINERI (Saint-Etienne Metropole)

Pilote epures : Catherine ARAUD-RUYANT

Contexte et Objectifs :

Le contrat de ville et son volet renouvellement urbain visent à rénover profondément l'habitat public et privé des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit par démolition du parc le plus obsolète, soit par réhabilitation, soit



SAINT ETIENNE METROPOLE OFFRE RELOGEMENT ANRU

par la création d'une offre de logements plus attractifs, permettant ainsi de créer plus de mixité sociale. Dans le cadre des missions avec l'ANRU, il est nécessaire d'identifier le besoin de reconstitution de l'offre liée aux démolitions des quartiers de renouvellement urbain. L'objectif de la mission est donc d'approcher les besoins de reconstitution de l'offre liée aux démolitions envisagées.
 Contenu/Méthode :
 – recenser les opérations de démolition (public et privé) prévues sur les quartiers et dans leur proche périphérie

– identifier les relogements nécessaires : en volume et en situation (dans du neuf ou existant, en privé conventionné, sur site ou hors site...)
 – pour le parc public, évaluer avec les bailleurs les besoins de reconstruction

Méthode

– échanges avec les bailleurs et bureaux d'études en charge des OPAH
 – réunions techniques rassemblant Saint-Etienne Métropole, AMOS 42 et les bailleurs, l'Etat, les communes concernées

Compte-rendu d'exécution :

Cette mission engagée fin 2016 s'est poursuivie



HABITAT

en 2017 avec un groupe technique restreint en janvier et une restitution des premiers résultats en mars aux bailleurs, sous forme d'un diaporama de synthèse. Des éléments complémentaires ont ensuite été demandés pour enrichir le recensement des données réalisé en 2016, auprès de chaque bailleur. La démarche et les premiers résultats ont été présentés lors d'une réunion avec l'ANRU en mai. La restitution finale avec les compléments a eu lieu en septembre, avec les partenaires techniques, les bailleurs et les communes concernées.

04/087

SAINT-ETIENNE METROPOLE DEMANDE LOGEMENT SOCIAL

Pilote de l'étude : Patrice RAINERI (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Armelle LAFAYE

Contexte et Objectifs :

La Loi ALUR prévoit de nouvelles obligations pour les EPCI : - Elaboration d'un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), - Mise en œuvre du principe d'un droit à l'information pour toute personne susceptible de demander un logement social et pour tout demandeur de logement social, - Un dispositif de gestion partagée des dossiers pour améliorer la connaissance des demandes sur le territoire, En outre, 2016 est la dernière année du PLH2 de Saint-Etienne Métropole. Une analyse fine de la demande de logement social devra permettre de contribuer à



© Bâtr et Loger

SAINT-ETIENNE METROPOLE DEMANDE LOGEMENT SOCIAL / Fraisses

la détermination des besoins en logements sociaux du territoire.

Cette mission consiste à produire une analyse de la demande de logement social à l'échelle de SEM et des bassins d'habitat, dans l'objectif de répondre aux besoins d'information des demandeurs de logement social et de fournir les données pour le diagnostic du PLH3.

Contenu/Méthode :

- Analyse de la demande globale attribuée en 2015 à partir de l'extraction complète des données réalisées par la DDCS de la Loire pour l'année 2015
- Zoom sur la demande non satisfaite
- Zoom sur la demande attribuée sur les programmes neufs livrés en 2015
- Analyse de la demande attribuée déclinée sur les 15 quartiers en politique de la ville et les 8 quartiers en veille active de plus de 1 500 habitants
- Benchmark et identification de territoires similaires à la Ville de Saint-Etienne du point de vue de la demande et de l'offre pour établir des comparaisons dans le temps

Compte-rendu d'exécution :

Un comité de pilotage s'est réuni le 21 février. A cette occasion, epures a présenté l'avancement de l'étude sur la base d'un diaporama



DEVELOPPEMENT SOCIAL

05/008

SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS

Pilote de l'étude : François ROUSSEAU (Ville de Saint-Etienne)

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

Initialement conçu pour suivre, par des éléments actualisables, les phénomènes de valorisation/dévalorisation de l'ensemble des quartiers de la ville de Saint-Etienne et ainsi permettre à la ville de tirer les enseignements nécessaires à l'ajustement des politiques publiques, le Dispositif de Veille Sociale des Quartiers Stéphanois (DVQS) est apparu comme devant évoluer vers une demande renouvelée, notamment de la part des élus. Les nouveaux objectifs proposés par la ville sont les suivants : - garder l'approche généraliste sur l'ensemble des quartiers avec un zoom particulier sur les quartiers en contrat de ville, - suivre dans le temps les indicateurs et analyser leurs évolutions, - comparer les indicateurs avec d'autres échelles de comparaison (agglomération, département, région, national), - faire émerger des problématiques et avancer des hypothèses qui pourraient expliquer ces phénomènes, - confronter ces hypothèses avec l'avis du groupe « experts de l'observation », - partager les résultats avec les partenaires du DVQS, techniciens,



SAINT-ETIENNE METROPOLE DEMANDE LOGEMENT SOCIAL / Fontanès

direction générale des services et élus de la ville de Saint-Etienne.

Contenu/Méthode :

- Les productions envisagées pour cette année : - mise à jour et transmission à la ville de Saint-Etienne et à l'Epase des tableaux de données thématiques dont les livraisons dépendent des dates de mises à disposition des variables par les partenaires-fournisseurs de données, - finalisation de la note territoriale de Terrenoire, - réalisation d'une note thématique sur la démographie - rendus aux partenaires du Dispositif de Veille des Quartiers Stéphanois, ainsi qu'aux élus de la ville - partage des travaux de l'Observatoire Social des Quartiers de Saint-Etienne Métropole (suivi géographique prioritaire) aux techniciens de la ville.

Compte-rendu d'exécution :

- Mise en forme de la note territoriale de Terrenoire - Présentation d'une note démographique dans les quartiers de Saint-Etienne - Mise à jour des données du Dispositif de Veille des Quartiers Stéphanois.



DEVELOPPEMENT SOCIAL

05/016

**SAINT-ETIENNE
METROPOLE -
OBSERVATOIRE SOCIAL DES
QUARTIERS**

**Pilote de l'étude : Annick DELORME
(Saint-Etienne Métropole)**

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé en 2007 à l'échelle de l'agglomération étant arrivé à échéance fin 2014, les Contrats de Ville de nouvelle génération ont permis de retenir 39 quartiers dans l'agglomération de Saint-Etienne Métropole. L'Observatoire Social des Quartiers (OSQ) a pour objectif de pouvoir disposer d'un outil d'aide à la définition des orientations du contrat de ville et d'évaluer les programmes qui ont été engagés au titre de cette géographie prioritaire.

Saint-Etienne Métropole, en lien avec les services de la Préfecture (DDCS), est le pilote de cette démarche : choix des productions, relationnel avec les différentes structures partenaires de l'observatoire (Association de Maîtres d'ouvrages Sociaux 42, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, Caisse d'Allocations Familiales 42, Département de la Loire, Direction Départementale de la Sécurité Publique, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 42, Centre d'Etudes Techniques, d'Appui et de Formation des Centres d'Examen de Santé, Agence Régionale de Santé, Pôle Emploi/Missions Locales/Programme Local d'Insertion par l'Economie, Maison de l'Emploi et de la Formation).

L'objectif de cet outil est donc de mieux connaître les quartiers en géographie prioritaire, en suivant leur évolution pour anticiper les phénomènes de dégradation.

Contenu/Méthode :

- Mise à jour des tableaux de données thématiques sur les 39 quartiers suivis dans le Contrat de ville 2015-2020, leur diffusion à Saint-Etienne Métropole et les services de l'Etat.

- Réalisation de tableaux de données basés sur les évolutions des indicateurs sur 3 ans

- Réalisation d'un atlas cartographique des principaux indicateurs de l'Observatoire Social des Quartiers, incluant des éléments de synthèses par quartier

- Participation aux réunions du Groupe Technique qui élabore le bilan intermédiaire du Contrat de Ville.

- Animer des réunions de présentation des travaux auprès des partenaires de l'Observatoire Social des Quartiers, des techniciens territoriaux et des élus (notamment commission politique de la ville du 8 février)

Compte-rendu d'exécution :

- Prise de contact avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale pour revoir le partenariat liant epures/Saint-Etienne Métropole/DSDEN.

- Prise de contact avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale pour revoir le partenariat liant epures/Saint-Etienne Métropole/Missions Locales

- Réalisation de tableaux par quartier en vue de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

- Mise à jour des tableaux de données Insee, des bailleurs sociaux, et de la Caisse d'Allocations Familiales.

- Séminaire sur l'évaluation des contrats de ville organisé par le réseau des agglomérations Auvergne-Rhône-Alpes et Labo-Cité : réunions de préparation, réalisation d'une présentation conjointement avec Saint-Etienne Métropole, présentation en séminaire.



05/042

**ANALYSE DES MOBILITES
RESIDENTIELLES**

**Pilote de l'étude : Cécile DEUX (DDT),
Patrice RAINERI (Saint-Etienne
Métropole), Mamar ABED RELAM (Ville
de Saint-Etienne), Valérie DEVRIEUX
(Syndicat mixte Scot Sud Loire)**

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

Depuis 2009, epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, anime un dispositif de suivi et d'analyse des mobilités résidentielles des ménages au sein de la Loire. Différents travaux ont été réalisés, visant à la fois l'ensemble du Sud Loire et des secteurs particuliers (quartiers en renouvellement urbain, etc.) à travers des enquêtes.

Le deuxième semestre de l'année 2016 a été consacré aux premières exploitations de la nouvelle base des migrations résidentielles de l'INSEE, à l'échelle du Sud Loire et des nouveaux EPCI.

L'objectif de l'année 2017 est d'affiner ces exploitations et de les diffuser, à travers :

- une publication d'une part
- des réunions de présentation des résultats d'autre part.

Contenu/Méthode :

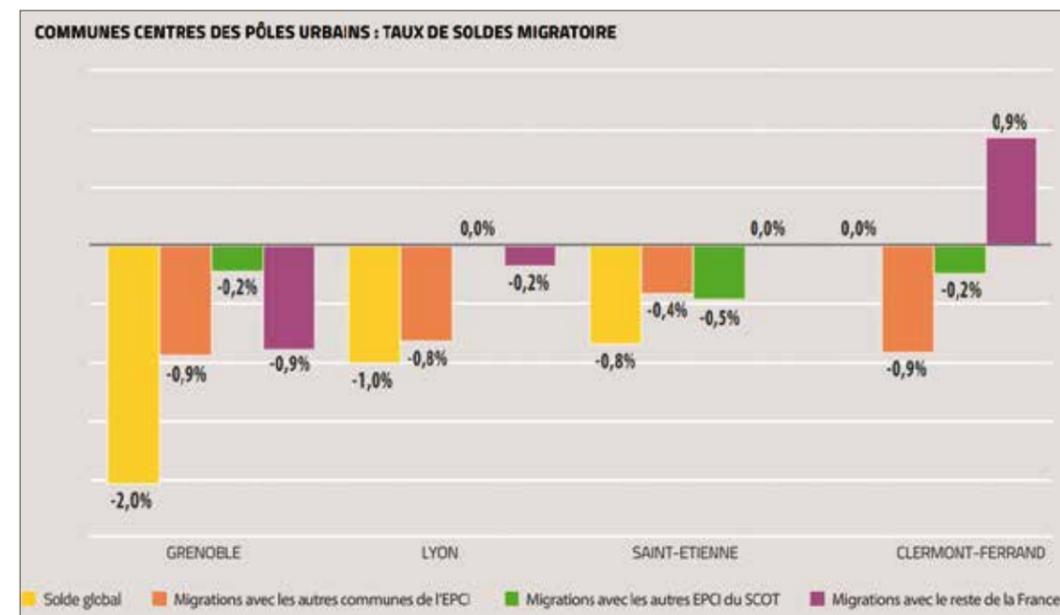
Contenu et méthode

Les fichiers détail "Migrations résidentielles des individus" proposent sur le thème des migrations entre lieux de résidences actuelle et antérieure un ensemble de variables sur les individus, et le ménage auquel ils appartiennent. Le fichier publié en 2016 décrit les migrations résidentielles entre 2012 et 2013.

Approfondissement des traitements et analyses réalisés en 2016

Suite aux demandes des partenaires lors du groupe de travail de décembre 2016, les approfondissements suivants seront réalisés :

- Comparaison de la Loire, du Sud Loire et de SEM à d'autres territoires de référence
- Détails des migrations résidentielles par sous-secteur pour Loire Forez et par sous-secteur détaillé (avec la séparation ancienne/nouvelle communes) pour Saint-Etienne Métropole sous réserve d'une fiabilité statistique des résultats (les flux doivent être supérieurs à 500).



ANALYSE DES MOBILITES RESIDENTIELLES



DEVELOPPEMENT SOCIAL

De plus, epures propose de faire un point avec une personne de l'INSEE pour avoir des éléments de contexte national sur les migrations résidentielles ainsi qu'un regard sur la méthode utilisée.

Publication sur les mobilités résidentielles dans le Sud Loire
- Analyse par sous-secteur
- Cartographies
- Mise en forme et diffusion aux partenaires d'epures.

Restitution des résultats dans les instances des partenaires
Les résultats sont restitués aux partenaires dans des instances spécifiques telles que :
- commission habitat des EPCI
- bureau du Scot
- instances VSE ...

Production attendue
- Diaporama avec cartographies et tableaux / graphiques
- Note de communication.

Compte-rendu d'exécution :

Janvier à mai 2017
Exploitations de la base 2013 des migrations résidentielles, à l'échelle de la Loire, avec des zooms sur Saint-Etienne Métropole et Loire Forez Agglo, ainsi qu'une approche comparée de tous les EPCI.
Juin 2017
Groupe de travail partenarial, avec une intervention de l'INSEE Auvergne Rhône-Alpes concernant :
- les précautions à prendre pour l'exploitation de la base des migrations résidentielles et plus largement du recensement
- les migrations en région Auvergne Rhône-Alpes

- les migrations dans l'aire urbaine de Saint-Etienne.
Août-sept 2017
-Réunion interne à epures pour établir le plan et le contenu de la note "données du territoire"
-Nouveaux traitements à partir de la base 2014 mise en ligne par l'INSEE au cours de l'été.
Oct-décembre 2017
- Ecriture de la note "Les migrations résidentielles dans la Loire" à partir des données de l'INSEE 2014
- Ecriture, au sein de la note, d'un encart "Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne" partagé avec l'Agence d'urbanisme de Lyon
- Relectures en interne, mise en page et publication de la note.

05/052
**SAINT ETIENNE METROPOLE
ENJEUX MOBILITE ET
QUARTIERS POLITIQUE DE LA
VILLE**

Pilote de l'étude : Julien-Pierre DURAND (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

Suite à plusieurs études basées sur une analyse des réseaux de transports et des emplois dans les quartiers de la politique de la ville, epures a mené, en 2016, une étude qualitative concernant les déplacements et l'accès à l'emploi des habitants de ces quartiers. Grâce à un appui des étudiants du Master Altervilles, des entretiens ont été menés avec les habitants des quartiers de Montreynaud à Saint-Etienne et de la Romière au Chambon-Feugerolles. Par ailleurs, epures a interrogé des professionnels de structures d'insertion (missions locales, pôle emploi, dispositif Loire...).
En 2017, l'objectif est de finaliser et publier la note dont la rédaction a été engagée fin d'année 2016.

Contenu/Méthode :

La note « données du territoire » doit intégrer plusieurs approches menées par epures :



SAINT ETIENNE METROPOLE ENJEUX MOBILITE ET QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- en 2014-2015 a été menée une étude de l'accessibilité aux emplois dans le cadre de l'Observatoire Social des Quartiers : temps d'accès en TC aux principales zones d'emploi de l'agglomération et typologie des emplois accessibles
- en 2016, dans le cadre du projet de la 3e ligne de tramway, une analyse fine de la desserte en transport en commun des quartiers du Soleil et de Montreynaud a été réalisée
- cette même année, une étude qualitative a complété cette vision « transport », avec une enquête auprès des habitants eux-mêmes, au sein des quartiers de Montreynaud (commune de Saint-Etienne) et de la Romière (commune du Chambon-Feugerolles)
- enfin des entretiens ont été menés auprès des structures de l'insertion professionnelle de l'ensemble de l'agglomération stéphanoise.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du premier semestre, la note a été rédigée et un travail de mise en page et d'infographie a été réalisé pour finaliser la production de la note.
Elle a été mise en ligne et diffusée en formats papier et numérique aux partenaires en février 2017.

05/053
**VILLE DE SAINT-ETIENNE
STRUCTURES D'EDUCATION
POPULAIRE**

Pilote de l'étude : Marie-Bénédicte MULLER (Ville de Saint-Etienne)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

Après avoir conduit un audit des structures d'éducatrices populaires (analyses administrative, financière, sociale et juridique),



DEVELOPPEMENT SOCIAL

la Ville de Saint-Etienne souhaitait avoir une vision de leur insertion territoriale : maillage territorial, caractéristiques socio-démographiques des quartiers d'implantation, rayonnement...

En 2016, une étude a été menée par epures :

- analyse de la distribution des structures au sein de la ville
- analyse de l'implantation des structures au regard des caractéristiques socio-démographiques des quartiers
- étude, pour chaque quartier, de l'offre de services proposée au regard de la population :
- fiche pour chaque quartier
- cartes de synthèse
- partage de ces éléments avec les services de la Ville, avec les élus et avec les structures.

Pour 2017, des besoins d'étude demeurent sur ce sujet. Les élus et les services souhaitent avoir des éléments sur le rayonnement territorial de chaque structure, ce qui nécessite que celles-ci acceptent de transmettre leurs bases adresses et qu'un travail de géolocalisation soit conduit. De plus, la Ville a besoin d'éléments actualisés sur les quartiers de Beaulieu, Montchovet, La Marandinière.

Les objectifs de l'étude sont :

- analyser le rayonnement de chaque structure (où habitent les adhérents de l'année 2016-2017)
- réactualiser les cartes et les graphiques qui concernent le quartier Beaulieu-Montchovet
- partager ces éléments avec les services de la Ville.

Contenu/Méthode :

Analyse du rayonnement des structures
- envoi d'un courrier pour solliciter les structures

- une relance téléphonique des structures n'ayant pas répondu

- suite à la réception des bases adresses des structures par epures, géolocalisation des adhérents des structures qui auront transmis leurs données dans un format exploitable (tableur Excel / Open office)

- analyse du rayonnement des structures dont les adhérents auront été géolocalisés.

Réactualisation des résultats sur le quartier Beaulieu, Montchovet, La Marandinière

- Réception de la mise à jour 2017 du tableau d'indicateurs par la Ville

- Production des graphiques

- Réunion de présentation aux services ainsi qu'aux deux élues référentes (Siham LABICH et Fabienne PERRIN)

Production attendue

- Diaporama avec des cartographies et des pages de commentaires

- Fiche quartier Beaulieu, Montchovet, La Marandinière actualisée.

Compte-rendu d'exécution :

Mission non engagée en 2017 et reportée à début 2018.

05/054

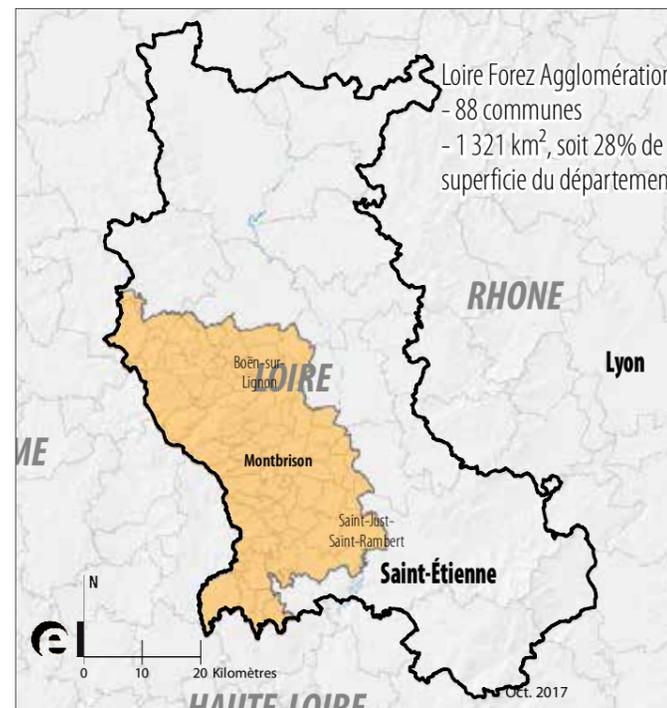
LOIRE FOREZ OBSERVATOIRE EMPLOI

Pilote de l'étude : Virgine MEURIER (Loire Forez)

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

En juillet 2015, la Communauté d'agglomération de Loire Forez s'est engagée dans la mise en place d'un Contrat de Ville pour les années 2015-2020. Au sein du pilier emploi et développement économique, le diagnostic a fait apparaître des difficultés d'accès à l'emploi et un manque de formation qualifiante, en particulier pour les femmes et pour les habitants du quartier de Beuregard. Pour mieux connaître cette population en recherche d'emploi et mieux appréhender ses besoins, l'une des actions ciblées par le Contrat de Ville consiste à mettre en place un observatoire partenarial de l'emploi.



LOIRE FOREZ OBSERVATOIRE EMPLOI

Contenu/Méthode :

Cette première année marque l'année 0 de l'observatoire. Les productions attendues sont :

- Finalisation des conventions avec l'ensemble des partenaires de l'observatoire.
- Recueil et traitements des données obtenues.
- Les premières informations statistiques recueillies font l'objet d'un partage sous forme de tableaux, graphiques et cartographies qui sont formalisés dans une note reprenant les éléments-clés mis à disposition par les partenaires.
- Une restitution des éléments produits à l'ensemble des partenaires de l'observatoire en fin d'année civile.

Compte-rendu d'exécution :

- Conventions signées avec CAP Emploi, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Pôle Emploi, Programme Local d'Insertion par l'Emploi du Forez, Département de la Loire
- Conventions en attente de signature :

Chambre de Commerce et de l'Industrie/ Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Etat (DIRECCTE)

- Convention en cours d'élaboration : Mission Locale du Forez

- Recueil des données du Programme Local d'Insertion par l'Emploi du Forez et de Pôle Emploi. Traitements sous forme de tableaux statistiques et cartographiques.

- Présentation des analyses en Comité Technique de l'observatoire de l'emploi en janvier 2018.

05/055

SAINT-ETIENNE METROPOLE APPUI CONVENTIONS ANRU

Pilote de l'étude : Stéphanie RIVAL (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Cyril GABION

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) financé par l'Agence Nationale du Renouveau Urbain, six sites ont été retenus à l'échelle de Saint-Etienne Métropole :

- 2 sites d'intérêt national : Montreynaud et Tarentaize/Beaubrun à Saint-Etienne ;
- 4 sites d'intérêt régional : Cotonne-Montferré et quartiers Sud-Est à Saint-Etienne, les centres-villes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier.

Un protocole de préfiguration a été élaboré par Saint-Etienne Métropole en lien avec les communes et les services de l'Etat pour préparer la phase de conventionnement. Ce protocole précise les enjeux stratégiques sur le volet urbain/cadre de vie et les premières orientations opérationnelles pour chaque site.

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Les objectifs de la mission :

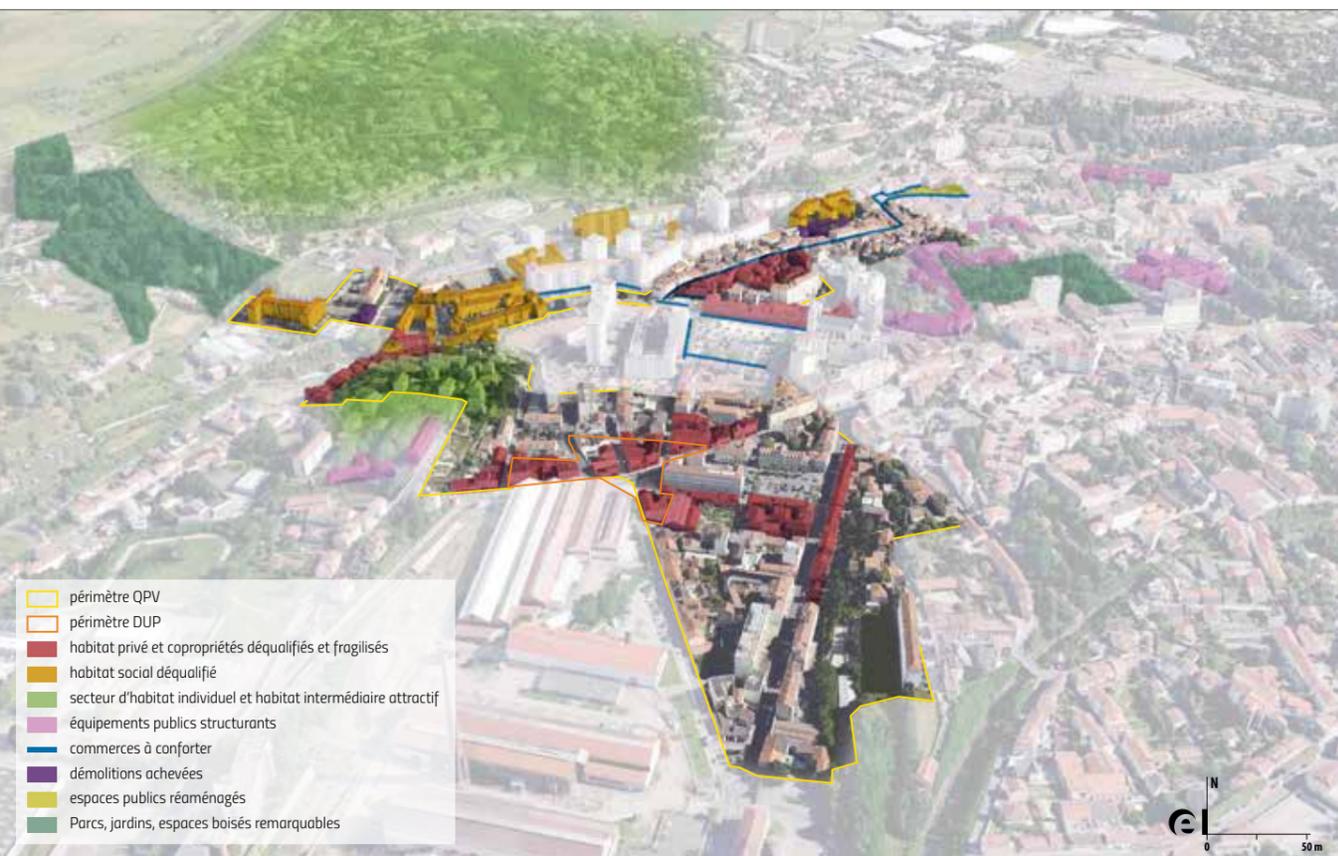
- Rassembler les données fournies par les « opérateurs » (villes, Saint-Etienne Métropole, bailleurs)
- Traduire ces données, les enjeux et les projets sous forme cartographique en lien avec les « opérateurs » (à leur demande)
- Faire le lien entre « ces enjeux » et les enjeux d'agglomération (positionnement des quartiers dans la dynamique métropolitaine)

Contenu/Méthode :

- Livrables : cartographies illustrant le

projet urbain d'agglomération ainsi que les projets présentés les 3 conventions
Compte-rendu d'exécution :

- Identification des indicateurs nécessaires à la réalisation de la convention
- Recueil des indicateurs (en lien avec l'Observatoire Social des Quartiers)
- Réunion de calage des réunions cartographiques le 28 septembre.
- Production et homogénéisation de cartographies pour les communes de Saint-Chamond et Rive-de-Gier (situation, diagnostic et enjeux, programmation des opérations). Réalisation de cartographies pour Saint-Etienne Métropole (localisation, desserte, revenus... pour les 6 quartiers inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).



SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI CONVENTIONS ANRU / St-Chamond



SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI CONVENTIONS ANRU / Rive de Gier

- ENJEUX**
- 1-Requalifier l'offre d'habitat dans le cadre d'un projet global et d'une recherche de mixité sociale
 - 2-Améliorer le fonctionnement urbain et le cadre de vie en intégrant les contraintes du territoire (ex:PPRN)
 - 3-Renforcer l'attractivité des commerces et équipements du centre-ville
 - 4-Proposer un urbanisme favorable à la santé

05/056
**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
ANALYSE DES BESOINS
SOCIAUX**

Pilote de l'étude : Grégory CROIBIER (CCAS Ville de Saint-Etienne)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCOUSE

Contexte et Objectifs :

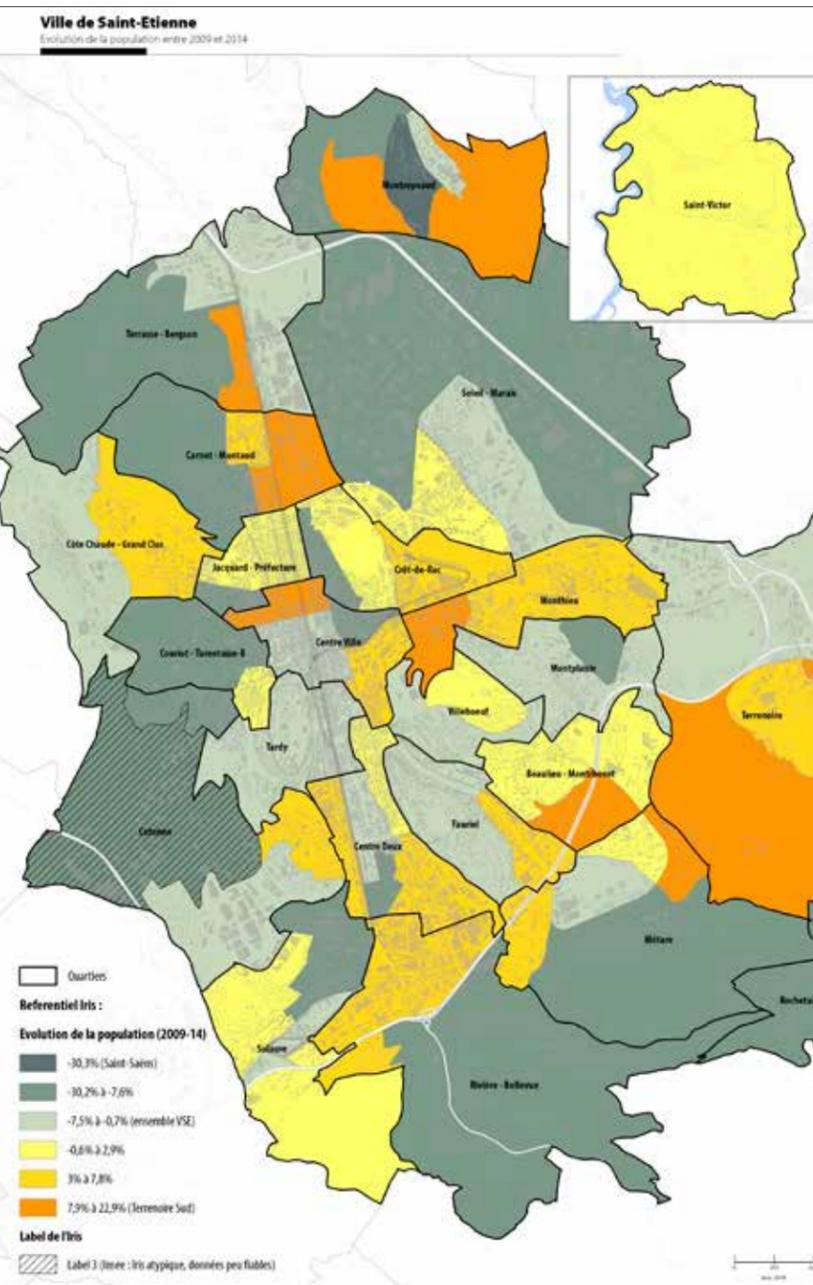
Le décret du 21 juin 2016 a réaffirmé l'obligation légale, pour les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, de réaliser une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. « L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale

du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social ».

La Ville de Saint-Etienne a demandé à epures de réaliser cette analyse. Il a été convenu qu'une note méthodologique serait produite par l'Agence fin 2016 pour un démarrage effectif de la mission en 2017.

Objectifs de l'étude

- Analyse de la population de la Ville et de ses quartiers, avec une entrée :
 - par thème : démographie, précarité financière et sociale, emploi, éducation/famille, santé, habitat
 - par public : familles, seniors, jeunes, personnes handicapées...
- Présentation de l'activité du CCAS de Saint-Etienne
- Identification des principaux enjeux.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Contenu/Méthode :
 Cadrage du sujet d'étude et benchmark
 – Lecture rapide d'autres ABS
 – Identification, par le CCAS, des acteurs phares intervenant dans le secteur social

Analyse statistique
 – Exploitation des données collectées dans le cadre du dispositif de veille des quartiers de Saint-Etienne (cartes, graphiques) : traitements de base.
 – Recueil et exploitation de données statistiques concernant l'activité du CCAS de Saint-Etienne
 – Partage de ces données avec le CCAS.

Regard qualitatif : réunions thématiques
 Objectifs de ces réunions :
 – Enrichissement du diagnostic
 – Partage des enjeux
 Animation de trois réunions thématiques rassemblant les services de la Ville et les partenaires intervenant dans le secteur social.

Les thèmes de ces réunions seront choisis par le CCAS. Quelques exemples : les situations d'urgence, les jeunes, l'enfance, les séniors, les adultes isolés et les familles, l'éducation populaire, etc.
 NB : Le contenu de ces réunions thématiques et les structures à inviter seront définis avec le CCAS. Il est proposé que les services de la Ville fassent les invitations à la réunion et qu'epures rédige les comptes-rendus.

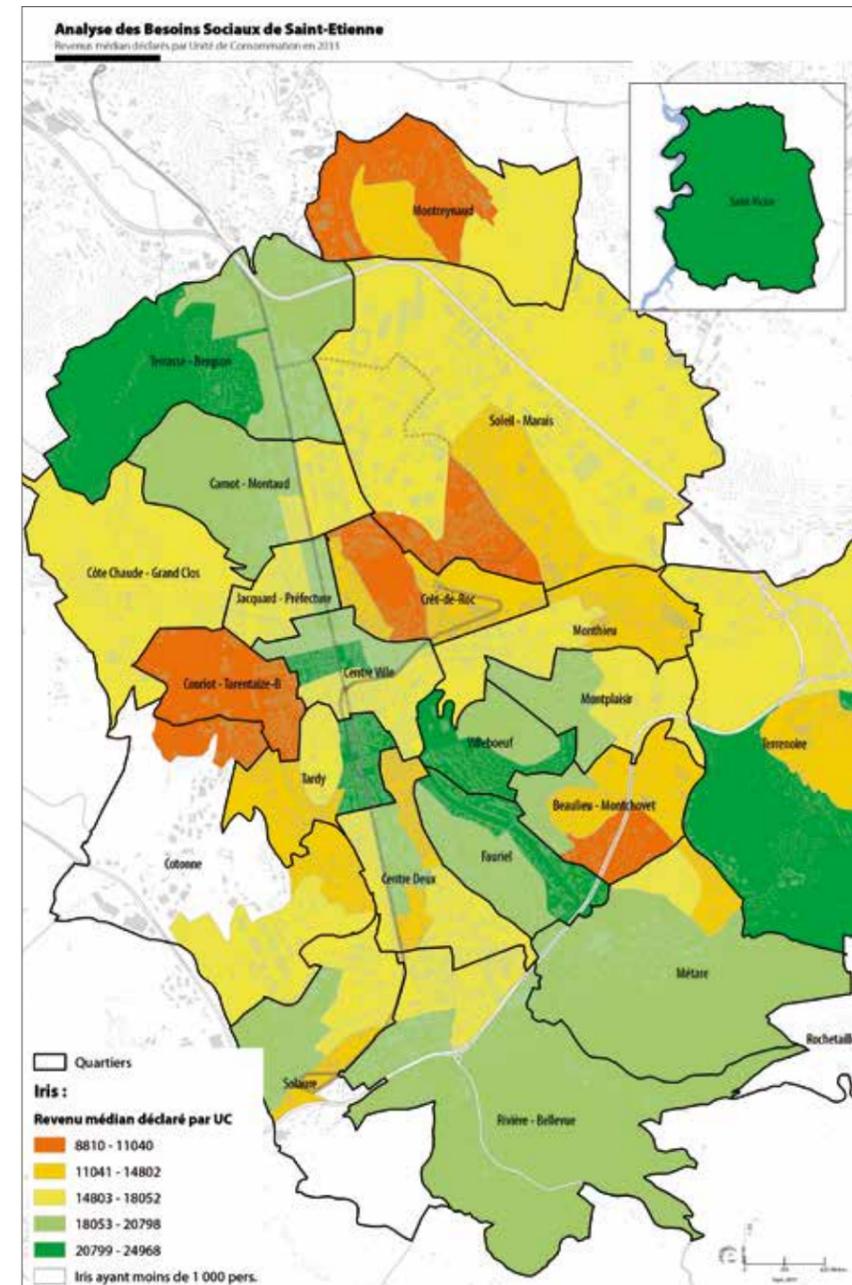
Formalisation des enjeux
 – A travers une carte et un tableau de synthèse.
 – Restitution au CCAS de l'ensemble des résultats des réunions et de la

formalisation des enjeux.
 Production du rapport
 – Celui-ci regroupera à la fois les éléments de cadrage du sujet, l'analyse statistique, l'exploitation du matériel des réunions et la formulation des enjeux.
 – Suite au rendu, restitution aux élus de la Ville.

Compte-rendu d'exécution :
 Au cours de l'été, epures a réalisé de nombreux traitements de données et de cartographies. Ces éléments ont été présentés au service solidarité et santé publique mercredi 6 septembre. Suite à cette étape, 3 réunions thématiques ont été programmées entre fin septembre et mi-octobre, portant sur :
 – situations complexes
 – personnes isolées et familles monoparentales
 – séniors.

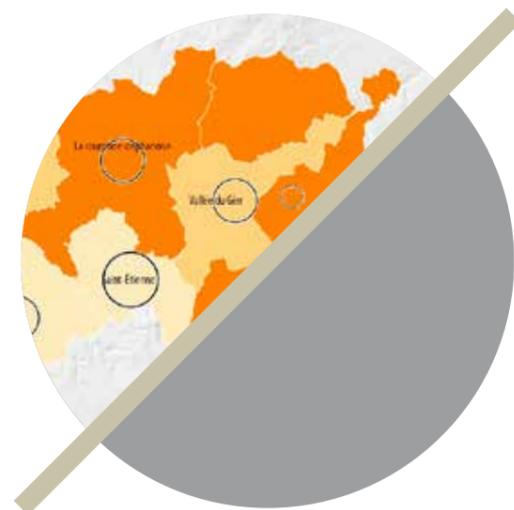
Ces réunions ont associé différents partenaires intervenant dans le champ social. Elles ont permis de donner un éclairage qualitatif, issu du terrain aux données statistiques glanées au début de l'étude. Ces réunions ont été aussi l'occasion de travailler sur les besoins et des actions possibles à mettre en place. Suite à un travail sur les propositions par epures, une nouvelle réunion technique avec la maîtrise d'ouvrage a été organisée pour affiner ces éléments.

La fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018 ont été consacrés à l'élaboration d'un diaporama de présentation et du rapport d'étude. Les résultats ont été présentés le 11 janvier 2018 à Annick SERPANTIE (DGA Ville de Saint-Etienne) et Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD (Directrice du CCAS) et le 8 mars 2018 aux élus de la Ville de Saint-Etienne



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



CHIFFRES CLÉS

13 300

postes salariés dans l'hypercentre de Saint-Etienne (hors fonction publique d'Etat)

20%

de masse salariale que les actifs résidents ligériens perçoivent d'établissements situés à l'extérieur du département

65%

des salaires versés dans le département viennent de Saint-Etienne Métropole

1 700

entreprises nouvelles créées sur Saint-Etienne Métropole en 2015 (ou 3 080 sur la Loire)

06/080

**SAINT-ETIENNE
- INDICATEURS
ECONOMIQUES QUARTIERS
EPASE**

Pilote de l'étude : Agnès PEREZ (EPASE)

**Pilote epures : Angélique THOLONIAT-
FRACHISSE**

Contexte et Objectifs :

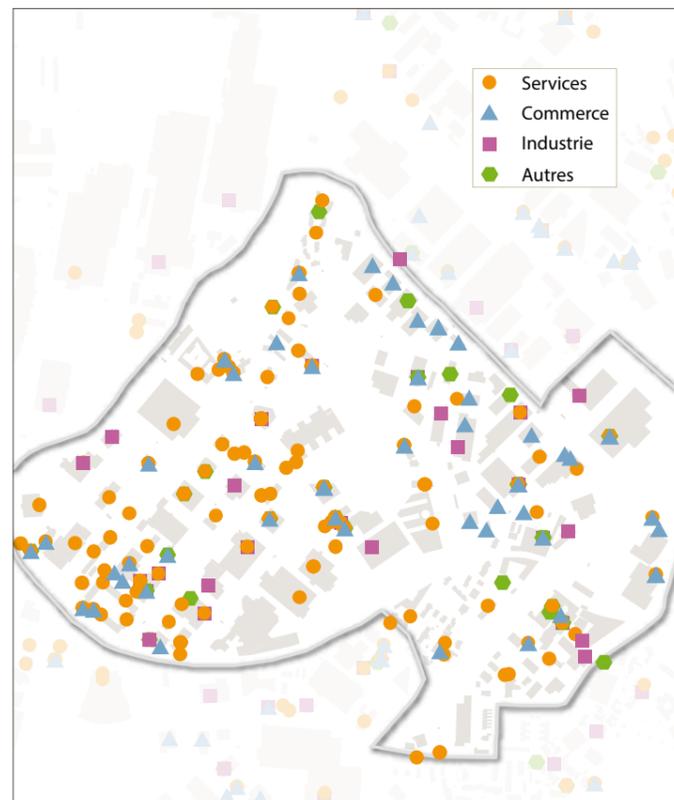
Les collectivités locales et leurs partenaires ont initié des politiques volontaristes de renouvellement urbain qui comprennent le développement de grandes opérations d'urbanisme et de projets immobiliers. Les collectivités sont en attente de données d'observation sur l'impact économique de ces opérations. L'objectif de cette démarche est de mettre au point un suivi des entreprises et des effectifs sur chacun des quartiers Epase.

Contenu/Méthode :

- Réalisation du suivi des effectifs et des entreprises : adressage du fichier entreprises DIANE+ couplé au fichier URSSAF, avec, pour chaque secteur d'intervention, repérage du nombre d'établissements, du nombre d'effectifs salariés et des secteurs d'activité représentés / traitements et analyse des données 2016.

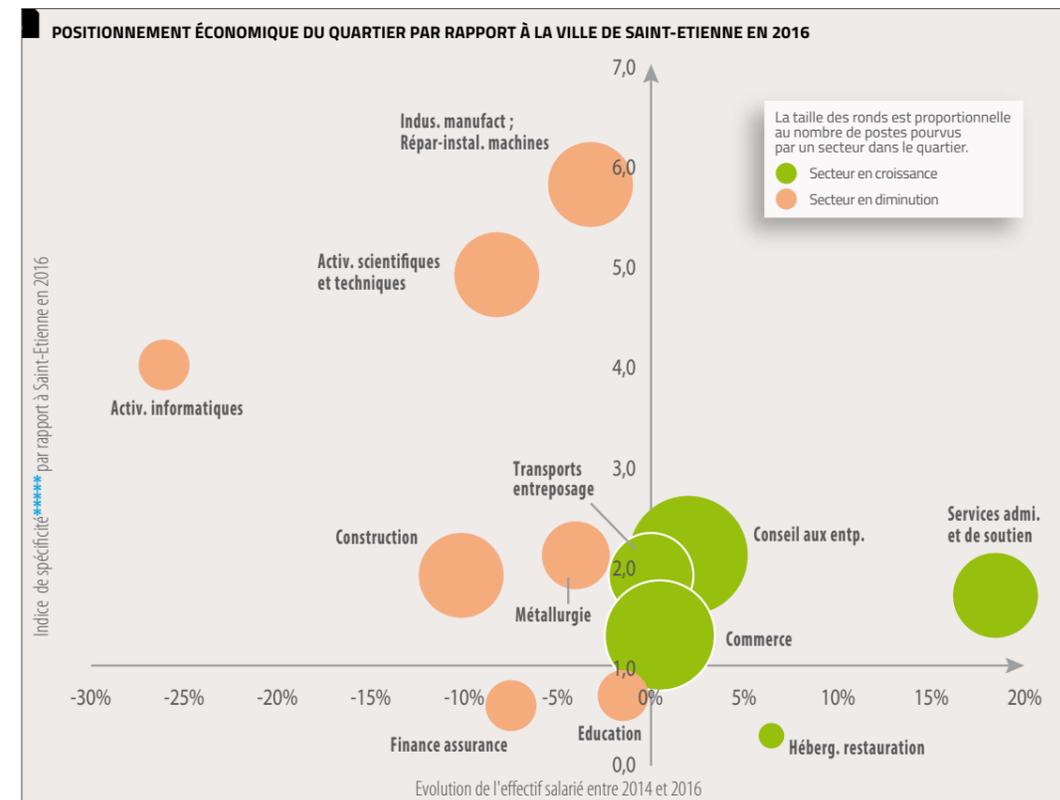
Compte-rendu d'exécution :

- mai 2017 : réception des données URSSAF.
- juin-juillet 2017 : traitement et analyse des données, rédaction des fiches.
- Le 28 septembre 2017 : restitution des principaux résultats de l'étude en présence de l'Epase, de Saint-Etienne Métropole et de l'Acoss-Urssaf pour son appui technique. Les chiffres-clefs sur le suivi économique de 13 quartiers ont été présentés. Cette réunion a été aussi l'occasion de présenter la



SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES
QUARTIERS EPASE / Technopôle

nouvelles maquette des "fiches quartiers", ces fiches s'étant étoffées par rapport aux années précédentes et la charte ayant changée. Des fiches structurées en trois parties : le profil socio-démographique des résidents ; le suivi économique des effectifs salariés ; le positionnement du quartier. C'est cette dernière partie, proposée par epures, qui a fait l'objet d'un ajout cette année. Elle comprend une carte de géolocalisation des établissements sur chaque quartier et une matrice de positionnement économique des quartiers les uns par rapport aux autres.
- Le 19 octobre 2017 : réunion interne à epures avec les personnes en charge des thématiques économique, aménagement et transport en vue d'apporter une vision d'ensemble aux fiches et de les alimenter en intégrant les projets urbains.
- D'octobre à décembre 2017 : finalisation des fiches et mise en page.



SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES
QUARTIERS EPASE / Technopôle

06/083

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
- OFFRE D'ACCUEIL DES
ENTREPRISES**

**Pilote de l'étude : Bertrand GONON (Saint-
Etienne Métropole)**

Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

La Communauté urbaine de Saint-Etienne a engagé depuis 2011 l'élaboration d'une démarche d'offre d'accueil des entreprises sur son territoire. Epures assiste Saint-Etienne Métropole dans cette démarche. La démarche offre d'accueil des entreprises (OAE) est un outil d'observation et d'aide à la décision. Elle permet d'anticiper, programmer, gérer durablement l'offre d'accueil économique à l'échelle de l'EPCI. L'OAE est une démarche

qui se veut vivante et qui doit évoluer au gré du marché et des opportunités foncières et immobilières, des évolutions de la demande, des projets privés (investisseurs immobiliers, entreprises) et publics (grands projets urbains). Les objectifs de la démarche OAE de Saint-Etienne Métropole sont, d'une part, d'offrir des solutions foncières et immobilières adaptées aux besoins des entreprises dans un objectif d'accroître l'attractivité du territoire et, d'autre part, d'aider les élus dans leurs prises de décisions. L'objectif est également de pérenniser la démarche de l'OAE.

Contenu/Méthode :

Outil d'observation économique qui permet de partager et de renseigner les entreprises, les investisseurs, les élus

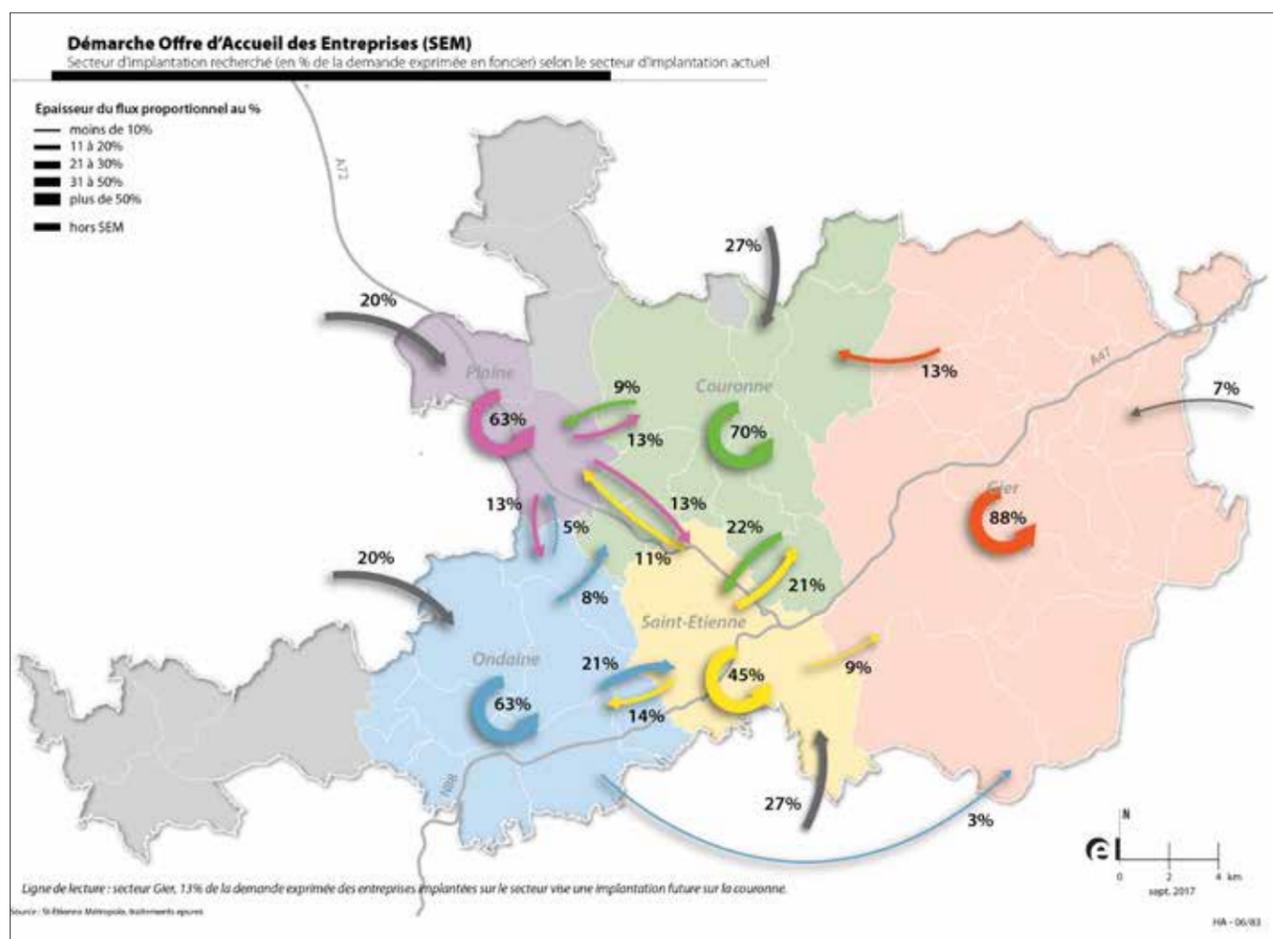
et/ou les techniciens sur l'offre d'accueil. Les objectifs pour l'EPCI sont d'avoir une meilleure attractivité vis-à-vis des entreprises et des investisseurs et d'être plus précis dans les réponses apportées. Les outils mis en place et en œuvre par epures sont multiples : base de données sous Access des espaces économiques + guide de fonctionnement, cartographies, base de données de l'offre foncière publique, base de données de la demande en immobilier et foncier (à partir des données de Saint-Etienne Métropole).

Outil d'aide à la décision qui permet de préparer la programmation pluriannuelle d'investissement et de prioriser les interventions. Epures propose une

étude annuelle accompagnée d'une note de conjoncture permettant d'apporter des données pour des choix de d'aménagement ou de programmation des espaces économiques : analyse de l'offre foncière publique et de la demande exprimée, rédaction d'une note de conjoncture et de sa synthèse communicante.

Compte-rendu d'exécution :

1/Restitution finale aux directions "aménagement du territoire" et "développement économique" de Saint-Etienne Métropole de la note sur les capacités foncières des sites de niveaux local et micro-local (recensement des espaces disponibles à moyen et long termes, à savoir les espaces non bâtis, non aménagés, non viabilisés et inscrits en AU indicé ou strict dans les documents d'urbanisme locaux).



2/Mise à jour annuelle de la note de conjoncture :
 - Calage de la mission, validation de la fiche programme
 - Réajustement des analyses à réaliser
 - Mise à jour des bases de données de l'offre foncière publique et de la demande exprimée des entreprises par SEM et transmission à epures
 - Restitution de trois études : l'analyse de la demande exprimée des entreprises en foncier et immobilier, l'analyse de l'offre foncière et immobilière publique, note de synthèse sur la corrélation entre la demande exprimée et l'offre publique.
 3/Réunions mensuelles entre epures et la direction du développement économique de Saint-Etienne Métropole

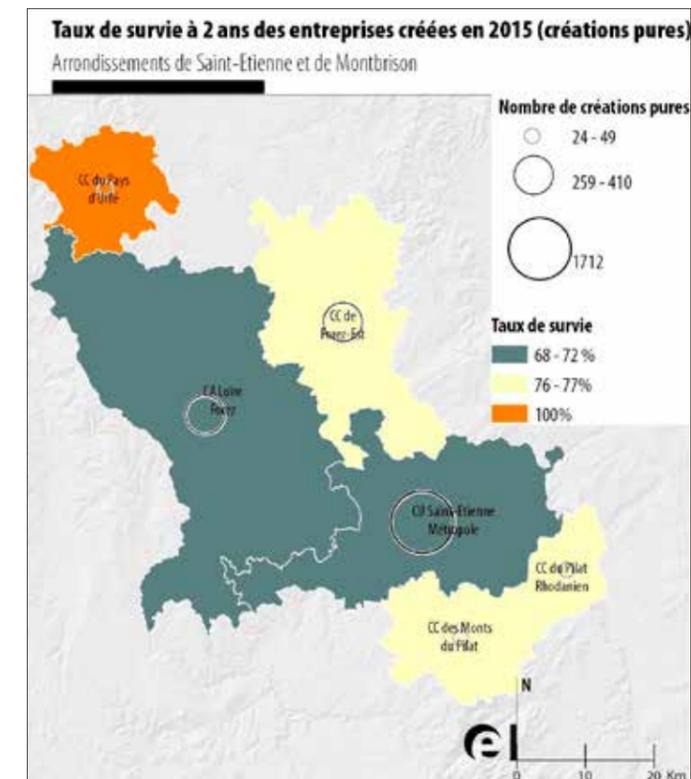
06/096
**SAINT ETIENNE METROPOLE
 CREATION D'ENTREPRISES
 AVEC LA CCI**

Pilote de l'étude : Dominique PARET (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a placé l'entrepreneuriat en tant qu'intervention économique prioritaire du territoire et anime aujourd'hui le réseau "Je crée en Rhône-Alpes Loire Sud" qui vise à mieux accompagner les créateurs d'entreprise dans leur parcours. "Je crée en Rhône-Alpes" est composé d'une trentaine de structures, qui s'impliquent dans un plan d'actions afin de proposer une offre de service de l'idée à la création en assurant une continuité entre chacune des étapes avec des passages de relais transparents entre les différentes structures. Epures, dans le cadre de son programme partenarial et le Département Intelligence Economique de la CCI ont développé en 2013 une méthode de caractérisation des créateurs d'entreprises présents sur le territoire de Loire Sud depuis 2007 afin d'identifier les facteurs



SAINT ETIENNE METROPOLE CREATION D'ENTREPRISES AVEC LA CCI

favorisant ou contraignant la pérennité des entreprises. Puis, une première phase d'étude a été réalisée en 2014 dans le cadre du processus expérimental de suivi post création pour les entreprises créées en 2012 dans les filières stratégiques du territoire. Ce travail est depuis, reproduit annuellement.

Contenu/Méthode :

- extraction des données des entreprises créées en 2012, 2013, 2014 et 2015 et réalisation du suivi économique de ces entreprises.
 - identification et caractérisation des entreprises créées en 2015 à partir du croisement des bases de données consulaires et de Diane + (détenue par epures).
 La mission fait l'objet de deux diaporamas qui seront présentés en COTECH.

Compte-rendu d'exécution :

- Le 24 janvier 2017 : restitution de la session 2016 à Saint-Etienne Métropole.
- Juin-juillet 2017 : adaptation de la mission avec Saint-Etienne Métropole.
- Septembre-octobre 2017 : traitement des données à partir d'un lourd travail méthodologique nécessitant de fusionner trois bases (fichier consulaire de la CCI, fichier consulaire de la CMA, base Diane + achetée par epures).
- Octobre-novembre 2017 : analyse des données et réalisation de deux livrables : le premier consiste en l'analyse des entreprises créées au cours de l'année 2015 (positionnement de Saint-Etienne Métropole dans Loire Sud, répartition au sein de la Métropole, distinction selon les secteurs d'activité et les filières stratégiques, caractéristiques des chefs d'entreprises) ; le second porte sur le suivi économique des entreprises qui se sont créées en 2012, 2013, 2014 et 2015 (taux de survie, suivi du chiffre d'affaires et des résultats) afin d'analyser leur pérennité.

- Décembre 2017 : restitution de l'étude finalement reportée à janvier 2018 par Saint-Etienne Métropole.

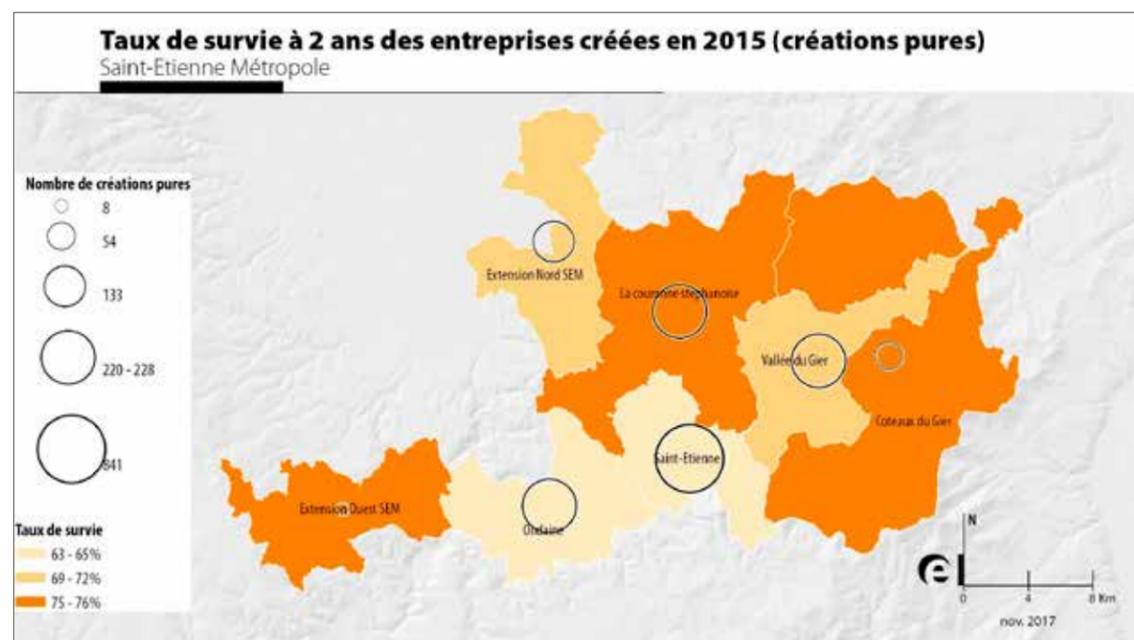
06/098
**SAINT-ETIENNE METROPOLE
TABLEAU DE BORD
ATTRACTIVITE**

Pilote de l'étude : Emmanuelle FOND (Saint-Etienne Métropole)

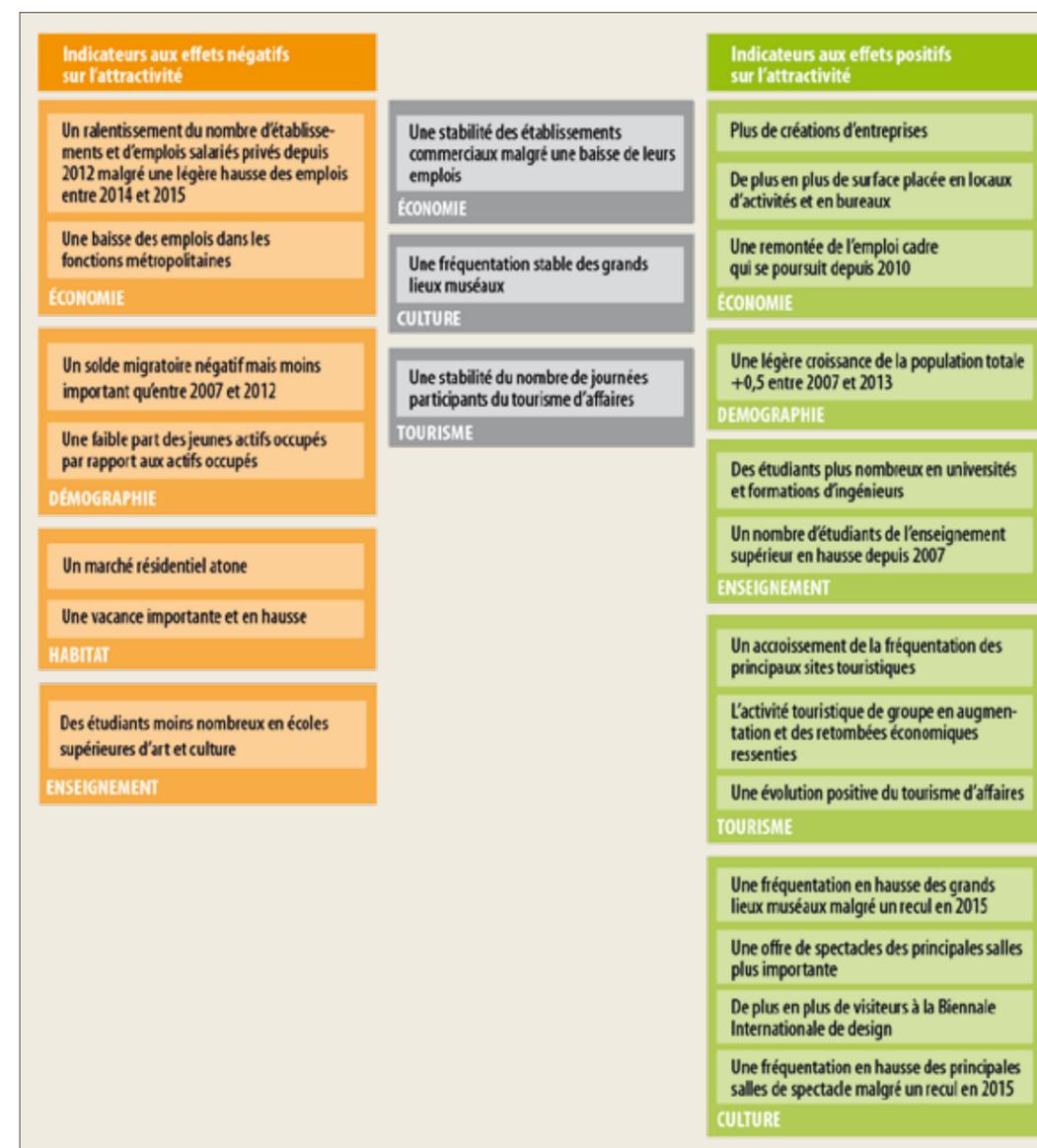
Pilote epures : Laetitia BOUETTE

Contexte et Objectifs :

L'attractivité d'un territoire se définit comme sa capacité à attirer et à retenir les personnes (et leurs revenus), les entreprises, les capitaux, les travailleurs qualifiés et les touristes. L'attractivité d'un territoire va généralement de pair avec sa visibilité. Dans le cadre de la démarche Attractivité lancée par Saint-Etienne Métropole, il semble donc pertinent de mesurer l'état des lieux de l'attractivité du territoire à partir d'une batterie d'indicateurs.



SAINT ETIENNE METROPOLE CREATION D'ENTREPRISES AVEC LA CCI



SAINT-ETIENNE METROPOLE TABLEAU DE BORD ATTRACTIVITE

Depuis 2014, epures, en partenariat avec la direction marketing de Saint-Etienne Métropole, a défini une batterie d'indicateurs :

- pour permettre en interne de partager sur l'état des lieux et l'évolution de l'attractivité globale du territoire régulièrement et de manière synthétique (à partir d'indicateurs très globaux),
- pour communiquer et objectiver certaines données auprès des magazines réalisant les

classements cibles (indicateurs plus spécifiques).

Les indicateurs ont été formalisés dans un tableau de bord. Pour chacun, ont été précisés une définition, la source de donnée, le détenteur de la donnée, l'état zéro et l'état N-1 (permettant ainsi de constater la dynamique en cours).

En 2015, ce tableau de bord a été

actualisé et enrichi de données de 4 territoires de comparaison (les agglomérations de Metz, Brest, Grenoble et Clermont). L'objectif de l'étude en 2017 est de poursuivre et compléter le travail par la mise à jour des indicateurs et par leur analyse.

Contenu/Méthode :

Premier semestre 2017 : finalisation de l'analyse 2016 et réunion de restitution auprès du groupe technique (en raison de la disponibilité des certaines données qui ne sont publiées qu'au premier semestre 2017). Ce travail est mené sur le périmètre institutionnel de 2016 de la Communauté urbaine.

Deuxième semestre 2017 : mise à jour et analyse des indicateurs sur le nouveau périmètre de Saint-Etienne Métropole
Premier semestre 2018 : finalisation de l'analyse 2017 (avec les indicateurs reçus fin 2016) et restitution auprès du groupe technique

Livrables :

Un tableau de bord des indicateurs (format excel)

Un support de présentation (format ppt)

Compte-rendu d'exécution :

Mise à jour et analyse des indicateurs 2016 dont la donnée n'est disponible qu'au premier semestre 2017 (commerce, culture, tourisme).

Réunion de restitution en comité technique le 7 juillet 2017 puis prise en compte des compléments apportés par le groupe.

Rendu final auprès de Saint-Etienne Métropole et du groupe technique de la base de données et du support de présentation en juillet 2017.

Au deuxième semestre 2017, epures a été informée que le service tourisme/culture de SEM qui pilote l'étude n'assurait plus le portage technique et que ce pilotage

serait transféré à un autre service. En décembre 2017, le transfert du suivi de l'étude n'a pas été arbitré.

06/104

**CIRCULATION DES SALAIRES
ENTRE TERRITOIRES DU SUD
LOIRE**

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte Scot Sud Loire)

Pilote epures : Angélique THOLONIAT-FRACHISSE

Contexte et Objectifs :

Suite aux travaux menés par Laurent Davezies en 2016 sur les systèmes productivo-résidentiels au sein de la métropole de Lyon, et à la démarche antérieure de l'Institut de Management des Pratiques Locales (IMPL) qui avait donné des chiffres sur les moteurs du développement dans le bassin de vie stéphanois et le Sud Loire (sans suffisamment expliciter les méthodes et indicateurs utilisés), il a paru nécessaire à epures de conduire une analyse objective de la circulation des richesses au sein de ce territoire, et plus généralement au sein du département de la Loire.

En plus d'apporter de la connaissance sur des données stratégiques pour le territoire, ce travail permet d'alimenter un certain nombre de futurs travaux : contribution au SRADDET et aux PLU/PLUI, travaux économiques de la Communauté urbaine de Saint-Etienne.

Ces travaux permettent d'analyser la circulation des richesses au sein des bassins de vie stéphanois et du Sud Loire, entre les différents EPCI et entre le territoire et ses voisins et d'identifier les transferts de masse salariale. Au-delà, ils permettent de mieux mesurer l'économie résidentielle du Sud Loire ainsi que les territoires les plus « dépendants de cette économie ».

L'objectif vise à mieux identifier, mesurer et comprendre les interactions entre les territoires productifs et territoires résidentiels

de cet espace, mais aussi les possibles complémentarités et synergies (ou pas). Pour cela, il semble nécessaire de comprendre quelle est la composition des revenus des territoires, quelle est la ventilation de ces revenus et quelle est leur diffusion entre les territoires.

Contenu/Méthode :

Contenu : la structuration des différentes formes de revenus (revenu des ménages, richesse dégagée par les établissements), la circulation de la richesse entre les territoires et leurs effets (captation, dépendances, autonomie, etc.), les interactions / interdépendances entre l'agglomération stéphanoise et son hinterland.

Méthode :

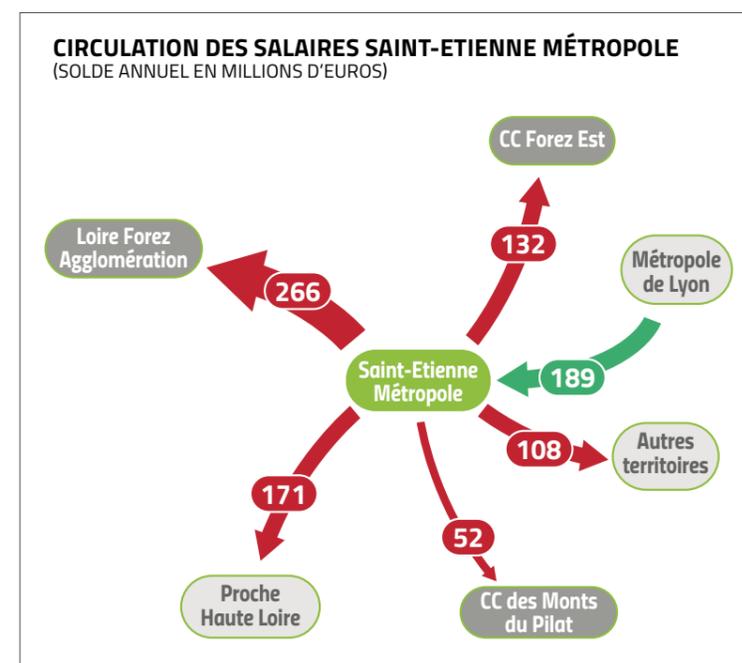
- Mise en place d'un partenariat d'étude avec l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes.
- Groupe projet spécifique à organiser avec l'INSEE, le Scot Sud Loire, Saint-Etienne Métropole, la Communauté d'agglomération Loire Forez et l'EPASE.
- Présentation de la méthodologie Insee et recueil par l'Insee des problématiques du Groupe projet.
- Production et analyse des données.
- Présentations régulières en GT afin de définir les grands messages.

Deux livrables :

- un 4-pages INSEE réalisé en partenariat avec epures.
- une publication plus approfondie rédigée par epures à partir des données détaillées produites par l'INSEE.

Compte-rendu d'exécution :

- Mars-avril : benchmark sur les travaux menés dans les autres territoires afin de définir la méthodologie la mieux appropriée pour répondre à nos besoins.
- Le 04 mai 2017 : GT (avec présence du Scot Sud Loire, de Saint-Etienne Métropole, de l'Epase et de l'Insee),



CIRCULATION DES SALAIRES ENTRE TERRITOIRES DU SUD LOIRE

présentation de la démarche, objectif, calendrier.

- Juin : travail sur la convention de partenariat insee / epures.
- Le 18 juillet : GT, présentation des premiers résultats de l'étude (la richesse des sphères productive et résidentielle, les différences de salaire selon les lieux de travail, les transferts de masses salariales entre les territoires, etc.)
- Le 05 octobre. GT : Approfondissement des résultats sur les échanges de Saint-Etienne Métropole avec les autres EPCI.
- Le 21 novembre. GT : Travail collectif sur l'interprétation des résultats en fonction des différentes problématiques territoriales. Esquisse des principaux messages qui feront l'objet de la publication.
- Décembre 2017 : Validation des principaux messages + préparation de la conférence de presse programmée pour début 2018.

DÉPLA- CEMENTS



CHIFFRES CLÉS

87%

nombre d'actifs
résidant dans la Loire et
travaillant dans la Loire

4,3 km

longueur totale de la
3^e ligne de tram (le tracé
comportera 8 stations,
dont 6 nouvelles)

20 ans

âge de l'observatoire
déplacements à l'agence



07/076

SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONSEIL EN MOBILITE ET SCHEMA DE RECHARGE ELECTRIQUE

Pilote de l'étude : Lionel JOUVE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Adrien MEON

Contexte et Objectifs :

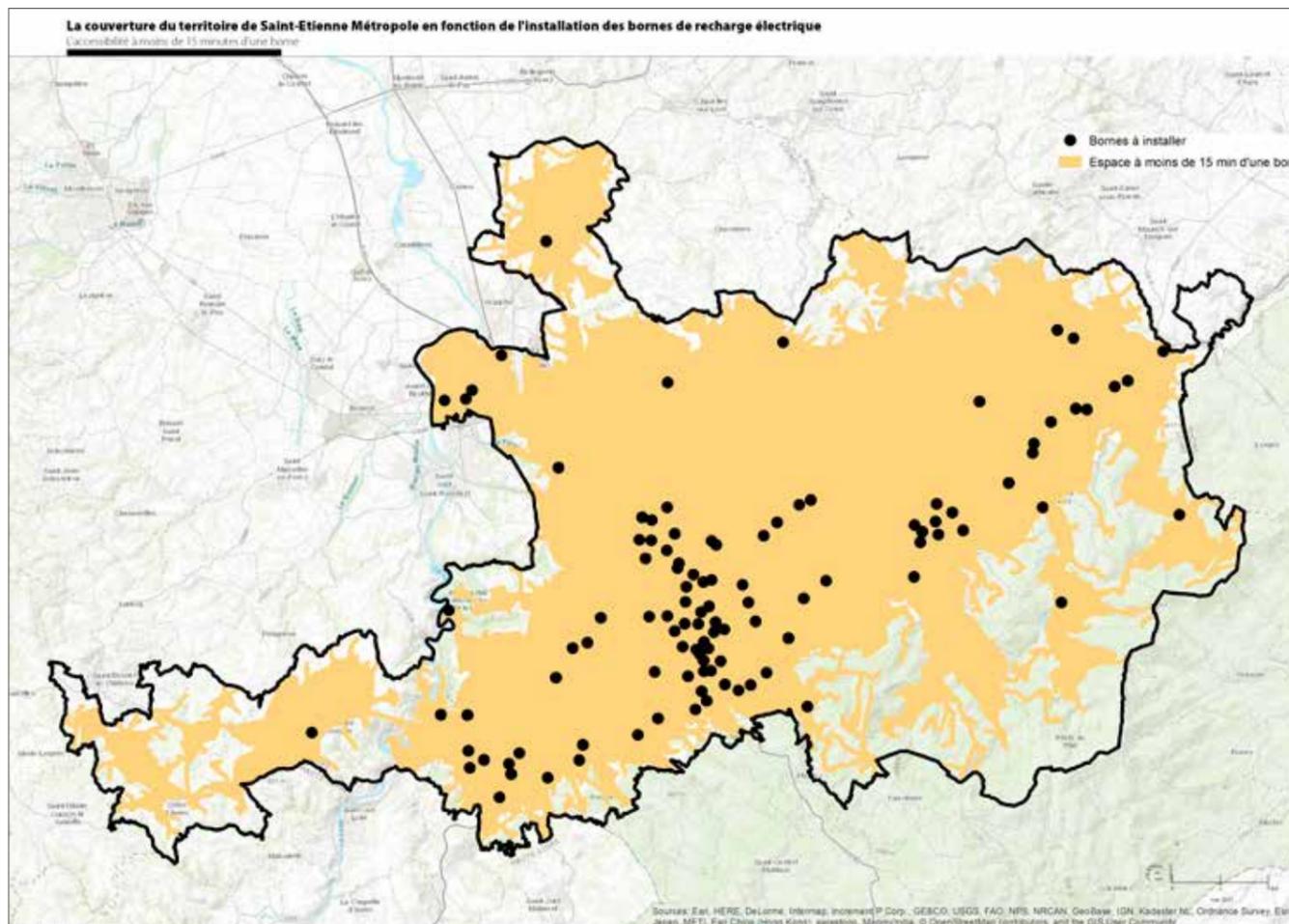
Epures a été mobilisée en 2015 et 2016 pour le lancement du Schéma Directeur d'Implantations de bornes de recharges pour véhicules électriques. Le travail doit désormais être mis à jour régulièrement, dans un contexte de prévisibles nombreuses installations de bornes de recharge à compter de 2017.

Epures intervient également dans l'animation du Conseil de mobilité de Saint-Etienne Métropole, qui est relancé en 2017. Cette instance, composée d'acteurs du territoire en lien avec la thématique de la mobilité et d'élus de Saint-Etienne Métropole, doit devenir l'organe de suivi, et pilotage et d'évaluation du volet déplacements des projets de transition énergétique de la collectivité (PCET, TEPOS, PDU).

Enfin, avec la création d'une mission mobilité au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, un renforcement de l'accompagnement des entreprises pour la création de Plans de Mobilité est entrepris en 2017. Il est proposé qu'epures, disposant d'expérience en la matière, puisse participer à cette montée en puissance.

Objectifs :

- Suivre et mettre à jour le Schéma Directeur d'Implantations de bornes de recharges pour véhicules électriques
- Soutenir techniquement la préparation du Conseil en Mobilité Durable (création cartographique, apport de contenu permettant l'aide à l'information des élus, etc.)



SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONSEIL EN MOBILITE ET SCHEMA DE RECHARGE ELECTRIQUE

Apporter un appui méthodologique, accompagner et faciliter le passage à l'acte des entreprises vers des Plans de Mobilité. Certaines entreprises du territoire doivent mettre en place un tel plan d'ici à 2018 pour se conformer à la réglementation. Un appel à manifestation d'intérêt pourrait être proposé aux acteurs du territoire pour leur apporter ce soutien.

Contenu/Méthode :

- Suivi et mise à jour le Schéma Directeur d'Implantations de bornes de recharges pour véhicules électriques



possibles implantations des futures bornes électriques.

Au dernier trimestre, epures a poursuivi le travail cartographique notamment pour produire des cartes en vue de l'implantation à venir par la société E-Totem, de bornes sur le territoire.

07/154

SAINT-ETIENNE METROPOLE 3E LIGNE TRAMWAY

Pilote de l'étude : Pascal PREMILLIEU (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Le prolongement de la 3ème ligne de tramway de Saint-Etienne se définit comme un élément structurant du développement urbain du secteur nord-est de la ville et constitue une réponse aux enjeux suivants :

- permettre le lien entre le quartier d'affaires de Châteaureux, la gare, et les nombreux équipements de cette zone : stade Geoffroy Guichard, Zénith, nouveau Centre Dramatique National, quartier créatif Manufacture Plaine-Achille, technopôle...
- devenir un accélérateur du projet urbain stéphanois, en structurant les opérations de l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne de Châteaureux, Manufacture Plaine Achille et Pont de l'Ane – Monthieu autour d'un même axe et en initiant le renouvellement du quartier du Soleil, qui se situe au carrefour de l'ensemble de ces opérations,
- renforcer les fonctions de centralité de Saint-Etienne, en cohérence avec les objectifs de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise et du SCOT Sud Loire

- Préparation du conseil en mobilité
- Accompagnement des acteurs du territoire vers des Plans de Mobilité

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du premier semestre 2017, epures a finalisé la note méthodologique détaillant les critères et la méthode proposés pour aider au déploiement du réseau de bornes électriques sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Entre juin et juillet, epures a accompagné les services de Saint-Etienne Métropole et le SIEL lors des réunions de concertation avec les communes pour présenter et discuter des

DÉPLACEMENTS

- constituer un vecteur d'image pour le territoire au travers d'une démarche «design» intégrée au projet.

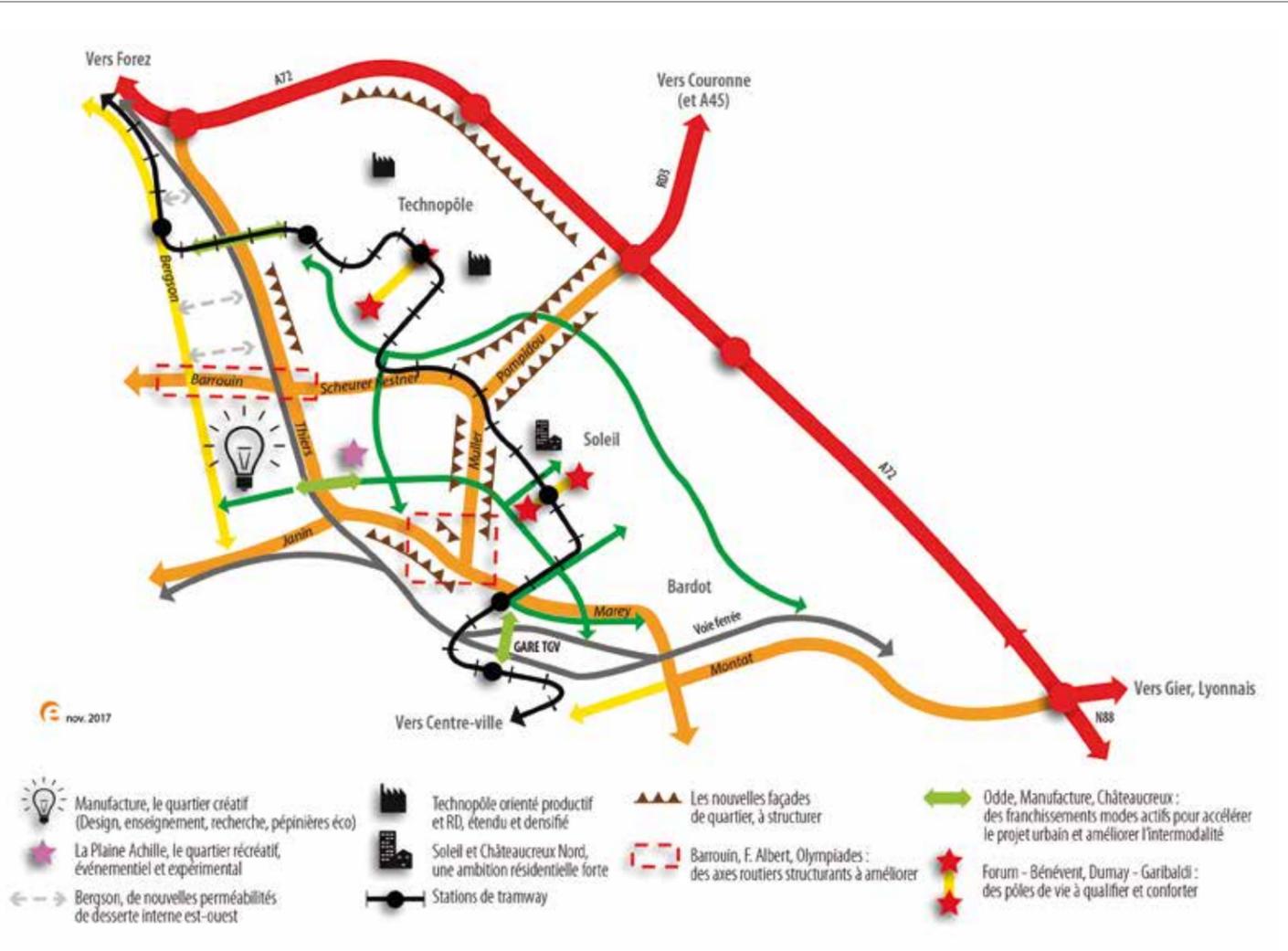
Pour rappel, en 2015 et 2016, l'accompagnement était essentiellement porté sur le volet transport, le volet urbain ayant été consacré aux grandes orientations du projet urbain dans l'aire d'influence du tramway.

Contenu/Méthode :
L'apport d'expertises de l'Agence

d'urbanisme vient en appui et en complémentarité des actions conduites par la mission tramway, notamment sur :

- le volet transport
- le volet projet urbain.

Il est attendu de la part de l'Agence, un apport sur les axes stratégiques permettant de structurer le futur projet urbain tramway et un rendu d'un schéma directeur transport, intégrant le tramway et ses extensions futures envisageables, lequel pourra alimenter la révision du PDU.



SAINT-ETIENNE METROPOLE 3^e LIGNE TRAMWAY

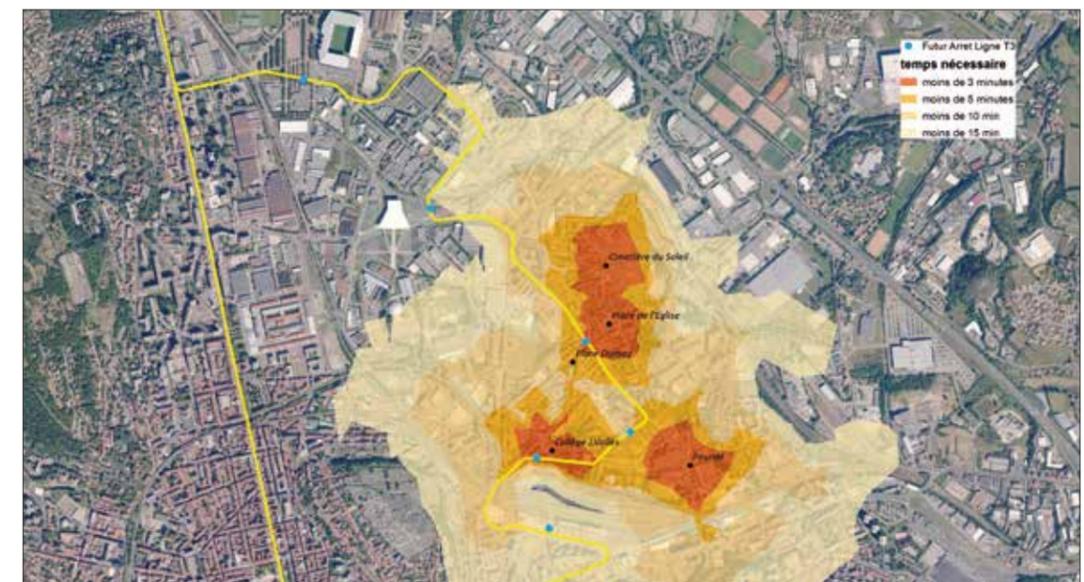
DÉPLACEMENTS

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2017 a été très largement consacrée à la réalisation de la contribution d'épures à la stratégie urbaine du quart nord-est de Saint-Etienne, en lien avec l'arrivée du tramway. Ce document a été livré en novembre 2017 afin de pouvoir être validé puis finalisé début 2018.

Epures a participé aux GT "projet urbain" organisés par la mission tramway de SEM ; des éléments d'avancement et/ou d'approfondissement y ont été présentés (zooms sur les secteurs Pompidou, Olympiades, Bardot... ; lien vers Monthieu... fréquentation du réseau actuel de tramway).

Une mise à jour de la hiérarchisation des voiries du quart nord-est a été réalisée. Une cohérence d'ensemble a été recherchée par epures entre ce cadre de travail et d'autres missions de planification et d'étude : desserte TC Monthieu - Pont de l'Ane, PLU, étude urbaine Soleil, étude "franges de ZAC"...



SAINT-ETIENNE METROPOLE 3^e LIGNE TRAMWAY

07/155

GRANDES INFRASTRUCTURES SUD LOIRE

Pilote de l'étude : Benjamin CHENAUD (Département de la Loire) et Bruno MOMBRIAL (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Daniel ZOBELLE

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme observe le territoire du sud-Loire via ses différents observatoires et développe son expertise, au profit de ses membres, en accompagnant les différents projets et démarches. L'Agence est ainsi en mesure d'apporter ponctuellement des éléments de connaissances aux collectivités locales lors de leurs réflexions concernant les grandes infrastructures routières et ferroviaires (A45, RD201/COSE...).

Contenu/Méthode :

- Valorisation des travaux de modélisation modernisation RD201, échangeurs (MAM, Ratarieux, RD3498/A72,...). L'objectif de cette étude étant d'identifier les impacts cumulés des aménagements routiers portés par le Département de la Loire et par Saint-Etienne Métropole, sur l'organisation des déplacements à l'échelle du Sud Loire. (voir étude 07-007 Modèle des déplacements)
- Un appui aux réflexions sur les enjeux territoriaux locaux d'A45
- Dans le cadre du démarrage des réflexions sur la partie sud du projet POCL, être force de proposition sur le projet POCL concernant le choix de localisation de la gare au niveau de Roanne (avantages et inconvénients des options de gare)
- Sollicitations diverses : mise en œuvre CPER, compréhension des évolutions du réseau lyonnais et des projets rhodaniens
- Suivi et participation des comités techniques du SDAGT

Compte-rendu d'exécution :

Suivi de la démarche Schéma Directeur d'Agglomération de Gestion du Trafic (SDAGT) : participation aux réunions et transmissions d'éléments d'information.

07/161

SCOT SUD LOIRE EXTENSION OUTIL ACCESSIBILITE

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte Scot sud-Loire)

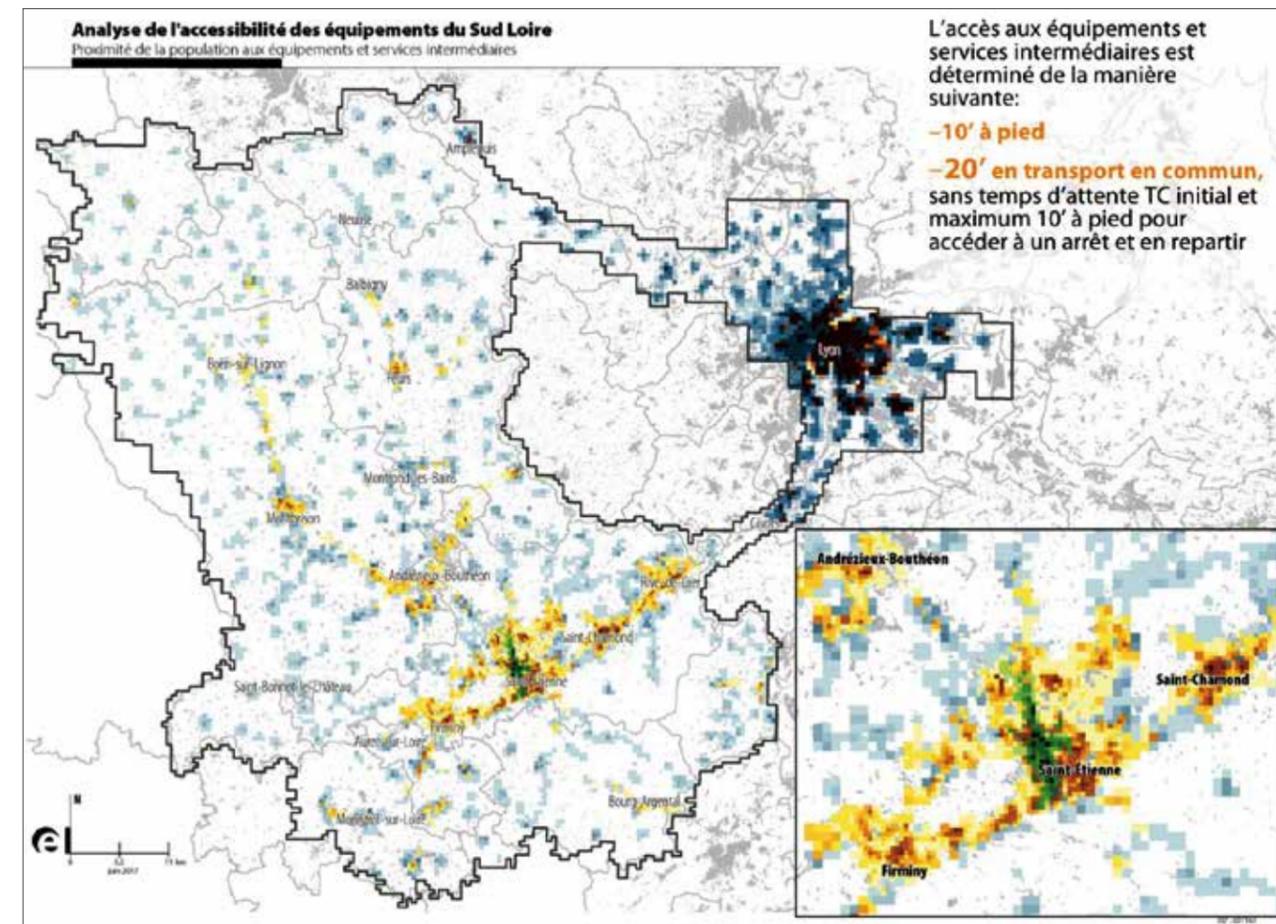
Pilote epures : Daniel ZOBELLE

Contexte et Objectifs :

Les évolutions des intercommunalités (loi NOTRe) feront évoluer à terme le périmètre du Scot Sud Loire. Afin d'anticiper les besoins futurs et sur la base des évolutions des périmètres des intercommunalités, epures propose d'adapter l'outil utilisé à l'analyse de l'accessibilité afin d'anticiper les évolutions institutionnelles à venir. L'outil permet de générer 3 niveaux d'indicateurs : synthèse de temps de parcours pour un point donné (niveau 1), volume de population/équipement/emplois/... desservis (niveau 2), correspondance entre offre de transport et besoins théoriques en transport des usagers (niveau 3).

Contenu/Méthode :

- En 2016, epures a travaillé sur l'évolution du périmètre de l'outil accessibilité à l'échelle du futur périmètre du Scot Sud Loire. L'objectif pour 2017 est de finaliser l'extension de l'outil vers un périmètre encore plus large :
 - évolution du carroyage
 - intégration des réseaux de transport : routier et transport collectif (codage de l'offre TC pour la période de pointe du matin)
 - édition de planches cartographiques synthétisant l'accessibilité multimodale du Scot Sud Loire (nouveau périmètre) : accessibilités aux emplois, aux équipements du quotidien et intermédiaires.
- 2 réunions sont organisées :



SCOT SUD LOIRE EXTENSION OUTIL ACCESSIBILITE

Réunion 1 : 1er semestre 2017 pour faire un point d'avancement
 Réunion 2 : restitution de cartographie de l'accessibilité du Scot Sud Loire (juin 2017)

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a été finalisée (production technique de l'outil et réalisation d'un diaporama) et présentée en séance technique au Scot Sud Loire en juillet 2017.

07/163

EPASE DESSERTE TC MONTHIEU PONT DE L'ANE

Pilote de l'étude : François LE FRECHE (EPASE)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

En 2016, l'EPASE a sollicité epures afin de proposer un système de desserte du centre commercial (et le site projet STEEL) alternatif à la voiture individuelle. Ce système doit intégrer la volonté de renforcer la relation avec le centre-ville de Saint-Etienne. Après avoir réalisé un



EPASE DESSERTE TC MONTHIEU PONT DE L'ANE

diagnostic, cette démarche a permis de proposer plusieurs systèmes de desserte. L'objectif poursuivi en 2017 est de finaliser l'étude et la restituer en comité de pilotage afin de permettre le lancement à court terme d'améliorations de la desserte bus du secteur (nouveau réseau Stas 2017), et de jeter les bases d'études complémentaires pour des projets de desserte plus structurante, à moyen et long termes.

Contenu/Méthode :

Réalisation du livrable final de l'étude (format diaporama)
Réalisation et présentation du support de synthèse de l'étude pour un comité de pilotage dédié.

Compte-rendu d'exécution :

Le comité de pilotage partenarial final de cette étude s'est tenu le 2 février 2017. Des approfondissements seront réalisés dans le cadre d'une étude plus vaste,

portant sur une prospective de desserte de la métropole stéphanoise en lignes fortes de transport en commun, entre fin 2017 et début 2018.

07/164

DESSERTE TRANSPORTS COMMUNS SOLEIL MONTREYNAUD

Pilote de l'étude : Julien-Pierre DURAND (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Adrien MEON

Contexte et Objectifs :

L'extension de la 3ème ligne de tramway entre Châteaucreux et La Terrasse va modifier directement ou indirectement les conditions de dessertes des quartiers nord-est stéphanois. Parmi ceux-ci les quartiers prioritaires « politique de la ville » du Soleil et de Montreynaud, diversement impactés puisque le tramway

les desservira directement (le Soleil) ou passera à proximité (Montreynaud).

- Evaluer l'évolution des conditions d'accessibilité de ces deux quartiers
- Proposer des pistes d'évolution des réseaux : TC, modes actifs, voirie, en rabattement ou complémentaire au réseau tramway

Contenu/Méthode :

Analyse des conséquences de l'arrivée du tramway sur les 2 quartiers

TC : analyse des temps de parcours vers le centre-ville et les principales zones d'emploi (Molina-la-Chazotte), Réorganisation du réseau Bus
Marche à Pied : identification d'itinéraires de rabattement vers les arrêts tram
Vélo : relecture du Schéma de Mobilité Durable

Voirie : Analyse du schéma de voirie, identification des flux de transit et de desserte

Compte-rendu d'exécution :

Cette étude finalisée en 2016, a été relancée en 2017 afin de tenir compte des dernières modifications apportées sur les tracés des réseaux STAS et de la future ligne de tramway (modification d'un arrêt). De nouvelles cartographies et analyses spatiales ont été réalisées au printemps, pour clore l'étude.

07/166

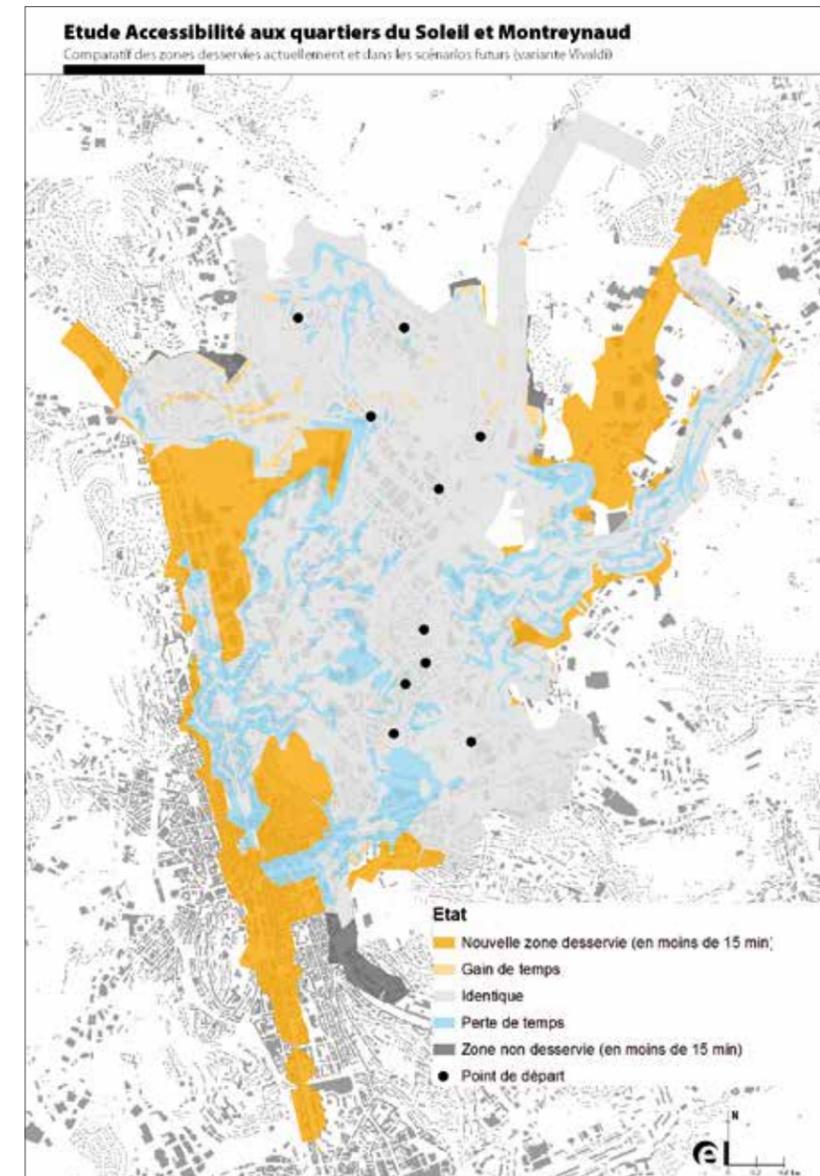
SAINT-ETIENNE METROPOLE AMO RESEAU TC

Pilote de l'étude : Julien-Pierre DURAND (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Daniel ZOBELLE

Contexte et Objectifs :

Le réseau de transport en commun de l'agglomération va connaître des



DESSERTE TRANSPORTS COMMUNS SOLEIL MONTREYNAUD

évolutions importantes à la rentrée 2017 avec une recomposition partielle des lignes et la modification de certains itinéraires.

Au-delà des travaux indispensables à la mise en œuvre de ce nouveau réseau (création de quais, mise au gabarit des voies), il apparaît opportun



SAINT-ETIENNE METROPOLE AMO RESEAU TC

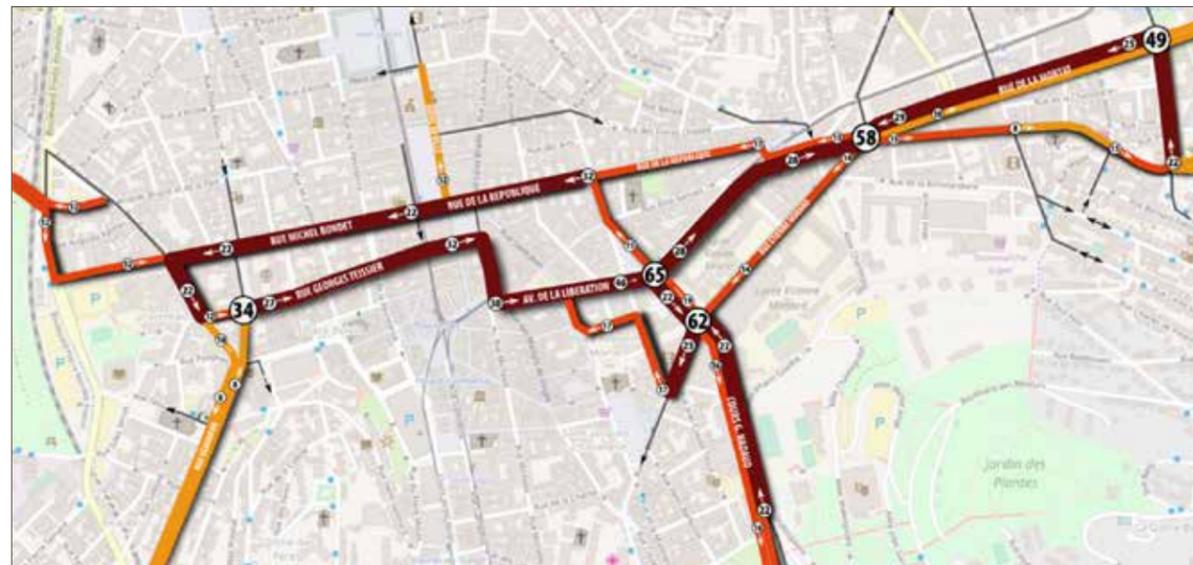
d'évaluer les impacts indirects sur l'espace urbain et d'identifier les opportunités d'amélioration de l'efficacité du réseau.

Contenu/Méthode :

Une fois le nouveau réseau intégré sous SIG, procéder à des analyses statistiques et fonctionnelles, en commençant par les lignes « essentielles »

Définir un plan d'amélioration du réseau notamment par l'identification de potentiels secteurs à enjeux (arrêts de correspondance, corridors TC cadencables, conflits VP / TC, zones de saturation du trafic). L'objectif est d'identifier des points d'amélioration de la performance du réseau :

- Comparatif des offres « réseau 2010 » et « réseau 2017 » : notamment une évolution des charges par rue
- Modélisation et calculs relatifs à la performance du réseau et à l'analyse des flux bus et passagers : zone d'influence, rabattement piétons, nombre de bus / heure, temps de parcours (pour les axes identifiés comme problématiques, vérifier la pertinence des temps de parcours TC théorique actuel et la réalité de circulation des bus –



données STAS- ainsi que le trafic routier existant), projection nombre de passagers / heure (estimation de la charge TC des principales branches sur la base de la connaissance de la fréquentation actuelle) Cette démarche est aussi l'opportunité de réfléchir à quelques indicateurs permettant d'exploiter et valoriser la base de données des validations STAS.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude est finalisée et validée par Saint-Etienne Métropole (production d'un support de présentation et organisation d'une réunion technique).

Cette démarche a permis de valoriser l'outil de modélisation et l'outil de méso-simulation de trafic avec la réalisation d'un visuel de circulation dynamique de l'offre bus sur la rue de la Montat.



SURY LE COMTAL PLAN D'ACCESSIBILITE (PAVE)

07/168
SURY LE COMTAL PLAN D'ACCESSIBILITE (PAVE)

Pilote de l'étude : Jacques MAZET (Sury le Comtal)

Pilote epures : Mihaela POP

Contexte et Objectifs :

Les communes de plus de 1 000 habitants sont dans l'obligation juridique d'élaborer un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Le PAVE est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité de la commune, leur chiffrage et leur programmation.

L'étude doit programmer des travaux permettant à tous les individus de se déplacer en toute autonomie. De ce fait, un travail particulier sera mené pour assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, femmes

enceintes, personnes avec poussette, etc.). L'objectif principal est d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement pour tous les individus et d'éviter une mise en accessibilité fragmentée.

Contenu/Méthode :

Contenu : Etat des lieux, concertation, charte des solutions techniques pour les nouveaux aménagements et les réaménagements, Plan d'actions pour rendre accessible l'existant
Méthode : recueils, analyses, traitements de données ; cartographies ; visites de terrain et exploitation des photos aériennes
-Réunions : réunion de cadrage, réunions techniques, réunions de concertation, comité de pilotage

Compte-rendu d'exécution :

L'étude d'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été réalisée entre mars et juin 2017. Le diagnostic et le plan d'actions ont été travaillés d'une part en groupes de travail avec la commune, Loire Forez Agglo et le Département de la Loire et d'autre part avec les associations locales lors d'une réunion de concertation. L'étude a été restituée en juin 2017 lors d'un comité de pilotage.

07/169

FAISABILITE ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS 2020

Pilote de l'étude : Bruno MOMBRIAL (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :

Le territoire du sud du département de la Loire est couvert par 3 générations d'enquêtes Ménages-Déplacements réalisées en 1992, 2001 et 2010, sur un périmètre croissant à chaque nouvelle enquête. La périodicité d'environ 10 ans de ces enquêtes nécessiterait la réalisation d'une nouvelle enquête estampillée 2020, qui commencerait donc effectivement sur le territoire en octobre 2019.

Les temps longs de préparation de ce type d'enquête impliquent de choisir un prestataire dès février 2019 et donc de lancer les marchés publics avant la fin 2018. Or, pour que ces échéances soient tenables et compte tenu du contexte du redécoupage récent des intercommunalités, il faut que dès la fin de 2017 – début 2018, les instances politiques des collectivités du territoire soient en mesure de se positionner sur leur participation ou non à cette future enquête.

Contenu/Méthode :

- avis sur le périmètre pertinent, le contenu, le planning de réalisation
- échanges avec le Cerema sur les évolutions des méthodes de l'EMD
- Animation de 2 comités techniques avec un éventail large de partenaires susceptibles d'intégrer la démarche
- Production d'estimations financières suivant différents scénarios retenus
- production de supports permettant à Saint-Etienne Métropole (maitre d'ouvrage probable de l'enquête) de sensibiliser les partenaires et rechercher

des partenariats financiers
 -assistance à Saint-Etienne Métropole dans la sensibilisation des partenaires (rencontre en face à face avec certains partenaires si nécessaire)

Compte-rendu d'exécution :

- recherches méthodologiques
- premières approches de périmètre
- premières approches financières
- réunion d'information et de partage avec les partenaires le 12/12/2017

07/170

CA LOIRE FOREZ COVOITURAGE

Pilote de l'étude : Sandra OURY (Loire Forez agglomération)

Pilote epures : Adrien MEON

Contexte et Objectifs :

La loi du 17 août 2015 ou loi TECV dispose que les autorités organisatrices de la mobilité (AOM)



CA LOIRE FOREZ COVOITURAGE

doivent réaliser un schéma de développement des aires de covoiturage, seules ou en collaboration avec d'autres collectivités territoriales ou groupements de collectivités intéressés. Loire Forez agglomération se trouve être devant cette obligation.

Accompagner Loire Forez agglomération dans l'élaboration de ce schéma de développement des aires de covoiturage qui consiste à établir un maillage d'aires de covoiturage structurant sur l'ensemble du territoire communautaire avec :

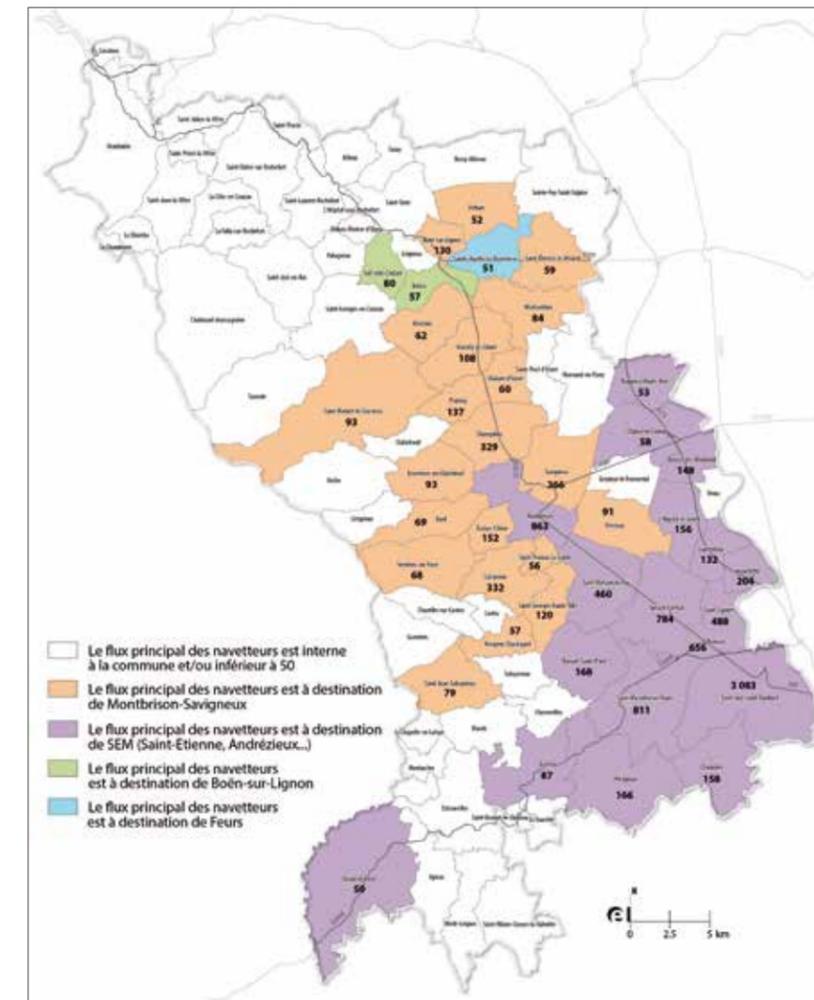
- la détermination des espaces prioritaires à aménager selon des critères de hiérarchisation,
- l'élaboration d'un calendrier de réalisation,
- une estimation budgétaire...

Contenu/Méthode :

Loire Forez agglomération a sollicité l'ensemble des communes de son territoire afin de recenser les espaces

d'ores et déjà repérés et qui mériteraient d'être mieux identifiés. Epures se propose d'avoir un regard sur les territoires à l'interface de Loire Forez agglomération, notamment pour inventorier les sites existants, pouvant avoir un rôle pour le territoire.

Afin de compléter l'analyse des sites proposés par les communes, mais également pour éventuellement dégager d'autres possibilités, une analyse des données démographiques (domicile-travail) et des comptages routiers disponibles accompagnent la réflexion. Selon les possibilités techniques, des schémas déclinant les flux routiers quotidiens pourront être réalisés.



CA LOIRE FOREZ COVOITURAGE

Un diagnostic des sites existants et de leur fonctionnement est réalisé dans un premier temps pour bien comprendre les besoins du territoire.

Suite au recensement par les communes des différents sites possibles, il convient de croiser chacun des sites avec les critères de hiérarchisation. Une fiche par site est réalisée, reprenant les caractéristiques essentielles pour dégager une hiérarchie, ainsi que des éléments descriptifs (carte de localisation, capacité, aménagements existants à proximité tels que pistes cyclables, réseau TC..) ainsi que l'indication du propriétaire foncier (au regard des données à disposition, il s'agit d'indiquer si le propriétaire est public ou privé).

Pour chacun des sites retenus, une estimation financière d'aménagement est réalisée sur la base de ratios. Cette estimation est essentiellement corrélée au nombre de places estimées. Pour chaque aire retenue, une gamme de services à aménager est proposée, en adéquation avec le potentiel et l'intérêt du site.

Compte-rendu d'exécution :

L'Agence a, dans un premier temps, pris connaissance des sites proposés par les différentes communes de l'agglomération. Afin d'avoir une vision d'ensemble, une analyse complémentaire axée sur les flux domicile-travail a été réalisée. Cela a permis de confirmer certains axes importants et de mettre en évidence quelques emplacements potentiels supplémentaires à intégrer à l'étude.

Le travail de terrain mené sur l'ensemble du territoire de Loire Forez agglomération a été fait entre mai et juin pour avoir un aperçu optimum des sites à observer.

Suite à ce travail de terrain, des fiches construites conjointement avec les services de Loire-Forez ont été remplies afin de pouvoir diagnostiquer et dans un second temps hiérarchiser les sites proposés.

Les premiers éléments ont été présentés lors d'une réunion technique mi-juillet.

Ces résultats ont été présentés en comité de pilotage de Loire Forez agglomération. Ce comité de pilotage a également permis de dégager des critères de hiérarchisation des différents sites.

Le dernier trimestre 2017 a permis de réaliser ces classements, et de produire un rapport détaillant la méthodologie appliquée et une hiérarchisation possible des sites étudiés.

07/171

SEM EPASE AXES FORTS TRANSPORTS EN COMMUN

Pilote de l'étude : Rémi DORMOIS (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

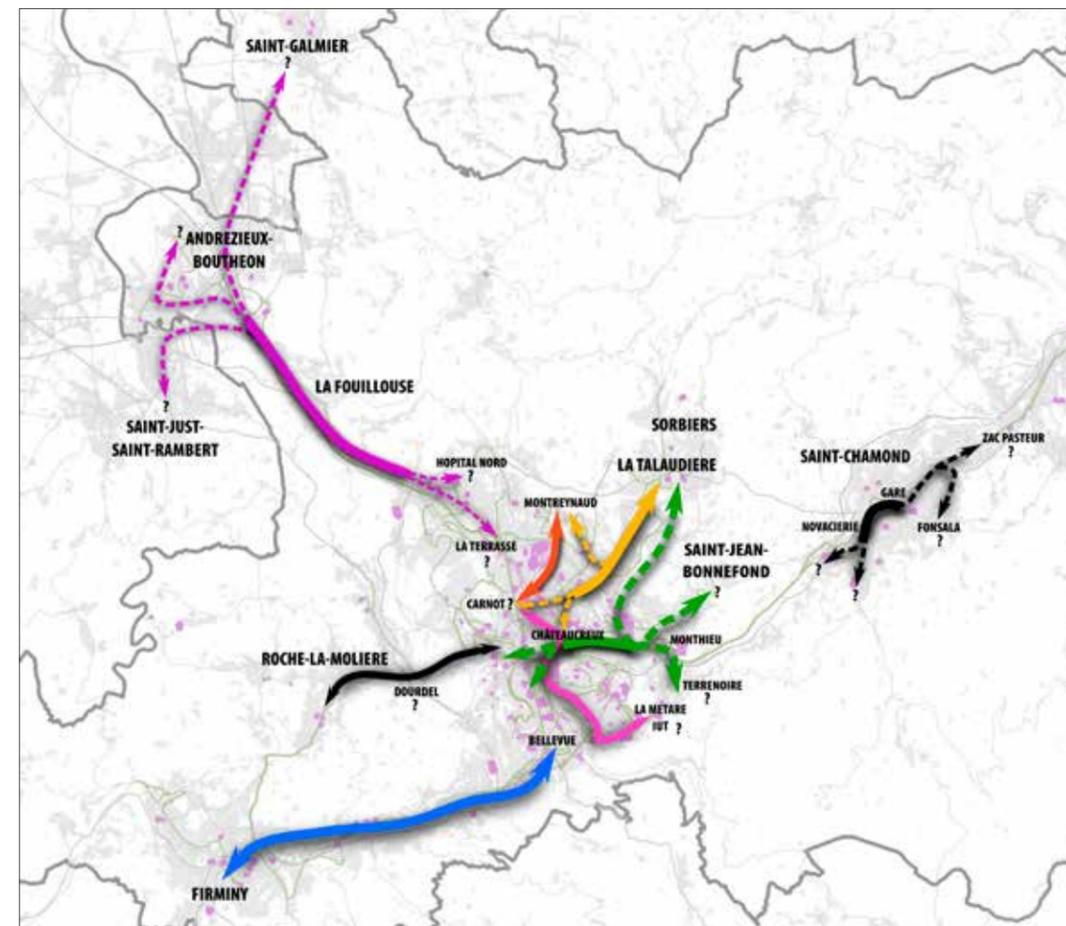
Contexte et Objectifs :

Plusieurs projets et documents de planification actuellement en cours d'étude ou de révision appellent un besoin d'anticipation prospective sur de potentiels développements de services de transport en commun en site propre (partiel ou total) au sein du réseau de TC urbain de Saint-Etienne Métropole : révision du PDU, du PLU de Saint-Etienne, du PLH ; prolongement du tramway Châteaumeaux / La Terrasse et le projet urbain du nord-est stéphanois qui l'accompagne, mise en œuvre des ZAC portées par l'EPASE, etc. Indirectement, il s'agit également d'anticiper une possible révision du SCOT Sud Loire, la réalisation du SRADDET, la négociation des futurs contrats de plan Etat-Région, etc.

Ce besoin d'anticipation a été confirmé par le Maire de Saint-Etienne et Président de Saint-Etienne Métropole et de l'EPASE en janvier 2017, en vue de disposer d'éléments d'aide à la décision comparant plusieurs axes à étudier.

Contenu/Méthode :

La mission s'apparente à une phase amont d'étude de préféabilité d'axe TCSP : l'objectif est de définir des familles de tracé, des hypothèses d'exploitation, des analyses de potentiels de desserte, en vue de les comparer pour, le cas échéant, confirmer l'intérêt d'approfondir ultérieurement les conditions de définition d'un



SEM EPASE AXES FORTS TRANSPORTS EN COMMUN

« projet véritable ».

Il s'agira donc d'analyser et comparer les potentiels de desserte, les perspectives de développement urbain, en lien direct avec le projet urbain de la ville de Saint-Etienne et des communes concernées (préparation d'un volet « intensification urbaine le long des axes de TC » de futur PLU ou PLUi), les potentiels de rabattement, les hypothèses d'exploitation de branches identifiées comme « à potentiel » (pour y aménager des sections de tramway, de BHNS, de couloirs bus...):

- Axe (centre-ville) <> Châteaumeaux <> Monthieu <> (Saint-Jean Bonnefonds ou Molina)

- Axe (Carnot – Châteaumeaux ou centre-ville) <> Fauriel <> Métare <> (IUT ou Marandinière)
- Axe centre-ville <> Clapier <> (Dourdel)
- Axe Pompidou <> RD 3 (A45, Molina, la Talaudière, Sorbiers)
- Axe Technopôle <> Montreynaud
- Axe Hôpital Nord <> Ratarieux <> (Andrézieux) ou <> Faculté de médecine <> l'Etrat
- Axe (Novacières) <> place du Moulin <> Gare de Saint-Chamond <> (route de Lyon)
- Axe Solaure <> la Ricamarie.

Livrable : diaporama de synthèse reprenant l'ensemble des analyses et propositions étudiées, comprenant de nombreuses cartes et tableaux multicritères permettant l'aide à la décision.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a été lancée à l'automne 2017 au moyen d'un comité technique dédié. La réalisation de l'étude a été engagée dans la foulée et se poursuivra au premier semestre 2018. Fin 2017 ont été plus particulièrement réalisés un partage de connaissances autour de la fréquentation des réseaux TC dans la région stéphanoise, une comparaison avec les niveaux d'offre et la structure des réseaux TCSP de grandes agglomérations françaises sélectionnées, ainsi qu'un premier approfondissement d'hypothèses de tracés / modes / coûts sur des corridors dans la métropole stéphanoise.

07/172
**SEM ACCESSIBILITE
DECHETERIE**

Pilote de l'étude : Sophie BONNEFOI (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Adrien MEON

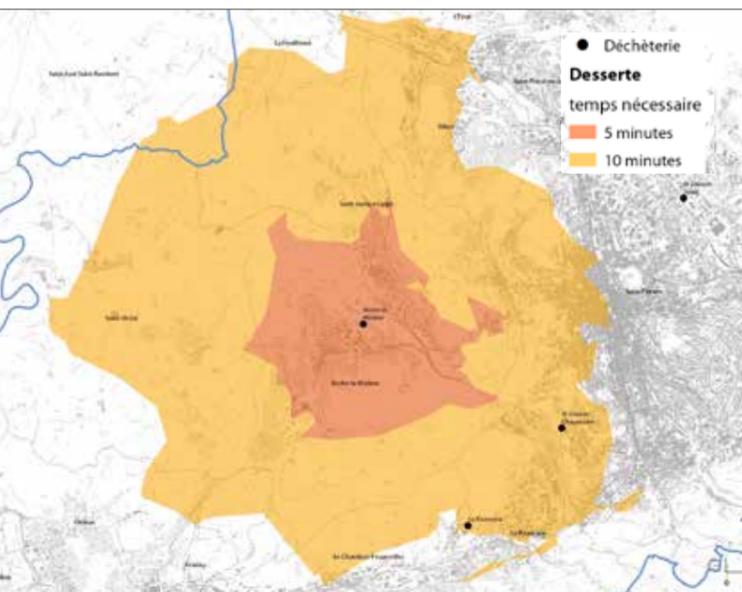
Contexte et Objectifs :
Saint-Etienne Métropole dispose de la compétence gestion des déchets ménagers et

assimilés. La déchèterie est un outil central de la politique de valorisation des déchets. Dès 2004, Saint-Etienne Métropole dans le cadre du programme partenarial avait confié une étude à epures afin d'orienter ses choix en termes de construction avec une cartographie localisant les sites mais surtout la définition des zones de chalandise 5 et 10 min. Cette étude a été mise à jour en 2014 afin d'intégrer les modifications du réseau proprement dit (2 nouvelles déchèteries à Roche la Molière et à St-Etienne La Chauvetière et acquisition de la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon du fait de l'extension du périmètre de l'EPCI. Cette étude avait également pour objet d'intégrer les nouveaux modèles de simulation des temps de trajet et d'évolution de la population.

Il s'agit de mettre à jour cette étude en intégrant :
- Des modifications du réseau et du périmètre de Saint-Etienne Métropole :
.Nouvelle déchèterie de Lorette, ZA de la Briqueterie mise en service attendue fin 2016 début 2017
.Déchèterie de Saint-Galmier, du fait de l'extension du périmètre de Saint-Etienne Métropole.
- Les zones d'apports et d'échanges avec les territoires voisins et les déchèteries voisines

En effet, ces équipements sont de plus en plus utilisés et la question de leur mutualisation avec des territoires voisins se pose. Plusieurs déchèteries font l'objet de conventions et la nouvelle carte territoriale implique une mise à jour de celle-ci.
Il s'agit donc d'identifier les zones de chalandise avec la part de population potentielle en provenance des territoires voisins mais également d'évaluer la part de la population Saint-Etienne Métropole situés dans la zone de chalandise des déchèteries voisines (L'Estivareilles, St-Just-St-Rambert).

Contenu/Méthode :
- Mise à jour de la cartographie des déchèteries existantes.
- Modélisation des trajets 5 et 10 min et



SEM ACCESSIBILITE DECHETERIE

réalisation de deux isochrones basés sur le moment de la journée le plus pénalisant pour le déplacement automobile :
. un reliant l'ensemble des points 10 minutes autour d'une déchèterie.
. un reliant l'ensemble des points 5 minutes autour d'une déchèterie.
- Croisement de cette zone de chalandise par rapport à la tache urbaine et recensement population
- Calcul de la population de référence 10 minutes et 5 minutes pour chaque déchèterie avec :
+ SEM seul
+ hors SEM pour les déchèteries limitrophes Avec décomposition par origine communale
- Analyse critique des données existantes en termes d'origine des apports pour les déchèteries limitrophes (tableau de bord des sites) eu égard à la simulation

Compte-rendu d'exécution :
L'étude a été lancée en septembre. Elle a consisté à une relecture des éléments réalisés en 2014, en s'appuyant notamment sur un réseau routier mis à jour.
Les zones de desserte calculées pour chaque déchèterie ont été croisées avec la population afin de déterminer les besoins et les possibilités d'accès aux déchèteries des communes du territoire.
Un rapport reprenant les cartographies et des tableaux détaillant les résultats a été livré fin décembre.

07/173
SEM HIERARCHISATION VOIRIE

Pilote de l'étude : Gérard LOISELET (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume TRIOLLIER

Contexte et Objectifs :
Avec l'élargissement du périmètre au 1er janvier 2017 et l'arrivée de 8 nouvelles communes, il convient d'élargir le travail de hiérarchisation des voiries sur ces nouvelles communes. De même, il est nécessaire de fiabiliser et d'entériner la hiérarchisation abordée lors de la mise en révision

du PDU ou du projet d'extension du tramway.
Contenu/Méthode :
-Cartographie des voies hiérarchisées en cohérence avec les études précédentes sur Saint-Etienne Métropole
-Proposition d'extension de la hiérarchisation aux 8 nouvelles communes + échanges avec les services de Saint-Etienne Métropole et déplacements sur le terrain si nécessaire
-Mise en forme finale : cartographie + mise en forme de la base de données
-Intégration de données supplémentaires (TC, routes par niveau de trafic...) afin de pouvoir affiner les niveaux "locaux" dans la perspective de mise en place d'un plan de gestion
-Livraison d'une base de données actualisées et complétées

Compte-rendu d'exécution :
- Extension de la hiérarchisation sur les 8 nouvelles communes
- Intégration des éléments travaillés lors du PDU et du projet d'extension de la ligne de tramway
- Intégration du réseau STAS 2017, des trafics routiers VSE, des hypothèses de trafic issues du modèle
- Mise à jour complète de la base de données et livraison de la base aux services de Saint-Etienne Métropole le 22/06/2017

07/174
**ETUDES DEPLACEMENTS LIEES
AU PLAN DEPLACEMENTS
URBAINS SAINT-ETIENNE
METROPOLE**

Pilote de l'étude : Bruno MOMBRIAL (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

Contenu/Méthode :

Compte-rendu d'exécution :
Mission non engagée en 2017.

ENVIRON- NEMENT



CHIFFRES CLÉS

146

corridors inventoriés dans
les territoires des 6 Scots
ligériens

200 ha

de zones humides connues
situées en zone constructible

500 000

personnes en situation de
précarité énergétique
dans l'aire métropolitaine
Lyon Saint-Etienne

8,5 M€

facture énergétique annuelle
de l'aire métropolitaine
Lyon Saint-Etienne



08/070

SAINT-ETIENNE METROPOLE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ET PLANIFICATION ENERGETIQUE

Pilote de l'étude : Jean-Baptiste CALVI (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a besoin d'outils d'aide à la décision pour mettre en œuvre son projet de transition énergétique. A ce titre, la réalisation d'une cartographie couplée à des bases de données mises à jour régulièrement, dans le domaine de l'énergie, est prévue dans le programme d'actions de Saint-Etienne Métropole.

En particulier, une étude du potentiel de développement des réseaux de chaleur sur le territoire de Saint-Étienne Métropole est prévue, qui mobilisera les données issues de cette mission. L'Agence d'urbanisme est invitée à participer aux réunions de pilotage technique de cette étude du potentiel de développement des réseaux de chaleur.

Contenu/Méthode :

A la suite des réflexions conduites en 2015, une liste de données intéressante à intégrer dans une base de données a été recensée. Cette base de données sera alimentée et mise à jour durant l'année. Une fois la base de données consolidée, les couches de données sont mises en forme par epures pour être intégrées au SIG de Saint-Étienne Métropole. Cette mission devra être coordonnée avec le projet iMope porté par l'École des Mines (Jonathan VILLOT) et l'ALEC42 (Vincent BAROU). Des temps de coordination, ainsi que de contribution au projet iMope, doivent donc être prévus.

Des pistes d'approfondissement sur l'exploitation des données sont à intégrer.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a participé à plusieurs groupes de travail dans le cadre du PCAET à la demande de Saint-Etienne Métropole.

08/075

DEPARTEMENT LOIRE SAGE OBSERVATOIRE

Pilote de l'étude : Gonzague DE MONTMAGNER (Département de la Loire)

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes, un observatoire de l'eau est mis en place par la structure porteuse du SAGE (le département de la Loire). Il vise à coordonner et corréliser les données, informations et résultats produits sur le territoire. L'observatoire permet également de communiquer sur les dispositifs de connaissance et de suivi existants voire à le compléter. Dans ce contexte, il est demandé à epures de participer en 2017 à la réalisation de 2 fiches permettant de mettre en place un état initial pour 2 indicateurs :
- Imperméabilisation des surfaces
- Suivi de l'urbanisation

Contenu/Méthode :

Au moyen de Spot Thema 2015, epures cartographie et quantifie les surfaces imperméabilisées, à l'échelle du SAGE. La partie du bassin versant située en Haute Loire ne peut pas être couverte par la version 2015 de Spot Thema. En substitut, epures utilise la version 2010, couplée avec un léger travail de mise à jour manuelle. Productions attendues :
- une séance de travail avec l'animateur du SAGE pour définir la forme de la fiche, ainsi que le rendu des données (a priori cartographie(s) + tableau de chiffres).
- un document : Fiche indicateur



" imperméabilisation des surfaces " du SAGE présentant la méthode et les résultats

- une cartographie à l'échelle du SAGE Loire en Rhône-Alpes
- un rendu en Bureau de la CLE ou en CLE si nécessaire

Compte-rendu d'exécution :

Epures a réalisé une mise à jour de la tache urbaine 2015 par photo-interprétation manuelle d'orthophoto pour la partie altigérienne du périmètre du SAGE Loire en Rhône-Alpes. A l'aide de cette base de donnée une batterie de 6 indicateurs a été réalisée. Ces indicateurs ont été transmis sous forme de cartes et de tableurs.

08/080

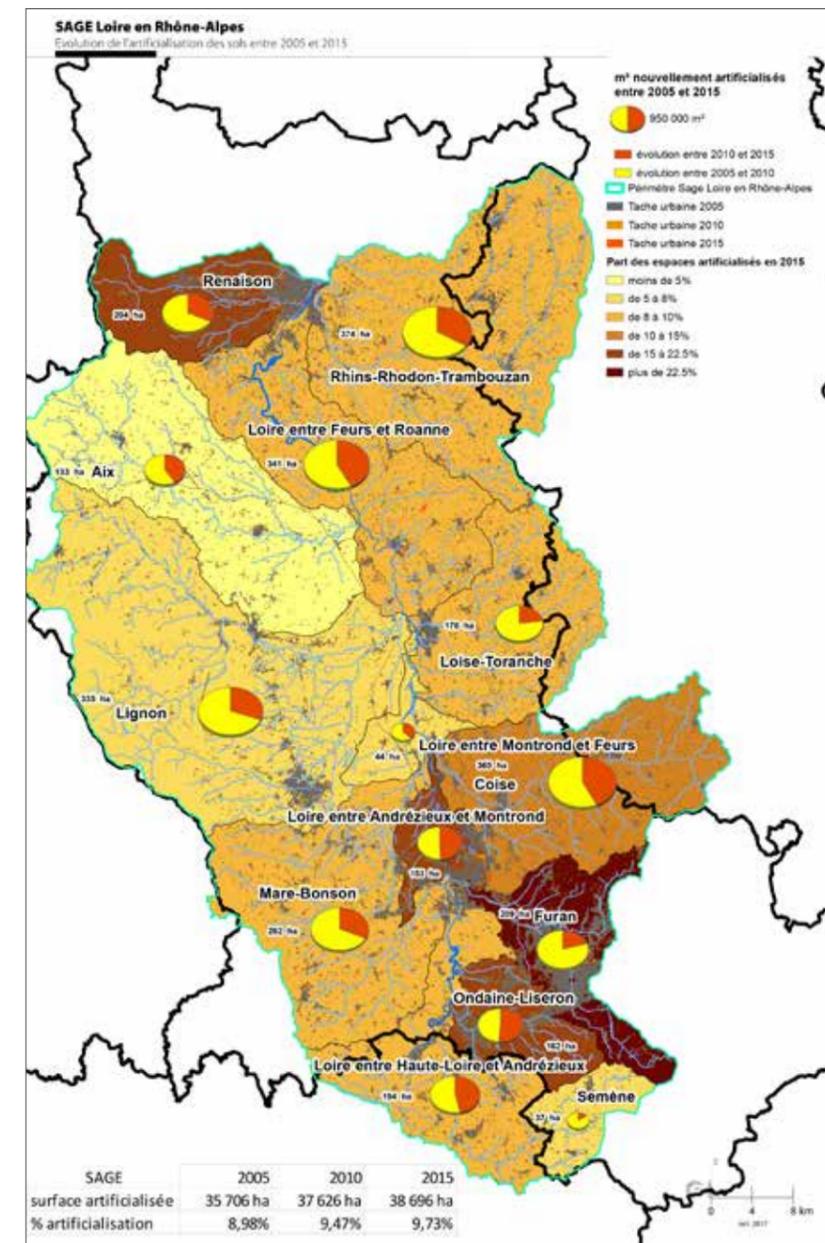
SAINT ETIENNE METROPOLE ASSISTANCE CONTRAT VERT ET BLEU

Pilote de l'étude : Cécile GROLET et Cécilia RENAULD MALHERBE (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a contractualisé avec la Région pour la réalisation d'un Contrat Vert et Bleu (CVB) sur la période 2016-2020 qui vise à la protection et à la restauration des continuités écologiques. Dans ce cadre, un plan d'actions a été élaboré pour répartir les rôles de chaque maître d'ouvrages et ce, en 4 volets :
- un volet "études" qui a pour objectif d'approfondir la connaissance sur des espèces, milieux naturels et de leur fonctionnement.
- un volet "urbanisme" qui vise à intégrer la Trame verte et bleue (TVB) dans les documents de planification
- un volet "animation" qui vulgarise et communique sur les avancées du territoire, les connaissances existantes et



DEPARTEMENT LOIRE SAGE OBSERVATOIRE

les résultats des actions menées en termes de TVB
- un volet "travaux" qui réalise des travaux de gestion et de restauration des continuités écologiques
Saint-Etienne Métropole a souhaité associer



ENVIRONNEMENT



SAINT ETIENNE METROPOLE ASSISTANCE
CONTRAT VERT ET BLEU

epures dans l'accompagnement et la réalisation d'un certain nombre d'actions prévues dans ce contrat.

Contenu/Méthode :

En 2017, epures est associée à 3 actions :

- Élaboration du schéma Trame Verte et Bleue stratégique de Saint-Etienne Métropole (ETU1):

Saint-Etienne Métropole travaille avec un prestataire extérieur pour réaliser son document stratégique. Epures est disponible en assistance à la maîtrise d'ouvrage pour apporter son expertise en matière d'urbanisme, d'économie et de géomatique ainsi que pour suivre et analyser les différentes productions du prestataire.

- Mise en place d'un module de formation Trame Verte et Bleue à destination des aménageurs (URB1):

Saint-Etienne Métropole souhaite valoriser le guide pédagogique Trame Verte et Bleue qui a été produit en 2015 en organisant un module de formation à destination des aménageurs et des élus du territoire. Epures est disponible en assistance à la maîtrise d'ouvrage pour concevoir et organiser le séminaire dans son contenu et son déroulé, préparer les supports de présentation de la journée, repérer les secteurs de terrains et pour animer la journée.

- Mise en place et gestion d'un outil géomatique (URB3):

Saint-Etienne Métropole souhaite mettre à dispositions les bases de données (consultation et téléchargement) qui ont été et qui seront produites lors des contrats. Pour cela, Saint-Etienne Métropole confie à epures la mission d'alimenter et de faire évoluer l'outil de Web-SIG qui a été finalisé en 2016 dans le cadre du programme partenarial.

Compte-rendu d'exécution :

ETU 1 : Plusieurs réunions avec les services de Saint-Etienne Métropole, le Conservatoire des Espaces Naturels et SOBERCO ENVIRONNEMENT (le prestataire) ont permis le démarrage de la mission. Epures a transmis à SOBERCO de nombreuses bases de données au démarrage et au cours de la mission. A plusieurs points d'étape, epures a donné un avis critique sur les travaux du bureau d'étude et proposé des réorientations techniques dans certains cas.

URB 1 : Le contenu du module de formation ainsi que les supports de présentations ont été réalisés. Une demi-journée de repérage terrain a



ENVIRONNEMENT

été réalisée. Trois ateliers cartes sur tables et des visites de terrains ont été réalisés. Une séance d'analyse des productions faites en ateliers et sur le terrain a été réalisée afin d'aider la maîtrise d'ouvrage à en réaliser une synthèse.

URB 3 : Une réunion multi-partenaire s'est tenue pour définir la faisabilité et les modalités d'échanges de données entre les différentes plateformes Web et les différents systèmes d'information géographique (échanges de flux)

- plusieurs points de coordination avec Saint-Etienne Métropole et le Conservatoire (administrateur des données) se sont tenues

- un catalogue des données a été co-produit avec le Conservatoire. Des outils de saisies de métadonnées ont également été testés puis mis à disposition par epures

- la migration des bases de données sur le serveur de base de données a été réalisée pour la bonne majorité des bases.

- epures a ajouté aux bases de données les campagnes photographiques des inventaires des mares et des points de franchissement des infrastructures de transport

- l'outil a été enrichi des bases de données de Spot Thema et des périmètres institutionnels de protection de la nature (Natura 2000, etc.)

- L'outil a été présenté lors de deux instances de Saint-Etienne Métropole (signature officielle du Contrat et journée de visite du Jury national de l'élection de la capitale française de la biodiversité.

- la mise à jour des textes de présentation et du tutoriel d'utilisation ont été réalisés.

- un tutoriel présentant les modalités d'accès aux données en flux a été réalisé et diffusé au Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes et à Saint-Etienne Métropole

- La diffusion des données en flux aux services SEM est effective.

ETU2.1 : participation au dispositif d'évaluation du contrat (non financé).

Epures a participé à deux séances de travail organisé par Saint-Etienne Métropole concernant l'élaboration de la grille d'analyse de l'évaluation du Contrat Vert et Bleu.

08/081

DEPARTEMENT CORRIDORS ECOLOGIQUES

Pilote de l'étude : Fabrice FRAPPA et David MARAILHAC (Département de la Loire)

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

La prise en compte des corridors biologiques sur le réseau départemental routier existant constitue un des engagements du Département de la Loire sur la thématique des corridors biologiques. Une première hiérarchisation des priorités d'intervention sur les points de conflit identifiés sur les routes départementales a été menée, sur la base des données transmises par les partenaires du Département et d'une enquête interne réalisée auprès des agents de terrain des 7 Services Territoriaux Départementaux (STD). En parallèle, des documents de planification, schémas de cohérence territoriale principalement, identifient et mettent en œuvre des outils de préservation. L'objet de la mission est d'anticiper les éventuels points de conflits avec le réseau routier qui pourraient voir le jour, afin de pouvoir les suivre, pour éventuellement envisager des solutions appropriées.

Contenu/Méthode :

À partir des données cartographiques Trame Verte et Bleue (TVB) produites dans le cadre des SCOT et des études préalables aux Contrats Verts et Bleus de la Région (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et secteurs de vigilance), epures réalise une cartographie départementale permettant de visualiser conjointement le réseau routier départemental et le réseau écologique. A partir de ces éléments, sont identifiés les points de conflits potentiels.

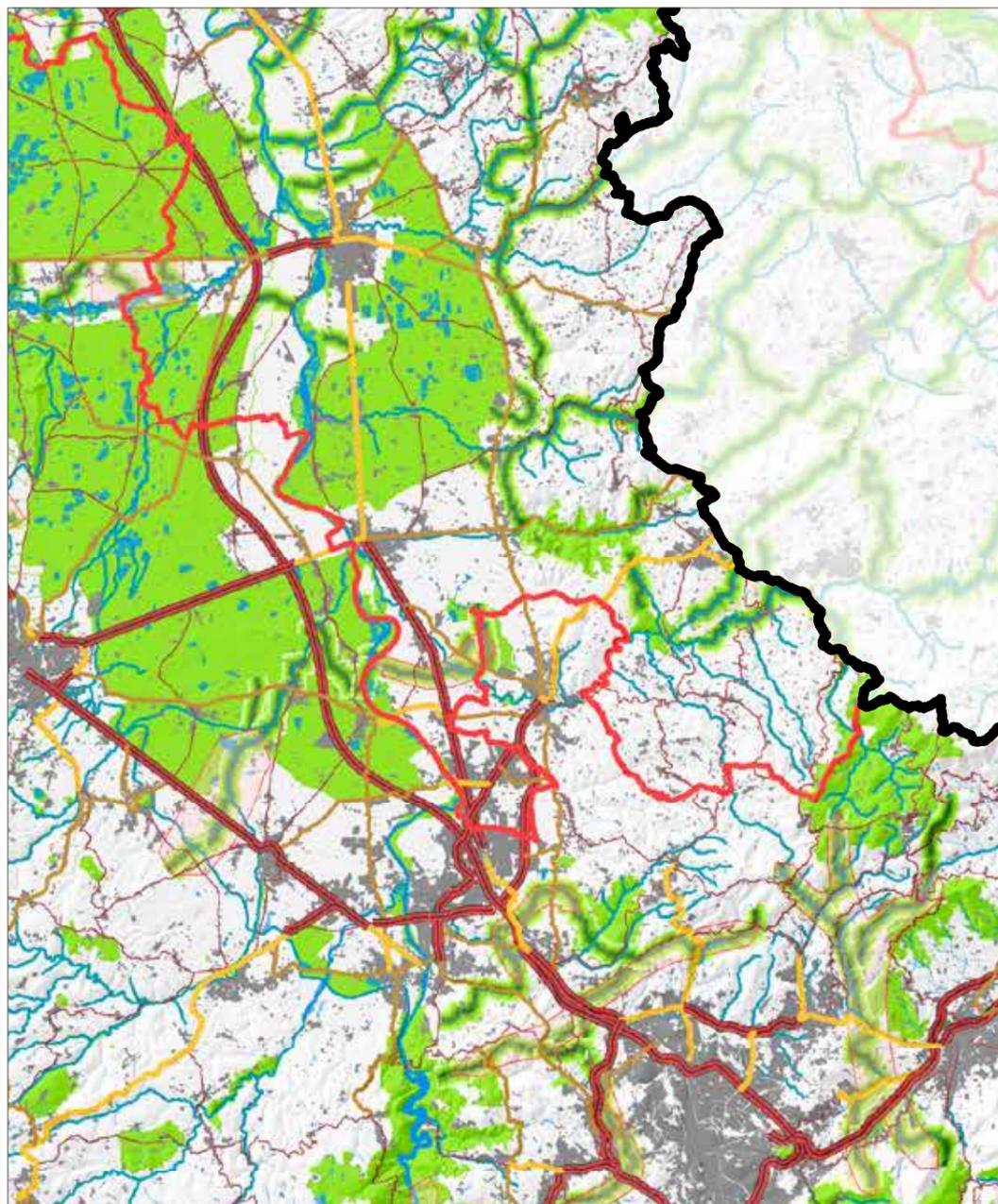
Compte-rendu d'exécution :

Un travail de recollement des parties Trame verte et bleue des Scot ligériens a été réalisé.

Un travail de collecte des bases de données issues des Contrats Verts et

Bleus du territoire de la Loire a été réalisé.

Un travail de collecte des données d'écrasement de la grande faune le long des voiries départemental a été engagé auprès de la LPO de la Loire, de la fédération des chasseurs de la Loire et du CEREMA.



DEPARTEMENT CORRIDORS ECOLOGIQUES

08/082

URBA4 ADEME TRANSITION ENERGETIQUE

Pilote de l'étude : Jean-Paul GEORGES (ADEME Auvergne-Rhône-Alpes)

Pilote epures : Guillaume ARSAC

Contexte et Objectifs :

L'objectif de ce projet engagé en 2016 entre l'ADEME et le réseau des Agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes est la réalisation d'un guide de sensibilisation et d'acculturation à l'urbanisme "durable" des élus en charge de projets PCAET, TEPOS - TEPCV, Cit'ergie...

Ce guide contient des éléments concernant :

- La qualification du rôle de la planification urbaine pour la transition énergétique
- La présentation des leviers de l'urbanisme pouvant aider à la mise en œuvre des objectifs de la loi TECV à travers des exemples et des paroles d'élus
- La présentation des phases d'élaboration et le contenu des documents de planification vis-à-vis de l'intégration de l'énergie

Contenu/Méthode :

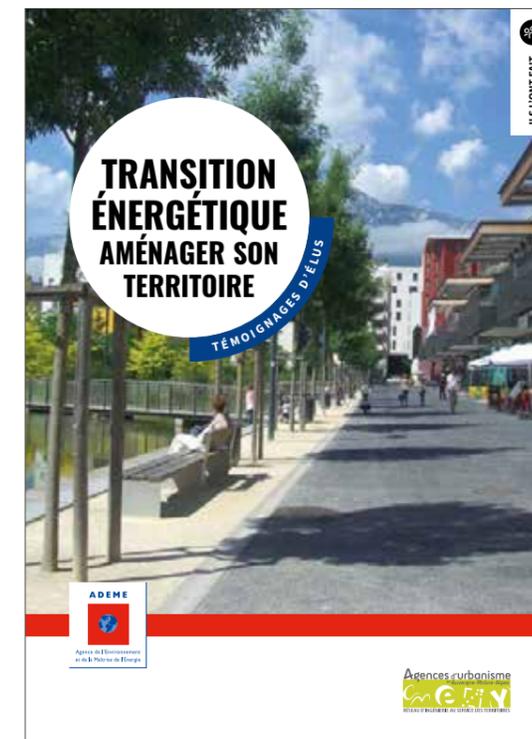
Réalisation d'un ouvrage à destination des élus et techniciens, exprimant des "bonnes pratiques" en matière d'intégration de la transition énergétique dans la planification et les projets urbains, en y intégrant des exemples, des illustrations et des paroles d'élus.

Compte-rendu d'exécution :

La rédaction, le maquettage et l'illustration de l'ouvrage ont été réalisés au premier trimestre 2017, sous pilotage d'epures pour le compte du réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes.

Une brochure d'extrait a été réalisée, ainsi qu'un dossier de presse.

Une conférence de presse ADEME /



URBA4 ADEME TRANSITION ENERGETIQUE

réseau des Agences a été organisée le 22 mars, pour lancer la diffusion de l'ouvrage imprimé. La diffusion de la publication a été effectuée.

08/083

EPASE REFERENTIEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pilote de l'étude : Anne-Sophie LHERMET (EPASE)

Pilote epures : Guillaume PAPET

Contexte et Objectifs :

L'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) souhaite passer les différents projets d'aménagement de ses quartiers au crible des 20 engagements qualité de la grille écoquartier. L'objectif est de lancer l'EPASE dans une démarche d'amélioration continue.



 EPASE REFERENTIEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Contenu/Méthode :

Epures se situe en appui de l'EPASE pour concevoir et mettre en place un référentiel basé sur les différents piliers de la grille Ecoquartier. Epures se place également comme relecteur critique des différents travaux.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a développé une grille d'analyse basée sur le référentiel Haute Qualité

Environnementale (HQE) de l'ADEME et l'a mise en oeuvre sur le quartier de Châteaureux. Après réflexion, l'EPASE a souhaité migrer vers un référentiel plus proche de ses ambitions en adoptant le référentiel écoquartier. Epures a réalisé une analyse comparative des deux référentiels pour identifier les potentiels manques du référentiel écoquartier et a réalisé une lecture critique des premiers éléments produits par l'EPASE.

A l'issue de l'analyse des projets EPASE au regard de la grille d'analyse écoquartier, il a été jugé opportun de réaliser une séance de sensibilisation des agents de l'EPASE aux problématiques écoquartier. Epures a donc co-élaboré et co-animé avec l'EPASE deux ateliers d'une demi-journée réunissant tout le personnel d'étude de l'EPASE autour des thématiques des 20 engagements du référentiel écoquartier. Ces séances se sont tenues début janvier 2018.

08/084

PRECARITE ENERGETIQUE DES MENAGES

Pilote de l'étude : Valérie DEVRIEUX (Syndicat mixte Scot Sud Loire)

Pilote epures : Adrien MEON

Contexte et Objectifs :

Il s'agit d'une expérimentation qui vise à qualifier et définir la précarité énergétique sur les différentes communes de notre territoire afin d'identifier les priorités d'actions. Il ne s'agit pas uniquement de mesurer le niveau de précarité énergétique mais aussi de qualifier ce qui fait précarité en fonction du profil de la commune et de ses habitants.

Cette étude croise des approches sociales et approches de structuration urbaine et fera l'objet d'une publication.

Contenu/Méthode :

Cette publication est axée autour de 3 grands axes :
 - qu'est-ce que la précarité énergétique
 - quels données/outils pour nous permettre de l'appréhender

- comment l'intégrer dans les outils de planification

Compte-rendu d'exécution :

Un premier groupe de travail a été réuni en interne à l'Agence pour croiser les idées et propositions de différentes thématiques (habitat, santé, social, déplacements...).

Une rencontre avec le SCOT Sud Loire a été organisée au printemps, afin de mieux comprendre leur attente, et leur faire valider le principe d'une publication détaillant ce qu'est la précarité énergétique, les moyens disponibles à son analyse et son intégration dans les documents de planification. Le Scot a proposé qu'un travail de benchmark soit mené à ce propos.

Durant l'été, epures a commencé à collecter de la bibliographie sur cette thématique.

Durant le second semestre, le travail a porté sur l'analyse des dépenses énergétiques liées à la mobilité. Il a été validé de travailler à deux échelles de traitement :

- la commune
 - le carroyage INSEE (200m*200m)
- Les résultats ont été présentés au SCOT début décembre, et il a été décidé de poursuivre ces travaux notamment sur la thématique du logement, en 2018.

08/085

ADEME CALF OUTIL GES

Pilote de l'étude : Jean-Luc SUCHET (Loire Forez Agglo)

Pilote epures : Laetitia DUCROCQ

Contexte et Objectifs :

Loire Forez Agglo mène une démarche de PLUI. En parallèle, la Loire Forez Agglo mène des démarches visant à réduire ses consommations énergétiques, ses émissions de gaz à effet de serre et à accroître la production d'énergie renouvelable (PCAET, TEPOS/TEPCV). Dans le cadre du PLUI, l'intégration des

enjeux énergie climat est essentielle. Celle-ci passe par deux approches :

- Intégrer les projets des politiques énergie nécessitant une adaptation du droit des sols
- Intégrer les enjeux de maîtrise de l'énergie dans le projet urbain

Pour permettre ce second volet, il est nécessaire de pouvoir évaluer les effets des politiques urbaines sur la consommation énergétique et d'émission de gaz à effet de serre pour permettre d'élaborer un projet le plus sobre possible.

L'outil GES PLU de l'ADEME permet de mettre en scénario les orientations du PLUI. Ces scénarios permettent d'identifier les leviers techniquement et politiquement réalistes qui pourront être mobilisés pour améliorer le bilan énergétique global. Ces travaux s'inscriront dans la démarche d'évaluation environnementale du PLUI.

Contenu/Méthode :

Identification des données nécessaires et montage des scénarios
 Identification des données et des sources à mobiliser

- Elaboration des scénarios PLUI, travail sur les hypothèses (fil de l'eau, PADD 1ère version, TEPOS ou Facteur 4)

Epures produit une première analyse des données à mobiliser.

Une réunion de travail est organisée avec les services de Loire Forez Agglo (énergie et planification) et l'Agence MTDA en charge de l'évaluation environnementale pour affiner ce travail d'hypothèses et valider les choix réalisés.

- Analyse de la faisabilité technique et politique des hypothèses

L'outil GES PLUI est renseigné (epures et MTDA). Une première analyse des marges de manœuvre possibles est réalisée.

Compte-rendu d'exécution :

Une ébauche d'inventaire des données détenues par epures pouvant être mobilisées dans cet outil a été réalisée.

Une réflexion sur la possibilité d'utiliser un outil défini pour des PLU, à l'échelle d'un PLUI regroupant 45 entités communales a été menée.

FONCIER



CHIFFRES CLÉS

3 300 ha
artificialisés en 10 ans
sur la Loire

9%
surface occupée
par de l'urbanisation
dans la Loire

960 m²
surface moyenne
du terrain à bâtir pour
l'habitat dans la Loire
(source DVF)

09/153

EPORA ANALYSE ET ECHANGES NOUVEAU PERIMETRE EPCI

Pilote de l'étude : Vincent REMY (EPORA)

Pilote epures : Catherine ARAUD-RUYANT

Contexte et Objectifs :

Epora - établissement public foncier - souhaite approfondir sa connaissance de certaines parties du territoire ligérien, afin de mieux resituer les demandes des collectivités en termes d'intervention foncière dans le contexte socio-économique. L'objectif est donc d'apporter un éclairage et échanger sur le contexte du territoire, à partir des données et connaissances de l'Agence.

Contenu/Méthode :

- réunions d'échanges entre Epora et epures : pour l'année 2017, les échanges sont ciblés sur des éléments de connaissance des nouveaux EPCI, suite aux modifications de périmètre de ceux-ci début 2017
- présentation des différentes démarches menées par l'Agence sur ces territoire qui intéressent Epora
- préparation de supports aux échanges

Compte-rendu d'exécution :

Une réunion d'échanges s'est tenue à l'automne sur le thème des PLUI suivis par l'Agence (PLUI Copler et Loire Forez Agglo) et des outils proposés pour le renouvellement urbain dans ces démarches de planification.

09/157

GISEMENTS FONCIERS ECO SEM

Pilote de l'étude : Vincent REMY (Epora) ; Philippe CACHARD (Saint-Etienne Métropole)

Pilote epures : Catherine ARAUD-RUYANT

Contexte et Objectifs :

Face aux enjeux de développement durable, de limitation de la consommation des espaces et d'optimisation des espaces déjà urbanisés d'une part et aux coûts élevés des opérations de

requalification foncière sur les territoires au passé industriel ancien d'autre part, il est nécessaire de définir les secteurs préférentiels à vocation économique, et donc de mieux connaître les gisements potentiels.

Epora et Saint-Etienne Métropole ont engagé une réflexion à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine, afin de repérer les secteurs potentiels pour constituer une réserve à moyen ou long terme. Il s'agit également de développer une méthodologie pour repérer l'ensemble des gisements potentiels : le foncier nu disponible mais aussi le foncier bâti sous occupé ou mutable, en zone d'activités ou en milieu urbain.

L'objectif est donc d'identifier ces gisements, bâtis ou non bâtis, puis d'approfondir la connaissance sur ces sites : contraintes, potentiel d'utilisation, inventaire historique urbain des implantations industrielles.

Cette mission, qui expérimente de nouvelles méthodologies, sera menée sur plusieurs années.

Contenu/Méthode :

- Trois types d'observation sont attendus :
 - la recherche de grands gisements, accessibles depuis les grandes centralités et grands axes de desserte (actuels et futurs)
 - les fonciers disponibles ou sous occupés en zones d'activités (partie réalisée par un bureau d'études sur le foncier non bâti ou vacant).
 - l'identification de gisements complémentaires en secteurs urbanisés susceptibles d'être remobilisés : ateliers ou friches, locaux vacants en milieu urbain, locaux occupés par des activités susceptibles de muter, etc.

- Deux grandes phases sont prévues :
 - expérimentation de la méthode et identification des gisements
 - approfondissement de la connaissance des sites retenus

Un groupe de travail technique suivra l'ensemble de la démarche : méthodologie, choix des critères et site test, suivi technique.

Compte-rendu d'exécution :

Concernant la recherche de grands gisements, la méthode et les critères ont été calés ; le potentiel foncier a ainsi été identifié sur l'ensemble du territoire.

Pour le foncier disponible ou sous occupé en zones d'activités (mission réalisée par un bureau d'études), des réunions d'échanges ont permis de coordonner les méthodes.

L'identification du potentiel en milieu urbain fait l'objet de test méthodologique sur le secteur sud de la ville de Saint-Etienne (secteur de Bellevue - Solaure), pour déterminer la méthode qui pourra être appliquée.

Ces différents éléments ont été partagés lors de réunions du comité technique :

- en avril : partage de la proposition de mission et proposition de critères pour le repérage des grands espaces
- en mai : premiers résultats sur les grands espaces et proposition méthodologique

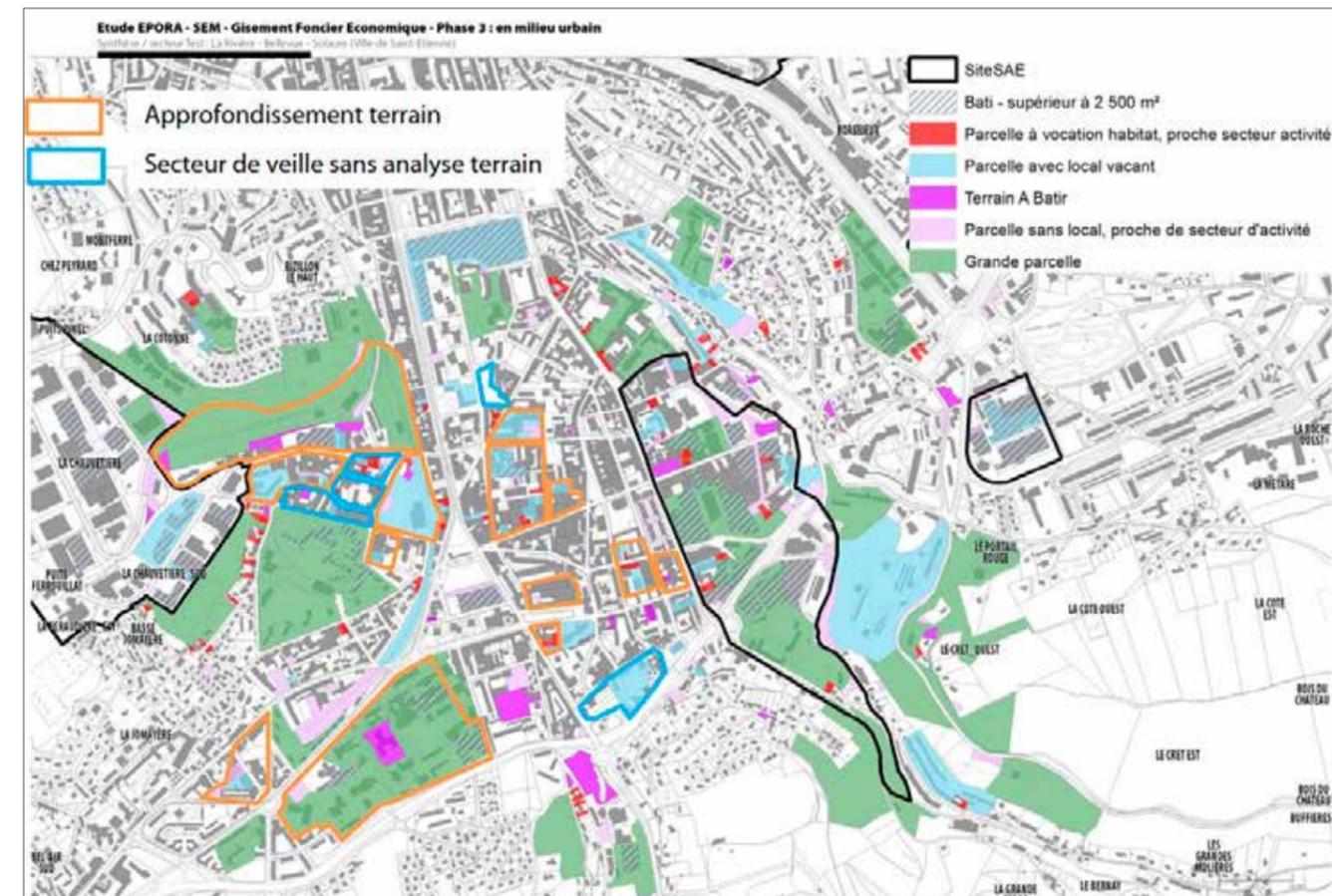
pour le repérage en milieu urbain

- en juin : résultats du repérage des grands espaces sur l'ensemble du territoire de Saint-Etienne Métropole et premier résultat du test en milieu urbain

- en septembre : repérage des sites en milieu urbain sur le secteur de Bellevue et choix des indicateurs pour le scoring sur les grands gisements

- en novembre : partage du travail sur le secteur test de Bellevue avec les techniciens de Saint-Etienne Métropole pour valider les sites à retenir pour le travail de terrain

A ces comités s'ajoutent des réunions d'échange avec Saint-Etienne Métropole et le bureau d'études chargé de repérer les gisements potentiels en zones d'activités. Cette mission pluriannuelle se poursuivra sur 2018 et 2019.



GISEMENTS FONCIERS ECO SEM

ÉQUI-PEMENTS

CHIFFRES CLÉS

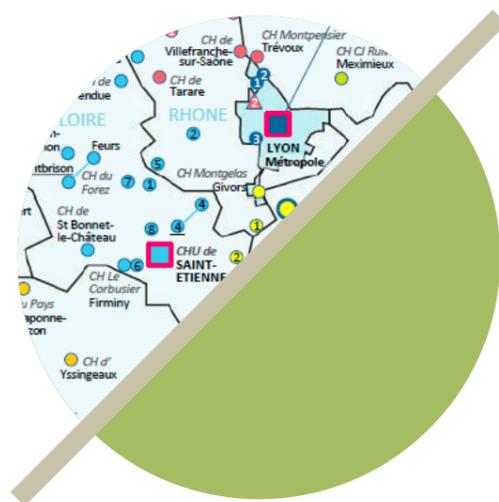
1 CHU

4 centres hospitaliers

628 écoles

76 collèges

33 lycées
(enseignement général)





10/026

AGENCE REGIONALE SANTE PUBLICATION URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Pilote de l'étude : Denis DOUSSON
(Agence Régionale de la Santé)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

En 2016, epures a lancé, en complément d'une étude urbaine, une étude « urbanisme favorable à la santé » dans le quartier de Terrenoire à Saint-Etienne. Cette étude a été menée en 2016 et 2017. Parallèlement, une autre étude « urbanisme favorable à la santé » a été menée dans le centre-ville de Rive-de-Gier, depuis le printemps 2017. Ces deux études ont donné lieu à des rendus sous forme de diaporama ou de notes/rapports techniques.

En complément de ces documents, l'Agence Régionale de Santé a souhaité qu'epures réalise un document de communication. En effet, ces études étant expérimentales et innovantes, elles doivent être valorisées, expliquées et connues auprès d'un public le plus large possible.

De plus, l'ARS souhaite qu'epures présente ces travaux dans différentes instances des collectivités de la Loire (EPCI et Scot notamment).

Contenu/Méthode :

Écriture de la note

- définition, en lien avec l'ARS, du format de la note (4 pages ou 8 pages)
- synthèse de la note méthodologique rédigée dans le cadre de la mission Terrenoire et des éléments de méthode / déroulé de la mission Rive-de-Gier
- travail sur les messages communicants
- réunion avec l'ARS pour valider le plan et les principaux messages
- rédaction par la chargée d'étude santé et transmission, en interne à epures et à

l'ARS pour relecture.

Mise en page et ajustements

- prise en compte des demandes d'ajustement du texte
- mise en page, travail photo/graphiques, devis impression

Diffusion

- mise en ligne sites Internet epures / ARS Auvergne Rhône Alpes / intranet-métier ARS
- envoi courrier

Présentation du projet

- 2 à 3 réunions prévues : bureau du Scot, commission EPCI, commune, etc, avec une présentation sur la base du diaporama réalisé en mars 2017 pour le Haut Conseil en Santé Publique.

Livable

Une publication communicante, sous charte graphique epures, faisant apparaître le logo de l'ARS et avec une mention indiquant que "ce document a été élaboré avec la collaboration de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes".

Calendrier de la mission

- Octobre - décembre 2017 : définition du format, plan, public ciblé, prise de contact avec les partenaires pour des présentations
- Janvier - mars 2018 : écriture de la note, présentations aux partenaires
- Avril 2018 : phase « mise en page et ajustements » + présentations complémentaires aux partenaires si besoin
- Mai 2018 : phase diffusion

Compte-rendu d'exécution :

Au second semestre de l'année 2017 :

- epures a défini le plan de la publication "urbanisme et santé"
- un échange technique a été organisé avec l'ARS pour caler le format, le public visé... par la publication.

REVUE DE PROJETS

ÉTUDES SECTORI- SÉES





04/082

AMOS42 ACTION LOGEMENT DEMANDE LOGEMENT SOCIAL

Pilote de l'étude : Norbert SIROT (AMOS42) et Adeline BADOIL (Action Logement Service)

Pilote epures : Armelle LAFAIYE

Contexte et Objectifs :

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) 42 est gestionnaire du fichier d'enregistrement de la demande dans la Loire par le système informatique national d'enregistrement des demandes de logement locatif social (décret du 7 mai 2012). La DDCS dispose ainsi de données sur la demande locative sociale.

AMOS 42 et Action Logement souhaiteraient une photographie de la demande radiée pour attribution en 2015 sur le territoire ligérien. L'objectif est de mieux cerner les flux (par CLT et ville-centre) et mieux connaître les attributions au public salarié.

Contenu/Méthode :

- structurer la base à des fins statistiques et la compléter (ex : code INSEE des communes, ajout des découpages géographiques, préparation d'éléments cartographiques,...)
- réaliser les traitements statistiques
- réaliser les illustrations utiles à une bonne compréhension et lisibilité des résultats.

Compte-rendu d'exécution :

Une photographie de la demande attribuée en 2015, sur la base extraite par la DDCS-gestionnaire SNE, a été réalisée sur les territoires des Commissions Logement Territorialisées (CLT) (traitement et analyse). Pour compléter les résultats, l'année 2015 a été comparée à la période précédente (1er juillet 2013 - 1er juillet 2014). Un focus sur les salariés (âgés de moins de 64 ans, disposant de ressources liées à une activité ou à une retraite) a également été réalisé. Ces résultats ont fait l'objet d'illustrations graphiques et cartographiques (flux). Une réunion de restitution finale a été réalisée le 11 juillet 2017.

09/156

TARTARAS ZONE AGRICOLE PROTEGEE

Pilote de l'étude : Gérard MANET (Maire de Tartaras)

Pilote epures : Christophe RIOCREUX

Contexte et Objectifs :

Confrontée à une pression foncière de plus en plus importante, la commune de Tartaras a souhaité mettre en place une Zone Agricole Protégée afin de stabiliser à long terme son foncier agricole.

2016 a donné lieu à la réalisation du document qui doit être soumise à l'enquête publique pilotée par le Préfet de la Loire. Suite à celle-ci, il s'agit pour epures de réaliser les amendements proposés et finaliser le dossier.

Contenu/Méthode :

Compte-rendu d'exécution :

Suite à l'enquête publique et au rapport du commissaire enquêteur, epures a modifié, en accord avec M. le Maire, le projet de ZAP et les pièces du dossier en vue de son approbation prévue en janvier 2018.

10/024

NOUVEAU COLLEGE ANNONAY

Pilote de l'étude : Michel CHAMPANHET (Département de l' Ardèche)

Pilote epures : Claire-Marie ROUCHOUSE

Contexte et Objectifs :

Une première étude a été réalisée en 2016 par l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise : il s'agissait de mener une analyse socio-démographique du bassin d'Annonay (population, effectifs scolaires) pour évaluer les besoins futurs. A la suite de la présentation de cette étude des analyses complémentaires ont été demandées, pour prendre en compte la scolarisation des collégiens ardéchois dans les départements limitrophes (Drôme et Isère).



Dans ce cadre, epures, a été sollicitée pour réaliser une nouvelle analyse socio-démographique permettant d'évaluer le nombre et la part de scolarisations hors de l'Ardèche et l'impact de ce phénomène sur les projections démographiques.

Contenu/Méthode :

Recensement des élèves habitant dans le bassin annonéen et scolarisés dans la Drôme et l'Isère - Appui sur les services du Département de l'Ardèche pour contacter les Départements du la Drôme et de l'Isère ainsi que les Diocèses correspondants et recueillir les données suivantes :

- Effectifs des collèges publics et privés du nord-ouest de la Drôme, du sud-ouest de l'Isère et du sud de la Loire (11 collèges sont concernés, cf carte en annexe)
- Commune de résidence de chaque élève scolarisé dans ces collèges
- Traitements statistiques de ces données, cartographies

- Analyse.

Projections démographiques

- Intégration de ces éléments aux projections démographiques réalisées dans l'analyse socio-démographique menée par epures en 2016 (échéances 2019 et 2023).

- Conclusion concernant les besoins de création d'un nouveau collège.

Restitution

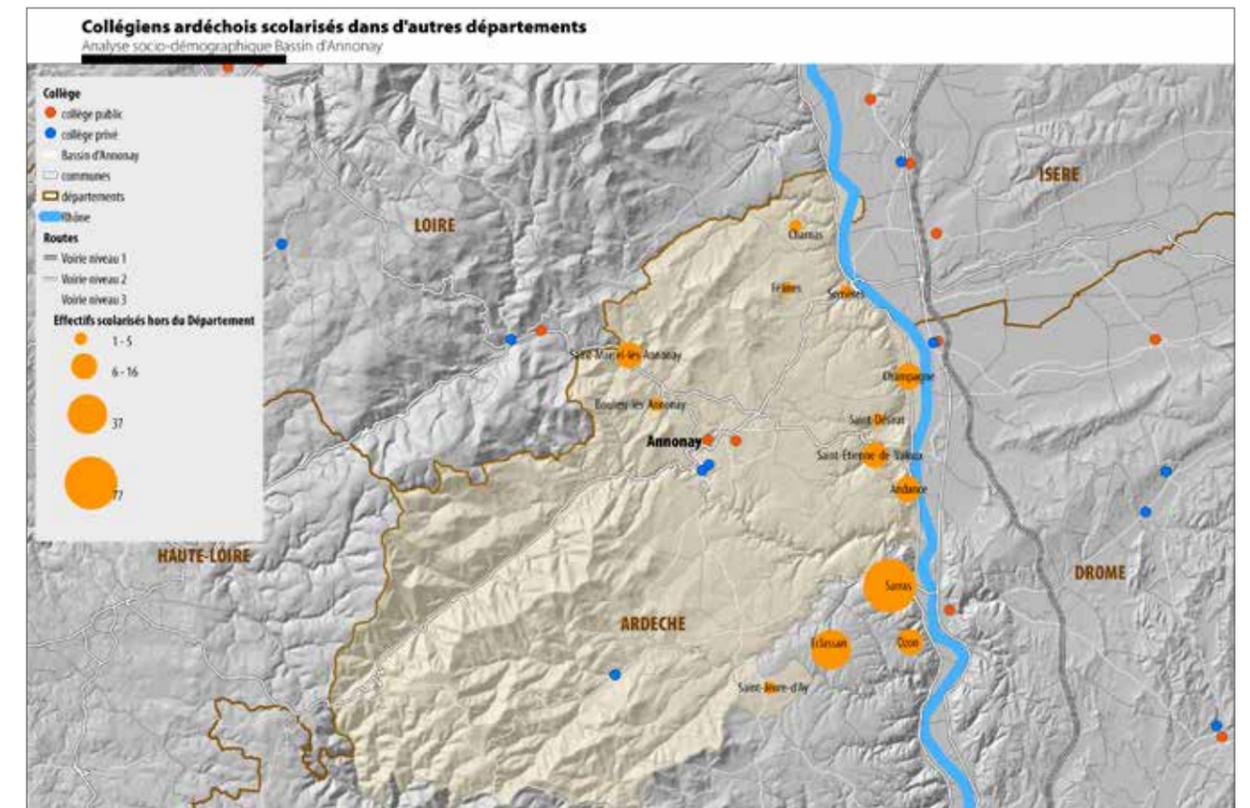
Réunion de restitution des résultats aux élus.

Compte-rendu d'exécution :

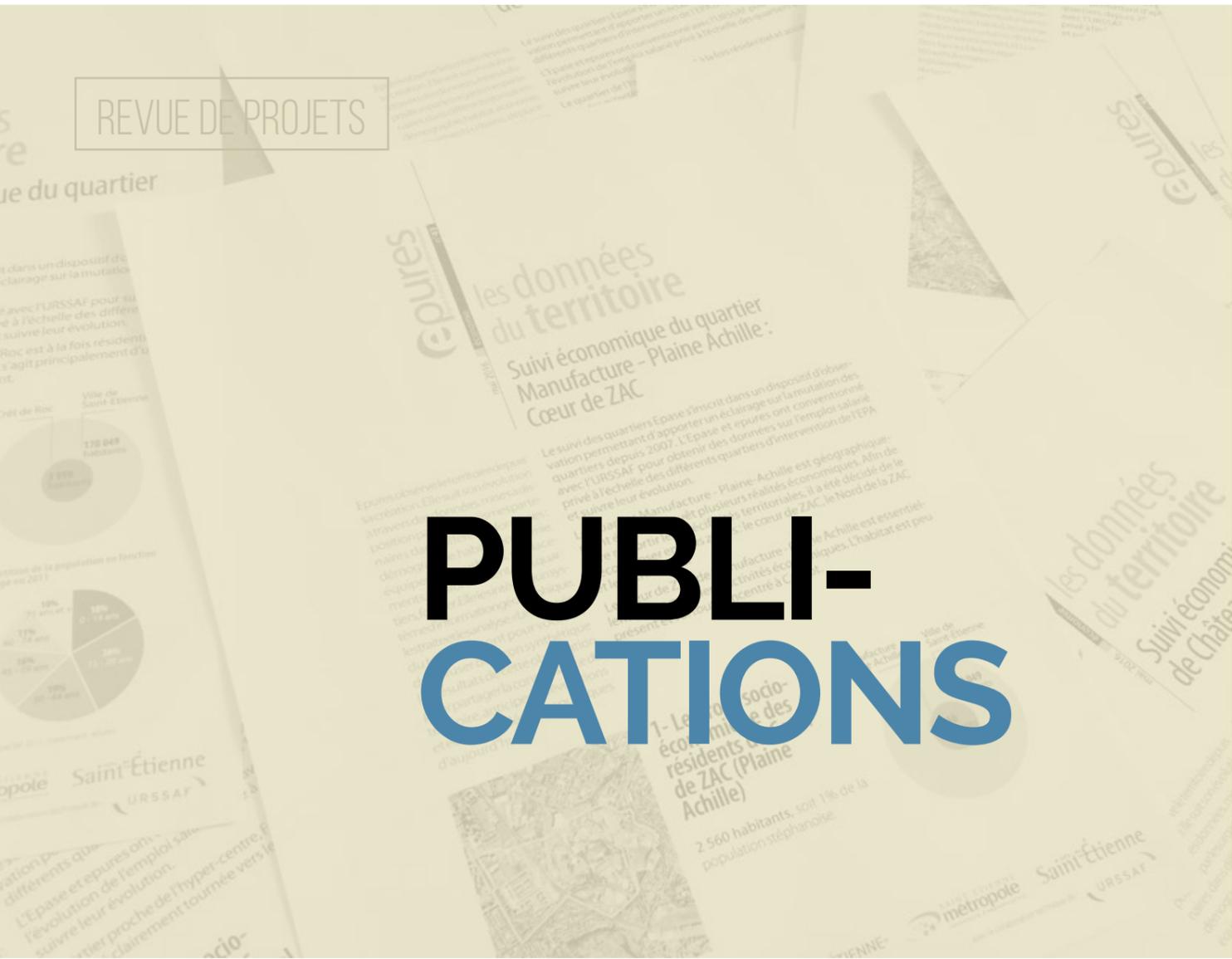
Au printemps 2017, epures a recueilli et traité les données.

Un diaporama reprenant l'ensemble des résultats (première et deuxième phase) a été élaboré et transmis aux services du Département.

Les résultats ont été présentés le 30 janvier 2018 en présence des élus du Bassin d'Annonay, des techniciens du Département, du Directeur académique des services de l'éducation nationale et du Président du Département.



NOUVEAU COLLEGE ANNONAY



PUBLICATIONS



PUBLICATIONS



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport
PLUi Copler : études 2017

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 2017,
 En 2015, la COPLER a pris la compétence de la planification urbaine et a décidé d'engager l'élaboration d'un PLUi sur son territoire par délibération du 3 décembre 2015. La COPLER a sollicité l'Agence d'urbanisme epures pour l'accompagner techniquement dans cette élaboration. Cette intervention est prévue en trois grandes étapes. En 2017, l'intervention a porté sur la mise au point des orientations thématiques et de projets sur les bourgs.

Numéro étude : 01/174
 Cote : EPU 17 008
 Accès : Partenarial

Power point
Echanges sur l'élaboration du PLUi de Saint-Etienne Métropole : propositions, études, objectifs

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 06/12/2017, 22 p.
 Au 1er janvier 2018, Saint-Etienne Métropole passera du statut de Communauté urbaine à celui de Métropole suite au décret ministériel du 3 septembre 2017. Dans le cadre de l'exercice de la compétence urbanisme, acquise avec le statut de communauté urbaine, SEM a la volonté de lancer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). SEM a demandé à Epures un accompagnement dans une phase de réflexion sur ce projet de planification.

Numéro étude : 01/184
 Cote : EPU 17 009
 Accès : Confidentiel- interne



Power point
PLUi Loire Forez Agglomération : esquisses de bourgs et de villes

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 12/2017,
 L'Agence accompagne depuis janvier 2016 Loire Forez en tant qu'AMO ensemblier et maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du dossier, mis à part le Volet habitat, l'évaluation environnementale, et un diagnostic agricole confiés à d'autres prestataires.

A partir de septembre l'agence a engagé le travail d'élaboration des "esquisses de bourgs et de villes" sur chacune des 45 communes (hors hameaux). Cette étape permet de constituer un projet pour chacun mettant en œuvre, notamment le projet de PADD communautaire, et de servir de base de discussion avec les élus communaux pour travailler le règlement écrit et graphique, les OAP, et autres outils du PLUi. Pour alimenter ses propositions techniques, l'agence a rencontré avec les services de Loire Forez les communes en réunion de secteur afin qu'elles puissent par le biais d'un questionnaire, et lors d'échanges en séances, faire remonter leurs projets communaux, leurs retours d'expériences en matière d'application du PLU, et poser leurs questions.

Numéro étude : 01/154
 Cote : EPU 17 010
 Accès : Partenarial



Power point

PLUi Loire Forez Agglomération : projets communaux

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/2017, 23 p.

L'Agence accompagne depuis janvier 2016 Loire Forez en tant qu'AMO ensemble et maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du dossier, mis à part le Volet habitat, l'évaluation environnementale, et un diagnostic agricole confiés à d'autres prestataires.

Numéro étude : 01/154
Cote : EPU 17 011
Accès : Partenarial



Power point

PLUi Loire Forez Agglomération : Organe de Synthèse Intercommunal

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 08/09/2017, 49 p.

L'Agence accompagne depuis janvier 2016 Loire Forez en tant qu'AMO ensemble et maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du dossier, mis à part le Volet habitat, l'évaluation environnementale, et un diagnostic agricole confiés à d'autres prestataires.

Numéro étude : 01/154
Cote : EPU 17 012
Accès : Partenarial



Power point

PLUi Loire Forez Agglomération : cotech PPA- espaces agri-naturels

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 21/11/2017, 36 p.

L'Agence accompagne depuis janvier 2016 Loire Forez en tant qu'AMO ensemble et maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du dossier, mis à part le Volet habitat, l'évaluation environnementale, et un diagnostic agricole confiés à d'autres prestataires.

Numéro étude : 01/154
Cote : EPU 17 013
Accès : Partenarial



Power point

PLUi Loire Forez Agglomération : partage des orientations générales du projet de PADD

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/04/2017, 24 p.

L'Agence accompagne depuis janvier 2016 Loire Forez en tant qu'AMO ensemble et maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du dossier, mis à part le Volet habitat, l'évaluation environnementale, et un diagnostic agricole confiés à d'autres prestataires.

Numéro étude : 01/154
Cote : EPU 17 014
Accès : Partenarial

Rapport

Etude exploratoire des centralités dans l'aire métropolitaine Lyon- Saint-Etienne : pour une approche renouvelée du modèle multipolaire

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : EPURES - 11/2017, 38 p.

Bien que renvoyant à des fonctions et donc à des profils de communes très



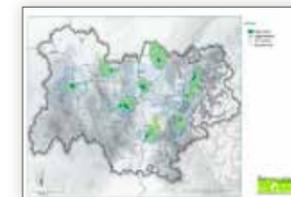
hétérogènes, la notion de « polarité » apparaît de manière quasi systématique dans les documents d'aménagement et de planification élaborés puis mis en œuvre dès les années 1960 dans l'aire métropolitaine Lyon- Saint-Etienne. Cette étude, dont la dimension exploratoire tient essentiellement à la construction d'indicateurs originaux, poursuit ainsi quatre objectifs principaux :

- identifier des centralités selon une méthode objective,
- définir une typologie de centralités, selon leur fonction dominante,
- mesurer la polarisation (ou non) de ces centralités,
- proposer une vision synthétique de l'organisation multipolaire du territoire.

Chacun de ces objectifs constitue une partie du présent document.

Les résultats de ce travail offrent ainsi un regard actualisé de ce que peuvent être les centralités et du processus de polarisation dans l'aire métropolitaine

Lyon- Saint-Etienne.
Numéro étude : 00/163
Cote : EPU 17 015



Rapport

Contribution du Réseau des villes centres et des grandes agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise

Référence : EPURES - 12/2017, 17 p.

Les villes centres et grandes agglomérations constituent ensemble un système urbain puissant, interdépendant et maillé.

Cette armature urbaine, riche de sa diversité, porte les enjeux et les défis de la connaissance, de l'innovation et de la transition. Elle est un vecteur de croissance économique pour assurer un développement fort, équilibré et soutenable de notre espace régional.

Au travers des trois grands objectifs de cette contribution et tout au long de la procédure d'élaboration du SRADDET, le réseau des villes entend ainsi entrer en dialogue avec la Région pour positionner Auvergne-Rhône-Alpes dans le concert des régions européennes les plus dynamiques.

Numéro étude : 00/164
Cote : EPU 17 016
Accès : Diffusible



Power point

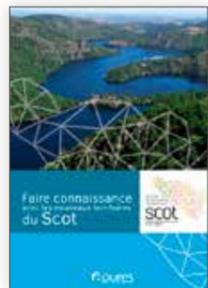
Animation d'une séance d'échange inter-Scot : périmètre(s) Sud Loire et Loire Centre

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/2017, 25 p.

Le Syndicat mixte du Scot et ses membres ont souhaité mettre en œuvre au cours de l'année 2017 une approche dynamique des conséquences de la création des nouveaux périmètres des EPCI au 01 janvier 2017.

L'Agence a ainsi animé sur cette base une rencontre entre les élus des bureaux du Scot Sud Loire et du Scot Loire Centre.

Numéro étude : 01/177
Cote : EPU 17 017
Accès : Diffusible



Rapport

Faire connaissance avec les nouveaux territoires du Scot

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 02/2018, 12 p.

Des outils d'interconnaissance territoriaux ont été mis en place sur la base du nouveau périmètre devant être arrêté par le Préfet en septembre 2017 suite aux délibérations concordantes de 4 EPCI et projetant le périmètre du Scot dans une extension territoriale passant de 116 à 199 communes. Cette publication a été remise aux élus du conseil syndical début février 2018

Numéro étude : 01/177
Cote : EPU 17 018
Accès : Diffusable



Power point

Séminaire : regards croisés et mises en perspective

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 28/09/2017, 27 p.

Présentation du territoire de la vallée du Gier à Mme La Députée du Gier.

Numéro étude : 00/156
Cote : EPU 17 019
Accès : Diffusable



Rapport

Des Défis à relever ensemble : contribution des élus de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires ; rencontre des présidents de Scot 7 novembre 2017

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise - 10/2017, 32 p.

Les Présidents des 13 Scot de l'inter-Scot de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne, réunis en séance plénière le 07 novembre 2017 à Lyon ont validé une contribution commune dans le cadre de l'élaboration du SRADDET de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Au travers de cette contribution, ils formulent ainsi le souhait que l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne puisse être reconnue comme un territoire pertinent pour la spatialisation des politiques régionales d'aménagement de l'espace.

L'inter-Scot, cadre de coopération animé par les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne représente un effort de plus de dix années de coordination des Scot à l'échelle du territoire de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne. La contribution des acteurs de l'inter-Scot a été travaillée par un groupe réunissant les chefs de projet Scot et les deux agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon.

Plus spécifiquement, epures a eu la charge de co-animer la démarche et de réaliser les volets déplacements-transports et trame verte et bleue de la contribution.

Numéro étude : 00/164
Cote : EPU 17 020
Accès : Diffusable



Rapport

Contribution du Sud Loire à l'élaboration du SRADDET

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 02/2018, 19 p.

Le territoire du Sud Loire et les collectivités qui le composent ont proposé une contribution à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Les collectivités du Sud Loire souhaitent ainsi faire partager leur engagement commun pour organiser sur leur territoire un pôle d'équilibre d'envergure métropolitaine au cœur de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Cette contribution exprime une volonté commune d'attractivité nouvelle articulée autour de trois axes :

- la mise en valeur des dynamiques du Sud Loire,
- le souhait de voir émerger un SRADDET mobilisateur sur les enjeux,
- de participer à la construction d'un SRADDET porteur d'une vision de l'aménagement et du développement de l'espace régional.

Collaboration originale d'une Métropole, d'une communauté d'agglomération, de deux communautés de communes et d'un syndicat mixte de Scot, cette contribution a été rédigée et enrichie par l'agence d'urbanisme.

Numéro étude : 01/182
Cote : EPU 17 021
Accès : Diffusable



Rapport

Plan Local d'Urbanisme de la Versanne : notice explicative de la modification simplifiée n°2

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 2017, 26 p.

Le PLU de la commune de La Versanne a été approuvé le 27 juin 2013.

La commune souhaite y apporter des adaptations ne remettant pas en cause les orientations du PADD.

Il s'agit d'accompagner la commune de La Versanne dans sa démarche d'évolution de son PLU. Pour ce faire, une procédure de modification simplifiée est mise en œuvre.

Numéro étude : 02/096
Cote : EPU 17 023
Accès : Diffusable

Power point

Les dynamiques de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne : analyses croisées pour une mise en perspective du modèle de développement

Auteurs : Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : EPURES - 27/09/2017, 47 p.

Plusieurs études thématiques ont été réalisées ces dernières années dans le cadre de l'ingénierie métropolitaine que constitue le travail en réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon : mobilité, dynamiques démographiques et résidentielles, vulnérabilité énergétique des territoires...

L'objectif de croiser ces résultats d'études est de transversaliser les réflexions à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon- Saint-Etienne, en associant les membres du SMT-AML, du Pôle métropolitain, et du groupe partenarial inter-Scot.

Numéro étude : 00/149
Cote : EPU 17 031
Accès : Confidentiel- interne

Plaquette

Suivi du Scot : état zéro des indicateurs de suivi

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 10/2017, 62 p.

La loi impose aux Scot la réalisation d'un bilan à 6 ans de mise en œuvre. Afin de préparer ce suivi-évaluation, il est nécessaire de constituer un état initial des indicateurs pour suivre les objectifs centraux du Scot en 2013.

Numéro étude : 01/115
Cote : EPU 17 045
Accès : Confidentiel- interne

AMÉNAGEMENT RURAL



Rapport

Zone Agricole Protégée de Tartaras : rapport de présentation

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2017, 47 p.

Afin de contenir la pression foncière qui s'exerce sur son territoire et de pérenniser l'agriculture locale par une protection du foncier à long terme, la commune s'est engagée dans la réalisation d'une Zone Agricole Protégée (ZAP). Ainsi, 231 ha ont été classés en ZAP, soit l'équivalent de la superficie de la zone classée en agricole au PLU approuvé.

Numéro étude : 09/156
Cote : EPU 17 006
Accès : Diffusable

AMÉNAGEMENT URBAIN



Power point

Avezieux : étude centre bourg

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 05/2017, 32 p.

L'objectif de cette présentation est de proposer à la municipalité plusieurs scénarii d'aménagement pour le centre bourg permettant notamment de mieux partager l'espace entre les différents modes de déplacement (bus scolaire, voiture, marche, vélo) et de réinterroger les sens de circulation et de desserte du bourg.

Il s'agit également de proposer plusieurs pistes de réflexion sur l'aménagement des espaces publics, des cheminements à créer pour inciter à l'usage de la marche à pied.

Numéro étude : 03/229
Cote : EPU 17 001
Accès : Partenarial



Rapport

Pérignieux, étude de cadrage urbain : plan guide d'aménagement du centre bourg

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 03/2017, 26 p.

Epura assiste certaines collectivités dans leur projet de requalification urbaine, mais la démarche de mise en œuvre n'est pas toujours clarifiée, et nécessite une coordination entre les différents acteurs. Pour cela, EPORA a souhaité l'intervention de l'agence d'urbanisme epures, de manière à préciser les attentes en termes de projets urbains à travers la réalisation d'études de cadrage sur des îlots de petites tailles et de différentes communes.

Pour Pérignieux, à partir des éléments de diagnostic patrimonial mis au point par le prestataire d'Epura sur le bourg et les sites étudiés par epures, l'Agence a mis au point un schéma général d'aménagement et d'intervention foncière sur le bourg.

Numéro étude : 03/226
Cote : EPU 17 002
Accès : Diffusable



Rapport

Saint-Maurice-en-Gourgois : étude de requalification du centre bourg

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/2017, 42 p.

La commune de Saint-Maurice-en-Gourgois est propriétaire d'un tènement bâti dégradé implanté en front de rue, face à l'église.

Il s'agit pour la collectivité d'une opportunité unique pour améliorer la qualité du cadre de vie du village et son fonctionnement, avec notamment, l'aménagement d'espace public et de stationnement.

epures a réalisé le diagnostic (cartographie de l'existant et synthèse des atouts et contraintes du site) à partir duquel des scénarii contrastés ont été élaborés.

Numéro étude : 03/230
Cote : EPU 17 003
Accès : Diffusable



Power point

Saint-Héand, étude de restructuration de l'îlot Saint-Etienne : note de synthèse

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2017, 31 p.

Epura accompagne la mairie de Saint-Héand dans la requalification de son centre historique. Le bourg de Saint-Héand est une ancienne place forte d'époque médiévale de valeur patrimoniale importante.

Il s'agit alors de concilier restructuration du bâti et prise en compte du patrimoine. C'est pourquoi, Epura a lancé une consultation d'architectes du patrimoine afin de disposer d'un diagnostic précis permettant d'évaluer la valeur patrimoniale du centre et plus particulièrement de l'îlot Saint-Etienne. A partir du travail réalisé par le bureau d'études spécialisé en patrimoine, epures a réalisé des tests de capacité mettant en évidence le type de programme envisageable (réhabilitation et/ou démolition-reconstruction, nombre de logements possibles, exigences qualitatives à respecter ...), accompagnés d'un pré-bilan foncier sommaire.

Numéro étude : 03/236
Cote : EPU 17 004
Accès : Diffusable



Power point

Boën-sur-Lignon- îlot saint-Jean : diagnostic, enjeux et scénario d'aménagement

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 21/02/2017, 20 p.
17 p.

La commune de Boën joue un rôle de polarité importante pour toutes les communes de son bassin de vie. Cependant, elle constate depuis plusieurs années que de jeunes ménages partent vers des communes voisines, plus petites, mais proposant de nombreux espaces à vocation résidentielle (maisons individuelles). La commune veut enrayer ce phénomène.

Parallèlement à une étude menée sur l'ensemble du bourg dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Centres bourgs", la commune souhaite réfléchir au devenir d'un secteur en particulier : l'îlot « St-Jean » situé entre la mairie et l'église ainsi que quelques bâtiments à proximité qui présentent des opportunités d'acquisition permettant d'engager des actions à court terme.

La mission d'epures consiste à :

- élaborer un diagnostic synthétisant l'ensemble des caractéristiques du site (état du bâti, fonctionnement urbain...)
- synthétiser les attentes de la commune sur le devenir de ce site
- définir les orientations urbaines et programmatiques du projet

Numéro étude : 03/233
Cote : EPU 17 022
Accès : Diffusable

Rapport

Chaléyères-Hauts de terrenoire : note

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 10/2017, 10 p.

Une étude urbaine visant à définir une stratégie d'évolution des Hauts de Terrenoire a été confiée à epures en 2016-2017. Le devenir des Hauts de Terrenoire nécessite une appréhension à une échelle plus large que le seul quartier du Toit Forézien. Cette étude s'inscrit donc dans une réflexion globale conduite à l'échelle du quartier de Terrenoire/Chaleyères. Elle est menée en lien étroit avec la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Etienne Métropole et Epora.

Numéro étude : 03/228
Cote : EPU 17 024
Accès : Confidentiel- interne



Power point

Etude urbaine Chantalouette : scénarios urbains et stratégie résidentielle- diagnostic et enjeux- document final synthétique

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 07/2017-12/2017, 50 p.
37 p.
86 p.

Le site d'immeubles de logements sociaux de Chantalouette à St Etienne est situé à l'ouest de Centre 2, sur les premières pentes de la colline de la Vivaraise. Cette cité, construite au début du 20e siècle, ne correspond plus aux attentes des habitants en matière de logement. Le bailleur, Cité Nouvelle, s'interroge sur le devenir de cet ensemble et réfléchit à une intervention en termes de démolition et de réhabilitation. Pour préparer l'avenir, il souhaite disposer d'une réflexion sur le devenir du quartier. Cette réflexion porte sur le potentiel d'attractivité du quartier, et sur les types de logements qui pourraient y trouver leur place. Pour cela, Cité Nouvelle a sollicité dans un premier temps le bureau d'études Adéquation qui a fait une proposition d'intervention en 2015, à laquelle le bailleur n'a pas donné suite. Aujourd'hui Cité Nouvelle et Epora, qui



est associé à cette réflexion, sollicitent epures et Adéquation pour proposer une intervention conjointe afin de répondre à leurs questionnements.

Cette mission a donc pour objectif d'apporter un éclairage au bailleur en termes d'analyse urbaine et de marché pour élaborer des propositions de restructuration de cet ensemble immobilier.

Numéro étude : 03/237
Cote : EPU 17 025
Accès : Partenarial

Power point

Franges de ZAC Pont de l'Ane Monthieu (PAM) : réunion de lancement de l'étude- diagnostic et enjeux

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 07/2017-09/2017, 8 p.
46 p.

Les franges de la ZAC Monthieu Pont de l'Ane constituent un secteur d'intérêt économique stratégique du fait de leur situation en visibilité directe depuis l'A72, et de leur proximité immédiate de Steel.

Ce secteur qui se caractérise par une mixité fonctionnelle avec des petites entreprises, du commerce, de l'artisanat, des habitations fait l'objet d'enjeux de mutation (ex : serre Verney).

Le développement de ce secteur à cheval sur les 2 communes de Saint-Etienne et Saint-Jean Bonnefonds n'étant pas encadré par une procédure d'aménagement, son évolution risque de se faire au coup par coup, au gré des opportunités.

Or, un développement urbain anarchique et non maîtrisé sur les franges de la ZAC pourrait à terme avoir un impact négatif sur l'image du secteur de Monthieu-Pont de l'Ane et de l'entrée Est de Saint-Etienne.

L'objectif de l'étude proposée par l'Agence d'urbanisme consiste à accompagner les partenaires dans la définition d'une stratégie d'aménagement partagée sur les franges de la ZAC Monthieu Pont de l'Ane.

Cette mission vient compléter les études préalables des révisions des PLU de Saint-Jean-Bonnefonds et de Saint-Etienne.

Numéro étude : 03/238
Cote : EPU 17 026
Accès : Partenarial

Rapport

Contribution de l'agence d'urbanisme au futur projet urbain Nord-Est : note d'ambition stratégique

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/2017, 78 p.

L'objectif de la contribution d'epures au cadre stratégique urbain à déployer sur le quart nord-est de Saint-Etienne est de proposer des orientations fortes et claires pour le futur projet urbain qui devra structurer ce secteur-clé pour le développement ambitieux et équilibré de la Métropole stéphanoise.

En effet, le projet urbain comme le prolongement du tramway doivent être inscrits dans les documents de planification à toutes échelles, dans le double objectif de «sécuriser» leur mise en œuvre, et de tracer un « fil rouge directeur» pour décider / prioriser et mettre en œuvre des projets, sans obérer l'avenir.

Tous les outils appropriés doivent être à présent mobilisés, en matière de planification et d'urbanisme de projet. Sans attendre, une stratégie foncière doit être définie et mise en œuvre.

Numéro étude : 07/154
Cote : EPU 17 032
Accès : Confidentiel- interne

PUBLICATIONS



Rapport

Elaboration du PAVE- Commune de Sury-le-Comtal

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/2017, 30 p.

Le PAVE, outil adapté à la mise en accessibilité des voiries, a permis à la commune de Sury le Comtal de travailler avec les acteurs locaux, afin de définir une vision intégrée et cohérente de l'ensemble de la chaîne des déplacements et de planifier des aménagements coordonnés sur les itinéraires prioritaires, à aménager dans les prochaines années.

Numéro étude : 07/168
Cote : EPU 17 042
Accès : Diffusible



Power point

Etude préalable de l'aménagement et de l'accessibilité de la halte ferroviaire de Sury le Comtal

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 21/12/2016, 19 p.

Sury-le-Comtal, 3ème commune la plus peuplée de la communauté d'agglomération Loire Forez, attire chaque année de nouveaux habitants travaillant le plus souvent en dehors de la commune. La municipalité souhaite notamment privilégier les modes de déplacements alternatifs à la voiture (notamment le train) pour les déplacements pendulaires (domicile-travail, domicile-école) et faciliter l'accès au bassin d'emplois pour les Suryquois(es). Le projet d'aménagement de la halte ferroviaire de Sury-le-Comtal est porté par la commune en partenariat avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération Loire Forez engagées dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement de Gare (CAG) avec comme principal enjeu de faire de cette gare un équipement communal attractif et connecté.

L'objectif est d'améliorer cette halte en matière de conditions d'accès, de sécurité et d'image.

Cette étude de cadrage préalable doit permettre à la commune de définir précisément ses attentes et de les valider avec les autres partenaires. Elle est suivie d'une consultation de maîtrise d'œuvre afin de définir et mettre en place le programme.

Numéro étude : 07/167
Cote : EPU 17 043
Accès : Diffusible

CADRE JURIDIQUE



Power point

Réflexions sur le nouveau règlement

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 13/12/2017, 43 p.

En application de la loi ALUR, le Code de l'Urbanisme a fait l'objet d'une importante recodification, entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

L'évolution majeure porte sur la modernisation du contenu du PLU, et vise à rendre la règle d'urbanisme plus accessible et intelligible.

Cette présentation est une synthèse de l'ensemble des chantiers conduits au cours de l'année destinée aux partenaires financeurs.

Numéro étude : 01/175
Cote : EPU 17 005
Accès : Partenarial

PUBLICATIONS



Plaquette

Loi Biodiversité : quels impacts pour les territoires ?

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/2017, 12 p.

Après deux ans et demi de débats parlementaires, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016. Au travers de 174 articles, elle réorganise la gouvernance de la biodiversité, consolide des principes juridiques, affirme le besoin de concilier biodiversité et activités humaines, et crée ou renforce des outils de protection des espèces en danger et des espaces sensibles, sans pour autant les révolutionner. Cette note, sans être exhaustive, vise donc à présenter les grands principes affirmés dans la loi.

Numéro étude : 08/025
Cote : EPU 17 046
Accès : Diffusible

CIRCULATION

Power point

AMO Saint-Etienne Métropole : appui à la définition d'un périmètre d'application de restriction de circulation

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 10/2017, 13 p.

-L'état travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de gestion des épisodes des pics de pollution dans la Loire.

-L'une des mesures est la mise en application d'un arrêté destiné à restreindre la circulation automobile : mise en œuvre de la circulation différenciée sur le bassin stéphanois

-L'état a transmis à Saint-Etienne Métropole un périmètre d'application regroupant les communes pouvant être concernées par cet arrêté qui sera en vigueur dès janvier 2018

-Saint-Etienne Métropole souhaite faire une proposition de périmètre en s'appuyant notamment sur l'offre de transport collectif susceptible de constituer une offre alternative à la voiture individuelle

Numéro étude : 07/007
Cote : EPU 17 028
Accès : Confidentiel- interne

ECONOMIE

Power point

Analyse des entreprises créées en 2015

Auteurs : Epures ; CCI de Saint-Etienne Montbrison
Référence : EPURES - 14/11/2017, 41 p.

Epures, dans le cadre de son programme partenarial et le Département Intelligence Economique de la CCI ont développé en 2013 une méthode de caractérisation des créateurs d'entreprises présents sur le territoire de Loire Sud depuis 2007 afin d'identifier les facteurs favorisant ou contraignant la pérennité des entreprises. Puis, une première phase d'étude a été réalisée en 2014 dans le cadre d'un processus expérimental de suivi post création pour les entreprises créées en 2012 dans les filières stratégiques du territoire. Ce travail est, depuis, reproduit chaque année.

Numéro étude : 06/96
Cote : EPU 17 047
Accès : Diffusible





Power point
Suivi économique des entreprises créées en 2012, 2013, 2014 et 2015

Auteurs : Epures ; CCI de Saint-Etienne Montbrison
 Référence : EPURES - 14/11/2017, 41 p.
 Epures, dans le cadre de son programme partenarial et le Département Intelligence Economique de la CCI ont développé en 2013 une méthode de caractérisation des créateurs d'entreprises présents sur le territoire de Loire Sud depuis 2007 afin d'identifier les facteurs favorisant ou contraignant la pérennité des entreprises. Puis, une première phase d'étude a été réalisée en 2014 dans le cadre d'un processus expérimental de suivi post création pour les entreprises créées en 2012 dans les filières stratégiques du territoire. Ce travail est, depuis, reproduit chaque année.

Numéro étude : 06/96
 Cote : EPU 17 048
 Accès : Diffusable



Plaquette
Observatoire de l'économie- Tableau de bord trimestriel n°1

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 07/2017, 8 p.
 Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, resitué dans les dynamiques régionales et nationales.

Numéro étude : 06/011
 Cote : EPU 17 049
 Accès : Diffusable



Plaquette
Observatoire de l'économie- Tableau de bord trimestriel n°2

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 09/2017, 8 p.
 Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, resitué dans les dynamiques régionales et nationales.
LES IDÉES À RETENIR DANS LA LOIRE :
 - Une amélioration de la santé financière des entreprises.
 - Un ralentissement de la croissance du salaire moyen par personne.
 - Un rebond de la croissance de l'effectif salarié privé.
 - En dehors de la construction dont les effectifs diminuent, tous les secteurs d'activités sont concernés par cette augmentation.
 - Une stabilisation du taux de chômage pour le troisième trimestre consécutif.

Numéro étude : 06/011
 Cote : EPU 17 050
 Accès : Diffusable



Plaquette
Observatoire de l'économie- Tableau de bord trimestriel n°3

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 09/2017, 8 p.
 Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, resitué dans les dynamiques régionales et nationales.
 Les points à retenir dans la Loire pour le 1er trimestre 2017 :
 - Une amélioration de la santé financière des entreprises.
 - La poursuite de la hausse du salaire moyen par personne.
 - Une baisse de l'effectif salarié privé après cinq trimestres de croissance.

Trois secteurs sont particulièrement impactés : la construction, l'industrie et l'intérim.
 - Une diminution du taux de chômage après trois trimestres de stabilisation.

Numéro étude : 06/011
 Cote : EPU 17 051
 Accès : Diffusable



Plaquette
Observatoire de l'économie- Tableau de bord trimestriel n°4

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 12/2017, 8 p.
 Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, resitué dans les dynamiques régionales et nationales.
 Les points à retenir dans la Loire pour le 4e trimestre 2017 :
 - Une amélioration de la santé financière des entreprises.
 - Le ralentissement de l'augmentation du salaire moyen par personne.
 - Le retour à la hausse de l'effectif salarié privé.
 - Deux secteurs sont particulièrement dynamiques : la construction et l'intérim.
 - Une diminution du taux de chômage pour le second trimestre consécutif.

Numéro étude : 06/011
 Cote : EPU 17 052
 Accès : Diffusable



Plaquette
Les transferts d'établissements dans le Sud Loire et la proche Haute-Loire

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 07/2017, 12 p.
 Parmi les mutations des territoires visibles depuis quelques années, la tendance à la périurbanisation est prégnante. Elle semble être motivée par plusieurs critères : volonté d'une meilleure qualité de vie pour les résidents, recherche d'espaces plus vastes et moins onéreux par les entreprises, proximité des fournisseurs / sous-traitants, etc.
 Conscient de l'intensification des mouvements d'établissements et de leurs impacts sur l'organisation urbaine, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise a conduit pour le compte de ses partenaires une analyse des transferts d'établissements au sein du Sud Loire et de la proche Haute-Loire. Cette analyse répond à plusieurs objectifs : caractériser les transferts d'établissements selon les grands secteurs d'activités, identifier les effets de desserrement ou de polarisation des activités, faire ressortir les zones les plus attractives selon les secteurs d'activité.

Numéro étude : 06/11
 Cote : EPU 17 053
 Accès : Diffusable



Rapport
Les évolutions économiques dans la Loire en 2016

Auteurs : Epures ; ELO ; CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire
 Référence : ELO ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire ; EPURES ; CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ; urssaf - 11/2017, 20 p.
 Depuis 1998, la Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne-Roanne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire, Emplois Loire Observatoire, epures et l'Urssaf mettent en commun leurs compétences au profit d'un dispositif partenarial d'observation économique, au service du territoire et de ses acteurs.

Afin d'apprécier les dynamiques sectorielles et géographiques, nous vous proposons un nouveau format des Evolutions économiques dans la Loire.

Pour l'année 2016 on retiendra

La reprise de l'activité dans la Loire semble amorcée en 2016, avec une hausse des effectifs salariés privés, une hausse des effectifs dans l'intérim et une balance commerciale excédentaire. Néanmoins, seuls les services et l'artisanat gagnent des effectifs en 2016, le nombre d'établissements dans la Loire diminue (- 0,9 %).

La reprise économique sur le territoire ligérien semble amorcée mais reste fragile.

Numéro étude : 06/011
Cote : EPU 17 054
Accès : Diffusable



Plaquette
La Loire à l'heure du numérique

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2017, 5 p.

Fabien Soler, Directeur général adjoint de Digital League, cluster régional au service du numérique, a présenté les d'atouts susceptibles de booster le développement du numérique sur le territoire.

Tandis que Gratielle Boutantin, Administratrice SIG à epures, a présenté l'outil e-observ, la nouvelle application cartographique de l'agence d'urbanisme (e-observ').

Numéro étude : 06/011
Cote : EPU 17 055
Accès : Diffusable



Plaquette
Prospection et immobilier d'entreprise

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 05/2017, 8 p.

Le sujet des Petits déjéco de mai 2017 était la prospection et l'immobilier d'entreprise.

Pour en parler epures a fait appel d'une part à Mylène Richard (conseil prospection et implantation, Aderly/Saint-Etienne Métropole) et à Philippe Cachard (directeur du développement économique, Saint-Etienne Métropole) qui ont présenté le partenariat de prospection entre Saint-Etienne Métropole et l'Aderly. Et d'autre part à Gabriel Roques (directeur du CECIM) qui a présenté l'observatoire de l'immobilier d'entreprise du CECIM.

Numéro étude : 06/011
Cote : EPU 17 056
Accès : Diffusable



Plaquette
10 000 transferts d'établissements chaque année au sein de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne

Auteurs : Epures ; INSEE ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : INSEE - 12/2017, 4 p.

Officialisée en 2004, la démarche inter-SCoT est aujourd'hui constituée de 13 syndicats mixtes porteurs de SCoT (schémas de cohérence territoriale) volontaires pour articuler leurs démarches de planification au sein de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne.

Dans la continuité du travail sur les dynamiques économiques et l'emploi conduit en 2016, l'inter-SCoT a souhaité approfondir en 2017 la question des interdépendances territoriales à travers l'étude des transferts

d'établissements entre territoires.

Un partenariat entre les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon avec l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes a été mis en place afin de montrer comment se renouvelle le tissu d'établissements dans les territoires et les impacts des différents types de mouvements (créations, disparitions, établissements pérennes, transferts) sur l'emploi dans chacun des territoires.

Ces travaux mettent ainsi en évidence les liens et dépendances entre territoires, ils seront poursuivis en 2018 par la mise en perspective des impacts entre les intercommunalités composant les différents Scot.

Numéro étude : 00/172
Cote : EPU 17 057
Accès : Diffusable



Plaquette
Les établissements de Saint-Etienne Métropole versent les deux tiers des salaires payés dans la Loire

Auteurs : Epures ; INSEE
Référence : INSEE - 02/2018, 4 p.

Dans la continuité des travaux menés par Laurent Davezies et Magalie Talandier au niveau national et régional sur les systèmes productivo-résidentiels, epures s'est rapprochée de l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes pour approfondir la question des interdépendances territoriales sous l'angle des flux de salaires.

Ces travaux menés conjointement avec l'INSEE analysent la circulation des salaires dans la Loire et particulièrement au sein du bassin de vie stéphanois, entre les différents EPCI et entre le territoire et ses voisins. Ils identifient ainsi les transferts de masse salariale. Ils seront poursuivis en 2018 afin de mieux identifier, mesurer et comprendre les interactions entre les territoires productifs et territoires résidentiels, mais aussi les complémentarités et synergies territoriales.

Numéro étude : 06/104
Cote : EPU 17 058
Accès : Diffusable

Power point
Offre d'accueil économique du Pôle Métropolitain- Séance n°4 : restitution

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : pôle métropolitain - 21/12/2017, 36 p.

La mise en cohérence de l'offre territoriale d'accueil des entreprises fait partie des actions exercées par le Pôle Métropolitain pour l'ensemble de ses membres, inscrites dans ses statuts. La promotion et le marketing du territoire sont ainsi des axes majeurs de la stratégie du Pôle Métropolitain en matière de développement économique depuis sa création.

Six ans après le premier état des lieux, le contexte économique et territorial a changé. Le Pôle Métropolitain s'est élargi à deux nouveaux EPCI, l'offre d'accueil de chaque EPCI a évolué, des stratégies d'accueil et des outils d'observation ont été développés dans les territoires. 2017 est l'occasion de remettre à plat l'ensemble de ces éléments, dans un objectif inchangé de « mise en cohérence de l'offre d'accueil des entreprises ».

Les Agences d'urbanisme Saint-Etienne et de Lyon accompagnent le Pôle Métropolitain et ses membres dans cette mise en perspective de l'offre.

Numéro étude : 00/125
Cote : EPU 17 083
Accès : Confidentiel- interne



Power point

L'urbanisme commercial au sein du Pôle métropolitain

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : pôle métropolitain - 16/02/2017, 17 p.

L'urbanisme commercial a été une question centrale depuis 2013 avec notamment l'élaboration d'un certain nombre de documents d'aménagement commercial et les premiers résultats d'une observation à l'échelle métropolitaine. Les élus souhaitent aujourd'hui poursuivre le travail engagé.

Le travail mené par les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon a permis de consolider l'expertise commerciale à l'échelle de l'inter-Scot et du Pôle Métropolitain (mutualisation des dispositifs d'observation mise en œuvre à l'échelle de l'inter-Scot, epures étant plus particulièrement chargée de la partie ligérienne (Syepar, Loire Centre et Sud Loire). L'objectif est de continuer à appréhender le développement de l'appareil commercial à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, suivre les évolutions et les logiques des opérateurs commerciaux notamment.

Numéro étude : 00/130

Cote : EPU 17 084

Accès : Partenarial

Rapport

Mesurer la vacance commerciale dans l'Aire Métropolitaine Lyon Saint-Etienne

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne - 27/04/2017, 9 p.

Conformément aux axes de travail identifiés dans le programme de travail inter-Scot 2017 et pour répondre à une demande croissante de l'ensemble de leurs partenaires à ce sujet, les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne proposent dans les paragraphes qui suivent de faire une synthèse méthodologique de l'analyse de la vacance commerciale.

Numéro étude : 00/130

Cote : EPU 17 085

Accès : Partenarial



Rapport

L'urbanisme commercial dans l'aire métropolitaine lyonnaise-bulletin de veille n°6

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise

Référence : Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise - 12/2017, 20 p.

Le commerce, secteur aux évolutions rapides et à l'impact considérable sur l'aménagement du territoire, nécessite un suivi régulier. Les présidents et les techniciens des syndicats mixtes de Scot et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'aire métropolitaine lyonnaise ont un intérêt à suivre les implantations commerciales.

Dans le cadre du programme de travail de l'inter-Scot, les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne sont chargées de mettre en place un système de veille et d'observation mutualisé avec le Pôle Métropolitain. Les Agences publient ainsi un bulletin de veille annuel. Le bulletin s'appuie sur différentes sources, principalement issues de la presse et d'entretiens réalisés au sein d'un réseau d'informations (communes, EPCI, Scot, établissements publics d'aménagement, opérateurs privés de l'immobilier commercial, CCI). Ce sixième numéro propose une actualité juridique, conjoncturelle, prospective ainsi qu'un état des lieux des grands projets commerciaux de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne depuis avril 2017.

Numéro étude : 00-32

Cote : EPU 17 086

Accès : Diffusable



Plaquette

Evolution législative de l'urbanisme commercial et application dans les documents de planification

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2017, 20 p.

Le commerce joue un rôle moteur dans l'organisation d'un territoire, dans la structure des déplacements, dans la vie quotidienne des habitants et dans l'économie locale.

En réintégrant le commerce dans le droit de l'urbanisme, le législateur a placé les élus en situation de contribuer aux décisions en matière d'urbanisme commercial. Les Scot, les PLU et les PLUi apparaissent comme les outils essentiels de la régulation commerciale.

Cette note vise à mettre en lumière les nouvelles réglementations de l'urbanisme commercial et leur intégration à la planification.

Numéro étude : 06/04

Cote : EPU 17 087

Accès : Diffusable

Rapport

Démarche offre d'accueil des entreprises : analyse de la demande exprimée des entreprises

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2017, 28 p.

Cette analyse porte sur la demande exprimée des entreprises en matière de foncier économique et d'immobilier sur le territoire de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne.

Cette demande peut concerner des projets d'implantation, de relocalisation ou d'extension.

Numéro étude : 06/83

Cote : EPU 17 088

Accès : Confidentiel- interne

Rapport

Démarche offre d'accueil des entreprises : analyse de l'offre foncière et immobilière publique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2017, 44 p.

La présente note analyse également l'offre immobilière sous maîtrise publique à court et moyen terme.

Numéro étude : 06/83

Cote : EPU 17 089

Accès : Confidentiel- interne

Rapport

Démarche offre d'accueil des entreprises de Saint-Etienne Métropole : adéquation entre l'offre foncière publique et la demande exprimée des entreprises en 2017

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/2018, 9 p.

Cette note vise à résumer les analyses réalisées en 2017 sur la demande exprimée des entreprises et sur l'offre foncière publique. Ces analyses sont détaillées au travers de deux rapports d'étude.

Numéro étude : 06/83

Cote : EPU 17 090

Accès : Confidentiel- interne

Rapport

Démarche offre d'accueil des entreprises de Saint-Etienne Métropole : Capacités foncières des sites de niveaux local et micro-local

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 02/2017, 36 p.

L'objectif de la présente note est d'identifier les surfaces de niveaux local et micro-local qui sont disponibles à moyen-long termes mais également à court terme.

Numéro étude : 06/83
Cote : EPU 17 091
Accès : Confidentiel- interne



Power point

Tableau de bord attractivité de Saint-Etienne Métropole en 2016

Auteurs : Epures
Référence : Saint-Etienne Métropole - 07/2017, 30 p.

L'attractivité d'un territoire se définit comme sa capacité à attirer et à retenir les personnes (et leurs revenus), les entreprises, les capitaux, les travailleurs qualifiés et les touristes. L'attractivité d'un territoire va généralement de pair avec sa visibilité. Dans le cadre de la démarche Attractivité lancée par Saint-Etienne Métropole, il semble donc pertinent de mesurer l'état des lieux de l'attractivité du territoire à partir d'une batterie d'indicateurs. L'objectif de l'étude en 2017 est de poursuivre et compléter le travail par la mise à jour des indicateurs et par leur analyse.

Numéro étude : 06/98
Cote : EPU 17 092
Accès : Partenarial

EMPLOI- FORMATION- EDUCATION

Rapport

Les évolutions économiques dans la Loire en 2016

Auteurs : Epures ; ELO ; CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire
Référence : ELO ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loire ; EPURES ; CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ; urssaf - 11/2017, 20 p.

Depuis 1998, la Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne-Roanne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire, Emplois Loire Observatoire, epures et l'Urssaf mettent en commun leurs compétences au profit d'un dispositif partenarial d'observation économique, au service du territoire et de ses acteurs.

Afin d'apprécier les dynamiques sectorielles et géographiques, nous vous proposons un nouveau format des Evolutions économiques dans la Loire.

Pour l'année 2016 on retiendra

La reprise de l'activité dans la Loire semble amorcée en 2016, avec une hausse des effectifs salariés privés, une hausse des effectifs dans l'intérim et une balance commerciale excédentaire. Néanmoins, seuls les services et l'artisanat gagnent des effectifs en 2016, le nombre d'établissements dans la Loire diminue (- 0,9 %).

La reprise économique sur le territoire ligérien semble amorcée mais reste fragile.

Numéro étude : 06/011
Cote : EPU 17 054
Accès : Diffusable



Power point

Observatoire de l'emploi Loire Forez Agglomération- Comité technique

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 26/01/2018, 36 p.

En juillet 2015, la Communauté d'Agglomération de Loire Forez s'est engagée dans la mise en place d'un Contrat de Ville 2015-2020. Au sein du pilier emploi et développement économique, le diagnostic a fait apparaître des difficultés d'accès à l'emploi et un manque de formation qualifiante, en particulier pour les femmes et pour les habitants du quartier de Beauregard. Pour mieux appréhender leurs besoins et mieux connaître cette population en recherche d'emploi, l'une des actions ciblées par le Contrat de Ville consiste à mettre en place un observatoire partenarial de l'emploi.

Numéro étude : 05/54
Cote : EPU 17 081
Accès : Diffusable

ENVIRONNEMENT- PAYSAGE

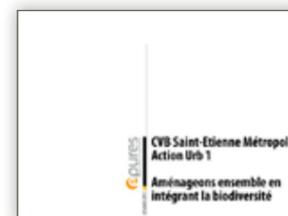
Power point

CVB Saint-Etienne Métropole- Action Urb 1 : aménageons ensemble en intégrant la biodiversité

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 20/08/2017, 21 p.

L'objectif est d'accompagner les aménageurs du territoire à l'intégration de la biodiversité dans leurs opérations.

Numéro étude : 08/080
Cote : EPU 17 007
Accès : Diffusable



Rapport

Transition énergétique aménager son territoire : témoignages d'élus

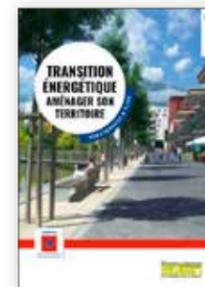
Auteurs : Ademe ; Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
Référence : ADEME - 03/2017, 32 p.

Les 4 Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes et la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) viennent de publier un nouvel ouvrage de la collection Ils l'ont fait : « Transition énergétique, aménager son territoire ».

Au travers de témoignages d'élus et techniciens, cette publication valorise une vingtaine d'actions locales « pragmatiques » agissant sur la mobilité, le bâti, la production ou la consommation d'énergie, la gestion et la réduction des déchets...

Cette publication sous coordination d'epures, renforce le partenariat entre l'Ademe et les Agences d'urbanisme. Elle participe à la construction d'une culture commune et d'un retour d'expérience du terrain, au service de planifications et de projets urbains plus durables.

Numéro étude : 08/082
Cote : EPU 17 036
Accès : Diffusable





Plaquette

Conduire la transition énergétique de l'aire métropolitaine lyonnaise : état des lieux, enjeux et leviers- Synthèse des travaux 2017 de l'inter-Scot

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise
Référence : EPURES - 11/2017, 50 p.

Dans le cadre du programme de travail de l'inter-Scot, les Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et de Lyon ont conduit, pendant l'année 2017, une série de travaux sur la problématique de l'adaptation au changement climatique- et plus précisément de la transition énergétique-, qui constitue un des axes de travail de celui-ci. Ce document en fait la synthèse.

Numéro étude : 00/160
Cote : EPU 17 044
Accès : Diffusible



Plaquette

Loi Biodiversité : quels impacts pour les territoires ?

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/2017, 12 p.

Après deux ans et demi de débats parlementaires, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016. Au travers de 174 articles, elle réorganise la gouvernance de la biodiversité, consolide des principes juridiques, affirme le besoin de concilier biodiversité et activités humaines, et crée ou renforce des outils de protection des espèces en danger et des espaces sensibles, sans pour autant les révolutionner. Cette note, sans être exhaustive, vise donc à présenter les grands principes affirmés dans la loi.

Numéro étude : 08/025
Cote : EPU 17 046
Accès : Diffusible

FONCIER- PROPRIÉTÉ



Rapport

Prospective consommation d'espace : développement d'un outil de modélisation de l'occupation des sols

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2017, 94 p.
9 p.

Missionnée par les services de l'Etat et inspirée par des démarches existantes dans le monde universitaire, l'Agence a développé une méthode de projection des évolutions de l'occupation des sols pouvant prendre en compte des documents de planification au cours de leur élaboration. Exercice de modélisation, l'outil développé se veut être un vrai outil d'aide à la décision. Le présent rapport technique décrit les grands principes utilisés dans ce modèle et présente l'ensemble des calculs à mettre en œuvre pour le faire fonctionner. En PJ le résumé non-technique du document principal.

Numéro étude : 01/172
Cote : EPU 17 038
Accès : Diffusible



Rapport

Etude « Gisements fonciers économiques SEM/EPORA »- Méthodologie pour repérer le potentiel foncier et bâti en milieu urbain

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 09/2017, 13 p.

Face aux enjeux de développement durable, de limitation de la consommation des espaces et d'optimisation des espaces déjà urbanisés d'une part et aux coûts élevés des opérations de requalification foncière sur les territoires au passé industriel ancien d'autre part, il est nécessaire de définir les secteurs préférentiels à vocation économique, et donc de mieux connaître les gisements potentiels. Epora et Saint-Etienne Métropole ont engagé une réflexion à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine, afin de repérer les secteurs potentiels pour constituer une réserve à moyen ou long terme. Il s'agit également de développer une méthodologie pour repérer l'ensemble des gisements potentiels : le foncier nu disponible mais aussi le foncier bâti sous occupé ou mutable, en zone d'activités ou en milieu urbain. L'objectif est donc d'identifier ces gisements, bâtis ou non bâtis, puis d'approfondir la connaissance sur ces sites: contraintes, potentiel d'utilisation, inventaire historique urbain des implantations industrielles.

Numéro étude : 09/157
Cote : EPU 17 068
Accès : Partenarial

HABITAT- LOGEMENT

Rapport

Précarité énergétique dans la Loire : premiers résultats

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/2017, 8 p.

Il s'agit d'une expérimentation qui vise à qualifier et définir la précarité énergétique sur les différentes communes de notre territoire afin d'identifier les priorités d'actions. Il ne s'agit pas uniquement de mesurer le niveau de précarité énergétique mais aussi de qualifier ce qui fait précarité en fonction du profil de la commune et de ses habitants. Cette étude croise des approches sociales et approches de structuration urbaine.

Numéro étude : 08/084
Cote : EPU 17 035
Accès : Confidentiel- interne

Power point

La demande locative sociale en Auvergne-Rhône-Alpes

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
Référence : EPURES ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; AURG ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole - 02/2017, 28 p.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement de du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a missionné le Réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes pour un appui en ingénierie dans le cadre du chantier de la réforme de la demande de logement social et notamment des innovations apportées par la loi ALUR.



On trouvera dans ce document la méthode de travail et les difficultés de traitement rencontrées à partir de l'exploitation des statistiques issues du SNE et une synthèse des éléments statistiques de la demande locative sociale et de ses caractéristiques, à l'échelle Régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Numéro étude : 00/155
Cote : EPU 17 059
Accès : Partenarial

Rapport

Atelier « politiques locales de l'habitat »- Thème : la réforme de la demande et des attributions de logements- L'élaboration de la convention intercommunale d'attribution

Auteurs : Epures ; Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise ; Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Grenobloise ; Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
28/06/2017, 6 p.

L'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement (ORHL), porté par la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes, est un lieu de réflexion et de débats qui fournit des informations clés sur les mutations du secteur de l'habitat et du logement. L'ORHL permet la réalisation de différents ateliers, dont un sur les " politiques locales de l'habitat " portant plus particulièrement sur la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements (notamment sur les innovations apportées par la loi ALUR (article 97)). Le club des acteurs de la réforme a été mis en place au niveau national. Les ateliers ORHL représentent la déclinaison locale du club national.

L'atelier vise tout particulièrement les services des EPCI ayant à mettre en œuvre cette réforme, mais il est aussi ouvert à tous les partenaires concernés ou intéressés par le sujet

Numéro étude : 00/155
Cote : EPU 17 060
Accès : Diffusable

Rapport

Observatoire de l'habitat : la note 2017, chiffres et analyses

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2017, 32 p.

Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, anime pour le compte de ses partenaires un observatoire des marchés de l'habitat. Tous les ans, epures recueille, traite et analyse les bases statistiques de l'habitat les plus récentes.

Cet observatoire a pour objectifs d'éclairer la situation sur les différents segments du marché du logement, de montrer les évolutions et d'alimenter les réflexions menées par les acteurs locaux de l'habitat.

La note 2017 prend en compte le nouvel environnement institutionnel créé par le schéma départemental de coopération intercommunale de la Loire mis en œuvre au 1er janvier 2017.

Numéro étude : 04/003
Cote : EPU 17 061
Accès : Diffusable

Plaquette

Enquête loyers 2016

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 01/2018, 28 p.

Dès 2012, une expérimentation nationale sur la mise en place d'Observatoires Locaux des Loyers a été lancée par le Ministère du Logement. Le territoire du



Sud Loire proche Haute-Loire a été retenu parmi 17 autres sites pilotes. Ce dispositif de service public a toute son importance sur le territoire Sud Loire proche Haute-Loire où la question de l'adéquation des loyers par rapport à la qualité du parc et à la solvabilité des locataires se pose. Il permet de disposer de données fiables et comparables dont les résultats peuvent amener à ajuster certaines politiques publiques locales. Il permet la construction en continu d'un partenariat avec les professionnels immobiliers locaux avec lesquels les résultats sont partagés. En 2016, l'Observatoire Local des Loyers du Sud Loire proche Haute-Loire couvre un territoire de 169 communes représentant environ 595 000 habitants.

Numéro étude : 04/75
Cote : EPU 17 062
Accès : Diffusable

Plaquette

Enquête loyers 2015

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 05/2017, 28 p.

L'Observatoire Local des loyers Sud Loire proche Haute-Loire applique la méthode nationale de recueil de la donnée. Elle est réalisée auprès de différents professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, administrateurs de bien, notaires...) et d'organismes institutionnels (ADIL, Action Logement, Apil, Unpi, EPASE). En parallèle, un échantillon de locataires, dont le logement est en gestion directe, est contacté par un prestataire spécialisé dans les études téléphoniques.

D'une année à l'autre, le nombre de références recueillies progresse, principalement du fait d'une visibilité plus grande du dispositif. Malgré tout, des améliorations sont attendues dans la collecte, en particulier sur les logements individuels, sur les logements neufs et sur les secteurs en dehors de la ville de Saint-Etienne.

Numéro étude : 04/75
Cote : EPU 17 063
Accès : Diffusable

Power point

Demande locative sociale dans la Loire 2015

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/07/2017, 35 p.

Une photographie de la demande attribuée, en 2015, sur la base extraite par la DDCCS-gestionnaire SNE, a été réalisée sur les territoires des Commissions Logement Territorialisées (CLT) (traitement et analyse). Pour compléter les résultats, l'année 2015 a été comparée à la période précédente (1er juillet 2013- 1er juillet 2014). Un focus sur les salariés (âgés de moins de 64 ans, disposant de ressources liées à une activité ou à une retraite) a également été réalisé.

Ces résultats ont fait l'objet d'illustrations graphiques et cartographiques (flux).

Numéro étude : 04/082
Cote : EPU 17 064
Accès : Confidentiel- interne

Rapport

De nouveaux outils Habitat au service des territoires

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 03/2018, 4 p.

La nouvelle organisation du groupe Action Logement et son outil Diagnostic Emploi Logement, par Adeline Badoil, Direction Territoriale Loire, Action Logement Services



L'outil e-observ', mis à disposition par epures pour les acteurs du territoire, par Gratiennine Boutantin, chargée d'études Observation/SIG, epures.

Numéro étude : 04/03
Cote : EPU 17 065
Accès : Diffusible



Plaquette
La lettre de l'observatoire départemental de l'habitat : les mobilités résidentielles dans la Loire

Auteurs : Epures
Référence : Conseil Général de la Loire - 10/2017, 8 p.

À la suite de l'approbation du Plan Départemental de l'Habitat, le Conseil général et l'État ont eu la volonté d'animer un observatoire départemental de l'habitat, afin de suivre les évolutions du territoire.

L'observatoire départemental de l'habitat se compose d'un livret d'indicateurs mis à jour régulièrement et de la rédaction d'une note annuelle qui développe plus dans le détail une thématique.

Cette Lettre 2016 est consacrée aux migrations résidentielles. Leur analyse permet, à la fois, de comprendre les dynamiques des territoires (arrivées ou départs de population), mais aussi les recompositions qui s'y opèrent (profils des ménages entrants et sortants). Une lecture de l'attractivité des territoires est alors possible, de même qu'une approche des besoins en logement des ménages qui arrivent sur le territoire et de ceux qui le quittent.

Numéro étude : 04/76
Cote : EPU 17 066
Accès : Diffusible



Power point
Démolitions de logements et reconstitution de l'offre

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 09/2017, 27 p.

Le contrat de ville et son volet renouvellement urbain visent à rénover profondément l'habitat public et privé des quartiers prioritaire de la politique de la ville, soit par démolition du parc le plus obsolète, soit par réhabilitation, soit par la création d'une offre de logements plus attractifs et permettant de créer plus de mixité sociale. Dans le cadre des missions avec l'ANRU, il est nécessaire d'identifier le besoin de reconstitution de l'offre liée aux démolitions des quartiers de renouvellement urbain. L'objectif de la mission est donc d'approcher les besoins de reconstitution de l'offre liée aux démolitions envisagées.

Numéro étude : 04/086
Cote : EPU 17 067
Accès : Partenarial



Power point
PLH SEM- Synthèse bilan-diagnostic- enjeux

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/2017, 28 p.

Saint-Etienne Métropole a adopté en 2011 son deuxième Programme Local de l'Habitat pour la période 2011-2016. La communauté urbaine a engagé la révision de son PLH en 2016 pour pouvoir adopter un nouveau document (PLH3) pour une nouvelle période de 6 ans. Ce PLH intègre les nouvelles communes qui ont rejoint la communauté urbaine en janvier 2017.

Numéro étude : 04/005
Cote : EPU 17 069
Accès : Partenarial



Power point
Panorama du logement des étudiants à Saint-Etienne

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 14/11/2017, 12 p.

La démarche sur le logement des étudiants a commencé en 2014, suite à l'écriture du Schéma Campus. Les deux premières années ont permis d'asseoir le travail d'un groupe partenarial composé de personnes impliquées (AMOS, CROUS, DDT, UJM, VSE...) qui sont fidèles aux réunions et demandeuses d'études pour mieux comprendre le contexte stéphanois.

A la demande des partenaires, une enquête qualitative a été réalisée en 2015 auprès des étudiants pour comprendre leurs attentes et leur situation par rapport au logement. L'année 2016 a été consacrée à l'analyse et la publication des résultats de l'enquête de 2015, la présentation de l'enquête auprès des élus de la commission « Habitat » de Saint-Etienne Métropole (fort intérêt des élus), l'exploitation des données de la CAF, la mise à jour des données sur les résidences étudiantes (enquête téléphonique) et à l'animation de deux groupes partenariaux (en octobre et en décembre).

- Les objectifs de l'année 2017
- Renforcer la dynamique partenariale amorcée depuis 2014, favoriser les échanges
 - Continuer à apporter des éléments de compréhension du territoire, de la situation des étudiants et du marché du logement ; dessiner les évolutions
 - Alimenter les partenaires en pistes d'actions en sollicitant le témoignage d'acteurs du logement ou de l'enseignement (Foyers Jeunes Travailleurs, Promoteurs, Responsables de CFA / d'établissement...)
 - Anticiper les tendances à venir en matière de logement au sein de l'agglomération stéphanoise que ce soit en termes qualitatifs –évolution des modes de vie avec une montée en puissance de la colocation, besoins des étudiants en alternance... et quantitatifs (pénurie de logements étudiants du fait de l'accroissement de cette population...)

Numéro étude : 04/78
Cote : EPU 17 072
Accès : Diffusible



Plaquette
Les mobilités résidentielles dans la Loire

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2017, 16 p.

Cette note propose une analyse des flux résidentiels au départ, à destination et au sein de la Loire. Après une approche régionale et métropolitaine, la situation du département et de ses EPCI est analysée. Enfin, un zoom est proposé sur la ville et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne, avec une comparaison aux autres grands pôles urbains régionaux que sont Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand.

Numéro étude : 05/42
Cote : EPU 17 073
Accès : Diffusible



Power point
Analyse et suivi du logement des étudiants : groupe de travail

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/07/2017, 10 p.

La démarche sur le logement des étudiants a commencé en 2014, suite à l'écriture du Schéma Campus. Les deux premières années ont permis d'asseoir le travail d'un groupe partenarial composé de personnes impliquées (AMOS, CROUS, DDT, UJM, VSE...) qui sont fidèles aux réunions et demandeuses

d'études pour mieux comprendre le contexte stéphanois. A la demande des partenaires, une enquête qualitative a été réalisée en 2015 auprès des étudiants pour comprendre leurs attentes et leur situation par rapport au logement. L'année 2016 a été consacrée à l'analyse et la publication des résultats de l'enquête de 2015, la présentation de l'enquête auprès des élus de la commission « Habitat » de Saint-Etienne Métropole (fort intérêt des élus), l'exploitation des données de la CAF, la mise à jour des données sur les résidences étudiantes (enquête téléphonique) et à l'animation de deux groupes partenariaux (en octobre et en décembre).

Les objectifs de l'année 2017

- Renforcer la dynamique partenariale amorcée depuis 2014, favoriser les échanges
- Continuer à apporter des éléments de compréhension du territoire, de la situation des étudiants et du marché du logement ; dessiner les évolutions
- Alimenter les partenaires en pistes d'actions en sollicitant le témoignage d'acteurs du logement ou de l'enseignement (Foyers Jeunes Travailleurs, Promoteurs, Responsables de CFA / d'établissement...)
- Anticiper les tendances à venir en matière de logement au sein de l'agglomération stéphanoise que ce soit en termes qualitatifs –évolution des modes de vie avec une montée en puissance de la colocation, besoins des étudiants en alternance... et quantitatifs (pénurie de logements étudiants du fait de l'accroissement de cette population...)

Numéro étude : 04/78
Cote : EPU 17 093
Accès : Diffusable

INFRASTRUCTURES- OUVRAGES D'ART



Power point
Saint-Etienne Métropole hiérarchisation de voiries
Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 22/06/2017, 14 p.
Avec l'élargissement du périmètre au 1er janvier 2017 et l'arrivée de 8 nouvelles communes, il convient d'élargir le travail de hiérarchisation des voiries sur ces nouvelles communes. De même, il est nécessaire de fiabiliser et d'entériner la hiérarchisation abordée lors de la mise en révision du PDU ou du projet d'extension du tramway.

Numéro étude : 07/173
Cote : EPU 17 041
Accès : Partenarial

MÉTHODES- TECHNIQUES



Power point
Ouverture des données de L'Agence : nouvelle organisation du SIG- Présentation aux partenaires
Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 07/12/2017, 19 p.
Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise a depuis juin 2017 mis en place en accès libre une partie de ses bases de données en développant un outil de consultation accessible par le web : e-observ'. Cet outil est la face immergée d'une refonte complète de la gestion des bases

de données gérées par les observatoires partenariaux de l'agence. Dès janvier 2018 il est l'un des rares outils disponibles permettant, à l'échelle d'Auvergne Rhône-Alpes, à nos partenaires et au grand public d'accéder à des chiffres clefs sur les périmètres administratifs et légaux les plus récents. Il intègre ainsi l'ensemble des évolutions des périmètres des Scot, des intercommunalités et l'avènement des communes nouvelles sur les territoires et permet ainsi d'accéder rapidement à des cartographies et des téléchargements fiables.

Numéro étude : 01/158
Cote : EPU 17 037
Accès : Diffusable

SANTÉ



Power point
Centre-ville de Rive-de-Gier : approche urbanisme favorable à la santé / diagnostic
Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 24/05/2017, 33 p.
Au-delà de son rôle réglementaire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes souhaite élargir son action et promouvoir les pratiques et outils en matière d'urbanisme favorable à la santé. L'enjeu est d'inviter les collectivités locales à mieux prendre en compte la santé dans les projets d'aménagement et dans les démarches de planification. Après une expérimentation menée dans le quartier de Terrenoire, la délégation Loire de l'ARS mais aussi la DDT de la Loire se sont tournées vers la commune de Rive-de-Gier, dont le centre-ville fait l'objet d'une expérimentation dans le cadre du projet d'intérêt régional (PRIR) retenu par l'ANRU. L'objectif était de mener, dans un contexte de définition du projet urbain devant aboutir à la signature de convention pluriannuelle d'engagement, une démarche Urbanisme Favorable à la Santé. L'objectif de cette approche est d'intégrer à l'étude globale visant à définir le projet urbain des analyses spécifiques permettant de maximiser les impacts positifs du projet sur la santé des habitants et d'en minimiser les impacts négatifs.

Numéro étude : 03/241
Cote : EPU 17 070
Accès : Partenarial

Rapport
Premières orientations du PRIR de Rive-de-Gier : les impacts attendus sur la santé de la population
Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 07/2017, 8 p.
Au-delà de son rôle réglementaire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes souhaite élargir son action et promouvoir les pratiques et outils en matière d'urbanisme favorable à la santé. L'enjeu est d'inviter les collectivités locales à mieux prendre en compte la santé dans les projets d'aménagement et dans les démarches de planification. Après une expérimentation menée dans le quartier de Terrenoire, la délégation Loire de l'ARS mais aussi la DDT de la Loire se sont tournées vers la commune de Rive-de-Gier, dont le centre-ville fait l'objet d'une expérimentation dans le cadre du projet d'intérêt régional (PRIR) retenu par l'ANRU. L'objectif était de mener, dans un contexte de définition du projet urbain devant aboutir à la signature de convention pluriannuelle d'engagement, une démarche

Urbanisme Favorable à la Santé.

L'objectif de cette approche est d'intégrer à l'étude globale visant à définir le projet urbain des analyses spécifiques permettant de maximiser les impacts positifs du projet sur la santé des habitants et d'en minimiser les impacts négatifs.

Numéro étude : 03/241
Cote : EPU 17 071
Accès : Partenarial

SCIENCES HUMAINES- SOCIOLOGIE

Rapport

Structures d'éducation populaire : Analyse territoriale

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 05/2017, 120 p.

La commune de Saint-Etienne compte une cinquantaine de structures d'éducation populaire. Suite à un audit de ces structures en 2014-2015, la Ville de Saint-Etienne a voulu aller plus loin en confiant à epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, une analyse territoriale. Cette étude en présente les résultats. Les analyses sont faites à la fois à l'échelle de l'ensemble de la ville et à l'échelle des quartiers, et croisent des données socio-démographiques avec des données sur l'offre d'éducation populaire.

Numéro étude : 05/053
Cote : EPU 17 075
Accès : Confidentiel- interne



Rapport

Analyse des Besoins Sociaux de la Ville de Saint-Etienne

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 02/2018, 25 p.

L'analyse des besoins sociaux de Saint-Etienne fait le point sur l'évolution des publics et les réponses apportées.

Elle propose une photographie des grandes tendances qui traversent la population stéphanoise, un regard sur l'activité du CCAS de Saint-Etienne et du Département de la Loire et enfin identifie les grands enjeux liés à ces évolutions.

Numéro étude : 05/56
Cote : EPU 17 077
Accès : Diffusable

Power point

Analyse sociodémographique du bassin d'Annonay

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 03/2017, 18 p.

epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, a été sollicitée pour réaliser une analyse socio-démographique permettant d'évaluer le nombre et la part de scolarisations hors de l'Ardèche et l'impact de ce phénomène sur les projections démographiques.

Numéro étude : 10/24
Cote : EPU 17 078
Accès : Confidentiel- interne



Power point

Dispositif de veille des Quartiers Stéphanois : Connaissances socio-démographiques des quartiers stéphanois

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 01/03/2018, 31 p.

Le Dispositif de Veille des Quartiers Stéphanois est un observatoire qui suit par des éléments actualisables, les phénomènes de valorisation / dévalorisation de l'ensemble des quartiers de la ville de Saint-Etienne.

Numéro étude : 05/08
Cote : EPU 17 079
Accès : Diffusable



Power point

Contrat de ville de Saint-Etienne Métropole : Evaluer et s'interroger pour mieux agir- Séminaire régional 5 décembre 2017

Auteurs : Epures ; Saint-Etienne Métropole
Référence : Saint-Etienne Métropole - 05/12/2017, 9 p.

Séminaire sur l'évaluation des contrats de ville organisée par le réseau des agglomérations Auvergne-Rhône-Alpes et Labo-Cité

Numéro étude : 05/016
Cote : EPU 17 080
Accès : Diffusable



Plaquette

Les jeunes dans la Loire

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 02/2018, 12 p.

Cette note propose une analyse des caractéristiques de la population jeune dans la Loire, sur le plan démographique, de la formation et de l'insertion professionnelle, des revenus et de la mobilité.

Par « jeunes », on entend ici les personnes de 15 à 24 ans, qu'elles soient étudiantes, en activité, au chômage ou inactives. La présente note s'appuie sur les fichiers « chiffres détaillés » issus de l'exploitation par l'INSEE des bulletins individuels du recensement 2014. Pour plus de lisibilité, les valeurs sont arrondies à la centaine.

Numéro étude : 01/106
Cote : EPU 17 082
Accès : Diffusable

TRANSPORTS

Rapport

Rapport intermédiaire : avancement de la démarche e-mob et premiers retours d'expérience

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2017, 30 p.

L'outil e-mob permet de calculer l'impact budgétaire et environnemental d'un futur lieu de résidence. Pour l'évaluer, il prend en compte le type de logement, les déplacements quotidiens et les modes de transport utilisés.

E-mob permet aussi d'évaluer le changement d'un lieu de travail ou un changement de mode de transport.

En décrivant sa situation actuelle et son projet immobilier l'utilisateur peut évaluer l'évolution de ses dépenses.

L'outil jusqu'à présent mis en place par epures sur le sud Loire, s'enrichit d'un nouveau territoire, le nord Isère. E-mob entame ainsi son déploiement à l'échelle de l'aire



métropolitaine Lyon-Saint-Etienne sous l'égide du Syndicat Mixte des Transports.

Numéro étude : 00/159
Cote : EPU 17 027
Accès : Diffusable

Power point

AMO Saint-Etienne Métropole : appui à la définition d'un périmètre d'application de restriction de circulation

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 10/2017, 13 p.

–L'état travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de gestion des épisodes des pics de pollution dans la Loire.

–L'une des mesures est la mise en application d'un arrêté destiné à restreindre la circulation automobile : mise en œuvre de la circulation différenciée sur le bassin stéphanois

–L'état a transmis à Saint-Etienne Métropole un périmètre d'application regroupant les communes pouvant être concernées par cet arrêté qui sera en vigueur dès janvier 2018

–Saint-Etienne Métropole souhaite faire une proposition de périmètre en s'appuyant notamment sur l'offre de transport collectif susceptible de constituer une offre alternative à la voiture individuelle

Numéro étude : 07/007
Cote : EPU 17 028
Accès : Confidentiel- interne

Power point

Consolidation de l'outil accessibilité à l'échelle du futur territoire du Scot Sud Loire

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 07/2017, 61 p.

Les évolutions des intercommunalités (loi NOTRE) feront évoluer à terme le périmètre du Scot Sud Loire. Afin d'anticiper les besoins futurs et sur la base des évolutions des périmètres des intercommunalités, epures propose d'adapter l'outil utilisé à l'analyse de l'accessibilité afin d'anticiper les évolutions institutionnelles à venir. L'outil permet de générer 3 niveaux d'indicateur : synthèse de temps de parcours pour un point donné (niveau 1), volume de population/équipement/emplois/... desservis (niveau 2), correspondance entre offre de transport et besoins théoriques en transport des usagers (niveau 3).

Numéro étude : 07/161
Cote : EPU 17 029
Accès : Diffusable

Power point

Réseau STAS 2017 évaluation du projet de restructuration

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 06/2017, 61 p.

Le réseau de transport en commun de l'agglomération va connaître des évolutions importantes à la rentrée 2017 avec une recomposition partielle des lignes et la modification de certains itinéraires. Au-delà des travaux indispensables à la mise en œuvre de ce nouveau réseau (création de quais, mise au gabarit des voies) il apparaît opportun d'évaluer les impacts indirects sur l'espace urbain et d'identifier les opportunités d'amélioration de l'efficacité du réseau.

Numéro étude : 07/166
Cote : EPU 17 030
Accès : Confidentiel- interne



Power point

Amélioration de la liaison en transport public entre le centre-ville de St-Etienne et Pont de l'Ane- Monthieu

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 09/02/2017, 9 p.

En 2016, l'EPASE a sollicité epures afin de proposer un système de desserte du centre commercial (et le site projet STEEL) alternatif à la voiture individuelle. Ce système doit intégrer la volonté de renforcer la relation avec le centre-ville de Saint-Etienne. Après avoir réalisé un diagnostic, cette démarche a permis de proposer plusieurs systèmes de desserte.

L'objectif poursuivi en 2017 est de finaliser l'étude et la restituer en comité de pilotage afin de permettre le lancement à court terme d'améliorations de la desserte bus du secteur (nouveau réseau Stas 2017), et de jeter les bases d'études complémentaires pour des projets de desserte plus structurante, à moyen et long termes.

Numéro étude : 07/163
Cote : EPU 17 033
Accès : Confidentiel- interne

Power point

Prospective axes forts TC dans la Métropole stéphanoise : réunion de lancement

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 21/11/2017, 24 p.

Plusieurs projets et documents de planification actuellement en cours d'étude ou de révision appellent un besoin d'anticipation prospective sur de potentiels développements de service de transport en commun en site propre (partiel ou total) au sein du réseau de TC urbain de Saint-Etienne Métropole : révision du PDU, du PLU de Saint-Etienne, du PLH ; prolongement du tramway Châteaueux / La Terrasse et le projet urbain du nord-est stéphanois qui l'accompagne, mise en œuvre des ZAC portées par l'EPA-SE, etc. Indirectement, il s'agit également d'anticiper une possible révision du SCOT Sud Loire, la réalisation du SRADDET, la négociation des futurs contrats de plan Etat-Région, etc.

Ce besoin d'anticipation a été confirmé par le maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole et de l'EPA-SE en janvier 2017, en vue de disposer d'éléments d'aide à la décision comparant plusieurs axes à étudier.

Numéro étude : 07/171
Cote : EPU 17 034
Accès : Confidentiel- interne

Plaquette

L'accessibilité de Saint-Etienne au regard des autres préfectures d'Auvergne-Rhône-Alpes

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 02/2018, 12 p.

La fusion des Régions Auvergne et Rhône-Alpes, et l'actualité riche en débats et interrogations sur les infrastructures et services de transport ont incité l'Agence d'urbanisme à comparer l'accessibilité de l'ensemble des préfectures de département de la nouvelle Région, afin d'objectiver ce panorama, sans parti pris « pour » ou « contre » le développement ou le maintien des infrastructures de transport de personnes et des niveaux de services associés.

Numéro étude : 07/06
Cote : EPU 17 039
Accès : Diffusable





Power point
Pré faisabilité EMD 2020 : présentation aux partenaires départementaux

Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 12/12/2017, 34 p.

Le territoire du sud du département de la Loire est couvert par 3 enquêtes Ménage-Déplacement réalisées en 1992, 2001 et 2010, sur un périmètre croissant à chaque nouvelle enquête. La périodicité d'environ 10 ans de ces enquêtes nécessiterait la réalisation d'une nouvelle enquête estampillée 2020, qui commencerait donc effectivement sur le territoire en octobre 2019..

Les temps longs de préparation de ce type d'enquête impliquent de choisir un prestataire dès février 2019 et donc de lancer les marchés publics avant la fin 2018. Or, pour que ces échéances soient tenables et compte tenu du contexte du redécoupage récent des intercommunalités, il faut que dès la fin de 2017 – début 2018, les instances politiques des collectivités du territoire soient en mesure de se positionner sur leur participation ou non à cette future enquête.

Numéro étude : 07/169
 Cote : EPU 17 040
 Accès : Partenarial



Plaquette
Les déplacements des habitants des quartiers du Contrat de Ville

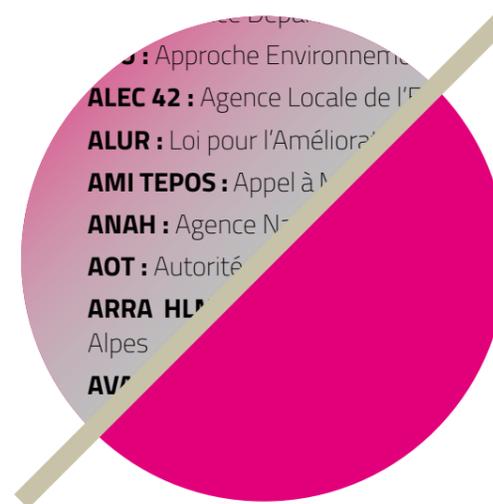
Auteurs : Epures
 Référence : EPURES - 02/2017, 20 p.

Dans le cadre de la politique de la ville et des politiques de déplacement et d'emploi, la connaissance des pratiques de déplacement et des contraintes des habitants des quartiers prioritaires est nécessaire. Quelle est l'offre de transports en commun au sein des quartiers prioritaires du Contrat de Ville ? Quel accès aux zones d'emploi ? Quelles habitudes et contraintes de déplacement de la part des habitants ? Quel impact sur l'insertion professionnelle ?

Quatre démarches ont été menées entre 2014 et 2016 par epures pour apporter des réponses à ces questions. La présente publication a vocation à synthétiser ces travaux, offrant ainsi un panorama illustré de la problématique.

Numéro étude : 05/52
 Cote : EPU 17 074
 Accès : Diffusable

LEXIQUE





LEXIQUE

ADS : Autorisation du Droit des Sol
ADEF : Association des Etudes Foncières
ADEL 42 : Agence du Développement Economique de la Loire
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEU : Approche Environnementale de l'Urbanisme
ALEC 42 : Agence Locale de l'Energie et du Climat
ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMI TEPOS : Appel à Manifestation d'Intérêt Territoires à énergie Positive
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
AOT : Autorité Organisatrice des Transports
ARRA HLM : Association régionale des organismes HLM de Rhône-Alpes
AVAP : Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
A2 : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne et Lyon
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CALF : Communauté d'Agglomération de Loire Forez
CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
CCIR : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCPSG : Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier
CD : Conseil départemental
CERF : Centre d'Echanges et de Ressources Foncières
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les Transports et l'Urbanisme
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
COCOPA : Communauté de Communes du Bassin d'Annonay
CPER : contrat de plan Etat-Région
CROUS : Centre Régional des OEuvres Universitaires et Scolaires
CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale
DAC : Document d'Aménagement Commercial
DDT : Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ELO : Emplois Loire Observatoire
EMD : Enquête Ménage Déplacement
EPASE : Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne
EPORA : Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature



LEXIQUE

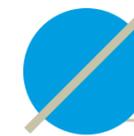
GES : Gaz à Effet de Serre
GPRA : Grand Projet Rhône-Alpes
GRA : Grand Roanne Agglomération
IMOPE : Inventaire Multi échelle Open Data du Potentiel Energétique
IMPL : Institut de Management des Pratiques Locales
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
Majic : Mise à jour des informations cadastrales
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
ODH : Observatoire Départemental de l'Habitat
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDU : Plan de Déplacements Urbains
RGA : Recensement Général Agricole
RT (2012) : réglementation thermique (norme 2012)
RUL : Région Urbaine de Lyon
SAE : Schéma d'Accueil Economique
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDEE : Schéma de Développement Economique et de l'Emploi
SIEL : Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire
SIET 42 : Système d'Intelligence Economique Territorial
SIG : Système d'Information Géographique
Sd'AP : Schéma d'Accessibilité Programmée
SDU : Schéma de Développement Universitaire
SEM : Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole
SMD : Schéma de Mobilité Durable
SMT : Syndicat Mixte de Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SYEPAR : Syndicat d'Etudes et de Programmation pour l'aménagement du Roannais
TC : Transports Collectifs
TEPOS : Territoire à énergie positive
TVB : trame verte et bleue
TVBN : trame verte, bleue et noire
UNPI : Union Nationale de la Propriété Immobilière
URBA 3 : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne, Lyon et Grenoble
URBA 4 : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Etienne, Lyon, Grenoble et Clermont-Ferand
VRD : voiries et réseaux divers

TABLES DES MATIÈRES



OBSERVATION

00/140 A2 DEPLOIEMENT METROPOLITAIN DES OBSERVATOIRES	6
01/006 SIG ET OBSERVATION	6
01/053 OBSERVATOIRE RECOLLEMENT DES PLU	7
01/106 OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES	8
01/158 OUTIL DE CONSULTATION EXTERNE DES DONNEES-REALISATION	9
01/163 SPOT THEMA	10
01/180 ORTHOPHOTO	11
04/003 et 04/071 OBSERVATOIRE HABITAT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE	12
04/075 EXPERIMENTATION NATIONALE DES LOYERS	14
06/004 OBSERVATOIRE COMMERCE	16
06/011 OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE	17
07/006 OBSERVATOIRE DES DEPLACEMENTS SUD LOIRE	19
07/007 SUD LOIRE - MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION ET PARTENARIAT	20
08/025 OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT	21
09/022 OBSERVATOIRE FONCIER	23
10/008 MISE A JOUR DONNEES EQUIPEMENTS LOIRE	24



ANIMATION PARTENARIAT

11/001 COORDINATION PARTENAIRES ET COLLECTIVITES	28
11/005 COMMUNICATION PUBLICATIONS DIFFUSIONS	29



ANIMATION PARTENARIAT

11/006	FONCTIONNEMENT CENTRE DE DOCUMENTATION	30
11/009	ANIMATION DU SITE WEB	31
11/010	GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES	32
11/077	ATELIERS DU TERRITOIRE ET ATLAS AURA	32



DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MÉTROPOLITAIN

00/096	URBA4 SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	36
00/141	URBA4 - ADEME - VULNERABILITE ENERGETIQUE	36
00/153	URBA4 CLUB PLUI	37
00/155	A4- DREAL OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT- DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL	38
00/165	URBA4 ETUDES EPORA	38
00/167	URBA4 - ADEME -RENOVATION THERMIQUE ET POLITIQUES DE L'HABITAT	39
00/173	URBA4 DREAL ATLAS PAYSAGE	39
00/032	A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE	40
00/120	A2 POLE METROPOLITAIN MISSIONS TRANSVERSALES	41
00/121	A2 POLE METROPOLITAIN COVOITURAGE	41
00/125	A2 POLE METROPOLITAIN OFFRE D'ACCUEIL ENTREPRISES	42
00/129	A2 POLE METROPOLITAIN AGRICULTURE PERIURBAINE - SYSTEME ALIMENTAIRE	44
00/130	A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT URBANISME COMMERCIAL	45



DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MÉTROPOLITAIN

00/149	A2 DYNAMIQUES METROPOLITAINES CROISEES	47
00/151	A2 POLE METROPOLITAIN OBSERVATION ROUTES	48
00/156	A2 POLE METROPOLITAIN INTERSCOT VALLEE DU GIER	48
00/159	A2 POLE METROPOLITAIN SMT DEPLOIEMENT E-MOB METROPOLITAIN	50
00/160	A2 -POLE METROPOLITAIN INTERSCOT ENERGIE	51
00/162	A2 - INTER-SCOT PAYSAGE	52
00/163	A2- DREAL MODELE MULTIPOLAIRE ET INTERDEPENDANCE	54
00/164	A2 INTERSCOT SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES	56
00/166	A2 SMT INGENIERIE D'APPUI	57
00/168	A2 POLE METROPOLITAIN SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES	58
00/169	A2 POLE METROPOLITAIN GROUPE PROJET LOGISTIQUE VEILLE ET AMO	59
00/170	A2 POLE METROPOLITAIN ELARGISSEMENT ETUDE TELEMEDECINE ET E-SANTE	60
00/171	A2 POLE METROPOLITAIN CARTOGRAPHIES GRANDES INFRAS	62
00/172	A2 INTERSCOT POLE METROPOLITAIN TRANSFERT D'ETABLISSEMENTS	63
00/158	LOIRE FOREZ AMO COOPERATIONS TERRITORIALES	65



PROJET TERRITORIAL

01/030	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE	68
01/115	SCOT SUD LOIRE - SUIVI ET EVALUATION	68



PROJET TERRITORIAL

01/151 SCOT SUD LOIRE CHARTE PAYSAGERE	69
01/154 LOIRE FOREZ AMO PLU INTERCOMMUNAL SUD LOIRE	70
01/162 SCOT SUD LOIRE ACCOMPAGNEMENT REVISION PLU	76
01/166 SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT	76
01/177 SCOT SUD-LOIRE CDCI INTERCONNAISSANCE	77
01/178 SCOT SUD LOIRE CONSO ESPACE POUR PLU	78
01/179 SCOT SUD LOIRE VOLET COMMERCIAL EXPERTISE	79
01/182 PREPARATION AUX CONTRIBUTIONS LOCALES POUR LE SRADDET	79
01/183 SRADDET RESEAU VILLES ET AGGLO	82
01/184 SAINT-ETIENNE METROPOLE PREPA AMO PLUI	83
01/117 SCOT MONTS DU LYONNAIS	83
01/169 ANNONAY AGGLOMERATION ACCOMPAGNEMENT PLUI	84
01/174 COPLER AMO PLUI	84
01/145 GRENELLISATION DU SCOT ROANNAIS - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	86
01/172 ETAT ETUDE PROSPECTIVE CONSOMMATION D'ESPACE	87
01/175 REFLEXIONS NOUVEAU REGLEMENT PLU	89
01/176 DEPARTEMENT COHERENCE OBSERVATION	90
01/181 METHODOLOGIE CONSO ESPACE VIA ORTHOPHOTO	91



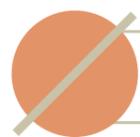
PLANIFICATION COMMUNALE

02/007 LA RICAMARIE ACCOMPAGNEMENT REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME	94
02/010 ST-GENEST-LERPT - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	95
02/014 LA TALAUDIÈRE ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	95
02/021 LE CHAMBON FEUGEROLLES ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME 96	
02/022 RIVE-DE-GIER - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	97
02/029 GENILAC ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	98
02/044 ST JEAN BONNEFONDS - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	100
02/045 ROCHE LA MOLIERE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	101
02/047 VILLARS - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	101
02/049 SAINT-ETIENNE - ACCOMPAGNEMENT REVISION PLAN LOCAL URBANISME	103
02/050 SAINT-GALMIER ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	104
02/052 SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	105
02/061 ST HEAND - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME AGGLOMERATION STEPHANOISE	106
saint-heand ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	106
02/062 L'HORME ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	107
02/073 LA VALLA EN GIER - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME AGGLOMERATION STEPHANOISE	108
02/075 PAVEZIN - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	109
02/077 CELLIEU ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	110
02/098 ROZIER COTES D'AUREC ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	111
02/099 SAINT-NIZIER DE FORNAS ACCOMPAGNEMENT PLU	112



PLANIFICATION COMMUNALE

02/100	LA GIMOND ACCOMPAGNEMENT PLU	112
02/136	SAINT-ETIENNE METROPOLE MODIFICATION PLU	113
02/035	MONTROND LES BAINS ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	113
02/053	CUZIEU ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	115
02/093	ANNONAY ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	116
02/094	SAINT LEGER SUR ROANNE - ACCOMPAGNEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME	118
02/096	LA VERSANNE MODIFICATION PLAN LOCAL D'URBANISME	119



PROJETS URBAINS

03/190	EPASE - JUSTIFICATION ACTIONS - EXPLOITATION DONNEES POUR EPASE 2	122
03/206	SUD LOIRE FORMES URBAINES	123
03/223	VILLE DE SAINT-ETIENNE ETUDE NORD-EST SOLEIL	123
03/224	VILLE DE SAINT-ETIENNE ETUDE TERRENOIRE	126
03/227	SAINT JEAN BONNEFONDS ETUDE LA RONZE	127
03/228	VSE CHALEYERES / HAUTS DE TERRENOIRE	128
03/230	ST-MAURICE GOURGOIS ETUDE CENTRE BOURG	130
03/231	FONTANES ETUDE URBAINE	131
03/232	SUIVI DES PROJETS URBAINS ACTEURS DE SAINT-ETIENNE	132
03/234	EPASE ETUDE ST ROCH	133
03/236	ST HEAND ETUDE URBAINE ENTREE DE VILLE	134



PROJETS URBAINS

03/237	SAINT-ETIENNE QUARTIER CHANTALOUETTE	135
03/238	ST-JEAN-BONNEFONDS ST-ETIENNE FRANGES DE ZAC	136
03/241	RIVE DE GIER URBANISME ET SANTE	138
03/226	EPORA DIVERSES ETUDES CADRAGE URBAIN	141
03/229	AVEIZIEUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG	142
03/233	BOEN ILOT ST-JEAN	144
03/235	SURY LE COMTAL PLAN GUIDE	144
03/240	VILLEREST IDENTIFICATION FONCIER LOGEMENT SOCIAL	145



HABITAT / DÉVELOPPEMENT SOCIAL

04/005	SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH D'AGGLOMERATION - REVISION PLH3	148
04/054	SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE DES COPROPRIETES	149
04/076	OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT	149
04/078	SAINT-ETIENNE METROPOLE ETAT DES LIEUX LOGEMENTS ETUDIANT	150
04/086	SAINT ETIENNE METROPOLE OFFRE RELOGEMENT ANRU	152
04/087	SAINT-ETIENNE METROPOLE DEMANDE LOGEMENT SOCIAL	154
05/008	SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS	155
05/016	SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS	156
05/042	ANALYSE DES MOBILITES RESIDENTIELLES	157
05/052	SAINT ETIENNE METROPOLE ENJEUX MOBILITE ET QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE	158



HABITAT / DÉVELOPPEMENT SOCIAL

05/053	VILLE DE SAINT-ETIENNE STRUCTURES D'EDUCATION POPULAIRE	159
05/054	LOIRE FOREZ OBSERVATOIRE EMPLOI	160
05/055	SAINT-ETIENNE METROPOLE APPUI CONVENTIONS ANRU	161
05/056	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX	163



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

06/080	SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE	168
06/083	SAINT-ETIENNE METROPOLE - OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES	169
06/096	SAINT ETIENNE METROPOLE CREATION D'ENTREPRISES AVEC LA CCI	171
06/098	SAINT-ETIENNE METROPOLE TABLEAU DE BORD ATTRACTIVITE	172
06/104	CIRCULATION DES SALAIRES ENTRE TERRITOIRES DU SUD LOIRE	174



DÉPLACEMENTS

07/076	SAINT-ETIENNE METROPOLE - CONSEIL EN MOBILITE ET SCHEMA DE RECHARGE ELECTRIQUE	178
07/154	SAINT-ETIENNE METROPOLE 3 ^E LIGNE TRAMWAY	179
07/155	GRANDES INFRAS SUD LOIRE	182
07/161	SCOT SUD LOIRE EXTENSION OUTIL ACCESSIBILITE	182
07/163	EPASE DESSERTE TC MONTHIEU PONT DE L'ANE	183
07/164	DESSERTE TRANSPORTS COMMUNS SOLEIL MONTREYNAUD	184



DÉPLACEMENTS

07/166	SAINT-ETIENNE METROPOLE AMO RESEAU TC	185
07/168	SURY LE COMTAL PLAN D'ACCESSIBILITE (PAVE)	187
07/169	FAISABILITE ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS 2020	188
07/170	CA LOIRE FOREZ COVOITURAGE	188
07/171	SEM EPASE AXES FORTS TRANSPORTS EN COMMUN	190
07/172	SEM ACCESSIBILITE DECHETERIE	192
07/173	SEM HIERARCHISATION VOIRIE	193
07/174	ETUDES DEPLACEMENTS LIEES AU PLAN DEPLACEMENTS URBAINS SAINT-ETIENNE METROPOLE	193



ENVIRONNEMENT

08/070	SAINT-ETIENNE METROPOLE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ET PLANIFICATION ENERGETIQUE	196
08/075	DEPARTEMENT LOIRE SAGE OBSERVATOIRE	196
08/080	SAINT ETIENNE METROPOLE ASSISTANCE CONTRAT VERT ET BLEU	197
08/081	DEPARTEMENT CORRIDORS ECOLOGIQUES	199
08/082	URBA4 ADEME TRANSITION ENERGETIQUE	201
08/083	EPASE REFERENTIEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE	201
08/084	PRECARITE ENERGETIQUE DES MENAGES	202
08/085	ADEME CALF OUTIL GES	203



ÉQUIPEMENTS

09/153	EPORA ANALYSE ET ECHANGES NOUVEAU PERIMETRE EPCI	206
09/157	GISEMENTS FONCIERS ECO SEM	206
10/026	AGENCE REGIONALE SANTE PUBLICATION URBANISME FAVORABLE A LA SANTE	210



ÉTUDES SECTORISÉES

04/082	AMOS42 ACTION LOGEMENT DEMANDE LOGEMENT SOCIAL	212
09/156	TARTARAS ZONE AGRICOLE PROTEGEE	212
10/024	NOUVEAU COLLEGE ANNONAY	212

epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com

